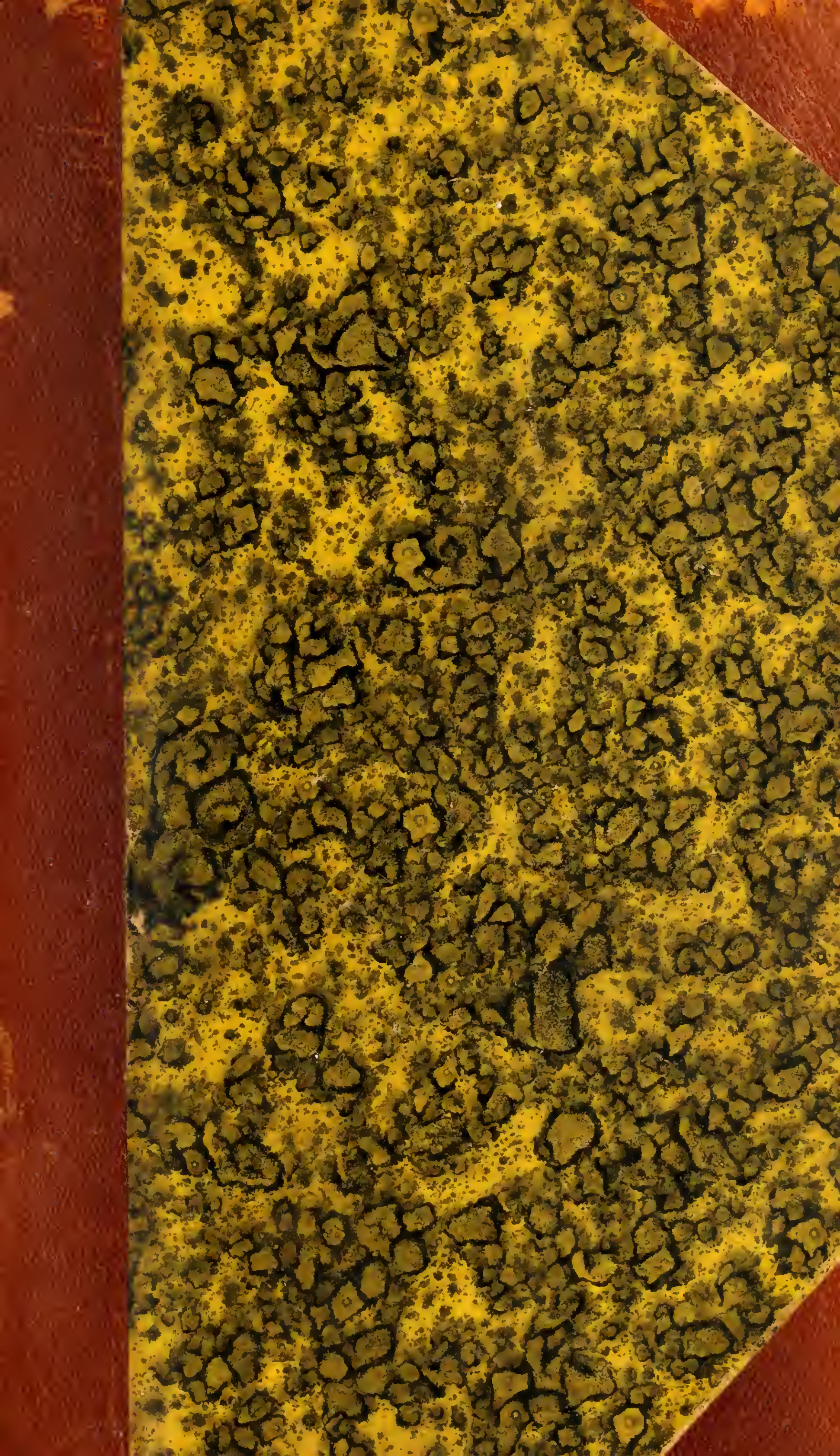
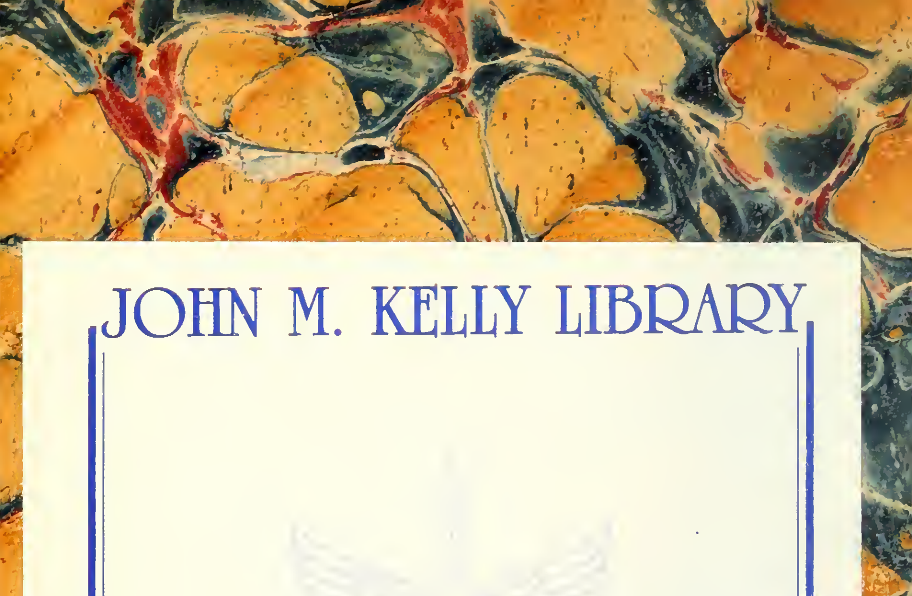
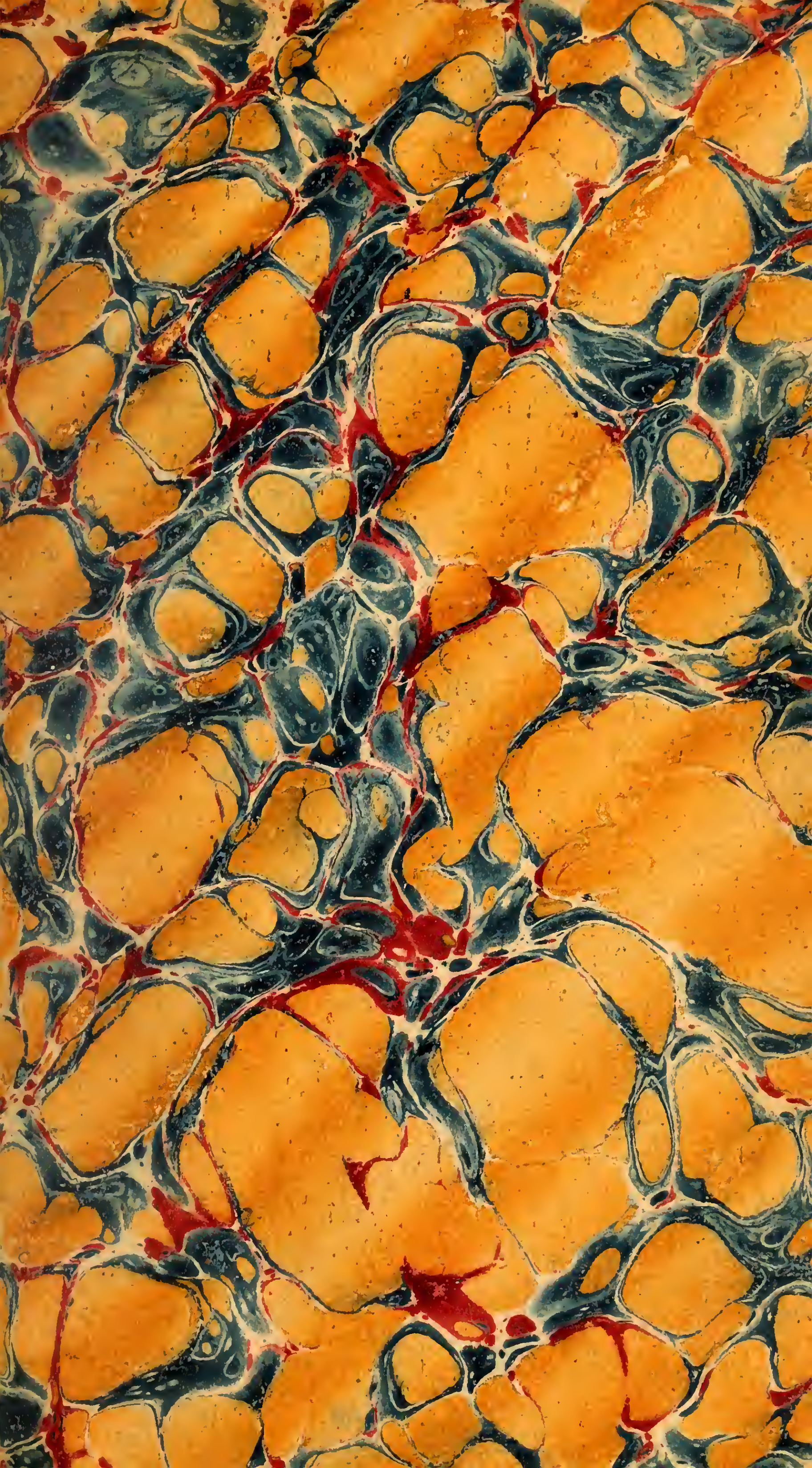








VIE DE LA MÈRE

JULIE BILLIART


ST. MICHAEL'S COLLEGE
TORONTO

VIE DE LA MÈRE

JULIE BILLIART

FONDATRICE

DE L'INSTITUT DES SŒURS DE NOTRE-DAME DE NAMUR

1751-1816

PAR UN PÈRE DE LA COMPAGNIE DE JÉSUS



DEUXIÈME ÉDITION

PARIS
66, Rue Bonaparte, 66

LEIPZIG
34, Querstrasse, 34

BRUXELLES
14, Rue des Paroissiens, 14

TOURNAI
14, Rue Gallait, 14

Vve H. CASTERMAN
ÉDITEUR PONTIFICAL, IMPRIMEUR DE L'ÉVÊCHÉ
TOURNAI

1881

APPROBATIONS.

Opus cui titulus : — *Vie de la mère Julie Billiart, fondatrice de l'Institut des Sœurs de Notre-Dame de Namur*, par un Père de la Compagnie de Jésus, — rite examinatum, servatis servandis, imprimi permittimus.

Bruxellis, die 14 aprilis 1879.

J. Janssens, S. J.
Præp. Prov. Belg. Soc. Jesu.

ARCHIEPISCOPATUS MECHLINIENSIS.

IMPRIMATUR.

P. C. C. Bogaerts, vic.-gen.

Mechliniæ, 15 aprilis 1879.

EPISCOPATUS NAMURCENSIS.

IMPRIMATUR.

Namurci, 16 aprilis 1879.

A. F. J. Hauzeur, vic.-gen.

EPISCOPATUS TORNACENSIS.

IMPRIMATUR.

Tornaci, 26a aprilis 1881.

Cl. Wattecamps, lib. cens.

AVANT-PROPOS.

Les maîtres de la vie spirituelle ont souvent remarqué que l'homme qui commence une grande œuvre, bénie du Ciel, ne se rend pas toujours compte lui-même de ce que le Seigneur lui fait entreprendre : « Dieu aime à bâtir sur le néant[1]. »

Cette belle maxime d'un hagiographe contemporain peut, ce nous semble, s'appliquer parfaitement à l'œuvre fondée par l'humble servante de Dieu, qui fait l'objet de la biographie qu'on va lire.

Une pauvre fille de la campagne, sans naissance, sans fortune, sans grande instruction, sans aucun appui humain, mais riche des dons du ciel, anéantie à ses propres yeux, aveuglément soumise aux desseins de Dieu sur elle, pouvait-elle prévoir que le modeste édifice qu'elle

(1) *Histoire des moines d'Occident*, t. II, p. 69.

se sentait inspirée de bâtir, avec les plus chétifs matériaux, prendrait un jour les proportions que nous admirons aujourd'hui?

Julie Billiart ne se doutait pas, en 1803, que, cinquante ans plus tard, l'Institut des Sœurs de Notre-Dame se serait multiplié en Belgique au point d'y avoir plus de cinquante maisons d'éducation pour les jeunes filles; qu'il serait répandu au loin en Angleterre, aux États-Unis, en Californie, jusqu'aux extrémités du monde; qu'il compterait à la fois, dans ses établissements florissants, des centaines de ferventes religieuses, et des milliers d'enfants, appartenant à toutes les classes de la société.

Oui, *Dieu aime à bâtir sur le néant.*

Cette vérité se trouvera confirmée à toutes les pages de la *Vie de Julie Billiart*, fondatrice et première supérieure générale des Sœurs de Notre-Dame de Namur.

Des personnes, dont l'autorité est grande et décisive pour les Sœurs de Notre-Dame, leur ont fait entendre que le moment était venu de donner au public la vie édifiante de leur vénérée fondatrice.

Déjà une première biographie avait été rapi-

dement ébauchée, il y a quelques années, et imprimée pour l'usage exclusif des Sœurs[1]. Plus tard, un extrait de cet ouvrage avait été mis entre les mains de leurs élèves et de quelques familles amies de l'Institut, qui désiraient connaître ses origines et ses premiers commencements[2]. Aucune publicité n'avait été donnée à ces volumes, destinés uniquement à satisfaire la piété filiale des Sœurs et de leurs enfants envers la sainte fondatrice, à qui elles étaient redevables, les unes, du grand bienfait de la vie religieuse, les autres, de l'inestimable trésor d'une éducation chrétienne.

On songea donc à préparer les matériaux d'une œuvre plus complète et qui pût être utile à un plus grand nombre de personnes. A cet effet, les Sœurs de Notre-Dame s'adressèrent, en 1875, au R. P. François Kestens, auteur de la vie du R. P. de Decker[3]. Malheureusement, le P. Kestens tomba très gravement malade peu de temps après qu'il eut mis la première main à ce travail; et sa mort prématurée, survenue en 1876, vint suspendre l'exécution d'une œuvre qu'il avait entreprise avec un zèle que ses forces,

(1) Tournai, Casterman, 1862.
(2) Tournai, Casterman, 1866.
(3) *Vie du R. P. Jean-Victor de Decker*, de la Compagnie de Jésus, Louvain, Ch. Fonteyn, 1875.

depuis longtemps défaillantes, ne purent seconder comme il l'aurait voulu. Il avait laissé, sur les débuts de la vie de la fondatrice, des notes nombreuses et diverses rédactions, qui nous ont été remises il y a un an, et dont nous avons largement profité. En même temps, la Mère supérieure générale de Namur a bien voulu nous confier la volumineuse *Correspondance* de la mère Julie Billiart, les *Mémoires* écrits par la mère Blin de Bourdon, en religion sœur Saint-Joseph, ainsi que les *Annales* manuscrites de l'Institut, rédigées par les premières Sœurs.

C'est à l'aide de tous ces matériaux, imprimés ou manuscrits, que nous avons, non pas composé, mais coordonné ce livre. Notre travail s'est borné à mettre de l'ordre dans ces documents, à les placer dans leur vrai jour, à ménager entre de nombreuses citations les transitions nécessaires.

Nous avons tenu surtout à reproduire, avec la plus scrupuleuse exactitude, les paroles, les lettres de la mère Julie, les témoignages de la mère Blin et des premières Sœurs, en leur laissant toute leur simplicité et leur aimable naïveté.

Dans l'histoire des Saints, plus encore que dans l'histoire profane, et pour de plus hautes

raisons, il faut, croyons-nous, que l'auteur tâche de s'effacer le plus possible ; il faut que le personnage, dont il retrace la carrière, apparaisse seul en vue dans les situations diverses où Dieu l'a placé ; il faut que le récit de *sa vie* ne soit, pour ainsi parler, qu'une *photographie,* pour laquelle le saint a posé lui-même, sans s'en douter, se montrant tel qu'il est, sans que l'artiste ait besoin de la retoucher, de l'idéaliser ou de la défigurer par ses propres idées et ses conceptions personnelles. C'est à ce prix que le portrait sera parfaitement réussi, que la ressemblance sera frappante, que les moindres traits du caractère, de la vertu et de la vie seront saisis au vif, et reproduits avec une fidélité en quelque sorte matérielle.

Sans nous flatter d'avoir atteint ce but, nous avons fait en sorte que la trame de notre récit fût uniquement ourdie avec les propres paroles de la sainte fondatrice et de ses premières compagnes ; nous nous sommes gardé d'y ajouter nos réflexions personnelles ; en un mot, nous avons essayé de faire un livre qui ne fût, pour ainsi dire, autre chose que la *vie* de la fondatrice *écrite par elle-même,* et par ses filles, et cela, à leur insu.

C'est surtout dans la Correspondance intime

de la mère Julie, que nous avons puisé à pleines mains. Comme on l'a fort judicieusement remarqué : « Les lettres d'un saint sont des reliques plus précieuses que le fil de son vêtement ou la frange de son manteau... Elles sont en quelque sorte une relique de son âme. Sans arrière-pensée de vanité ni préoccupation d'amour-propre, il trace malgré lui un portrait au vif de son cœur. Chaque phrase, échappée de sa plume, chaque pensée, éclose dans ce foyer de l'amour divin, nous dit une de ses vertus... Tout homme se révèle dans sa correspondance : le saint le fait le plus excellemment : tant il est à l'abri de toute recherche. Il donne, à qui veut le savoir, le secret de sa perfection, le secret du pouvoir attractif qu'il a exercé sur les âmes, le secret de toute sa conduite[1]. »

On ne pourrait mieux dire.

Appliquant ces idées à notre sujet, il nous a semblé que l'explication de toutes les vertus de la mère Julie, ainsi que de la puissante efficacité de ses œuvres, nous devions la trouver, avant tout, dans l'expression si naïve, si simple et si sincère de sa pensée, dans ses moindres écrits, dans ses paroles, en apparence, les plus indiffé-

(1) *Etudes religieuses,* mars 1868. — Art. du R. P. Sommervogel, S. J. sur les *Lettres de Saint François de Sales.*

rentes. C'est là que nous pourrons apercevoir, directement et sans aucun intermédiaire, cet héroïque amour de Dieu et des âmes, cette charité tendre et compatissante, cette humilité profonde et vraie, cet entier abandon entre les mains de la Providence, ce courage persévérant, cette force toujours mesurée, cette allégresse dans le sacrifice, en un mot, toutes les vertus qui font les saintes et qui opèrent perpétuellement de grandes choses dans l'Église de Dieu.

Une autre considération qui nous a engagé à multiplier autant que possible dans notre récit de longs extraits des lettres et des instructions de la mère Julie, c'est que les Sœurs de Notre-Dame y pourront retrouver, avec une certitude pour ainsi dire absolue, et dans toute sa primitive simplicité, le *véritable esprit* de la fondatrice, esprit qui, par une grâce particulière du ciel, s'est si heureusement conservé sans altération aucune dans toutes les maisons de la Congrégation de Notre-Dame, répandues dans les Deux-Mondes.

Quoique publié tardivement, soixante-trois ans après la sainte mort de la fondatrice, et quand tous ses contemporains ont à peu près disparu, le simple récit des vertus, des œuvres et des sacrifices qui remplissent la noble et fé-

conde vie de Julie Billiart, nous paraît avoir aujourd'hui un intérêt évident d'opportunité.

Dans nos temps troublés et mauvais, trop semblables, hélas! à ceux où vécut la mère Julie (1751-1816), il est nécessaire de retremper son courage et de fortifier sa faiblesse par le souvenir des âmes ardentes qui ont énergiquement lutté pour le bien, par la mémoire des bénédictions et des grâces que Dieu accorde aux âmes fidèles qui mettent en lui seul leur appui et leur confiance.

Inspirée, dirigée dans son œuvre par le célèbre Père Varin et par les Pères de la Foi, qui contribuèrent si efficacement, au commencement de ce siècle, à rétablir la Compagnie de Jésus en France et en Belgique, la fondatrice des Sœurs de Notre-Dame nous donnera, elle aussi, un exemple admirable de zèle et de dévouement dans l'éducation de la jeunesse.

Or, ce zèle et ce dévouement sont plus indispensables que jamais à tous les chrétiens, dans un temps où les ennemis de Jésus-Christ essaient de toute manière de s'emparer de l'esprit et du cœur des jeunes générations, et s'efforcent par tous les moyens « d'arracher des âmes à l'Église. »

8 avril 1879. V. Baesten, S. J.

DÉCLARATION.

En exécution des décrets du pape Urbain VIII, nous déclarons que dans le récit des faits extraordinaires et d'évènements quelconques, mentionnés dans la *Vie de la mère Julie Billiart* ainsi que dans la qualification de saint ou de bienheureux, donnée par nous à des personnes vertueuses, nous ne voulons en aucune manière prévenir le jugement de l'Eglise, à laquelle nous soumettons, sans réserve aucune, nos opinions et nos écrits.

V. Baesten, S. J.

Bruxelles, 8 avril 1879.

VIE DE LA MÈRE

JULIE BILLIART

FONDATRICE

DE L'INSTITUT DES SŒURS DE NOTRE-DAME DE NAMUR

CHAPITRE PREMIER.

PRÉPARATION DE L'ŒUVRE.

1751-1803.

Naissance et enfance de Julie Billiart. — Elle est admise à faire sa première communion (1760). — Elle devient malade et paralytique (1782). — Son zèle à enseigner la doctrine chrétienne. — Son séjour à Gournaye et à Compiègne (1791). — Elle part pour Amiens et va habiter l'hôtel Blin (1794). — Mademoiselle Blin de Bourdon, sa famille, sa jeunesse. — Attaque du château de Gézaincourt. — La prison des Carmélites (1794). — Premiers rapports de Julie avec mademoiselle Blin. — L'abbé Thomas vient habiter Amiens. — Mort de Madame Billiart et du vicomte Blin de Bourdon (1797). — Plusieurs jeunes filles se mettent sous la direction de Julie (1797). — Persécution religieuse. Julie, mademoiselle Blin et l'abbé Thomas se retirent à Bettencourt (1799). — Visite du P. Varin; retour à Amiens (1803).

C'est à Cuvilly, joli village de l'ancienne Picardie, à deux lieues et demie de Compiègne, que naquit et fut baptisée, le 12 juillet 1751, Marie-Rose-Julie Billiart, fondatrice de

la Congrégation des Sœurs de Notre-Dame.

Ses parents vivaient dans une aisance relative : ils étaient cultivateurs, et se livraient à un petit commerce de détail. Leur préoccupation principale était d'élever leurs trois enfants, dont Julie était l'aînée, dans la crainte de Dieu et l'amour du travail.

Envoyée de bonne heure à l'école, Julie fit de si rapides progrès, surtout dans la connaissance de la doctrine chrétienne que, dès l'âge de sept ans, elle fut en état d'instruire les autres.

Il était beau de la voir, déjà dévorée de zèle, rassembler autour d'elle d'autres enfants, plus jeunes ou moins intelligents, pour leur donner le plus souvent possible des leçons de catéchisme. On admirait la vive intelligence de la jeune catéchiste : mais on s'étonnait surtout, et avec raison, de trouver un si ardent désir de travailler au salut des âmes dans une enfant qui savait à peine ce que c'est que le salut. C'étaient les heureuses prémices d'un zèle qui ne devait s'éteindre qu'avec la vie.

Témoin de ce zèle précoce, le curé du village développait les heureuses dispositions de cette âme privilégiée. M. Dangicourt était d'ailleurs un prêtre aussi vertueux que distingué. Son rare discernement lui avait valu la confiance du clergé des environs, et sa paroisse vénérait en lui le pasteur et le père.

A cette enfant qui, dès l'âge le plus tendre, pressée par l'esprit de Dieu, se retirait dans sa

chambre pour prier, les mains jointes et les yeux fermés, il apprit la manière de faire oraison. Et comme la vertu n'est solide que pour autant qu'elle est exercée à la lutte, il l'aida à combattre les mouvements de la nature rebelle à la grâce.

Elle profita si bien de ses leçons que, malgré l'impétuosité de son naturel, elle ne donna à personne sujet de se plaindre. Son jeune frère exerçait pourtant bien des fois sa vertu par ses turbulences et ses saillies. S'imaginait-elle avoir manqué de douceur, aussitôt elle se punissait et réparait par des excuses ses prétendus torts.

Une conduite si parfaite méritait une récompense. M. le curé lui permit, dès l'âge de neuf ans, de recevoir le pain eucharistique : mais, discret autant qu'intelligent, il voulut qu'elle tînt ce privilège caché et ne l'admit publiquement à la sainte table que deux ans après.

La petite Julie croissait donc, à l'exemple du divin modèle de Nazareth, en âge et en grâce, devant Dieu et devant les hommes. Elle avait pour ses parents un respect filial et un attachement profond. Dès que ses forces le lui permirent, elle les aida dans les occupations domestiques et le service de la clientèle. Les fêtes et les divertissements, dont la jeunesse est toujours avide, ne l'attiraient pas; la prière et la lecture faisaient ses délices, et sa récréation la plus goûtée consistait à instruire les

autres. Elle s'était arrangée de façon à trouver toujours quelques moments dans l'après-midi pour visiter le Très Saint-Sacrement; c'est là qu'elle retrempait sa ferveur et fortifiait son âme pour le jour de la tribulation. Ce jour, hélas! était bien proche.

Autant son enfance avait été paisible et riante, autant sa jeunesse fut laborieuse et pénible. Il semblait que Dieu voulût la faire passer par le creuset des plus terribles souffrances.

Son père, qui gagnait honnêtement sa vie, subit coup sur coup des pertes qui le mirent dans une grande gêne. La calomnie, qui s'attache souvent aux pas des malheureux, vint encore aggraver sa position et augmenter ses chagrins. Pour comble d'infortune, des voleurs s'introduisirent la nuit dans le magasin et s'emparèrent de la meilleure partie des marchandises. Cette fois, il fallut vendre le fonds de terre et l'indigence s'installa dans la triste demeure de M. Billiart.

Julie avait alors seize ans : non contente de prodiguer à sa famille affligée le trésor de son affection et de ses soins industrieux, elle voulut lui apporter chaque jour le fruit de ses sueurs. « On ne trouvait pas, dit un témoin, d'ouvrière plus intrépide : aucun travail n'était au-dessus de son courage. » Pour se défaire avantageusement de ce qui restait en magasin, elle entreprit, plusieurs fois, de longs et pénibles voyages. Malgré tant de fatigues, elle

n'accordait à son corps ni le repos nécessaire ni la nourriture suffisante. C'était à la fois une pénitence et une économie : et telle fut la vie de Julie pendant plus de dix ans.

Mais, si préoccupée qu'elle fût de procurer du pain à ses parents, elle ne négligeait pas les intérêts supérieurs de son âme. Elle s'approchait des sacrements tous les huit jours, et s'efforçait de rester de plus en plus unie à Dieu par l'amour et le sacrifice.

Dès l'âge de quatorze ans, elle avait fait, avec l'autorisation de son directeur, le vœu de chasteté. Sa vertu commandait le respect, et lui donnait une influence salutaire sur ceux qui l'entouraient. Aux heures de délassement, qui ne sont pas sans danger pour des travailleurs réunis, elle leur faisait chanter des cantiques, ou élevait leurs pensées vers le Ciel par des lectures choisies. Ces braves gens prirent peu à peu tant de goût à ces réunions, qu'ils auraient voulu prendre part tous les dimanches à ces assemblées pieuses.

C'est ainsi qu'elle sanctifiait son travail, tout en le faisant fructifier à l'avantage de ses parents. Mais cette consolation humaine, la seule peut-être qui lui restât encore, lui fut enlevée.

Vers 1774, tandis que Julie s'occupait un soir en famille, une grosse pierre, lancée avec force à travers la fenêtre fermée, vint tomber à ses pieds, et en même temps partit un coup de fusil. Personne ne fut blessé : mais Julie crut qu'on attentait à la vie de son père qui

avait des ennemis. Elle en éprouva un saisissement tel que depuis lors toutes ses forces semblèrent l'avoir abandonnée. Les maladies succédèrent aux maladies, les souffrances aux souffrances. Des symptômes étranges déconcertèrent les hommes de l'art.

En 1782, un médecin eut l'imprudence de lui faire d'abondantes saignées au pied. Les douleurs augmentèrent avec la faiblesse, et bientôt elle ne put guère marcher qu'avec l'aide de béquilles.

Six mois plus tard, ce secours fut insuffisant. Percluse des deux jambes, elle dut s'aliter. Parfois, on la portait sur une chaise, mais cette position lui était toujours pénible. Sa famille, si éprouvée déjà, n'en fut pas moins généreuse. Une parente, nommée Félicité, se mit au service de la pauvre Julie. Mais bientôt à la paralysie s'ajoutèrent encore des convulsions effrayantes, des insomnies prolongées, et des complications qui la mirent, à diverses reprises, aux portes de la mort. Cinq fois, elle reçut l'extrême-onction : elle put croire que Dieu avait enfin agréé l'oblation entière qu'elle lui avait faite d'elle-même.

Mais tels n'étaient pas à son égard les conseils du Tout-Puissant. Dieu voulait éprouver sa servante et la fortifier, pour en faire un jour l'instrument de ses desseins miséricordieux.

En la privant de toute satisfaction humaine, il lui donnait amplement des consolations divines. Julie avait obtenu de son sage et pieux directeur le privilège de la communion quoti-

dienne, et, durant cinq à six heures par jour, elle s'adonnait à l'oraison. On la voyait alors, tout absorbée en Dieu, sans mouvement, sans aucun usage des sens, la figure rayonnante de paix et de douceur. Le bruit que l'on faisait autour d'elle ne pouvait la distraire; pour la faire sortir de cette espèce d'extase, il fallait la toucher. Bientôt après, un doux sourire reparaissait sur ses lèvres, et elle accueillait gracieusement ses visiteurs.

C'étaient d'ordinaire des enfants, qui, rangés autour de son lit, venaient apprendre leur leçon de catéchisme. Parmi les pauvres que Julie instruisait, il y avait un petit mendiant : elle lui donna tant de bonnes leçons, qu'elle le mit en état d'avoir une petite place; peu après, il en obtint une autre, et, de place en place, il parvint à s'établir et à se faire une petite fortune. « J'ai lu, disait plus tard la mère Blin de Bourdon, j'ai lu avec attendrissement une lettre fort bien écrite, toute pleine de sentiments de religion et de reconnaissance, que ce mendiant, devenu riche, écrivit à notre Mère, trente ans après, pour la remercier de ses bienfaits, et lui dire qu'il la regardait, après Dieu, comme la principale cause de son bonheur. »

Des personnes plus âgées, mais non moins ignorantes, se mêlaient parfois au jeune auditoire, attirées qu'elles étaient par les pressantes invitations de la malade et par la douceur de sa parole.

M. Dangicourt, qui avait une estime profonde pour sa pauvre paroissienne, non content

de lui accorder tous les secours spirituels, voulut intéresser en sa faveur madame la comtesse Baudoin, qui habitait, l'été, une petite maison de campagne à Cuvilly.

Cette pieuse dame vint voir la malade; elle fut édifiée d'une résignation si parfaite, et lui amena bientôt ses trois filles, puis madame de Pont-L'abbé, qui avait son château à Gournay-sur-Aronde. Ces personnes, distinguées par leur naissance et leur éducation, se plurent si bien dans la compagnie de la pauvre paralytique qu'elles lui donnèrent tout leur temps disponible.

Tant est puissant le charme de la vertu!

Dès lors, le nécessaire ne manqua plus à Julie : elle se réjouit d'être désormais moins à charge à son indigente famille. C'était, au milieu de ses souffrances et dans son lamentable état, un bonheur inespéré.

Mais d'autres infortunes, bien plus cruelles encore, allaient fondre sur elle. Les mauvais jours de la Révolution étaient arrivés. En 1790, paraissait la fameuse Constitution civile du clergé. L'Église se vit privée de ses plus fidèles ministres. C'était, pour la plupart d'entre eux, l'exil, la prison ou la mort.

M. Dangicourt ne pouvait échapper à l'arrêt de proscription : il se retira au Mont-Valérien, où il mourut peu de temps après. Un intrus prit la place du pasteur légitime.

Julie refusa toute communication avec ce malheureux prêtre; ni les prières ni les menaces ne purent l'ébranler. Elle vécut privée

des sacrements, mais soutenue intérieurement par la grâce. Par son exemple et sa parole, elle préserva du schisme plus d'une âme chancelante; et, comme sa réputation de sainteté lui donnait un grand ascendant sur les habitants de Cuvilly, les révolutionnaires prirent bientôt ombrage de la pieuse paralytique.

On allait en venir contre la prétendue fanatique à une persécution ouverte, lorsque madame de Pont-L'abbé, qui chérissait tendrement Julie, tenta de la soustraire à l'orage qui la menaçait. Elle vint elle-même prendre Julie et la mena au château de Gournay.

Cet acte de charité fut un grief de plus contre la noble châtelaine, qui, par sa naissance, sa vertu et ses richesses, avait déjà tant de titres à la haine des méchants. Pour échapper elle-même à leurs poursuites, elle se vit contrainte d'émigrer, laissant Julie et sa dévouée parente à la garde d'un fidèle serviteur.

Celles-ci ne furent pas longtemps en sûreté au château de Gournay : la populace des environs s'y présenta bientôt menaçante. On prétendait que la dévote y cachait des prêtres, et l'on parlait d'incendier le château, si Julie ne leur était livrée à l'instant. Déjà ces misérables allaient jeter la pauvre paralytique sur une couverture, et se donner le cruel plaisir de la berner, quand le concierge, outré d'un tel excès, harangua si bien cette vile multitude qu'elle renonça pour cette fois à son dessein.

Mais il ne fallait pas s'exposer au renouvellement de scènes semblables. Il fut donc décidé

que Julie et sa parente quitteraient le château sans tarder. On les cacha soigneusement au fond d'une charrette ; elles passèrent ainsi inaperçues, à travers les groupes encore surexcités, grâce à la Providence qui veillait sur elles.

Arrivées le soir à Compiègne, sans savoir où se réfugier, elles durent passer la nuit dans la charrette qui les avait amenées, et qu'on avait abandonnée, comme par hasard, au milieu d'une cour d'auberge.

Le lendemain, des personnes charitables donnèrent à Julie une hospitalité de courte durée : car, bientôt effrayées de sa réputation de dévote, elles la conjurèrent de se choisir un autre asile.

Cependant, par un heureux concours de circonstances, Julie put rester à Compiègne environ trois ans et demi ; mais, quatre ou cinq fois, elle fut obligée de changer de demeure.

Ces alertes réitérées et de continuelles souffrances affaiblirent tellement les nerfs de la malade, qu'elle finit par ne plus pouvoir articuler une seule parole sans de grands efforts. Bientôt elle se vit réduite à ne pouvoir plus s'exprimer que par signes.

A ce surcroît d'infirmités, Dieu ajouta la plus rude des épreuves. Peu à peu, toutes les douceurs qu'elle goûtait dans l'oraison disparurent ; les consolations intérieures, qui compensaient abondamment à ses yeux ses plus vives souffrances, lui furent retirées. Ces jours d'angoisses lui durent paraître bien longs : mais sa patience

fut inaltérable et sa résignation parfaite. En 1793, Dieu lui envoya un secours inattendu.

Un prêtre zélé du diocèse de Beauvais, M. de Lamarche, s'était retiré à Compiègne. Avec le plus héroïque dévouement, il portait secrètement, au péril de sa vie, les secours de la religion aux chrétiens restés fidèles. Il eut la consolation de soutenir le courage du comte Baudoin, qui devait périr sur l'échafaud, et celui des religieuses carmélites de Compiègne, dont la Révolution allait bientôt faire des martyres.

M. de Lamarche visita Julie, qui fut au comble du bonheur de voir enfin un prêtre qui pût lui rendre, après une si longue privation, le pain des forts, le Dieu de l'Eucharistie.

Elle regrettait seulement, privée qu'elle était de l'usage libre de la parole, de ne pouvoir s'expliquer comme elle l'eût désiré. Elle se prépara pourtant à la confession, avec une ferveur extraordinaire : après une heure de prière, soit par l'effet de la surexcitation, soit, comme le pensa M. de Lamarche, par un secours spécial de la grâce, elle parvint à se faire comprendre parfaitement. Ce phénomène se renouvela à chaque visite que lui fit, par intervalles, et durant un an, cet ecclésiastique dévoué, qui remarque, dans le témoignage écrit qu'il a laissé, « qu'il la trouva toujours calme, toujours unie à Dieu, presque continuellement en oraison, malgré les aridités, et s'offrant à Dieu

comme une victime pour détourner les foudres de sa colère. »

En 1794, Julie reçut une lettre de madame Baudoin, sa première protectrice, qui la pressait en termes touchants de venir la rejoindre à Amiens.

Au moment où avait éclaté la Révolution, madame Baudoin se trouvait à Paris, auprès de son père M. d'Arlincourt, fermier général. Ce bon vieillard, qui devait, à l'âge de plus de quatre-vingts ans, porter sa tête sur l'échafaud, avait toujours été le soutien et le protecteur des malheureux : partageant la vénération de sa fille pour Julie, il avait laissé à celle-ci, par testament, une rente viagère de six cents francs.

Après l'exécution cruelle de son père, Madame Baudoin s'était enfuie de Paris, pour s'établir à Amiens, ville plus paisible et moins travaillée par la Révolution. Elle occupait un appartement dans l'hôtel du vicomte Blin de Bourdon, et avait eu soin de réserver une chambre pour sa chère infirme de Cuvilly.

Madame Baudoin engagea donc Julie à venir la rejoindre. Celle-ci hésitait à accepter cette généreuse invitation; son état d'ailleurs semblait rendre ce déplacement impossible. Mais après avoir interrogé Dieu dans la prière, elle crut devoir accepter l'offre de sa bienfaitrice, qu'elle avait coutume d'appeler sa *bonne dame*.

En passant à Cuvilly, Julie eut la consolation d'embrasser sa mère. Ce fut, hélas! la dernière

fois qu'elle la vit ; son père était mort avant les jours de la Terreur.

Au mois d'octobre 1794, Julie Billiart arriva à l'hôtel Blin, accompagnée de Félicité, sa fidèle parente et son inséparable compagne.

Elle fut reçue cordialement par madame Baudoin et par ses filles. Quelques jours plus tard, ces dames la firent entrer en relations avec mademoiselle Blin de Bourdon.

Bien que la paralytique eût beaucoup de peine à se faire comprendre, il s'établit peu à peu entre elle et ses nobles visiteuses des rapports touchants de délicatesse et de générosité.

Mademoiselle Blin, surtout, s'attacha à la pauvre Julie Billiart.

Détachée des grandeurs et de la vanité, éprouvée par les plus poignantes douleurs, elle trouvait auprès de la malade une paix et une douceur célestes. En lui rendant les humbles services d'infirmière, elle se croyait elle-même son obligée : tant étaient précieux pour son âme les avantages qu'elle retirait de son commerce avec Julie Billiart.

Entre la noble demoiselle et la pauvre délaissée se noua une de ces saintes amitiés qui, basée sur l'amour divin, devait produire un jour de si grands résultats. L'amie de Julie deviendra sa sœur, sa coopératrice dans l'œuvre que Dieu avait en vue.

Le nom de mademoiselle Blin est trop lié à celui de Julie pour laisser ignorer au lecteur ce qu'avait fait, jusqu'à l'âge de trente-huit ans, celle qui sera un jour la Mère Saint-Joseph, la

cofondatrice et la deuxième supérieure générale de la Congrégation des Sœurs de Notre-Dame[1].

Marie-Louise-Françoise Blin naquit le 8 mars 1756, au château de Gézaincourt. Elle était le troisième et dernier enfant de messire Pierre-Louis Blin, seigneur de Bourdon, etc., vicomte de Domart en Ponthieu. Sa mère, dame Marie-Louise-Claudine, était fille du baron de Fouquesolles, seigneur de Gézaincourt, Huleux, Méricourt, etc., vicomte de Doullens[2].

Elle fut baptisée le 9 mars, et reçut le nom de Françoise, qui était celui de la sainte que l'Église honore en ce jour. A l'âge de six ans, elle fut placée chez les Bénédictines de Doullens; elle y resta jusqu'à sa première communion. Toutefois, durant l'hiver, elle retournait chez son aïeule maternelle, la baronne de Fouquesolles, née Damerval de Presme.

Françoise était douée d'une belle intelligence; elle annonçait les plus heureuses dispositions pour la vertu. Après sa première communion, elle fut confiée aux Ursulines d'Amiens. Ces pieuses maîtresses achevèrent ce que les Bénédictines avaient commencé.

A son retour dans la maison paternelle, mademoiselle de Gézaincourt, — c'est le nom

(1) Nous ne pouvons donner ici qu'une courte esquisse de la vie de cette vénérable mère qui survécut vingt-deux ans à la mère Julie et mourut à Namur en 1838. On publiera une biographie détaillée de la mère Saint Joseph.

(2) V. *Bourdon et ses anciens seigneurs, vicomtes de Domart*, par l'abbé Ed. Jumel. Amiens, 1868.

que porta Françoise Blin jusqu'à la Révolution, — édifiait sa famille par une conduite exemplaire, autant qu'elle la charmait par les plus aimables qualités. Dieu et le monde se disputaient son cœur.

Mais la noble demoiselle eut bientôt pris son parti : les grandeurs de cette terre lui paraissaient trop vaines et les joies de ce monde trop passagères pour qu'elle n'aspirât pas à quelque chose de plus haut et de plus durable. Toutefois, elle n'entrevoyait pas encore à quel état de vie il plairait à Dieu de l'appeler.

En 1783, sa mère devint malade; elle l'assista, dix mois durant, avec tout le dévouement dont une fille aimante et pieuse est capable. Madame Blin de Bourdon mourut le 2 avril 1784.

Cinq semaines auparavant, son aïeul maternel, le baron de Fouquesolles était descendu dans la tombe. Mademoiselle de Gézaincourt, après le décès de sa mère, retourna chez sa grand'mère dont l'âge avancé réclamait sa présence. Sa vertu n'y resta pas oisive : elle devint bientôt l'ange consolateur de la paroisse de Gézaincourt. Les pauvres bénissaient son nom, comme ils avaient béni celui de la baronne de Fouquesolles.

Cependant, la Révolution, qui haïssait la vertu et la noblesse, ne pouvait oublier qu'au village de Gézaincourt deux femmes, distinguées par leur naissance, faisaient le bien, en exerçant la charité. Il fallait punir ce crime.

On était en 1794. Le curé, pour soustraire la sainte eucharistie aux profanations, l'avait

déposée au château. Mademoiselle Blin faisait son adoration devant le Très Saint-Sacrement, quand, tout à coup, des cris tumultueux viennent frapper ses oreilles.

C'était une troupe de bandits qui réclamaient la citoyenne de Fouquesolles et sa petite-fille, tandis que les villageois armés s'efforçaient de leur barrer le passage.

Mademoiselle Blin sort du château; elle se présente, intrépide et calme, aux révolutionnaires, qui, frappés de la dignité de son maintien, lui signifient, en balbutiant, l'ordre dont ils sont porteurs. « Vous nous passerez sur le corps avant d'enlever nos mères, » s'écriaient les paysans.

Durant plus de deux heures, un débat animé et menaçant s'engagea entre les deux partis. Mademoiselle Blin voulait avant tout sauver son aïeule. Les brigands lui promettent de laisser la baronne au château, à condition qu'elle-même les suivra et décidera les paysans à désarmer. La généreuse fille accepte sans hésiter.

Aussitôt, et sans qu'il lui fût permis de faire ses adieux à sa grand'mère, on la fit partir à deux heures de la nuit et monter dans un chariot escorté par toute la bande révolutionnaire.

— Où donc veut-on me mener? demanda mademoiselle Blin.

— Nous ne pouvons te le dire, citoyenne, fut la réponse : tu dois avoir confiance en la République.

Alors, nous raconte simplement l'héroïne, je

fis à Dieu le sacrifice de ma vie, et je lui demandai la grâce de me résigner à son adorable volonté, quelle qu'elle pût être.

La prière rendit le calme à son âme. A six heures du matin, la troupe arriva aux portes d'Amiens, et la prisonnière fut conduite à la maison d'arrêt, dite *La Providence*. Elle apprit que son père, son frère, son neveu, à peine âgé de douze ans[1], avec d'autres membres de sa famille, s'y trouvaient déjà enfermés.

Malgré ses plus vives instances, on lui refusa la faveur de partager leur cachot : la République voulant sans doute ajouter aux souffrances physiques les plus affreuses tortures morales.

Le 18 mars, elle fut informée de la mort de la baronne de Fouquesolles. A l'annonce de l'arrestation de sa petite-fille, la pauvre dame était devenue folle. Impossible de lui faire prendre aucun aliment. Quand on la pressait : « Non, disait-elle, j'attendrai la *petite*. » La petite ne revint pas, et la baronne succomba. Ce fut une bien vive douleur pour mademoiselle Blin, qui chérissait tendrement sa vénérable aïeule.

Peu de temps après sa réclusion, on laissa aux prisonniers d'Amiens le choix de demeurer à *La Providence* ou d'être transférés au cou-

(1) Voir sur cet enfant, qui fut depuis député à la Chambre en 1815, maire d'Amiens, préfet de l'Oise, représentant de la Somme à l'Assemblée nationale en 1848, la *Notice biographique* extraite de la *Physiologie de l'Assemblée nationale*. Paris, 1848.

vent des Carmélites, détenues prisonnières dans leur propre monastère.

Mademoiselle Blin se décida pour ce dernier parti. Deux gendarmes, le sabre au clair, l'y conduisirent. Elle s'applaudit de se trouver parmi des personnes dont la résignation à la volonté de Dieu était si entière que, sous le coup de la mort, la gaîté ne les avait pas abandonnées.

C'est là qu'un jour, en parcourant les feuilles publiques, elle rencontra, parmi les victimes désignées pour l'échafaud, les noms de son père, de son frère et le sien. Déjà préparée à ce fatal dénouement, elle n'en fut point troublée. « Seulement, ajoute-t-elle, je redoublai mes prières afin que le Tout-Puissant fût lui-même notre force à ce moment suprême. »

Heureusement, Robespierre tomba du pouvoir avant l'exécution de la cruelle sentence, et les prisons s'ouvrirent bientôt pour rendre les captifs à la liberté.

Au commencement d'août 1794, le neveu de mademoiselle Blin arriva joyeux aux Carmélites pour lui annoncer sa délivrance. C'était le soir assez tard. « J'ai fait ma prière, dit la captive, je passerai cette nuit encore dans ma prison. » Le lendemain, la famille se trouvait réunie, après huit mois de séparation, d'angoisses et de souffrances. De ferventes actions de grâces furent rendues au ciel ; puis, tandis que son père partait pour Bourdon, mademoiselle Blin se retira avec son frère dans leur hôtel d'Amiens.

Mademoiselle Blin nous raconte elle-même comment elle entra en relations avec Julie Billiart.

« N'ayant pas beaucoup d'occupations à cette époque, dit-elle avec simplicité et humilité, j'acceptai très-volontiers la proposition d'aller visiter la pauvre infirme; seulement, comme je n'entendais rien alors au langage inarticulé de Julie, il semble que ces tête-à-tête ne dussent guère m'offrir de charmes. J'y pris goût cependant, et me mis à lui faire des lectures spirituelles; puis, en l'absence de Félicité, occupée de notre ménage, je voulus la servir dans ses besoins; enfin, contre toute apparence de raison naturelle, je conçus un véritable attachement pour Julie. »

Une des filles de madame Baudoin, âgée de dix-sept ans, visitait à son tour la paralytique, et lui donnait des marques d'une vive amitié. Julie, à mesure qu'elle parvenait à se faire mieux comprendre, profitait de ces dispositions pour lui inspirer les sentiments d'une solide piété, et pour élever vers Dieu la tendresse de ce cœur ardent.

Il s'établit entre ces trois âmes « une amitié spirituelle » dont « Dieu était le lien » et qui avait pour but « de travailler à leur sanctification, de se consoler dans leurs peines, de se donner des avis avec charité, d'en recevoir avec humilité, d'offrir ensemble leurs prières et leurs bonnes œuvres, enfin de s'exciter mutuellement à l'amour de Dieu. »

C'est ainsi que s'exprime mademoiselle Blin dans un écrit qui a pour titre : « Acte d'union

de prières et de bonnes œuvres entre plusieurs personnes pour honorer l'union ineffable des Trois Personnes Divines. »

Cet Acte s'adresse « au divin Cœur de Jésus, parfait adorateur de la Sainte Trinité » et cette Union doit persévérer, malgré la distance des lieux qui peut-être un jour nous séparera. »

Elles avaient fait ensemble diverses consécrations, toutes datées de 1795; celle-ci paraît être du 2 juillet[1].

Durant cette même année, un bonheur inespéré avait comblé de joie les pieux habitants de l'hôtel Blin.

Madame Baudoin avait beaucoup connu à Paris un prêtre distingué, nommé l'abbé Thomas. Celui-ci fut jeté en prison à Arras et condamné à mort pour avoir refusé le serment schismatique.

Une maladie grave du digne prêtre avait retardé l'exécution de la sentence : à la chute de Robespierre, il fut rendu à la liberté.

Aussitôt, malgré la persécution et sous des déguisements divers, il se livra à des œuvres de zèle et de charité.

Madame Baudoin le rencontra un jour à Amiens, le reconnut et l'amena chez elle[2]. L'abbé Thomas eut ainsi l'occasion de voir Julie. Touché de sa vertu, il lui apporta tous

(1) Voir le texte de cet Acte de Consécration dans l'*Appendice*.

(2) Sur l'abbé Thomas, depuis membre de la Compagnie de Jésus, voir *Vie du R. P. Varin*, par le P. Guidée, S. J., p. 91.

les jours, au péril de sa vie, le pain eucharistique. M. l'abbé Thomas accepta un appartement à l'hôtel Blin. Depuis lors, chaque jour, la Messe fut célébrée secrètement dans la chambre de la malade. Il semblait à ces âmes pieuses que, semblables aux premiers chrétiens dans les catacombes, elles jouissaient davantage de la présence privilégiée de l'adorable victime du Calvaire. De cette pauvre chambre montèrent vers le ciel des accents d'une ineffable tendresse, qui demandaient pardon et miséricorde pour les crimes d'un peuple aveuglé.

Dans le courant de juillet 1795, mademoiselle Blin fut appelée successivement, par des affaires de famille, à Gézaincourt et à Bourdon. Durant près de deux ans, elle ne put revenir à Amiens que par intervalles; mais elle demeura en rapports assidus avec Julie, qu'elle consultait en toutes choses. Il nous reste de cette correspondance un très petit nombre de lettres de Julie, que mademoiselle Blin a précieusement conservées.

Rien ne donne une idée plus exacte de l'état de ces deux âmes que la lecture de ces missives, toutes familières, mais toutes pleines de tendresse mutuelle et d'amour divin.

A peine arrivée à Gézaincourt, mademoiselle Blin avait écrit à son amie. Celle-ci lui répondait, le 15 juillet 1795 :

« Ah ! ma très chère bonne demoiselle, combien vous avez soulagé mon cœur par votre lettre! Je ne pourrais vous dire combien votre

absence me coûte, bien que, par la grâce de Dieu, je sois soumise à la volonté du Seigneur...

» Je vous dirai que j'ai été toute prête à vous écrire la première, tant je ressentais votre départ; mais j'ai tâché d'en faire le sacrifice au bon Dieu, en pensant beaucoup à vous, et en remerciant le Seigneur de la grâce qu'il m'a faite de vous connaître...

» J'ai aussi remercié le bon Dieu de ce qu'il vous a fait trouver les moyens de faire votre oraison. Combien vous m'avez fait plaisir de m'en dire un mot! C'est bien la grâce que je demande pour vous. Avancez de jour en jour en ce saint exercice, puisque c'est par cette voie que Dieu fait les saints et les saintes....

» Je n'ai aucune nouvelle de notre Père (M. Thomas) depuis que vous êtes partie : je ne sais s'il est mort ou vivant; seulement, j'ai entendu dire qu'il n'était pas près de revenir de Montdidier. Ainsi, vous le voyez, je suis bien seule — avec Dieu seul. Ah! demandez que je ne veuille plus rien au monde que ce précieux trésor : Dieu seul, Dieu seul pour toujours! »

Quinze jours après, elle annonce que le Père Thomas est revenu, et qu'elle espère faire avec lui l'Acte de consécration au Sacré-Cœur, le premier vendredi du mois d'août. « Vous savez, dit-elle, que c'est dans cet asile sacré que nous devons nous réunir. »

A Gézaincourt, on n'était pas habitué, à cette époque, à fréquenter les saints sacrements aussi

souvent que le faisait mademoiselle Blin. Sa piété provoqua sans doute des critiques; elle-même insinue à Julie qu'elle en a ressenti quelques légers mouvements de respect humain.

« J'ai bien la confiance, lui répond Julie le 15 août 1795, qu'avec le secours divin vous triompherez de ces petites misères. J'en ai parlé à notre Père. Il m'a chargée de vous dire d'avoir patience, et que, à la fin, vous vous aguerrirez contre ce petit défaut qui vous peine. Et puis, que peuvent nous faire quelques pauvres yeux mortels?... Oh! si le monde connaissait qui est celui qui se donne à nous avec tant d'amour! Oui, s'il connaissait le don de Dieu, combien il envierait notre bonheur!... »

Dans une autre lettre, elle lui écrit naïvement :

« Que je vous suis reconnaissante de toutes les bontés que vous me prodiguez. J'ai reçu le pain de sucre : je suis toute honteuse devant Dieu de ce qu'il veut me donner, non-seulement du pain, mais encore du sucre. Vous voulez que je vous parle de mon méchant physique : il n'en vaut pourtant pas la peine. Mais puisque vous le désirez, je vous dirai qu'il ne vaut rien du tout, rien du tout. Je passe des jours entiers, grâce à Dieu, fort souffrante, et les nuits sont quelquefois pires. Mais, ma bonne tendre amie, qu'est-ce que je souffre en comparaison de l'amour que Dieu a eu pour moi?... Quand le bon Dieu me fait la grâce de souffrir davantage, je fais une petite part à tous mes bons amis dans la foi. Cependant, il n'y faut pas trop compter; car ce n'est que dans le cas où il y

en aurait trop pour payer mes propres dettes... »

« Donnez-moi quelque espoir de vous revoir, ma chère bonne amie, en Dieu, oui, en Dieu. Vous savez que c'est en lui que je vous aime de tout mon cœur. »

« Je bénis Dieu de ce que vous persévérez toujours dans l'oraison, écrit-elle le 1er septembre 1795 : les grâces que vous y recevez sont bien la récompense d'une grande fidélité dans les différents temps d'épreuve par où le bon Dieu fait passer toutes les âmes appelées à ce saint exercice. Quoiqu'il semble qu'il n'y ait dans la voie de l'oraison que des croix et des sacrifices, cependant je vous assure que le bonheur qu'on y trouve, dédommage bien des petits moments d'épreuve que l'on y rencontre... Oui, voilà la route, ma bonne chère amie : c'est cette disposition habituelle d'être victimes du bon plaisir de Dieu dans les différents états dans lesquels il lui plaît de nous éprouver. C'est bien alors, ma bonne demoiselle, que le Seigneur attend que nous lui donnions des marques de notre fidélité. Vous savez la marche qu'il faut garder dans les temps ténébreux : c'est de nous tenir toujours prêtes, comme dit le saint roi-prophète, à bénir Dieu en tout temps... Vous savez aussi que la voie d'oraison est une voie de mort, surtout du propre esprit, lequel veut se mêler de tout, arranger tout à sa mode, même dans les choses spirituelles. Rien n'est plus opposé à l'esprit de Dieu dans la voie d'oraison... Vous faites bien de vous offrir au Seigneur pour toutes sortes de

privations qu'il lui plaira de vous envoyer.

« Quelque rigoureuse que nous paraisse parfois sa conduite, c'est toujours la conduite d'un père infiniment sage, juste et bon, qui nous mène au but par des voies différentes. Et puis, ma bonne amie, rendons-nous justice : n'est-il pas vrai que nous sommes capables de gâter tout l'ouvrage de la grâce en nous ? C'est donc un très grand avantage pour nous que d'éprouver des soustractions de cette même grâce et des délaissements de la part de Dieu. Alors, il faut que nous fassions tout simplement comme les enfants qui, dans une nuit bien profonde, tiennent la main de leur père et vont où il les mène.

« Vous savez sans doute quel usage Dieu veut que nous fassions de ces aridités ? C'est de nous mettre encore plus bas que l'état que nous éprouvons ; c'est là notre place. Sur qui le Seigneur daigne-t-il jeter ses regards ? C'est, vous le savez, sur le cœur humble. Rien n'humilie davantage que de se voir incapable d'une seule bonne pensée en la présence de Dieu. »

Elle finit sa lettre, en disant un mot de sa famille : « Ma petite Félicité doit partir aujourd'hui pour mon pays : j'ai reçu hier une lettre de mon frère qui me mande que ma pauvre mère est fort mal. Il me dit qu'il est comme un pauvre abandonné. Je lui envoie le peu qui me reste de ce que la Providence m'a donné par vous.

« Adieu, ma chère demoiselle..., vous ne doutez pas combien je vous suis attachée en

Dieu. Lui seul est le nœud de notre union, pour le temps, et, je l'espère, pour la bienheureuse éternité. »

Julie ne put écrire pendant l'absence de Félicité : elle en donne la raison dans la lettre suivante, et annonce en même temps à son amie la douloureuse perte qu'elle vient de faire de sa pauvre mère.

« Je n'ai pu vous répondre plus tôt, écrit-elle le 15 septembre : je me suis trouvée beaucoup plus souffrante, durant l'absence de Félicité. J'ai eu de fortes convulsions. Je craignais même de ne pouvoir encore vous donner de mes nouvelles aujourd'hui. Car l'arrivée de la petite a été pour mon cœur la matière d'un bien grand sacrifice..... Enfin, ma bonne amie, j'ai perdu ma pauvre chère mère. Vous sentez ce qu'a dû éprouver mon cœur sensible, quoique bien soumis, par la grâce de Dieu, aux ordres de sa providence.

» C'est toujours par la voie des sacrifices qu'il me veut à Lui, à Lui tout seul. Demandez donc pour moi que je sois tout immolée au bon plaisir de ce divin Maître, pour tous les sacrifices qu'il exigera de moi.

» Je ne puis vous écrire bien longuement cette fois-ci, mais j'espère que le bon Dieu nous accordera la grâce de nous voir un petit moment. J'espère contre toute espérance, pour sa gloire... Ce sera aussi une douce satisfaction pour mon cœur. »

Mademoiselle Blin accourut, sans doute pour consoler son amie, et pour se retremper elle-

même dans la ferveur, par la vue de si cruelles souffrances, supportées avec tant de résignation.

De retour à Gézaincourt, elle avait interrogé Julie au sujet de certains troubles intérieurs qu'elle éprouvait.

Julie lui répond :

« Notre Père (l'abbé Thomas) a vu cet endroit de votre lettre. — Il m'a dit que nous ne devons pas nous attendre à ce que le bon Dieu nous envoie un ange à chaque instant pour nous faire connaître sa volonté ; mais que, tout simplement, quand l'occasion se présente de dire une chose utile au prochain, avec l'espoir qu'il en profitera, nous devons ne pas nous arrêter au petit trouble qui s'élève en nous, mais aller notre train tout bonnement. Il m'a dit aussi que plus vous agirez ainsi, plus votre timidité disparaîtra. Il dit même plus : Quand il vous arriverait de faire des fautes dans ces circonstances, il ne faudrait pas pour cela vous laisser troubler... Enfin, c'est bien son avis que vous vous exerciez le plus que vous pourrez dans les pratiques de zèle, pourtant avec prudence, et sans trop d'activité... Il veut que nous prenions bien garde à une certaine recherche de nous-mêmes dans les choses de Dieu : on voudrait toujours s'assurer que tout ce que l'on fait est bien, et cela, par un retour de complaisance sur soi-même ; on aime à ne voir rien de défectueux en soi, et l'on devient semblable aux filles du monde qui retournent souvent au miroir pour voir s'il ne manque rien à leur toilette. »

Mademoiselle Blin avait constaté dans son village une si profonde ignorance de la religion, depuis l'expulsion des prêtres fidèles, qu'elle en était presque venue à se demander s'il ne valait pas mieux être schismatique que tout à fait privé d'instruction religieuse.

« Vous n'avez pas fait réflexion, lui répond Julie, que nous ne pouvons en conscience laisser nos frères dans l'erreur : en allant aux instructions d'un intrus, ils sont hors de la vraie Eglise, hors de la voie du salut; ils ne peuvent, non plus, assister à sa messe. Il n'y a donc pas à balancer... Ces bonnes gens, qui sont dans l'impossibilité d'avoir des pasteurs légitimes, ne seront pas punis pour cela... Le bon Dieu ne leur en demandera pas davantage, et il leur enverra plutôt un ange que de les laisser se perdre. Vous dites, ma bonne amie, que ces choses sont obscures ; mais faites attention qu'elles ne le sont pas pour de vrais fidèles. L'Eglise a parlé contre les déserteurs de la foi catholique, apostolique et romaine : nous sommes par conséquent suffisamment instruites... »

Inutile de faire remarquer ici le profond attachement de Julie à l'Eglise, et la sagesse de ces conseils dont, hélas! il y a, de nos jours encore, à profiter dans plus d'un pays de l'Europe.

Vers la fin de novembre 1795, mademoiselle Blin quitta Gézaincourt pour aller assister son père, à Bourdon. Elle l'aurait bien voulu attirer à Amiens, pour pouvoir demeurer auprès de

Julie. Celle-ci la félicitait, le 12 décembre 1795, de son heureuse arrivée à Bourdon et approuvait l'idée de venir à Amiens, mais sans insister : car elle voyait plus d'un obstacle à ce projet.

Madame Baudoin, qui avait amené Julie à Amiens et lui donnait un logement dans son appartement, se proposait de retourner à Paris au printemps. Il s'agissait de savoir si Julie l'accompagnerait dans la capitale de la France. Madame Baudoin hésitait.

« Je ne veux, écrivait Julie à mademoiselle Blin, entrer avec elle dans aucun détail là-dessus : je suis entre les mains du bon Dieu, dans la plus entière confiance qu'il ne fera rien que pour sa gloire et mon salut. Je m'occuperai donc de tout cela seulement avec lui. — Et puis, ajoutait-elle, s'il veut faire de vous une sainte Carmélite, il saura bien quels moyens prendre pour cela. »

Mademoiselle Blin qui, dans sa prison, avait connu et apprécié les saintes filles du Carmel, se sentait, paraît-il, quelque attrait pour cet ordre religieux. Julie ne la contraria pas ; toutefois, dans d'autres lettres, nous verrons que Dieu lui avait donné certaines vues sur la vocation de la noble demoiselle.

En attendant le moment de s'en expliquer, elle laisse agir la grâce, et recommande à son amie la fidélité à l'oraison :

« C'est là que vous devez puiser toutes les grâces nécessaires pour devenir bien humble, puisque Dieu vous montre que vous avez besoin

de cette vertu. Oui, oui, je demanderai de tout cœur au bon Dieu, pour vous comme pour moi, que nous ayons un grand mépris de nous-mêmes, *un parfait mépris,* et que nous ne soyons pas fâchées que les autres nous méprisent de même. »

Julie croit aussi devoir prémunir sa pieuse amie contre le respect humain, dont elle sentira peut-être de nouveau quelque atteinte dans ce triste village où l'on est peu accoutumé à voir les fidèles aller souvent à la Messe et s'approcher fréquemment de la Table Sainte.

Enfin, elle console mademoiselle Blin de n'avoir pu achever son œuvre à Gézaincourt :

« Vous craignez que la divine semence que vous avez jetée là-bas dans le cœur de ces pauvres gens, ne soit tombée sur le grand chemin. Eh bien! ma bonne amie, quand cela serait, vous avez fait ce que Notre-Seigneur vous a ordonné. C'est à lui de donner l'accroissement : laissons-lui donc le succès de tout. J'espère que vous allez encore semer, dans le pays où vous êtes, par vos bons exemples; et puis le bon Dieu donnera sa sainte bénédiction, et il sera glorifié en vous et par vous. »

Peu de temps après, Julie apprend que son amie s'occupe, à Gézaincourt, où elle était revenue, d'instruire de petits enfants : « Je vous félicite, dit-elle, et je vous conseille beaucoup de vous adonner à cela tout entière. Recevez, comme venant de la part de Dieu, tous ceux qui se présenteront pour être instruits. Tâchez, ma bonne amie, d'avoir une

entière liberté d'esprit pour faire ce que le bon Dieu vous montrera. »

Julie invite ensuite mademoiselle Blin à venir passer l'été avec elle, si cela se peut. Dans ce cas, madame Baudoin, qui doit partir dans un mois, lui laisserait une de ses filles. « Elle va à merveille, dit Julie; elle a de petites compagnes qui la suivent, et qui vont à Dieu de tout leur cœur. Je les vois de temps en temps. »

C'étaient sans doute les quatre demoiselles, qui, s'associant plus tard à Julie et à sa fidèle compagne, constituèrent une sorte de première communauté des Sœurs de Notre-Dame.

En ce moment, la pauvre paralytique n'y pensait guère. « Vous savez, écrit-elle, combien je suis toute remise entre les mains du bon Dieu pour rester où je suis, ou pour aller ailleurs.... Je me regarde comme une pauvre exilée, bannie de sa patrie, et qui n'a d'autre désir que celui d'y retourner, quand il plaira à Dieu.... Mais, avant de partir, il nous faut mourir à nous-mêmes. »

Dans une autre lettre, elle engage son amie à venir passer la semaine sainte à Amiens, et, pour pouvoir y faire ensuite un plus long séjour, elle lui conseille d'aller auparavant à Bourdon, pour y voir le vicomte, son père.

Mademoiselle Blin se conforma aux désirs de Julie et vint passer la semaine sainte à Amiens avec elle.

Le 16 avril, elle commença une retraite qui dura trente jours. Elle consignait par écrit ses lumières et ses résolutions, et l'abbé Thomas,

qui la dirigeait, lui laissa de sages avis spirituels.

Vers la Pentecôte de l'an 1796, nous la retrouvons à Bourdon, où une grave indisposition de son père l'avait appelée. La santé du vicomte Blin de Bourdon s'étant légèrement améliorée, sa fille, sur l'invitation de Julie, vint passer une partie de l'été à Amiens.

A cette époque, le calme renaissait dans la ville : on pouvait assister à la sainte messe dans des chapelles privées, et les prêtres commençaient à exercer assez publiquement leur ministère.

C'est sans doute durant cette période que mourut madame Baudoin et qu'une de ses filles vint habiter l'hôtel Blin.

En décembre 1796, mademoiselle Blin alla revoir son père, pour lequel elle craignait les rigueurs de l'hiver. Et en effet, la santé du vicomte inspira bientôt les plus vives inquiétudes. Mademoiselle Blin s'efforçait de faire goûter au malade les choses de Dieu, et de le préparer à recevoir les derniers sacrements.

Le 1er février 1797, M. Blin expira pieusement entre les bras de sa fille, qui lui avait prodigué toutes les marques de la tendresse la plus dévouée.

Julie écrit aussitôt à son amie : « Le bon Dieu a donc disposé de votre père, ma chère enfant! Que le Seigneur lui donne la paix et lui fasse miséricorde! Je le lui ai demandé de tout mon cœur. Vous avez bien à remercier le bon Dieu sur son état qui a été aussi consolant que vous le pouviez désirer. Ma fille, il faut

tout perdre dans l'abîme de cette bonté sans bornes....

» J'ai été contente que vous ne vous soyez pas laissée aller à certaines inquiétudes : cela est très nuisible à la paix de l'âme, comme vous l'a dit le livre de l'Imitation de Jésus-Christ. Je suis bien aise que le bon Dieu vous fasse la grâce de trouver au besoin dans ce livre tout ce qu'il vous faut.

» J'ai été ravie que vous vous soyez décidée à venir passer quelques jours avec nous à Amiens; nous causerons bien plus facilement de toutes nos affaires : je vais m'en occuper avec le bon Dieu d'une manière spéciale, d'ici à votre arrivée. J'ai la confiance qu'il nous accordera la grâce de connaître ses adorables volontés. Comme il nous donne un seul et même désir de chercher à le glorifier en toute chose, il faut, ma chère enfant, vous unir à moi de votre mieux pour que nous entrions dans les vues de sa sainte providence sur nous. Je ne doute nullement que le bon Dieu n'ait sur nous quelque vue particulière. Nous n'irons que pas à pas, toujours en consultant la sainte volonté de Dieu.

» Ne doutez pas que je n'éprouve bien de la consolation de vous revoir. Oui, ma bonne enfant, je sens que vous êtes ma fille aînée. Permettez que je vous le dise avec simplicité de cœur. Dès que j'ai appris la mort de votre cher père, je vous ai vue vous jeter entre mes bras. Cette vue m'a frappée au cœur sensiblement. Il m'a semblé que ç'allait être le

moment où le bon Dieu vous donnerait à moi, et moi à vous, d'une manière si forte, que la mort seule pourrait nous séparer.... »

Mademoiselle Blin, après la mort de son père bien-aimé, devait mettre ordre à ses affaires, et se décider sur le parti qu'elle avait à prendre. C'était, en effet, une détermination bien grave, et, aux yeux du monde, une idée pour le moins très étrange, que celle d'associer son sort à celui d'une pauvre paralytique, et de prendre une simple fille du peuple pour le guide et la compagne de sa vie.

Enfin, le moment arriva où mademoiselle Blin put venir rejoindre son amie à Amiens.

Madame Baudoin, la première protectrice de Julie, était morte l'année précédente. Cinq demoiselles, nous l'avons dit, étaient venues s'établir à l'hôtel Blin, et formaient une espèce de communauté.

L'abbé Thomas, qui était leur directeur, leur avait donné un règlement, et Julie, sous le nom de *mère,* fut constituée leur supérieure. Aidée des lumières du saint confesseur de la foi, elle avait initié ses filles spirituelles à la vie intérieure : elle leur avait appris à faire oraison, à mortifier la volonté propre, à s'employer au salut et au soulagement du prochain.

Il était beau de voir ces jeunes personnes, distinguées par leur naissance et leur mérite, entrer dans les réduits habités par l'indigence, y laisser des secours pour les besoins du corps et des consolations pour les nécessités de l'âme, plus grandes encore et plus urgentes. Il fallait

apprendre à des malheureux, dépourvus de toute instruction, les premiers éléments de la doctrine chrétienne; il fallait les préparer à la réception des saints sacrements, dont la plupart avaient perdu l'habitude; il fallait prendre soin des enfants, les instruire, les placer, les entourer de protection et de tendresse. Rien ne coûtait à ces âmes ardentes, et les bienfaits, qu'elles semaient sous leurs pas, faisaient aimer la religion qui les inspirait.

Julie, toujours malade, bénissait Dieu de ces heureux succès. De son lit de souffrance, elle encourageait ses enfants par ses prières et par ses conseils.

Mademoiselle Blin, qui avait été reçue avec enthousiasme par ses jeunes amies, se joignait à leurs exercices avec toute la maturité que lui donnaient son âge et son expérience, avec tout le zèle qu'elle avait au cœur. Nous avons vu que, peu auparavant, elle avait fait, sous la direction de l'abbé Thomas, une retraite d'un mois, suivant la méthode de saint Ignace. Pendant ces jours de bénédictions, Dieu s'était communiqué à cette âme généreuse avec tout le trésor de ses grâces et de ses lumières.

Aussi, tandis que, plus tard, l'une après l'autre, les jeunes associées de Julie se retirèrent et la quittèrent pour suivre d'autres voies, mademoiselle Blin, seule, resta fidèle à sa mère, et devint avec elle le fondement sur lequel Dieu avait résolu de bâtir un grand édifice: la Congrégation des Sœurs de Notre-Dame.

La Révolution, qui s'était abattue sur la

France comme une tempête, ne se laissait enchaîner à certains jours que pour se montrer ensuite plus inexorable.

En 1796, le culte avait été à peu près toléré durant quelques mois; mais bientôt, un nouveau serment fut exigé, par la loi de vendémiaire an V. Les prêtres qui le refusèrent, furent poursuivis, incarcérés ou déportés. Après quelques mois d'un répit relatif, où l'on s'était contenté de « désoler leur patience » suivant un mot du Directoire, la persécution redevint sanglante. Le 18 fructidor avait remis en honneur les massacres ; le corps législatif fut lui-même décimé, et l'on exigea des prêtres le serment de haine à la royauté. Les visites nocturnes se multipliaient : ceux que découvraient de sanguinaires inquisiteurs étaient déportés, soit à Cayenne, soit à l'île de Rhé, et traités avec la dernière barbarie.

M. l'abbé Thomas fut, lui aussi, recherché activement. Deux visites domiciliaires à l'hôtel Blin n'avaient amené aucun résultat. A la troisième, il n'échappa que par une providence spéciale. Déjà le gendarme, qui était sur sa trace, s'écriait : « Je tiens le gibier » lorsque la chandelle qui l'éclaire tombe et s'éteint.

Le fugitif profite de ce moment d'obscurité et de désarroi, pour gagner son impénétrable cachette. On revint bien des fois encore à la charge, durant les deux dernières années du Directoire, mais toujours, grâce à Dieu, sans succès.

Ces continuelles alertes ne faisaient qu'aug-

menter la sensibilité nerveuse de Julie. Dans l'espoir d'apporter quelque amélioration à sa santé, et pour échapper aux tracasseries de la police, on résolut d'aller habiter la campagne. Une amie de mademoiselle Blin mit gracieusement à sa disposition un petit château qu'elle possédait à Bettencourt-Saint-Ouen.

M. l'abbé Thomas, Julie Billiart et mademoiselle Blin partirent d'Amiens, le 6 juin 1799, à 9 heures du soir, et arrivèrent, au milieu de la nuit, dans leur nouvel asile.

Il avait fallu choisir cette heure avancée, pour faire, sans se trahir, les six lieues qui séparent Amiens de Bettencourt. A peine arrivées dans ce petit village, soit fatigue, soit émotion, Julie tomba gravement malade, et mademoiselle Blin fut attaquée de la petite vérole. Mais la croix supportée patiemment conduit au triomphe. A l'exemple de leur divin modèle, ces deux héroïnes offrirent à Dieu leurs souffrances pour le salut des âmes, en attendant qu'il leur fût donné de s'y employer elles-mêmes tout entières.

Julie entra bientôt en convalescence : elle recouvra aussi l'usage plus libre de la parole. Chaque matin, son directeur lui adressait des questions en lui ordonnant d'y répondre ; l'effort qu'elle faisait par obéissance fut béni de Dieu. Elle profita aussitôt de ce léger adoucissement pour reprendre son œuvre de prédilection : l'enseignement de la doctrine chrétienne.

Le Directoire venait de faire place au Con-

sulat. La journée du 18 brumaire (8 novembre 1799) ne mit fin à l'anarchie que pour livrer la France au despotisme. Mais la persécution religieuse se ralentit, et bientôt le culte catholique put s'exercer publiquement.

La paroisse de Bettencourt, privée depuis longtemps de son pasteur, était tombée dans le plus triste état religieux et moral. Pour y remédier efficacement, M. l'abbé Thomas commença par les œuvres de charité : il visitait les malades, soulageait les malheureux, secourait les pauvres. Il entreprit aussi de réveiller les généreux instincts de ces bons campagnards, en leur rappelant les enseignements de la religion. Il se chargea personnellement de l'instruction des hommes, et confia celle des femmes à ses deux fidèles disciples, mesdemoiselles Julie Billiart et Blin de Bourdon.

C'était un touchant spectacle de voir les mères de famille, avec leurs petits enfants sur les bras, venir s'asseoir auprès de la paralytique, pour écouter ses leçons avec une sainte avidité.

Les petites filles avaient leurs classes, où elles apprenaient à lire, à écrire, à coudre, à tricoter; et leurs maîtresses improvisées cherchaient surtout à leur faire aimer Dieu et sa sainte religion.

Peu à peu, le village changea de face. La paix, la concorde, la piété prirent la place de la haine, de la violence et de l'incrédulité. Le catholicisme répond si bien aux exigences de la nature humaine que, pour peu que le cœur

soit disposé, le pécheur converti arrive bientôt à la pratique des plus belles vertus.

Un ancien révolutionnaire de Bettencourt, réduit à mendier son pain, commençait sa tournée de chaque jour par le château. Dès qu'il avait reçu son aumône, on le voyait s'éloigner en grande hâte et prendre toujours le même chemin. Curieux de savoir où il se rendait si exactement tous les jours, l'abbé Thomas résolut de le suivre. Que vit-il? O prodige de la grâce et de l'enseignement catholique! Le mendiant s'arrêtait devant un vieillard aveugle, mendiant comme lui, et se découvrant respectueusement, il lui mettait dans la main l'aumône qu'il venait de recevoir. Un jour, le bon prêtre l'interrogea sur cette conduite.

« Ce vieillard, répondit l'ex-révolutionnaire, est un fort brave homme. Je le salue pour saluer Jésus-Christ qu'il me représente. Je lui donne tous les jours ce que le bon Dieu m'envoie : il est plus malheureux que moi; il est aveugle, tandis que je puis encore parcourir les villages pour chercher ma subsistance. »

Tandis que l'abbé Thomas, avec l'aide de la mère Julie et de mademoiselle Blin, renouvelait ainsi Bettencourt, un saint prêtre constituait en France une Société qui, par l'enseignement et la prédication, devait concourir efficacement à la restauration du règne de Jésus-Christ dans les âmes.

Arrivé à Paris, en 1800, sous un déguisement, le P. Varin s'était installé, avec deux

compagnons, à l'hospice de la Salpêtrière. Tout en y exerçant son zèle, il avait réuni, avant la fin de l'année, sous la bannière des Pères de la Foi, une dizaine de prêtres distingués. En 1801, il ouvrait un collège à Lyon, et, en 1802, il acceptait des mains de M. l'abbé Sellier la direction de l'établissement d'instruction, inauguré dans l'ancien Oratoire d'Amiens.

M. l'abbé Thomas n'avait pas été étranger à cette négociation : il eut la joie de recevoir plusieurs fois le P. Varin au château de Bettencourt.

Ce grand zélateur des âmes, qui avait deviné dans mademoiselle Barat la fondatrice des Dames du Sacré-Cœur, n'eut pas plus tôt vu Julie Billiart qu'il reconnut que Dieu avait également de grands desseins sur elle.

L'admirable discernement du P. Varin ne l'avait pas trompé : il eut lieu de se féliciter plus tard de tout le bien qu'il vit réaliser par la Congrégation de la mère Julie.

« Que de souvenirs, chers à mon cœur, écrivait-il en 1833, se rattachent à l'époque où je fis pour la première fois connaissance avec le bon père Thomas ! C'était à Bettencourt... et la bonne Julie et sa fidèle compagne, et toutes les suites de cette sainte union formée et bénie par le Seigneur !... Non, jamais ces souvenirs ne s'effaceront de mon esprit, parce qu'ils sont la mémoire du cœur[1]. »

(1) Lettre du P. Varin à la mère Saint-Joseph à Namur. — Le P. Varin mourut à Paris, le 19 avril 1850, à l'âge de 82 ans.

Nous verrons plus tard le P. Varin s'employer personnellement à la formation d'une Société qu'il jugeait si utile à la gloire de Dieu. En attendant cette heure providentielle, Julie et son amie continuaient à s'élever dans les voies de la perfection et à remplir envers le prochain, sous la direction de l'abbé Thomas, tous les devoirs de la charité et du zèle.

Pendant le séjour de Julie à Bettencourt, les églises furent ouvertes, et les chapelles particulières interdites par l'autorité épiscopale. Mais cela n'empêcha pas que la pauvre malade eût toujours le bonheur d'entendre la sainte messe dans la maison qu'elle habitait.

Mgr de Villaret, alors évêque d'Amiens, était venu donner la confirmation à Bettencourt, et il avait logé dans le petit château. Il fut touché des infirmités de Julie ; il permit à M. l'abbé Thomas de célébrer le saint sacrifice dans la demeure de mademoiselle Blin.

Cependant le feu de la persécution s'était éteint : le séjour de la ville n'offrait plus de danger.

Il fut décidé qu'on retournerait à Amiens. Bettencourt, qui avait joui, depuis le mois de juin 1799 jusqu'en février 1803, de la présence de ces trois personnes, dévouées à son bonheur, les vit s'éloigner à regret.

Tous les appartements de l'hôtel Blin étant loués, il fallut s'accommoder provisoirement d'une maison étroite et sans jardin, rue du

Puits-à-Brandil[1]. La mère Julie eut la consolation, comme à Bettencourt, grâce à Mgr de Villaret, d'y pouvoir, chaque jour, assister au saint sacrifice de la messe. Six mois plus tard, une maison plus spacieuse était louée dans la rue *Neuve*.

(1) Actuellement rue des *Ecoles Chrétiennes*.

CHAPITRE DEUXIÈME.

L'INSTITUT DES SŒURS DE NOTRE-DAME.

1803-1807.

Le P. Varin ordonne à Julie Billiart de commencer une communauté. — Premiers vœux. — Julie aide les missionnaires à Amiens. — Sa guérison merveilleuse. — Retraite sous la direction du P. Enfantin. — Elle prend part à la mission de Saint-Valery et d'Abbeville. — Interdiction des missions. — Formation des jeunes sœurs. — Le P. Varin présente un projet de règles et reçoit les vœux des premières sœurs. — Le P. de Sambucy remplace le P. Thomas. — Voyage de la mère Julie en Flandre. — Son entrevue avec Mgr Fallot de Beaumont, évêque de Gand. — Des classes gratuites sont ouvertes à Amiens, au Faubourg-Noyon. — Approbation impériale de l'Institut des Sœurs de Notre-Dame. — La mère Julie retourne en Flandre et ramène des postulantes. — Elle accepte un établissement à Saint-Nicolas. — Costume religieux. — Elle s'abouche avec Mgr Pisani de la Gaude, évêque de Namur. — Elle ouvre une école à Montdidier. — La mère Blin, supérieure à Namur. — Voyage de la mère Julie à Bordeaux. — Affiliation à l'Institut de plusieurs petites communautés religieuses.

C'est le 5 août 1803, fête de Notre-Dame-aux-Neiges, que Julie Billiart et mademoiselle Blin entrèrent dans la maison où furent jetés les premiers fondements de l'Institut des Sœurs de Notre-Dame.

M. l'abbé Thomas, qui venait de s'enrôler dans la Société des Pères de la Foi, obtint l'autorisation de prendre un appartement dans cette nouvelle demeure. Des rapports plus fréquents s'établirent ainsi entre la pieuse fondatrice et le P. Varin. Celui-ci songeait à recueillir les orphelines que la Révolution avait faites et à leur procurer le bienfait d'une éducation religieuse.

La Providence lui avait fait rencontrer Julie Billiart. Julie était infirme, il est vrai, pauvre, sans connaissances littéraires : mais elle avait un grand cœur, une foi à transporter les montagnes et une confiance en Dieu d'autant plus inébranlable qu'elle comptait moins sur ses propres ressources. Le P. Varin, qui était un homme de Dieu, lui parla de la congrégation qu'il avait en vue : il lui ordonna de rassembler autour d'elle les jeunes filles qu'elle jugerait capables, par leurs talents et leurs vertus, de mener à bonne fin cette difficile entreprise.

La première personne qui se présenta fut mademoiselle Catherine Duchâtel : le P. Varin traça quelques règles provisoires, et, dès le 2 février 1804, Julie Billiart, Françoise Blin et Catherine Duchâtel, prosternées devant le Saint-Sacrement, firent le vœu de chasteté, et s'engagèrent à travailler de tout leur pouvoir à l'œuvre de l'instruction des enfants pauvres.

Elles se consacrèrent ensuite au Sacré-Cœur de Jésus, et se mirent sous la protection du Cœur immaculé de Marie.

Le 20 février de la même année, deux âmes d'élite se présentèrent à la Congrégation naissante : c'étaient Victoire Leleu, âgée de vingt-quatre ans, et Justine Garçon, qui n'avait pas encore atteint sa vingt-troisième année. Toutes deux étaient originaires de Chepy, village de l'ancienne Picardie. Au mois de mars, nouvel accroissement : c'est Geneviève Gosselin, de Bettencourt, qui demande son admission dans la Congrégation.

Ce n'étaient plus, comme auparavant, des jeunes personnes de familles distinguées, qui s'unissaient aux deux fondatrices; c'étaient de simples bourgeoises cachant, sous un extérieur bien modeste, des âmes grandes et fortes, pleines de courage, de générosité, d'oubli d'elles-mêmes; de ces âmes, enfin, telles qu'il les faut, pour être les pierres fondamentales d'un Institut naissant.

Ces qualités, mesdemoiselles Victoire Leleu et Justine Garçon les possédaient à un haut degré. La première avait reçu une éducation solide ; douée d'une grande facilité pour l'étude, elle joignait aux dons de l'esprit un grand bon sens, une douceur de caractère tout angélique, un talent tout particulier pour attirer les âmes à Dieu. Mêlant avec une singulière adresse les choses spirituelles aux conversations les plus familières, elle parlait avec tant de simplicité, d'onction et de force, qu'il était impossible de lui résister et de ne pas se ranger à sa manière de voir. Mademoiselle Leleu devint un des plus fermes appuis des fonda-

trices, dans les longues et douloureuses épreuves qu'elles eurent bientôt à traverser.

Mademoiselle Justine avait aussi de précieuses qualités. C'était une de ces natures fortement trempées, capables des plus généreux et des plus beaux sacrifices. Toute son ambition était d'être employée à l'instruction des pauvres. La mortification fut la vertu caractéristique de Justine. Il n'y a point de véritable zèle, s'il n'est soutenu, dirigé, vivifié par le sacrifice de soi-même. La fervente religieuse recherchait avec une sainte avidité les fonctions les plus basses et les plus pénibles, n'étant jamais plus heureuse que lorsqu'elle pouvait souffrir quelque chose pour l'amour de Jésus-Christ.

On le voit, ces deux nouvelles sœurs étaient une excellente acquisition pour les fondatrices.

Le P. Thomas se dévouait avec zèle à la direction de la petite communauté, lorsque le P. Varin, son supérieur, l'appela pour prendre part aux missions générales, qu'il venait d'organiser. La première de ces missions fut donnée à Tours, et dura de six à sept semaines.

Malgré les tracasseries officielles du Préfet, elle réussit complètement, à la grande satisfaction du cardinal de Boisgelin. On dut en bonne partie le succès de la mission au P. Enfantin, dont l'éloquence simple mais pénétrante avait ébranlé les masses.

De Tours, les missionnaires se rendirent à Amiens.

L'ouverture du jubilé y eut lieu le dimanche 29 avril. La mission se termina le 27 mai. Une

croix commémorative fut plantée en grande pompe le vendredi 1er juin. On prêcha dans toutes les paroisses simultanément. A la cathédrale, on compta, plusieurs fois, jusqu'à dix mille auditeurs. Plus de six cents mariages furent réhabilités[1].

C'est à l'occasion de ces exercices religieux que les Pères de la Foi mirent à profit le zèle de la nouvelle communauté des Sœurs de Notre-Dame.

« La mère Julie Billiart et ses filles furent chargées, dit un des missionnaires, le P. Sellier, d'instruire les femmes du peuple, dont la plupart ignoraient les premiers éléments de la religion, et de les préparer à la réception des sacrements. Dans cette œuvre apostolique, ajoute le même témoin, Julie déploya toute l'activité dont elle était capable; le zèle de ses filles était consacré à faire répéter les prières du matin et du soir, les principaux mystères de la religion, les commandements de Dieu, etc., à chacune des classes, qui se succédaient dans une salle de la petite communauté. »

La mère Julie réussit si bien dans cette œuvre importante que les Pères de la Foi résolurent de l'associer à leurs travaux.

Dans les desseins de la Providence, les infirmités de Julie avaient eu, sans doute, pour but

(1) Voir la *Semaine religieuse d'Amiens*, 14 octobre 1877, p. 308.

de l'établir foncièrement dans la sainte vertu d'humilité, indispensable fondement de tout édifice de l'ordre surnaturel. Le jour où le Seigneur aura trouvé l'épreuve suffisante, il la fera cesser.

Après trente ans de souffrances de toute nature, supportées avec une patience invincible, il suffira à Julie d'un acte de foi et d'obéissance pour recouvrer l'usage de ses membres paralysés.

C'était vers la fin de mai 1804. Le P. Enfantin, qui avait vu les fruits de salut opérés par cette pauvre paralytique, ne doutait pas qu'on n'en recueillît de plus grands, si elle guérissait : il se sentit vivement sollicité de demander à Dieu cette faveur. Mais il voulait avoir pour complice inconsciente la malade elle-même. Il alla donc la trouver, et lui dit : « Je commence aujourd'hui une neuvaine au Sacré-Cœur. Voulez-vous vous unir à moi? » Sans demander aucune explication, Julie promit de prier. Le premier jour du mois de juin, un vendredi, le père revint vers le soir, et trouvant la mère Julie seule au jardin : « Mère, lui dit-il, si vous avez de la foi, faites un pas, et que ce soit en l'honneur du Sacré-Cœur. » Elle se lève aussitôt et fait un pas. Elle n'avait plus marché depuis vingt-deux ans! « Faites-en un second » reprit le père : elle obéit. « Un troisième, » elle obéit encore, disposée à en faire davantage. « C'est assez, dit l'homme de Dieu ; retournez à votre fauteuil, et ne parlez à personne de ce

qui vient de se passer. » Elle rentra dans la maison, en s'aidant de sa chaise, selon sa coutume.

Le lendemain, elle crut devoir monter à la chapelle, comme toujours, en se hissant d'une marche à l'autre, à l'aide de ses mains. Mais au moment de la communion, au lieu de se traîner péniblement à l'autel, elle se mit à marcher d'un pas ferme. Néanmoins, à cause sans doute du profond recueillement des Sœurs, ou bien encore à cause du grand voile qu'elles portaient alors pour tout costume religieux, le fait ne fut guère remarqué. Du reste, fidèle à sa consigne, Julie ne révéla pas son secret. Seulement, selon l'autorisation qu'elle avait reçue, elle en instruisit le P. Thomas, qui pleura de joie en la voyant se promener librement. Il voulut même qu'elle montât l'escalier devant lui, ce qu'elle fit sans difficulté.

Enfin, le don de Dieu devait pleinement se manifester.

Le dernier jour de la neuvaine, Julie avait prolongé son action de grâces, après la communion. Les Sœurs étaient au réfectoire, et quelques élèves se trouvaient réunies dans une chambre attenante. Tout à coup, on entend un bruit de pas sur l'escalier : « C'est ma mère qui descend, » s'écrie une des plus jeunes enfants. Tandis qu'on hésitait en se regardant, voici la mère Julie qui entre, droite, sans soutien, et salue par ces mots : *Te Deum laudamus*. Il est facile de concevoir l'émotion qui s'empara de la petite communauté. Tout le monde se jette à

genoux, pour remercier Dieu, dans un premier élan de reconnaissance. Puis on se rend à la chapelle, pour achever l'hymne d'action de grâces. Le P. Sellier, après avoir rapporté la guérison, ajoute ces paroles : « Je l'attribue à la foi de la mère Julie et au dessein de Dieu de se servir d'elle pour étendre sa gloire. D'ailleurs, cette dernière pensée était comme l'âme de toutes les actions de Julie ; elle en était si pénétrée elle-même, qu'après avoir recouvré l'usage parfait de tous ses membres, elle répétait souvent avec l'accent du dévouement le plus pur : « *Seigneur, si vous ne voulez pas vous servir de moi, pour vous gagner des âmes, rendez-moi mes premières infirmités.* » Des vœux si désintéressés devaient avoir leur entier accomplissement.

Ce fait extraordinaire fit grand bruit à Amiens, où Julie était fort connue. La dévotion au Sacré-Cœur en reçut de merveilleux accroissements.

Plus d'une fois, Julie fut favorisée de grâces extraordinaires. « Un jour de la Purification, dit la mère Saint-Joseph, étant avec ses filles dans l'ouvroir d'Amiens, Julie entonna avec sa ferveur ordinaire le *Nunc dimittis*. Arrivée à ces mots : *Lumen ad revelationem,* elle regarde le crucifix, sa voix s'arrête, ses yeux restent fixés sur l'objet divin qui s'empare de son âme, sa figure s'enflamme, et elle demeura longtemps immobile. »

Aussitôt après sa guérison, Julie Billiart commença une retraite de dix jours, autant pour

témoigner à Dieu sa vive reconnaissance, que pour se préparer à des œuvres nouvelles. Le P. Enfantin fut chargé de la diriger. Il avait été l'instrument de Dieu pour lui rendre la santé, il devait encore l'aider à lui faire atteindre un plus haut degré de vertu.

Le P. Enfantin était un homme d'une conduite austère, d'un caractère étrangement énergique. Il avait été appelé à l'état ecclésiastique au plus fort de la Révolution et dans un âge déjà mûr. Dans la chaire de vérité, nous l'avons dit, il opérait des merveilles; dans la direction des âmes, il poussait avant tout à l'humilité, qui est la pierre de touche de toute vertu solide. Plusieurs personnes, favorisées de dons surnaturels, s'étaient placées sous sa conduite. Il avait remarqué que Julie n'était pas la moins riche en grâces et en faveurs du ciel.

Il résolut de la traiter avec d'autant moins de ménagement. Au réfectoire, il lui ordonnait de manger ce qui lui répugnait le plus; il l'apostrophait d'une façon dure et méprisante, et l'humiliait devant ses sœurs. Julie supporta tout avec une admirable patience; elle s'estimait heureuse d'avoir quelque chose à souffrir pour l'amour de Jésus, son divin modèle.

Une retraite, faite dans de telles conditions, après la faveur signalée qu'elle venait de recevoir, donna à la mère Julie un empire plus parfait sur elle-même, et doubla sa confiance en Dieu. Sans lui laisser de relâche, son directeur la fit partir pour aider au travail des Missions.

Le 14 juin 1804, elle prit, en compagnie de la sœur Victoire Leleu, la route de Saint-Valery-sur-Somme. Elle savait qu'elle pouvait se reposer sur la mère Blin, à qui elle avait laissé le soin de la communauté. Cela ne l'empêchait pas d'écrire à ses filles aussi souvent que l'occasion s'en offrait.

« Que le saint nom du Seigneur soit à jamais loué et béni de toutes ses miséricordes! écrivait-elle à la mère Blin ; enfin, nous sommes arrivées à Saint-Valery, à minuit. Le bon Dieu a eu soin de nous. Nous avons trouvé de braves gens qui ont bien voulu nous loger.

» J'ai eu aujourd'hui un bonheur dont j'ai été privée pendant vingt-trois ans, celui d'assister à la sainte messe dans l'église paroissiale. Je vous engage à en remercier Dieu pour moi. Puis, j'ai eu le bonheur de communier dans l'église; quelles faveurs notre bon Sauveur m'a accordées !...

» Pour faire le catéchisme, j'ai à ma disposition un petit jardin et une grande chambre. Que le nom du Seigneur soit loué et béni de tout! »

On le voit, la reconnaissance déborde sur ses lèvres. Elle ne peut penser à un bienfait reçu, elle ne peut parler d'une bonne action, sans en renvoyer immédiatement à Dieu la gloire et l'honneur.

Le 23 juin, elle s'adresse de nouveau à sa communauté :

« Que le saint nom de Dieu soit béni de tout! La mission de Saint-Valery va très-bien.

Il n'y a pas de doute que le diable n'y ait mis tous les obstacles possibles. Mais nos bons pères sont contents, et surtout M. le curé. Il y a des personnes qui depuis plus de trente-six ans ne s'étaient plus confessées, et qui sont publiquement revenues à Dieu.

» Je ne doute pas que vous observiez notre petite Règle de votre mieux. Je demande au bon Dieu qu'il vous conduise par son Esprit-Saint. Je prie Dieu de tout mon cœur pour ma chère petite famille. Allons, mes chères filles, il faut du courage dans le siècle où nous vivons; il faut des âmes grandes, qui prennent à cœur les intérêts de la plus grande gloire de Dieu...

» Je finis ma lettre, pour m'occuper d'un brave homme à qui j'apprends le *Je crois en Dieu*. Il a près de soixante-dix ans, et n'a pas encore fait sa première communion. Il a la meilleure volonté du monde...

» Mille amitiés à ma bonne chère petite mère Barat. Je suis bien aise qu'elle vienne vous voir et prendre l'air dans notre jardin.... Adieu. »

Saluons avec Julie cette autre glorieuse fondatrice, qui, elle aussi, sous l'inspiration du P. Varin, bâtit un édifice que le Seigneur, depuis, a peuplé de ses élues[1].

Le 9 juillet, la mère Julie était encore à Saint-Valery, qu'elle allait bientôt quitter pour Abbeville.

(1) Voir la belle *Histoire de madame Barat, fondatrice de la Société du Sacré-Cœur de Jésus*, par M. l'abbé Baunard. 2 vol. in-8°. Paris, Poussielgue. 1876.

» J'entends d'ici toutes mes chères filles se dire : Notre mère nous abandonne; elle ne nous donne plus un seul mot de ses nouvelles. — Ah! ne dites donc plus cela, mes chères filles; voilà que je vole le moment du dîner pour vous écrire un petit mot. Je ne mets pas ici plus de temps pour le dîner, que je n'en mettais pendant la mission d'Amiens.

» Que le nom du Seigneur soit béni et loué de tout! Ce que je puis vous dire, mes chères filles, c'est que le bon Dieu est toujours bien bon!

» Vous aurez sans doute appris que j'ai été à Abbeville, pour m'y entretenir avec le bon P. Varin. Je suis très contente de ce voyage, quoique j'aie été bien secouée dans une petite voiture. Puis de l'eau qui est tombée sur nous! tout cela est très bon. J'ai vu là des religieuses qui m'ont reconnue; elles ont été bien surprises de me voir trotter ainsi. Grâces au Seigneur, mon pied va mieux; tous les soirs, il est encore fort enflé, mais le bon Dieu le fait aller, quand il le faut... Aimons-le! aimons-le! alors tout ira bien...

» Je crois que je partirai aujourd'hui en huit pour la mission d'Abbeville. Je ne sais encore combien de temps j'y resterai. Demandez que ce soit pour la plus grande gloire de Dieu. Je me laisse conduire par la main comme je le dois. M. l'abbé Clausel de Coussergue, vicaire général, m'a dit de rester à Abbeville; il ne m'a pas fixé de temps. »

Comme voilà bien la mère Julie! Quand Joseph reçut l'ordre de fuir en Egypte avec

l'Enfant Jésus et sa Mère, il ne demanda pas non plus à l'ange combien de temps durerait cet exil. La fondatrice venait de méditer avec ferveur tous ces grands mystères de l'Enfance de Jésus, et sa confiance en Dieu n'avait fait que grandir.

Joyeuse dans la tribulation, reconnaissante dans le bonheur, elle allait en avant, à la garde de Dieu, répétant toujours sa noble devise : « Béni soit le nom du Seigneur! »

Le 18 juillet, elle annonce qu'elle est arrivée à Abbeville, le lundi précédent :

« Nous sommes parties, dit-elle, de Saint-Valery à dix heures du matin, au milieu des pleurs de toute la ville qui regrettait le départ de nos bons Pères. C'était vraiment attendrissant de voir cette foule immense; tout le monde était dans la désolation.

» Rendons de dignes actions de grâces au Seigneur de ce qu'il a bien voulu que cette mission eût lieu. Ah! combien d'âmes ne seraient pas sorties de l'état de mort où elles étaient, sans ce secours!...

» Adieu, mes chères enfants, dans l'espoir de vous revoir bientôt, si c'est pour la gloire de Dieu; sinon, je resterai ici tant qu'il le voudra... »

Le 2 août, elle est toujours à Abbeville : « Quel que soit mon désir de vous annoncer le jour de mon retour, je ne le puis; le bon Dieu, comme vous le savez, veut que je marche à tâtons...

» Je bénis le bon Dieu de ce que tout va

bien dans la communauté ; tout ce que je demande, c'est que vous aimiez Dieu de tout votre cœur. Quand on l'aime, tout va bien : mais quand on ne l'aime pas...,quelques talents, quelque esprit que l'on ait, on ne fait rien qui vaille pour le ciel...

» Le bon Dieu m'attend à l'oraison ; ne trouvez pas mauvais, mes chères filles, que je vous quitte pour m'entretenir avec lui... »

Le 5 août, enfin, elle parle de son retour :

« Je crois que je vous embrasserai toutes cette semaine. Priez, priez beaucoup pour moi, mes chères filles, que j'aime tendrement en Notre-Seigneur. Ne vivons plus que pour Lui et en Lui seul... »

La mère Julie revint à Amiens peu de jours avant la fête de l'Assomption, heureuse d'avoir pu coopérer au salut des âmes, et prête à entreprendre d'autres travaux.

Mais voici que l'autorité civile, toujours hostile aux Missions, qu'elle avait inutilement cherché à interdire, a recours à l'arbitraire et à la violence.

Elle fait signifier aux Pères de la Foi l'ordre de quitter le département de la Somme dans les vingt-quatre heures, sous peine d'être arrêtés par la gendarmerie.

C'était la digne récompense du bien qu'ils avaient fait.

La plupart des Pères s'éloignèrent momentanément ; quelques-uns bravèrent l'arrêt, et se tinrent cachés. De ce nombre furent, paraît-il, les PP. Enfantin et Thomas.

Le premier continuait à diriger la mère Julie avec la vigueur dont nous avons déjà donné une idée. Il se relâcha pourtant en quelques points, et il eut soin d'ailleurs de ne pas laisser ignorer à la communauté qu'il n'agissait aussi impitoyablement à l'égard de la fondatrice qu'à cause des grandes faveurs que le Ciel lui avait départies. En son absence, il en parlait toujours avec le plus grand respect; il avoua depuis que, pour persévérer aussi longtemps dans cette conduite rigoureuse, il avait dû faire de grands efforts.

Le P. Thomas, comme le P. Enfantin, dans l'intervalle des classes, donnait des leçons aux jeunes sœurs, afin d'en faire des maîtresses aussi capables que zélées. Après la Révolution, qui s'était vantée de répandre partout les lumières, l'instruction était presque nulle parmi le peuple; c'est pour la propager, l'élever et la sanctifier, que l'Institut des Sœurs de Notre-Dame fut alors établi.

La mère Julie, qui avait retrouvé sa communauté pleine de ferveur, profita des jours de repos que Dieu lui donnait pour former de plus en plus ses filles à l'esprit religieux et aux observances régulières.

Le P. Varin, de son côté, consacrait une partie de ses loisirs forcés à formuler pour les Sœurs de Notre-Dame, une Règle plus étendue, quoique non encore définitive. Ce nouvel essai fut béni de Dieu : car les points princi-

paux en sont conservés dans les Constitutions qui furent plus tard sanctionnées par le pape Grégoire XVI.

Ce fut le 2 juillet 1805, jour de la Visitation de la Sainte Vierge, que le P. Varin présenta son nouveau projet de Règles à la communauté.

« Toutes les religions et toutes les assemblées de dévotion, dit saint François de Sales, ont un esprit qui leur est général, et chacune en a un qui lui est particulier. »

Cet esprit particulier se reconnaît dans les principes essentiels de la Règle, et dans le choix qu'a fait le fondateur, d'après les besoins, les caractères et les circonstances, de certains moyens pour arriver plus sûrement au but qu'il a voulu atteindre.

Une des beautés d'un jardin, c'est la variété des arbres et des fleurs. Le lis ne ressemble guère à la rose, et pourtant qui oserait souhaiter que l'une des deux fleurs disparaisse du monde pour faire place à celle qui a sa préférence? L'Eglise est un jardin, riche de nombreuses communautés. Faut-il que toutes se ressemblent, ou même s'identifient? Ne suffit-il pas que chacune ait sa perfection relative, et contribue, sous l'obéissance du Vicaire de Jésus-Christ, au bien général?

Le P. Varin qui comprenait si bien les nécessités du temps, y avait pourvu par l'emploi des moyens qu'il croyait les meilleurs : il tenait surtout à choisir une supérieure capable, qui

pût, selon les desseins de Dieu, employer chacune des Sœurs dans la place qui lui convenait le mieux.

Le 15 octobre, les deux fondatrices et les deux sœurs Victoire Leleu et Justine Garçon, firent leurs vœux entre les mains du P. Varin, et d'après les Règles qu'il leur avait données[1]. On ne pouvait mieux célébrer la fête de Sainte Thérèse que par cette immolation complète. L'héroïque réformatrice du Carmel, qui parcourut l'Espagne, créant partout des monastères pleins de ferveur et de zèle, accorda sans doute en ce jour à la mère Julie, qui devait l'imiter, quelque chose de sa courageuse initiative et de son inébranlable fermeté.

La mère Julie, en effet, que nous avons vue pendant vingt-deux ans étendue sur un lit de douleurs, sera désormais constamment en voyage pour développer et consolider l'œuvre que le Ciel lui a confiée.

S'il est pénible de vivre dans une continuelle souffrance et d'être réduit à une entière inaction, il est plus difficile encore, dans une grande entreprise, d'allier constamment la prudence avec les élans du zèle, et de ne perdre pas la sérénité d'une paix divine au milieu des obstacles, des contradictions et des mécomptes. Dieu donna cette grâce à Julie, et nous aurons souvent l'occasion de l'en remercier avec elle.

Les Missions que les Pères de la Foi avaient données dans le Nord en 1804, furent reprises

(1) *Vie du P. Varin*, p. 60.

dans le Midi, en 1805; vers la fin de cette année, le P. Thomas y fut envoyé. Son absence fut pour la nouvelle Congrégation une perte véritable, et causa une vive douleur aux Mères, qui avaient vécu avec lui durant dix années, de 1795 à 1805.

Le P. de Sambucy le remplaça comme professeur de la communauté, et la haute direction des affaires de la Congrégation fut confiée au P. Leblanc, supérieur du pensionnat des Pères de la Foi d'Amiens[1]. Celui-ci, ancien militaire comme le P. Varin, n'aspirait qu'à étendre le royaume de Jésus-Christ par la conquête des âmes.

Chargé d'aller inspecter le Petit Séminaire de Roulers, alors dirigé par les Pères de la Foi, le P. Leblanc proposa un jour à la mère Julie de l'accompagner en Flandre. L'espoir d'y faire quelque bien la décida aussitôt.

Elle fut présentée à Mgr de Beaumont, évêque de Gand, qui lui témoigna le désir d'avoir dans son diocèse un établissement de Sœurs. La mère Julie répondit à l'illustre Prélat qu'elle était prête à le seconder, mais qu'il lui fallait d'abord des sujets qui fussent au courant de la langue flamande, et qu'elle eût ensuite quelque temps pour les former à la

(1) Ce pensionnat avait été transféré de l'Oratoire au Faubourg-Noyon; plus tard on l'établit à Montdidier. Voir la Biographie du P. Ch. Leblanc dans les *Notices historiques sur quelques membres de la Société des Pères du Sacré-Cœur et de la Compagnie de Jésus*. T. I, p. 6. Paris. Douniol. 1860.

vie religieuse et à la méthode de l'enseignement.

L'évêque admira la justesse de cette réponse ; il ajouta qu'il se chargeait de lui envoyer des postulantes flamandes.

Les novices françaises affluaient, au point de rendre la maison trop petite. Un nouveau local était devenu absolument nécessaire. Mgr de Mandolx[1] avait reçu en don, au profit de son séminaire, une habitation au Faubourg-Noyon ; il proposa à la mère Julie de la louer. Celle-ci accepta. Dix-huit Sœurs et quatre élèves pensionnaires s'y installèrent au mois d'août 1806. Madame de Franssu, amie d'enfance de la mère Blin, y occupa aussi un appartement, en compagnie d'une ancienne religieuse, chassée de son couvent par la Révolution.

Des classes gratuites y furent aussitôt organisées pour les enfants pauvres. Mais il fallait les décider à se faire instruire. La mère Julie se souvint sans doute de la méthode employée par saint François Xavier.

Elle envoya dans les rues voisines une novice et une postulante[2], une clochette à la main, pour annoncer à haute voix que les sœurs de Notre-Dame venaient d'ouvrir des écoles gra-

(1) Né à Marseille, le 20 octobre 1744 ; sacré évêque de La Rochelle le 2 février 1803 ; nommé à l'évêché d'Amiens, le 17 décembre 1804.

(2) Adélaïde Pelletier, plus tard sœur Bernardine, qui mourut à Fleurus, dans un âge très avancé, le 26 septembre 1860.

tuites pour les petites filles pauvres. L'appel fut entendu. Plus de soixante enfants se présentèrent dès le premier jour. C'était un premier succès. Dieu daigna bénir l'école, qui prospéra tous les jours davantage.

La communauté, au reste, s'en rendait digne par sa ferveur et son abnégation. Pénétrons un moment dans ce modeste et religieux intérieur, et constatons d'abord le régime rigoureux, la vie austère à laquelle les premières Sœurs avaient dû s'assujettir. A déjeûner, du pain sec et de l'eau ; à dîner, un potage et un plat de légumes, à l'exception du dimanche, où l'on usait d'un peu de viande; à souper, la même chose. Encore fallait-il veiller sur les plus ferventes, disposées à ne pas même s'accorder le nécessaire. Le dortoir se composait de mansardes prises sur le grenier; le lit se réduisait à une simple paillasse. La nourriture, on le voit, était chétive, et le coucher dur.

Une pauvreté extrême se faisait remarquer partout, dans le mobilier et le vêtement. La mère Blin, élevée dans les délicatesses de l'opulence, était vêtue comme une pauvre servante; elle s'en revenait souvent du marché, chargée des maigres provisions de la communauté ; elle regardait comme une faveur d'être comptée parmi les plus pauvres, et la supérieure, la mère Julie, elle aussi, se faisait à son tour la servante des servantes de Jésus-Christ.

C'est ainsi que, dans la sainte pauvreté, Dieu

voulait faire prospérer la Congrégation nouvelle.

Avant la fin de l'année 1806, elle comptait environ trente membres, et deux succursales avaient été créées.

La mère Julie avait une rare confiance en Dieu : elle recevait sans difficulté toutes les personnes qui avaient les dispositions convenables, et offraient des garanties de persévérance ; elle savait trouver le nécessaire par l'ordre, par une sage administration, et surtout par un entier abandon à la Providence.

Le 19 juin 1806, la Congrégation fut approuvée par Décret impérial. Cette approbation, qui n'était que provisoire, suffisait pour mettre la communauté à l'abri des vexations administratives. Toutefois, il fallait une autorisation spéciale du ministre pour chaque nouvel établissement.

La mère Julie comptait bien profiter de cette liberté relative. Elle n'avait pas oublié les avances que lui avait faites Mgr de Beaumont ; et sur l'avis que des postulantes l'attendaient en Flandre, elle partit d'Amiens pour Gand, le 28 août 1806.

La première novice qu'elle reçut dans ce pays se nommait Marie Steenhaut ; et ce fut dans le palais même de Mgr de Beaumont, qu'elle la rencontra.

Native de Gand, Marie Steenhaut voulut

présenter sa nouvelle Mère et maîtresse à ses parents. C'était une famille bénie du ciel. A la vue de la fondatrice, la mère de Marie avait été vivement impressionnée : elle croyait voir en Julie une autre sainte Thérèse. Aussi, interrogée si la postulante avait son consentement, elle répondit avec vivacité : « J'ai tant de confiance en vous, ma chère Mère, que je ne vous donne pas seulement mon aînée, mais aussi les trois plus jeunes, si Dieu daigne les appeler à la vie religieuse. » Il en appela deux, en effet : à l'une des deux, Julie avait prédit sa vocation future.

De Gand, la mère Julie et Marie Steenhaut se rendirent à Courtrai, où elles reçurent l'hospitalité dans les familles Goethals et Vercruysse, dévouées, alors comme aujourd'hui, à toutes les bonnes œuvres.

Il y avait deux postulantes à Roulers et une à Saint-Genois : la fondatrice s'y rendit sans délai, comptant pour rien les fatigues de ces incessants voyages. Une autre jeune fille, du pays de Liège, vint les rejoindre à Courtrai, et, toutes ensemble, elles prirent le chemin d'Amiens.

Durant cette longue route, on récitait des prières, et l'on s'entretenait pieusement du but de la Congrégation et de ses travaux. Les nouvelles recrues étaient si enchantées, qu'elles comparaient leur bonheur à celui dont jouirent les apôtres voyageant dans la compagnie de leur Maître.

La mère Julie, dont l'absence s'était pro-

longée au delà de trois semaines, n'avait pas laissé les sœurs d'Amiens sans souvenir et sans conseils.

Elle écrivait de Gand, le 1er septembre 1806 :

« Ah ! mes chères filles, laissez bien façonner vos cœurs par le bon Dieu. Montrez de la grandeur d'âme, en vous oubliant vous-mêmes, pour ne penser qu'aux intérêts de Dieu seul... Tâchons de nous mettre en état de lui procurer toute la gloire qu'il attend de nous. Sur toutes choses, ne pensons qu'à gagner des âmes à notre bon Jésus... Que ne font pas les amateurs du monde pour s'attirer des compagnons de leurs plaisirs ! et nous, nous ne ferions rien pour notre doux Maître et Seigneur !...

« Je ne sais pas encore quand je pourrai vous revoir. Dieu veut que je marche partout comme une petite aveugle. Cela lui fait plaisir. Ah ! oui, cela doit m'en faire aussi. »

Revenue à Amiens au mois de septembre, elle en repartait, le 13 novembre suivant, pour Saint-Nicolas, petite ville du pays de Waes, en Flandre, dont les magistrats lui offraient, pour y tenir école, un ancien couvent de l'ordre de Saint-Philippe-de-Néri.

Deux vieilles religieuses y faisaient la classe à quelques pensionnaires et à une cinquantaine d'externes ; mais leur âge avancé ne leur permettait pas de suffire complètement à cette tâche laborieuse. Le local était spacieux : malheureusement, les bâtiments étaient ruinés et les murs suintaient l'humidité. La mère Julie, attentive à tout ce qui tenait à la santé de ses

filles et de leurs enfants, en fit l'observation aux magistrats, et ceux-ci lui promirent de remédier à cet inconvénient. Quand tout fut réglé de part et d'autre, la fondatrice accepta l'établissement; elle annonça qu'elle reviendrait dans peu de jours, avec des maîtresses de sa Congrégation.

La mère Julie passa par Gand, où Mgr l'Evêque la fit loger dans son palais. « Je ne puis, écrit-elle le 24 novembre 1806 à la mère Blin, je ne puis vous exprimer toutes les bontés que Sa Grandeur a pour notre petite Communauté : le zèle, la charité, rien n'est épargné. Vous ferez toutes la sainte communion à son intention; ne cessez de demander la conservation de ses jours si précieux. » Elle leur annonçait ensuite que plusieurs postulantes s'étaient présentées, et qu'à Saint-Nicolas l'affaire avait été conclue.

On choisit pour la fondation de cette première maison, Justine Garçon, appelée depuis sœur Saint-Jean, et Joséphine Evrard, en religion sœur Xavier. Il fallait leur adjoindre une Sœur qui sût très-bien le flamand : le choix tomba sur Marie Steenhaut. Quelques semaines plus tard, deux autres religieuses devaient encore leur venir en aide.

Le départ d'Amiens fut fixé au 9 décembre 1806. La veille, fête de l'Immaculée-Conception de la Très-Sainte Vierge, toute la communauté avait imploré avec ferveur le secours du ciel et la protection de la divine Mère sur la nouvelle maison des Sœurs de Notre-Dame.

La mère Julie n'avait pas voulu envoyer au dehors ces ouvrières évangéliques, sans leur avoir préalablement donné un vêtement religieux uniforme. On leur fit donc, selon ses indications, « des robes d'une étoffe de laine noire, fort commune, de grands manteaux qui allaient jusqu'à terre, une espèce de coiffe également de laine noire, et des guimpes de toile blanche. »

C'est la mère Blin qui décrit ainsi ce costume, en faisant observer que le modèle de la coiffure avait été apporté de Flandre.

Rien, jusqu'aujourd'hui, n'a été changé dans ce vêtement, si ce n'est que l'on y a ajouté un grand voile.

Pour se rendre à Saint-Nicolas, il fallait passer par Gand : la mère Julie se présenta avec les trois Sœurs à l'évêché, et pria Mgr de Beaumont de bénir le nouvel habit religieux.

Le prélat s'y prêta avec plaisir : après avoir béni ces vêtements, il les remit aux mains des Sœurs qui se retirèrent dans un appartement voisin pour s'en revêtir. Cette cérémonie se fit sans apparat, conformément à l'esprit de simplicité de la fondatrice.

Arrivées à destination, les religieuses furent parfaitement reçues par M. le doyen et par MM. les magistrats de Saint-Nicolas. Un arrangement fut conclu avec les deux dames de Saint-Philippe-de-Néri, qui emmenèrent avec elles dans un nouveau local une vingtaine des plus jeunes élèves. La mère Julie aurait voulu recevoir gratuitement toutes les externes : mais elle fut obligée de se rendre aux observations

qu'on lui fit. Elle permit donc d'accepter une légère rétribution pour les élèves de la classe aisée.

Dès le 16 décembre, elle annonçait à la communauté d'Amiens l'ouverture de l'école pour le lendemain. On devait célébrer une messe du Saint-Esprit, précédée du *Veni Creator*.

« J'ai demandé instamment, ajoute-t-elle, que l'on dise publiquement à l'église que la classe des pauvres se fera gratis. Je tiens à ce point avec la plus grande fermeté.

» Je vous dirai, écrit-elle le jour suivant, qu'il y a eu aujourd'hui grand régal dans notre école : quatre-vingt-dix enfants étaient à table ; nous leur avons donné du thé au lait avec de petits gâteaux d'un sou. M. le doyen et MM. les administrateurs ont vu avec plaisir cette grande famille. Les enfants ont eu récréation ; tout le monde a été fort content. »

Sous ces roses, on entrevoyait bien quelques épines ; mais la mère Julie ne s'en effrayait pas. « S'il n'y avait pas de croix dans tout cela, disait-elle, je n'en espérerais rien de bon. »

Elle resta à Saint-Nicolas jusque vers la mi-janvier de l'année 1807, organisant la nouvelle maison, et s'occupant de tous les menus détails, avec une sollicitude vraiment maternelle.

La communauté d'Amiens n'était pas oubliée. Le 26 décembre, la fondatrice écrit fort longuement à la mère Blin, en lui donnant des avis pour la direction de chacune des Sœurs : elle entre dans les moindres particularités sur la formation de leurs caractères ; elle indique

la répartition des heures de classe, et veut que les jeunes Sœurs se perfectionnent dans l'étude des branches qu'elles auront à enseigner, sans oublier pourtant la discrétion religieuse. Elle engage la mère Blin à allier la douceur et la patience à la fermeté. « A l'exemple de notre bon et aimable Jésus, dit-elle, beaucoup, beaucoup de charité, de support, et tout ira bien, Dieu aidant. »

Aux vœux qu'on lui avait adressés d'Amiens, le premier jour de l'année 1807, elle répondait, le 10 janvier, avec une affection toute maternelle; elle insistait ensuite sur la nécessité urgente qu'il y avait pour les Sœurs de se mettre sérieusement à l'étude, et priait la mère Blin de leur faire tous les matins la classe; enfin, elle adressait un mot d'encouragement et de conseil à chacune de ses filles, avec un tact exquis et une amabilité charmante.

C'est à cette époque que la mère Julie fut appelée de Saint-Nicolas à Namur.

Les Pères de la Foi, qui, dans leurs courses apostoliques, sillonnaient en tous sens l'Empire français, avaient, à leur passage à Namur, parlé souvent avec éloge, aux membres du clergé de cette ville, de la Congrégation naissante des Sœurs de Notre-Dame.

Mgr Pisani de la Gaude[1], évêque de Namur,

(1) Né à Aix en Provence le 4 mars 1743; sacré évêque de Vence, le 8 février 1774; nommé à l'évêché de Namur, le 5 février 1804.

n'eut pas plus tôt entendu faire mention de la mère Julie qu'il voulut, lui aussi, comme l'évêque de Gand, se concerter avec elle, pour fonder dans sa ville épiscopale une maison de l'Institut. Il lui fit donc écrire à Saint-Nicolas, et la pressa de ne pas retourner à Amiens sans l'être venue trouver à Namur.

On était au mois de janvier, au cœur de l'hiver, et les moyens de communication étaient loin alors d'être aussi rapides et aussi faciles qu'aujourd'hui. La mère Julie n'hésita point. En ce temps-là, les voitures publiques mettaient plusieurs jours à franchir la distance de trente lieues qui sépare Gand de Namur. Arrivée dans cette dernière ville, toute transie de froid, la mère Julie se rendit directement à l'évêché, malgré la neige qui tombait à gros flocons.

Le prélat la reçut avec la plus grande bonté, la retint chez lui trois jours entiers, et convint avec elle d'ouvrir, l'été suivant, une école des Sœurs de Notre-Dame à Namur. Il s'engagea à leur louer lui-même une maison et à leur fournir les meubles nécessaires.

La mère Julie, pleine de joie, reprit aussitôt la route de Saint-Nicolas. Elle devait encore y régler certains points, et voulait aider de ses bons conseils la première colonie belge de sa Congrégation.

Rentrée à Amiens, le 4 février 1807, elle en repartit le 21, pour commencer un établissement à Montdidier.

Des négociations à ce sujet avaient déjà été

entamées par la mère Blin, durant l'absence de la fondatrice.

Celle-ci les ratifia, et conduisit deux Sœurs dans cette ville, où le P. Leblanc avait transféré, le 5 août 1806, le collège des Pères de la Foi d'Amiens.

La mère Julie fut heureuse de pouvoir s'entretenir avec le P. Leblanc, que le P. Varin lui avait donné comme supérieur, et qui ne se trouvait pas toujours d'accord avec le P. de Sambucy. Elle fut confirmée dans la direction qu'elle avait suivie, et que ce dernier, comme confesseur de la communauté, avait eu le tort de vouloir contrarier.

Nous verrons bientôt les résultats de cette lutte, qui, engagée peu à peu, et dans des intentions fort droites, il faut le croire, amena, dans la suite, des divisions déplorables. Pour le moment, la mère Julie, fortifiée par les bons conseils du P. Leblanc, son supérieur, s'employa tout entière à faire prospérer la petite communauté de Montdidier. Les classes s'ouvrirent avec soixante élèves, et ce nombre ne fit qu'augmenter. Le local était assez étroit ; plus tard il fut échangé contre une maison plus spacieuse, offerte aux Sœurs par un généreux propriétaire.

De Montdidier, Julie exhortait ses filles à la confiance en Dieu : « Ne dites rien autre chose à Notre-Seigneur, écrit-elle le 24 février 1807, sinon que vous vous offrez toutes à lui pour qu'il accomplisse en vous son adorable volonté. Oh ! combien il est bon ! Il me semble qu'il n'a des yeux que pour vous toutes ; qu'il vous aime

comme si vous étiez seules au monde : il aime surtout celles qui vont le plus simplement à lui, qui lui donnent le plus de marques de confiance. Car faites attention que c'est à la confiance qu'il accorde le plus de grâces....

» Il me semble que je vous vois, que je vous parle à tous moments, que Notre-Seigneur me montre combien vous lui êtes chères... vous toutes qui désirez d'être à lui.

» Eh! mes chères filles, vous n'auriez pas une confiance sans bornes dans un si bon Père ! Oui, oui, vous en aurez une très-grande.

» Voilà mon oraison de ce matin. J'ai bien promis à Notre-Seigneur que je dirais à tout le monde, surtout à mes bonnes filles, d'avoir en lui cette confiance. »

Puis, s'adressant à la mère Blin, sa coopératrice : « Tout pour la plus grande gloire de Dieu ! s'écrie-t-elle, ne désirons plus rien que cela. Laissons, laissons tout le reste, tous les appuis sensibles ! Dieu seul plus que jamais ! Il est notre unique soutien, quand tout nous abandonne. Jamais je n'ai été plus à même de connaître combien l'appui des créatures est fragile. Oh ! qu'il fait bon de ne s'appuyer que sur Celui qui seul est stable.... Remettons-lui tout,... tout.

» Confiance, amour, abandon total entre les mains du bon Dieu : voilà notre force, notre soutien. »

Le 27 février, elle écrit encore à ses chères filles, et les engage au travail et à la confiance. « Travaillez, travaillez à vous rendre

propres à la grande mission à laquelle Dieu vous appelle. L'on n'en connaît bien le prix que quand il nous met à l'œuvre. Mais il faut faire d'avance de bonnes provisions. »

« Il me semble que Notre-Seigneur a tant d'amour pour nous toutes, que sitôt qu'il voit que nous nous oublions nous-mêmes, pour ne penser qu'à son seul bon plaisir, à ses intérêts, à sa plus grande gloire, il veut, de son côté, oublier toutes nos petites misères. »

A peine rentrée dans sa communauté d'Amiens, la mère Julie partit pour Bruxelles, le 9 mars. Elle voulait remettre elle-même à ses parents une postulante dont la santé trop délicate ne pouvait supporter les fatigues de l'Institut.

Ce voyage, entrepris par la charité, sembla dirigé par la Providence pour avancer une affaire importante à la gloire de Dieu. Depuis la visite que la mère Julie avait faite à l'évêque de Namur, elle était en correspondance suivie avec ce prélat.

Mgr Pisani ne demandait d'abord que deux Sœurs ; il désirait qu'on ouvrît une classe pour les élèves payantes, et manifestait l'intention de se procurer l'approbation impériale pour cet établissement d'instruction.

La fondatrice répondit que, selon la teneur de leurs règles, il convenait d'avoir une troisième Sœur, et qu'au besoin elle-même ferait les frais de son entretien ; qu'elle espérait trouver dans une entrevue avec Sa Grandeur le moyen de satisfaire à la seconde demande ; enfin, que l'évêque d'Amiens aurait la bonté d'user de son

influence auprès du Gouvernement pour obtenir l'autorisation désirée.

Quand tout fut réglé, la mère Julie partit avec la mère Blin, le 30 juin 1807. Elles passèrent par Saint-Nicolas, d'où elles emmenèrent la sœur Xavier dont la santé s'était ressentie de l'humidité du local; elles la remplacèrent par la sœur Geneviève Gosselin; et la sœur Gonzague vint les rejoindre plus tard à Namur.

Les fondatrices y arrivèrent le 7 juillet, et trouvèrent, grâce aux soins paternels de l'évêque, la maison[1] si bien préparée et si bien fournie de tout, que, pour employer l'expression familière échappée à la reconnaissance de ses premiers hôtes, « il n'y manquait pas une allumette. » Dès le lendemain, la mère Julie prenait la plume pour annoncer ces bonnes nouvelles à ses filles d'Amiens.

« Je n'ai pas voulu différer d'un moment, écrit-elle, afin que nous nous unissions de nouveau toutes ensemble pour admirer les miséricordieuses bontés de Dieu à notre égard. Nous avons été reçues par Monseigneur avec toutes sortes de marques de bienveillance : nous avons toutes les quatre soupé chez lui, et il a bien voulu nous honorer de sa présence pendant notre petit repas. Que le bon Dieu est bon! mes très chères filles.

» Toutes nos bonnes Sœurs sont bien con-

(1) Cette maison est occupée aujourd'hui par le grand séminaire; elle fait l'angle de la rue de l'Evêché et de la rue du Séminaire.

tentes... elles ont trouvé la maison très bien, pour ne pas dire trop bien. Que le bon Dieu est bon !

» Je ne saurais vous dire encore le jour de mon départ pour Bordeaux... Ecrivez-moi à Namur...

» J'ai tous vos cœurs toujours présents ; je les offre à mon bon Jésus, afin que vous avanciez de plus en plus dans la perfection de votre sainte vocation. Allons, du courage! mais un courage mâle, que nulle difficulté ne rebute jamais. Si Dieu est pour nous, qui sera contre nous? Une humilité profonde, une obéissance sans le plus petit retour sur vous-mêmes, une charité sans bornes les unes pour les autres, une confiance si forte que tous les démons de l'enfer ne puissent jamais ni la troubler ni l'altérer. Appuyez-vous sur Celui qui est la force des faibles... »

En terminant cette lettre du 8 juillet 1807, Julie disait : « J'espère que vous recevrez ma lettre assez tôt pour l'anniversaire de mon baptême, qui est le 12 ce ce mois. Mon Dieu ! je devrais mourir de honte d'avoir passé tant d'années sur la terre, et de n'être pas encore morte d'amour et de reconnaissance pour mon bon Jésus, pour tout ce que son amour a fait pour moi. Oh ! l'ingrate que je suis! indigne de vivre si je ne meurs pas d'amour pour mon Jésus. Oh ! demandez-lui instamment que je commence à l'aimer tout de bon. Oui, je vois que vous toutes, mes chères bonnes filles, vous allez faire une sainte violence au Ciel pour que je répare, pendant le peu de jours qu'il plaira au Seigneur de

me laisser sur la terre, toutes les années dont j'ai abusé. »

Voilà comment cette admirable Mère parlait toujours à ses filles. Elle resta quelques semaines encore à Namur, où tout s'annonçait sous les plus heureux auspices. L'esprit révolutionnaire avait eu peu de prise sur le caractère droit et religieux des habitants de cette ville; les petites filles de Namur, à la figure ouverte et confiante, témoignaient le plus vif attachement à leurs nouvelles maîtresses. Mgr Pisani avait été d'ailleurs parfaitement inspiré en donnant le respectable M. Minsart pour confesseur à la communauté. Ancien Bernardin de l'abbaye de Boneffe, M. Minsart connaissait par expérience la vie religieuse : il s'adonnait aux œuvres de zèle et de charité avec une prudence et une activité qui faisaient l'admiration et l'édification du clergé et du peuple de Namur. Il était, à cette époque, vicaire de la paroisse de Saint-Jean-l'Evangéliste ; il en devint curé l'année suivante.

La mère Julie, laissant à Namur la mère Blin et ses filles sous une si sage direction, pouvait, partir sans crainte et sans la moindre inquiétude. Au moment du départ, la mère Blin, qui avait été vivement affectée à la pensée de la séparation, se sentit toute consolée et dit à sa chère compagne, avec un accent de parfaite résignation : « Adieu, ma Mère, adieu ; vous reviendrez mourir à Namur. »

Le 25 juillet 1807, Julie se mit en route pour Bordeaux.

Mgr d'Aviau du Bois de Sanzai, archevêque

de cette ville, possédait dans son diocèse une pieuse association qui avait le même but que la Congrégation des Sœurs de Notre-Dame : il croyait que la plus grande gloire de Dieu et l'avantage de son diocèse demandaient la réunion de ces deux communautés. Les Pères de la Foi lui avaient déjà parlé de la mère Julie. Il la reçut avec des marques particulières d'estime, et la présenta aux membres de la pieuse association comme leur Mère générale.

Voici ce qu'elle écrit de Bordeaux, en date du 10 août 1807, à la mère Blin, à Namur.

« Vive toujours notre bon Jésus, dans nos cœurs et dans tous les cœurs!

» Ma chère bonne amie, je suis enfin dans ce fameux Bordeaux dont nous avons tant parlé. Je suis arrivée le 5 de ce mois, grâce au bon Dieu, après cinq jours et trois nuits de diligence....

» Les bonnes Sœurs m'ont reçue avec beaucoup de charité. Elles sont au nombre de dix-huit ou vingt : toutes de bonne volonté, désirant servir Notre-Seigneur de leur mieux, dans la personne des pauvres enfants. Le nombre de ceux-ci est assez grand : ils sont trois cents. A ce qu'on m'a dit, mademoiselle Vincent, qui est la supérieure, est une bien brave demoiselle, de beaucoup de bon sens. J'espère que notre association procurera de la gloire à notre bon Maître.

» Il me tarde de recevoir de vos nouvelles, ma bonne amie.... Avez-vous plus d'enfants dans vos classes de pauvres? Depuis que j'en ai tant

vu à Bordeaux, il me semble que je voudrais aller par tout l'univers, pour arracher au démon ces misérables petites créatures, en leur apprenant ce que vaut leur âme.

» Les petites filles de Bordeaux sont très tranquilles : on n'entend pas un mot dans de grandes classes qui sont toutes remplies. Les maîtresses ne parlent que tout bas ou pour ainsi dire pas du tout. Elles ont des signaux comme à Amiens. Sur toutes choses, ne vous accoutumez pas à parler tout haut, mes bonnes chères Sœurs. — Peut-être que les commencements seront un peu faibles, mais souvenez-vous que tout dépend du commencement.

» Je ne puis vous en dire davantage aujourd'hui. Je suis obligée d'aller et chez M. le Préfet et chez M. le Maire. Tout cela prend mon temps. Voilà ma pénitence : il faut que chacun ait la sienne....

» Demandez que mes péchés, mes innombrables infidélités, ne mettent pas obstacle à l'œuvre du bon Dieu, que nous avons le bonheur de commencer.

» Quand je considère que toutes les fondatrices étaient des saintes et que moi je ne suis qu'une infâme pécheresse ! ! ! Ah ! mon Dieu ! ayez pitié de moi dans votre grande miséricorde !

» Je n'ai encore reçu aucune nouvelle d'Amiens. Vous jugez combien cela est matière à sacrifice pour mon cœur.... »

Cependant, les semaines se passaient, et aucune nouvelle d'Amiens n'arrivait à Bordeaux. La mère Julie écrit, le 31 août 1807, à la mère

Blin, à Namur, pour lui faire part de la peine qu'elle endure.

« Vous savez ce que mon cœur éprouve pour une âme qui ne veut plus rien refuser à Dieu : vous êtes, par sa grande miséricorde, dans cette sainte disposition. Il vous a fait la grâce de faire ce que vous croyiez qu'il demandait de vous. Allons, ma tendre amie, ne nous relâchons pas dans la route où sa grande bonté nous a fait la grâce d'entrer. Nous voilà lancées dans la carrière : marchons-y avec courage; passons à travers les ronces et les épines. Souvenons-nous que Jésus, notre bon Maître, est à notre tête. Qu'il soit dit qu'il a encore au moins quelques petites servantes sur la terre, qui lui sont dévouées et entièrement consacrées... Nos deux cœurs lui seront unis pour jamais : le vôtre et le mien n'en font qu'un....

» Je vous dirai, ma bonne amie, que le mien est bien à l'épreuve dans ce moment. Je ne veux rien cacher à une aussi bonne amie. Je n'ai pas encore reçu un mot d'Amiens, depuis bientôt un mois que je suis à Bordeaux. Voilà quatre lettres que je leur écris : rien ne vient. J'en ai reçu deux du bon P. Leblanc, mais rien de notre maison. Vous comprenez si cela est de nature à me faire plaisir. Je l'offre de mon mieux à Notre-Seigneur.

» Notre bon P. Thomas est étonné de cela... Il est revenu de mission avec la fièvre, et garde le lit; mais on espère que cette maladie n'aura pas de suites...

» J'ai reçu une lettre de M. Joseph (c'est ainsi

que, dans les correspondances, on appelait souvent le P. Varin): il me dit qu'il sera expédient de retourner dans l'ancienne famille, sitôt que la nouvelle sera suffisamment établie. Le P. Leblanc me presse à son tour.

» J'ai trouvé à Bordeaux un saint prélat, Mgr l'archevêque ; il est d'une charité sans pareille. Il nous reçoit avec toute la bonté possible, lorsque nous y allons pour nos affaires ; son abord est très-facile.

» Notre bon et saint prélat, Mgr d'Amiens, a eu la bonté de m'écrire à Bordeaux une lettre pleine de l'esprit du bon Dieu... »

C'est dans cette lettre que son évêque, *notre bon et saint prélat*, comme elle l'appelle, traçait cette ligne :

« Revenez, ma fille, sitôt que l'obéissance vous le permettra. »

Ainsi, le P. Varin, le P. Leblanc et Mgr de Mandolx la rappelaient à Amiens, tandis qu'elle était sans nouvelles directes de sa propre communauté.

Il se passait là, évidemment, quelque chose d'insolite. Julie devait se douter de la vérité du mot qu'on lui avait dit à Namur, « que son influence était désormais annulée à Amiens. »

CHAPITRE TROISIÈME.

LES ÉPREUVES DE L'INSTITUT.

1807-1809.

M. de Sambucy est contraire aux idées de la mère Julie. — Il nomme une nouvelle supérieure à Amiens. — Il défend aux Sœurs d'écrire à la fondatrice. — Dissolution de la Société des Pères de la Foi. — La mère Julie s'arrête à Paris, où elle voit le P. Varin. — Elle reçoit la défense de rentrer dans le diocèse d'Amiens. — Cette défense est levée. — Retour à Amiens. — La mère Julie tombe malade. — Elle a une entrevue avec l'évêque. — Nouvelles difficultés. — M. Cottu est nommé supérieur. — Lettres de la mère Julie à la mère Blin. — Fondation de Jumet. — Voyage de la mère Julie à Jumet et à Namur. — La mère Julie et la mère Blin reprennent le chemin d'Amiens. — La mère Julie reçoit à Saint-Nicolas une lettre sévère de Mgr de Mandolx. — Arrivée à Amiens. — Lettre bienveillante de l'évêque de Namur. — Voyage de la mère Julie à Paris. — A son retour, elle obtient une entrevue de l'évêque d'Amiens. — Sa présence est réclamée à Bordeaux ; elle forme le projet de s'y rendre. — Elle s'arrête à Paris chez le P. Varin, qui la reçoit durement. — Incidents regrettables à Amiens. — Nouvelles invitations de la part de l'évêque de Namur. — La mère Julie, revenue de Paris, fait le voyage de Jumet et de Namur. — Le typhus à Amiens ; retour de la mère Julie. — Règles nouvelles présentées par M. Cottu. — La mère Julie refuse de les accepter. — Départ d'Amiens.

Depuis longtemps le P. de Sambucy, qui avait remplacé le P. Thomas, comme confesseur

de la communauté d'Amiens, voulait modifier les règles si sages tracées par le P. Varin et acceptées par les fondatrices.

M. de Sambucy était un prêtre zélé, mais trop entreprenant et trop absolu dans ses idées. Assez versé dans le droit canon, il aurait voulu ramener aux formes anciennes l'Institut nouveau. Pour lui, il ne fallait ni Supérieure générale, ni lien entre les communautés ; il semblait, de plus, vouloir restreindre l'œuvre à un seul diocèse[1].

La mère Julie avait des idées plus larges : elle ambitionnait de conquérir le plus d'âmes possible à Jésus-Christ, au moyen d'une Société fortement organisée et répandue partout.

Naturellement donc, elle devait s'opposer au plan du P. de Sambucy ; venant de celle qui portait le titre de Supérieure générale, cette opposition pouvait paraître à plusieurs quelque peu intéressée, et comme le fruit où l'indice d'un orgueil caché ! C'était, hélas ! bien peu connaître le fond de cette âme, aussi humble que magnanime, aussi indifférente à l'amour-propre que soucieuse de la gloire de Dieu.

(1) M. de Sambucy est quelquefois appelé M. *de Saint-Estève*. M. l'abbé Baunard lui donne toujours ce dernier nom : nous l'avons nommé M. *de Sambucy* parce que les *Lettres* de la mère Julie et les *Memoires* de la mère Blin ne l'appellent jamais autrement. Ce personnage tint à l'égard de madame Barat la même conduite qu'envers la mère Julie. On peut lire le récit des persécutions qu'il fit endurer à la fondatrice du *Sacré-Cœur*, ainsi que le jugement sévère et mérité qu'en porte M. l'abbé Baunard dans l'*Histoire de madame Barat*, t. I, pp. 250 et suiv. — Paris, Poussielgue.

Mais à un esprit prévenu il n'est pas difficile de trouver la confirmation de ses préjugés dans les actes les plus insignifiants, dans les paroles les plus simples. Un oubli, une inadvertance, une plaisanterie, deviennent parfois des griefs sérieux par l'interprétation qu'on en fait. Il ne faut pas même supposer de la mauvaise foi ou de la malveillance à celui qui tombe dans ces travers : ce n'est assez souvent que la conséquence plus ou moins logique d'une idée préconçue et mal fondée.

Le P. de Sambucy n'avait garde d'ailleurs de contester la vertu de la mère Julie : mais il croyait qu'elle se faisait illusion et qu'elle serait un obstacle aux projets qu'il nourrissait depuis longtemps. Nommé directeur spirituel de la Congrégation, quelque temps après le départ du P. Leblanc, et ne parvenant pas, malgré ses efforts, à changer les dispositions des fondatrices, il agit de façon à les éloigner d'Amiens. La mère Blin fut, en effet, envoyée comme supérieure à Namur, et rien n'indiquait qu'elle dût en revenir de longtemps. La mère Julie était à Bordeaux, et il espérait que son absence se prolongerait indéfiniment. Il avait donc le champ libre à Amiens, où il essaya de faire prévaloir ses vues personnelles.

Il fallait d'abord empêcher toute communication entre les filles et leurs Mères : il ne recula pas devant cette extrémité, fort sans doute qu'il était de la pureté de ses intentions.

La sœur Thérèse, qu'il avait choisie pour supérieure et nommée mère Victoire, n'avait

que vingt-trois ans et seulement dix-neuf mois de vie religieuse. On ne devait guère chez elle rencontrer de résistance : sa formation était encore incomplète, et son instruction peu avancée. Malgré d'heureuses qualités, la charge de régir une communauté religieuse paraissait au-dessus de ses talents et de sa vertu. Elle-même en avait semblé convaincue au moment où on la lui imposa ; mais elle dût accepter. Se croyant alors plus obligée que jamais de donner le bon exemple, elle pratiquait des mortifications indiscrètes, en se privant de la nourriture suffisante, et s'adonnait, avec l'aveu de son directeur, à l'oraison mentale, durant trois et quatre heures chaque jour.

Quelques jeunes Sœurs crurent devoir l'imiter, et les choses allèrent si loin que, si l'on n'avait mis ordre à ces tendances, tandis qu'il en était temps encore, la santé des pauvres Sœurs aurait pu se trouver gravement compromise. Les macérations excessives et les exercices de piété trop prolongés sont contraires à l'esprit d'un Institut dont le but n'est pas seulement la perfection propre, mais aussi la sanctification du prochain par le travail de l'enseignement.

Mgr de Mandolx, informé de la fausse direction donnée par la sœur Victoire, songea d'abord à la remplacer comme supérieure par une ancienne religieuse Ursuline. Voyant que la communauté était opposée à cette mesure, il écrivit à la mère Julie de revenir au plus tôt.

Nous avons entendu celle-ci l'appeler en toute occasion, « un bon et saint prélat. » Et en

effet, l'évêque d'Amiens avait un cœur affectueux et de grandes vertus : malheureusement, il acceptait parfois de confiance, et sans assez les examiner, les idées qu'on lui suggérait ; et comme il était d'un naturel très vif, en face de ce qu'il croyait une faute, il laissait éclater son zèle en paroles indignées. On ne s'étonnera donc pas de le voir, dans la suite, tour à tour bienveillant et sévère, selon qu'il écoutait les impulsions de son cœur, ou se laissait dominer par des influences étrangères. Ces revirements successifs s'expliquent dès lors très naturellement : et la mère Julie, qui dut subir les conséquences de cette situation, y trouva l'occasion de déployer une vertu rare, à laquelle le Prélat rendra lui-même plus tard un éclatant hommage.

Cependant la mère Julie ne pouvait revenir aussitôt que l'évêque d'Amiens le désirait. Un nouvel établissement venait de se constituer à une lieue de Bordeaux : elle devait veiller à son installation et à sa première organisation.

Au mois de septembre de l'année 1807, des nouvelles d'Amiens lui étaient enfin parvenues. La sœur Victoire avait reçu l'ordre de lui écrire tous les huit jours.

On avait fini par comprendre que, même de loin, l'influence de la fondatrice était avantageuse à la maison. L'avait-on mise parfaitement au courant de l'état des choses? Il y a lieu d'en douter.

Le 13 octobre 1807, la mère Julie écrivait à la mère Blin :

« J'ai reçu assez fréquemment des nouvelles

d'Amiens.... Tout est bien en ordre, me dit-on : mais il faut vous dire que M. Varin ne se contente pas de cela entièrement. Il m'a écrit deux lettres, où il me mande de retourner dans ma première famille, le plus tôt possible.... Il me dit qu'il a écrit à ce sujet à Amiens *quelles étaient ses intentions et quels sont les droits qu'il m'accorde, dans la place qu'il m'a fait ccepter.* »

Dans l'état d'incertitude où elle s'était trouvée, la mère Julie avait interrogé le P. Varin, et la réponse, qu'elle résume dans sa lettre, portait, entre autres, les déclarations suivantes :

« Je crois comme vous que, lorsque vous aurez suffisamment établi votre nouvelle famille, il sera expédient de retourner dans l'ancienne. Car, quelle que soit la confiance que j'ai dans M. de Sambucy, ce n'est pas sur lui que je compte pour donner à vos bonnes filles l'esprit qu'elles doivent avoir pour entrer dans les desseins de Notre-Seigneur. Et s'il n'est pas celui qui doit le leur donner, il n'est pas non plus celui qui doit l'entretenir et le perfectionner. C'est la bonne Mère que Dieu en a chargée. Je vais écrire à M. de Sambucy pour lui dire amicalement ce que je pense, sur la conduite qu'il a à tenir, et pour le mettre en garde contre l'esprit de changement, même sous prétexte d'amélioration. »

Dans une autre lettre, le P. Varin dit encore qu'il avait donné à M. de Sambucy « des avis qui n'avaient rien de flatteur pour lui, et qui tendaient à établir les droits de la Mère sur ses filles. »

La fondatrice annonçait donc à la mère Blin, à la date du 13 octobre, que, le 28 de ce mois, ou au plus tard, le 2 novembre, elle quittera Bordeaux, en compagnie des missionnaires qui remontent vers Amiens.

Mais son départ fut retardé jusqu'au 12 novembre, et les missions projetées n'eurent pas lieu. Nous allons voir pour quelle raison.

Un événement important venait de se passer en France, le jour même de la fête de tous les Saints.

L'empereur Napoléon, à qui Fouché, ministre de la police, avait représenté les Pères de la Foi comme des ennemis jurés du nouvel Empire, prononça la dissolution de leurs collèges, et leur ordonna de rentrer dans leurs diocèses respectifs, sous peine de déportation. Le P. Varin, qui se trouvait dans le midi, passa nécessairement par les diverses maisons des Pères de la Foi, et arriva à Paris, exténué de fatigues et brisé de douleur. Il avait voulu rester dans la capitale et en demanda l'autorisation. Mais le ministre Fouché ne lui accorda qu'avec peine le délai d'un mois pour rétablir sa santé ébranlée.

La mère Julie ressentit le contre-coup de cette catastrophe. Le P. de Sambucy, n'étant plus retenu par la grande autorité du P. Varin, marcha plus librement vers son but : il chercha à faire partager ses vues et ses préjugés par Mgr l'évêque d'Amiens.

La fondatrice, en quittant Bordeaux, s'arrêta à Poitiers, chez madame Barat, supérieure des

Dames du Sacré-Cœur, avec qui elle était fort liée.

Durant son séjour à Poitiers, elle vit le P. Lambert, de la Société des Pères de la Foi, qui était sur le point de donner la retraite aux religieuses : le père invita Julie à prendre, dans les saints exercices, le repos spirituel et corporel qui paraissaient lui être si nécessaires. Elle y consentit; mais se sentant étrangement peinée, elle ouvrit son cœur au P. Lambert. Celui-ci fut d'avis qu'elle devait retourner immédiatement à Amiens. En quittant la mère Barat, elle ne put s'empêcher de remarquer que madame la Supérieure, qui avait toujours eu pour elle une si sincère affection, lui avait montré une certaine froideur, pendant cette visite. C'est que l'orage qui s'était formé à Amiens, avait retenti au loin, et déjà porté ses ravages jusqu'à Poitiers.

Arrivée à Paris, le 20 novembre 1807, Julie descendit chez madame Leclercq, qui lui fit l'accueil le plus amical.

La bonne Mère crut de son devoir de faire une visite à la supérieure générale des Filles de la Charité, qui s'était montrée fort aimable pour elle, lors de son premier passage dans la capitale.

Quel ne fut donc pas son étonnement de trouver, cette fois, chez elle un abord glacial?

L'excellente supérieure avait été prévenue contre la mère Julie : et elle était chargée de lui remettre un pli de la part de Monseigneur de Mandolx.

Cette lettre de l'évêque contrastait tellement avec celles que Julie avait reçues à Bordeaux, qu'elle avait peine à croire que ce fût lui-même qui l'eût écrite.

On lui faisait la défense formelle de retourner dans la maison du Faubourg-Noyon, et même de rentrer dans le diocèse d'Amiens.

Quel crime avait donc pu commettre la fondatrice absente? Comment, en quelques semaines, la bienveillance la plus paternelle s'était-elle changée en sévérité excessive? L'humble fondatrice ne pouvait s'expliquer ce mystère.

Dans cette perplexité, la mère Julie crut devoir s'adresser au P. Varin.

Mais Dieu permit que celui-là même sur lequel elle espérait pouvoir s'appuyer, comme sur une colonne solide, fût lui-même ébranlé. Accablé sous le poids de ses propres infortunes, le P. Varin ne put lui donner alors ni conseil, ni consolation.

Voilà donc Julie abandonnée, semble-t-il, de tous ceux qui tiennent pour elle la place de Dieu : le directeur de sa maison, l'évêque de son diocèse, et celui qui avait toujours été son meilleur conseiller. Il est difficile de se faire une idée de ce que l'âme si sensible de Julie dut éprouver d'angoisses dans cette affreuse situation.

Cependant madame Leclercq, affligée de la disgrâce de son amie, avait écrit au curé de la cathédrale d'Amiens, pour le prier d'obtenir de monseigneur l'Evêque, que la mère Julie pût au moins rentrer dans le diocèse. Après onze

jours d'attente à Paris, la fondatrice fut autorisée à se rendre à Saint-Just, chez M. l'abbé de Lamarche.

Quand elle arriva dans ce village, l'excellent prêtre était absent.

Que faire? — Où aller? — L'infortunée voyageuse eut recours à la prière : il lui parut que, comme la défense d'entrer dans le diocèse était levée, elle pouvait pousser jusqu'à Amiens, pourvu qu'elle évitât de faire visite à la maison du Faubourg-Noyon. Elle alla donc demander l'hospitalité à madame de Rumigny, qui la reçut avec cordialité.

Julie demeura quelques jours chez elle, et l'on fit des démarches auprès de Monseigneur. Julie croyait ne pas avoir donné lieu par des fautes volontaires, aux disgrâces qu'elle essuyait : cela ne l'empêcha pas, cependant, d'écrire à son évêque une lettre fort respectueuse, pour lui demander pardon de l'avoir offensé. Autorisée enfin à se présenter au palais épiscopal, elle se jeta aux pieds du prélat, et celui-ci, en considération du mauvais état de santé de la pauvre Mère, lui permit de retourner provisoirement dans sa communauté.

C'est le 3 décembre 1807, que Julie rentra dans la maison du Faubourg-Noyon. Malade de fatigue et d'émotion, elle dut se mettre au lit en arrivant : bientôt la fièvre se déclara. Quand les Sœurs apprirent son arrivée, elles allèrent successivement voir leur Mère; la sœur Victoire elle-même courut l'embrasser, et lui remit les clefs de la maison.

On ne pouvait pas encore se passer des services de la mère Julie.

Quelques jours plus tard, Mgr l'évêque la nomma de nouveau supérieure, et la sœur Victoire, assistante.

Le 8 décembre, la malade put écrire à la mère Blin, sa plus intime confidente; elle fit légèrement allusion à sa position difficile, en lui parlant de la confiance que l'on doit avoir « en Dieu seul. »

« Le bon Dieu m'a fait la grâce d'arriver à bon port, quoique dans une saison très difficile : mais, comme vous le savez, Dieu est si bon qu'il nous aide comme un Père en toute occasion. Mettons notre confiance en lui, *toujours, toujours.*

» Je ne me porte pas bien depuis mon arrivée. Le bon Dieu accommodera tout cela avec le temps. Aimons-le de tout notre cœur; servons-le de notre mieux et mettons *en lui seul* notre confiance.

» Savez-vous quelle a été ma pensée aujourd'hui? C'est que Monseigneur, M. Cottu et M. de Sambucy agissent comme les Egyptiens qui firent l'impossible pour faire sortir les Israélites de leur pays... J'ai la confiance que le bon Dieu viendra à notre secours. Je me jette entre ses bras miséricordieux et dans son Cœur adorable. Mettez-m'y bien avant, ma bonne amie! Que le bon Dieu est bon! Ah! qu'il est bon! Voici toute ma prière : Mon bon Jésus! attachez-moi bien à votre croix sainte, et tenez-m'y bien, car je suis la misère même.....

Mon cœur et mon âme se reposent en Dieu, à travers tous les brouillards de la Somme. Dieu seul! »

Elle revient souvent sur ces idées : elle sentait le besoin de se détacher de plus en plus de tout lien terrestre, de tout appui humain. Dieu ne lui ménagea pas les occasions pour la convaincre que tout ici-bas est fragile et impuissant.

Le 19 janvier 1808, elle écrit à sa fidèle coopératrice que « le démon aurait bien voulu *mêler la bobine,* mais que Dieu sera plus fort que lui. »

« La sœur Thérèse, dite Victoire, va bien : elle est rentrée d'elle-même à sa place... Mais je puis vous dire, pour vous seule, qu'on l'avait poussée bien loin. Je la recommande à vos bonnes prières. Je ne lui ai rien dit; le bon Dieu a tout fait. Elle a vu qu'on l'avait trop exposée, eu égard à son peu d'expérience et à sa vivacité.... Je rends justice à sa bonne volonté : mais, comme le dit Mgr l'évêque, cela ne suffit pas. Il faut aussi avoir de l'expérience : et on ne l'acquiert qu'avec le temps, le travail et la grâce du bon Dieu.

« L'esprit intérieur reprend, par la grâce de Dieu, dans mes jeunes personnes : sans qu'elles s'en doutassent, il s'était, de leur propre aveu, déjà bien affaibli en elles. »

Plus loin, elle dit qu'il « s'agit d'une chose qui est bien embrouillée et que le temps éclaircira; » elle parle aussi des « petites tracasseries qui viennent l'assaillir par-ci et par-là; » mais

elle préfère n'y pas penser, « allant au jour le jour, dans la sainte volonté de Dieu. — Mon Dieu, vous seul, oui, vous seul ; ne changez pas. »

Le 25 janvier, la mère Julie fut appelée à l'évêché pour l'examen d'un projet de fondation à Jumet, petite localité, située dans le Hainaut, non loin de Charleroi, et relevant du diocèse de Tournai.

Les *Filles de la Visitation*, qui dirigeaient, dans cette commune, un pensionnat et une école, devaient sous peu retourner à Paris. On désirait que les Sœurs de Notre-Dame vinssent les remplacer. Mgr Pisani remit la demande à la supérieure de Namur, qui la fit parvenir à la mère Julie. Celle-ci s'empressa d'en parler à son évêque, Mgr de Mandolx.

« Je lui ai tout exposé, écrit-elle, et Monseigneur est d'avis que nous acceptions ce petit établissement. Il m'a dit qu'il fallait que je fisse le voyage, pour voir par moi-même les choses et les arrangements. Il est donc arrêté que j'irai sous peu à Jumet... Monseigneur m'a demandé quelles sont les Sœurs que je destinais à cette nouvelle maison ; je les ai nommées : il a été content.

» Si le bon Dieu le veut, je compte partir le 1er février ; mon absence ne peut être que très courte : j'ai des affaires qui demandent que je revienne vite. Enfin, j'espère que le bon Dieu nous accordera la grâce de nous voir. Si ce

n'est pas cette fois, ce sera quand j'irai installer les Sœurs à Jumet....

» Laissons couler le temps. Ah! que c'est un grand maître pour donner de l'expérience! Le bon Dieu fait beaucoup, quand nous le laissons faire....

» Mgr d'Amiens connaît Mgr de Tournai; il m'a dit qu'il m'adresserait à lui pour me faire conduire à Jumet. »

Tout paraissait donc marcher à souhait : l'évêque se montrait paternel et confiant; les nuages, amoncelés il y a peu de mois, se dissipaient, lorsque tout à coup un nouvel orage va gronder à l'horizon.

La mère Julie avait désigné, parmi les Sœurs propres à être envoyées à Jumet, la sœur Victoire, celle qu'on lui avait donnée pour assistante. Elle avait cru sans doute lui être agréable, en la tirant de la fausse position qu'on lui avait faite à Amiens, et lui donner un témoignage de confiance en la présentant comme supérieure d'une nouvelle maison. Mais on ne devina pas ces motifs, dictés par la charité; on lui en prêta d'autres, que la jalousie seule aurait inspirés.

La mère Julie écrivait à la mère Blin, le 2 février 1808 :

« L'homme propose et le bon Dieu dispose : je vous avais dit, dans mes deux dernières lettres, que je devais partir pour Jumet, les premiers jours de ce mois. Tout est changé au désavantage de notre maison : je ne puis vous en donner le détail. Tout ce que je puis vous

dire et vous demander en grâce, c'est que vous tâchiez de gagner le plus de temps possible pour ce petit établissement de Jumet, si toutefois il doit avoir lieu.

« Je demande au bon Dieu d'aller vous voir ; je ne sais quand je pourrai l'obtenir, à moins que ce ne soit vous qui me demandiez et me pressiez. Il nous serait bien utile de pouvoir nous entretenir de vive voix....

« Ma chère fille, il faut qu'on passe par le feu, pour être bien purifié, et afin de pouvoir faire quelque chose de bon pour la gloire de Dieu....

« Notre maison va son petit train : grâce au bon Dieu, on peut dire qu'elle va bien. Le diable enrage, mais Dieu sera le plus fort. »

Dans une lettre écrite à Mgr l'évêque de Namur, le 23 décembre précédent, la fondatrice lui avait dit que sa famille se composait, pour le moment, à Amiens, de vingt-neuf sœurs, « toutes jeunes, et qui doivent encore être cultivées, mais qui sont pleines de bonne volonté. » On voit que, parmi tous ses tracas, la mère Julie ne négligeait pas sa communauté. Elle avait soin d'ailleurs de lui laisser ignorer les difficultés qu'elle rencontrait à chaque pas, se contentant d'en faire part à la mère Blin et à la sœur Leleu, pour en avoir quelque lumière. Elle appelle même celle-ci, avec une douce familiarité, notre *petit conseil*. C'est le petit conseil qui insistait surtout pour une prochaine entrevue des deux mères.

Le 2 février, tout semblait rompu ; le 3, elle

annonce qu'elle partira pour Jumet au commencement du mois de mars.

« Je vous ai écrit hier, je le fais encore aujourd'hui. J'ai vu M. l'abbé Cottu, notre supérieur : je crois vous avoir dit que Monseigneur nous l'a donné pour confesseur et supérieur. Je lui ai parlé du petit établissement de Jumet, et lui ai dit que Mgr d'Amiens était d'avis que je fisse le voyage....

« Allons, ma bonne amie... laissons toutes sortes d'appuis possibles. *Dieu seul plus que jamais.* Seul, il nous reste, quand tout nous manque. Jamais je n'ai été plus à même de connaître combien l'appui des créatures est fragile. Ah! qu'il fait bon de ne s'appuyer que sur Celui qui demeure éternellement stable.... Remettons-lui *tout... tout.*

« M. de Sambucy ne vient plus nous voir; nous n'avons plus aucun rapport avec lui. »

Ainsi, M. de Sambucy avait été remplacé par M. Cottu, grand-vicaire de l'évêque. M. Cottu s'était beaucoup occupé de la Congrégation naissante, depuis la dispersion des Pères de la Foi. Avait-il trouvé M. de Sambucy trop entreprenant, trop compromis vis-à-vis de la fondatrice? c'est possible. Malheureusement, M. Cottu ne s'inspirait que des conseils et des préjugés de son prédécesseur.

Personne, évidemment, ne peut mieux nous tenir au courant de la situation que la mère Julie elle-même.

Elle écrivait, le 10 février 1808, à la mère Blin.

« S'il ne tenait qu'à moi, je ne serais pas longtemps sans aller vous trouver.... Mais on tient à ce que je ne mette pas le pied hors de la maison. Je ne sais combien de temps cela durera.

« Il est très important que les affaires de Paris soient terminées, avant que je fasse aucune démarche. De toute manière, je ne conclurai aucun arrangement avant de vous avoir parlé. M. de Sambucy est allé à Paris pour la négociation des affaires.... J'aime mieux voir crouler l'établissement de Jumet, que de m'engager avant la fin de tout ceci.

« Les choses sont bien changées depuis le temps où vous étiez ici. Il faut adorer la main du bon Dieu... Que sa sainte volonté soit faite en toutes choses! »

« Nous sommes dans un moment orageux : le bon Dieu nous en tirera. Je crois qu'il nous faut prier plus que jamais, afin de ne pas être obligées de nous réunir à des Sociétés qui ne rempliraient pas notre but. »

Il semble que Napoléon formait en ce moment le projet de fondre en une seule toutes les Congrégations enseignantes de femmes. Tant que ce dessein subsistait, il était prudent de ne pas ouvrir de nouvelles maisons. D'ailleurs, les difficultés que l'on suscitait à la fondatrice, exigeaient de sa part la plus grande circonspection.

La mère Julie écrit le 20 février 1808 :

« Tout change de face d'un moment à l'au-

tre.... Je suis à présent comme retenue prisonnière dans notre propre maison. »

Et le 4 mars, elle en donne le motif :

« On ne veut pas que je mette le pied de votre côté : on craint que je ne reste avec vous, et que la maison d'Amiens ne vienne à tomber. »

Il est assez étrange que l'existence de l'établissement d'Amiens parût alors dépendre de la présence de celle qu'on en voulait bannir peu auparavant.

La mère continue ses confidences à son amie de Namur :

« Le bon Dieu vous a ménagé de n'être pas ici en ce moment, où nous sommes tombées en d'autres mains... Mon Dieu, mon Dieu! que vous êtes bon! Ah! soutenez ma faiblesse....

« Ne vous disais-je pas, ma bonne amie, que si vous restiez avec moi, je vous procurerais des croix à souhait? Allons, partageons ensemble les trésors du bon Dieu, qui sont les précieux gages de son amour pour nous. Tout ce que je demande au Seigneur, c'est que j'entre dans ses vues adorables....

» Victoire a dit qu'elle s'en irait plutôt de la maison, que d'y rester sans moi. Je suis on ne peut mieux avec elle, comme avec toutes, par la grâce de Dieu. La paix et l'union font et feront toujours l'âme de notre Société.

» Qui sait si, d'ici à quelque temps, la Providence ne changera pas les choses en mieux? je pourrai alors aller vous voir. »

Elle disait encore : « Fiat, fiat! Je vais tout

laisser entre les mains de mon Dieu : il sait ce qu'il nous faut. Dites à mes bonnes chères filles que jamais je ne les perds de vue ; tous les jours, je les offre à mon Dieu afin qu'elles deviennent, en toutes choses, *des victimes de sa très-sainte et adorable volonté*. Puissent-elles vivre toujours de la vraie foi, de la sainte espérance, et de la divine charité. »

La mère Saint-Joseph, voyant la fondatrice tout abandonnée au bon plaisir divin, dans ces alternatives qui semblaient devoir fixer ou anéantir l'Institut, dit à ce propos dans ses *Mémoires* : « Quoique notre Mère fût comme identifiée avec l'Institut, et que son zèle fut grand pour tout ce qui pouvait lui procurer quelque avantage, elle était parfaitement soumise à tout ce qui aurait pu arriver par la permission de Dieu. Je crois qu'on peut dire d'elle, comme saint Ignace disait de lui-même, qu'un quart d'heure d'oraison eût suffi pour la consoler de la destruction de toutes nos maisons. Julie répétait dans ces moments critiques : « Le bon Dieu peut détruire ce qu'il a établi : nous devons rester bien tranquilles sous la main du Seigneur. N'est-il pas le maître de faire et puis de défaire? »

A l'évêché d'Amiens, on pensait toujours à la fondation de Jumet : et, comme les sujets indiqués par la mère Julie ne plaisaient point, on voulait en choisir d'autres.

« Vous ne savez pas, dit-elle, qui Monseigneur donne pour Jumet? C'est la sœur Leleu, la sœur Agnès et la sœur Madeleine. La petite

Agnès est bien bonne enfant; mais il lui aurait fallu encore un an de formation dans notre maison. Tout cela se fait comme le bon Dieu le permet. Que sa sainte volonté soit faite!.... Demandez, ma bonne amie, que votre pauvre mère Julie soit bien généreuse.... Mes chères sœurs sont bien embarrassées de ce que je ne vais pas avec elles; priez pour que le bon Dieu les aide à faire ce sacrifice, qui en est un grand, pour moi aussi... »

Le 20 mars, elle répond à une lettre de la mère Blin, qui voyait quelque dessein de Dieu dans la manière dont on la retenait à Amiens :

« La situation reste toujours la même. On croit ici que je veux quitter la maison d'Amiens pour aller m'établir à Namur. Or, mon dessein n'est pas de l'abandonner, cette maison... C'est la première que le bon Dieu a formée dans sa miséricorde, à travers bien des épreuves...

« Les bonnes sœurs qui se rendent à Jumet iront demain recevoir la bénédiction de Monseigneur. Elles feront une dernière tentative pour obtenir la permission d'être conduites par moi : si le bon Dieu ne le permet pas.... que son saint Nom soit béni!... »

Ce n'étaient pas les trois sœurs nommées plus haut qui partaient pour Jumet. On avait modifié ce plan : les sœurs Leleu et Françoise Blin devaient prendre les devants, sauf à leur envoyer du renfort plus tard.

La mère Julie voyait s'éloigner avec peine la sœur Leleu, qui était une excellente maîtresse des novices, et qui, seule au courant des

difficultés de la situation, était capable de lui donner un bon conseil. Mais il fallut se résigner. Après tout, il y avait cet avantage que la sœur Leleu, se trouvant dans le voisinage de Namur, pourrait instruire de vive voix la mère Blin de tout ce qu'avait à souffrir la courageuse fondatrice.

Celle-ci, toujours résignée, se demandait quelquefois si c'était la volonté de Dieu qu'elle restât ainsi dans l'inaction. Ecoutons-la :

« Tous ceux qui regardent la conduite de Dieu dans nos affaires, sont portés à dire qu'il semble vouloir quelque chose de spécial.

» Quand et comment? Voilà ce que je veux adorer. Mais de me retenir comme à l'attache, sans avoir le droit de rien dire ou faire pour l'avantage de l'Institut, de rester sans agir, je ne sais si le bon Dieu demande cela de moi, alors que, dans sa grande miséricorde, il a eu la bonté de me rendre l'usage de mes pieds.

» Quoique M. de Sambucy ne soit plus notre supérieur, il ne laisse pas que de tout dicter à M. Cottu.... Il paraît même qu'il sera nommé visiteur de toutes nos maisons....

» Croyez bien que je ne suis pas du tout fâchée qu'il aille vous voir : mais je crains que l'on me défende de visiter mes bonnes Sœurs. Tant qu'il me restera un souffle de vie, ce sera pour vous toutes. M. de Sambucy est nommé confesseur extraordinaire. Je bénis le bon Dieu de tout, par sa sainte grâce... Je puis dire que ce bon Père veut le bien, mais à sa manière,

en agissant tout seul, et sans que je m'en mêle aucunement.

» Enfin j'ai la confiance que le bon Dieu viendra à mon secours. Je me jette entre ses bras miséricordieux et dans son Cœur adorable; mettez-m'y bien avant, ma bonne amie...

» Ce que vous m'avez dit de Mgr de Namur m'a ravie en Dieu, pour vous et pour le bien de notre petit établissement. »

Ainsi, quoique fondatrice, et acceptée comme telle à Bordeaux, à Gand et à Namur, quoique supérieure de la maison d'Amiens, nommée par l'évêque lui-même, elle était laissée en dehors de tout : elle était exclue de toutes les affaires importantes de sa Congrégation, et l'on disposait de ses filles, sans aucun égard pour ses justes réclamations.

« Quand on a dit « Non » tout est dit, écrit-elle le 22 mars 1808. Si tout cela est dans la sainte volonté de Dieu, tout ira bien; mais s'il veut différemment, il saura bien faire toute chose pour le mieux. »

La sœur Leleu était donc partie pour Jumet sans la mère Julie, et n'emmenant avec elle que la sœur Françoise Bélin. Elles passèrent par Tournai, où Mgr l'évêque les accueillit très paternellement. Mais arrivées à destination, elles ne trouvèrent rien de préparé pour les recevoir.

M. le curé de Jumet avait été nommé doyen de Gosselies durant les négociations, et son successeur ne s'était pas encore rendu à son

poste. Il n'y avait dans la nouvelle maison, ni lit, ni feu, ni pain. Il fallut, durant quelques jours, coucher sur la paille. Quand le doyen de Gosselies connut cette détresse, il accourut aussitôt, et, avec le secours de quelques personnes charitables, les Sœurs furent tirées de cet embarras extrême.

Il s'agissait, au surplus, d'organiser toutes les classes, et cette tâche n'était pas des plus faciles.

La mère Blin vint de Namur pour consoler les deux Sœurs et les aider. C'est alors seulement qu'elle apprit de la sœur Leleu la position délicate et pénible de sa courageuse amie. Elle lui écrivit aussitôt, de Jumet même, le 1er avril 1808.

« Ma bonne Mère, je suis arrivée ici avant hier et je repars demain. J'ai tout vu, tout lu, tout entendu...

» Ah! ma pauvre Mère! qu'est-ce que tout cela?... Cependant rien ne m'étonne. Réjouissez-vous, et tressaillez d'allégresse : c'est comme cela que le bon Dieu traite ses amis. Soyez persuadée que les choses s'éclairciront et qu'un chemin s'ouvrira devant vous. Je vous avoue que dans ce moment je ne vois que ténèbres : on ne sait de quel côté se tourner, ni quelle démarche faire. La seule chose qui me paraisse un peu claire, et c'est aussi l'avis de la sœur Anastasie[1], c'est que je mette M. Minsart au

(1) La sœur Leleu avait pris en religion le nom de sœur Anastasie, comme la mère Blin avait été appelée sœur Saint-Joseph.

courant des choses, avant que M. de Sambucy ne vienne à Jumet faire la visite de notre maison[1]. M. Minsart est si bon, si bien disposé, que cela ne peut avoir d'inconvénient.

» Prions le bon Dieu qu'il nous donne de faire toujours sa sainte volonté : c'est tout ce que je désire; toute autre chose ne vaut pas la peine d'être recherchée. »

La mère Julie remercia sa coopératrice de cette bonne lettre. Comme la mère Blin, elle ne semble préoccupée que d'une seule chose : connaître et accomplir la très sainte volonté de Dieu.

« Tout est arrivé, écrit-elle le 7 avril, tout arrive tous les jours comme le bon Dieu le permet. Que son saint Nom soit béni! Que sa grande miséricorde me donne les grâces nécessaires pour me comporter en tout cela selon son cœur et son adorable volonté. Voilà mon unique désir...

» J'ai, dans l'intime de mon âme, toutes les soumissions.... Mon Dieu! oh oui! j'ai la confiance que notre petite communauté est votre œuvre. Or, l'œuvre de Dieu demande à être bien éprouvée, afin que les fondements en soient plus solides.

» Je ne me refuserais pas, ajoute la généreuse Mère, de me soumettre à M. de Sambucy, quoi qu'il ne soit plus notre supérieur, s'il n'allait pas jusqu'à supprimer tous les droits que doit avoir une supérieure dans la place où le bon

(1) Il avait été question de nommer M. de Sambucy visiteur : il paraissait devoir entrer en fonctions après Pâques.

Dieu l'a mise. Il faut vous parler à cœur ouvert. Jamais l'obéissance n'a été pour moi un joug insupportable, ni même pesant. Tout ce que je demande, c'est de pouvoir faire mes petites représentations, en ce qui concerne le bien et l'avantage de nos maisons. Après cela, si je me trompe, qu'on suive meilleur avis. Vous me direz tout clairement et tout rondement votre pensée sur tout cela.... Je crois que le bon Dieu ne veut pas que je sois trop étroitement liée : ce n'a jamais été l'intention de nos premiers supérieurs. »

D'après cette correspondance intime, nous voyons que la mère Julie ne réclamait que la légitime autorité que lui donnait son titre. Encore poussait-elle la modération jusqu'à vouloir obéir, même à celui qui n'était pas son supérieur, pourvu qu'on voulût l'écouter dans les questions qui intéressaient le bien de l'Institut. Mais comme on supposait précisément, à tort sans doute, que son influence était contraire au bien de la communauté, on voulait à tout prix la restreindre, sinon l'annuler complètement.

Dieu permet parfois ces malentendus pour donner plus d'éclat à la vertu de ses serviteurs, et pour apprendre à tous que plus une âme est parfaite, plus elle doit se détacher de tout ce qui est humain. Que les ennemis de l'Eglise persécutent les religieux, il n'y a rien en cela qui puisse les étonner ou les émouvoir : mais s'ils rencontrent, dans leurs amis mêmes, de la froideur, de la défiance, de l'éloignement,

oh! alors le cœur se brise, et ils n'ont plus de refuge que dans les bras de leur *Père qui est aux cieux*. Ces épreuves, d'autant plus pénibles qu'elles atteignent ce qu'il y a de plus délicat et de plus intime en nous, purifient, élèvent et transforment nos âmes. Elles durent plus ou moins longtemps, selon les desseins providentiels de Dieu, et parfois ne cessent un instant que pour revenir plus intenses et plus terribles.

La fondation de Jumet s'était faite sans l'intervention directe de la mère Julie, et nous avons vu que les Sœurs y avaient rencontré de grandes difficultés. L'évêque d'Amiens apprit que la maison était toujours en souffrance. Dans le courant du mois d'avril, il fit venir la mère Julie, et lui demanda avec bonté si elle était contente de l'établissement de Jumet. « Pas trop, Monseigneur, » répondit-elle. « Ni moi non plus, » reprit l'évêque. « Il faut que vous y alliez, et si vos Sœurs n'y sont pas bien, ramenez-les-moi, ainsi que celles de Saint-Nicolas. Je ne veux pas qu'elles succombent par suite des privations et des souffrances de tout genre qu'elles auraient eu à endurer. »

Ces paroles si paternelles, et si dignes du cœur d'un évêque, semblaient indiquer chez Mgr de Mandolx un revirement favorable à la fondatrice.

On avait donc compris, à l'évêché, que le concours de la mère Julie était, plus que jamais, nécessaire.

La Mère alla immédiatement retenir sa place aux Messageries pour le lendemain matin.

Elle était d'autant plus pressée de partir, qu'elle venait d'apprendre que la mère Blin était malade à Namur.

L'arrivée inattendue de leur Mère causa aux Sœurs de Jumet autant de joie que de surprise. En peu de jours, elle pourvut à tous les besoins de la maison; elle traça pratiquement la marche à suivre. Les bonnes Sœurs furent consolées, et reprirent leurs travaux avec une ardeur nouvelle.

De Jumet, la fondatrice se rendit à Namur : la mère Blin entrait en convalescence; elle fut ravie de revoir enfin sa bonne et tendre amie. On s'expliqua sur les difficultés, sans cesse renaissantes, depuis que le P. Varin avait dû se retirer. M. Minsart, mis au courant de tout, décida qu'il fallait aussitôt instruire Monseigneur de Namur. Il s'agissait aussi d'une procuration générale que la mère Blin avait donnée jadis, et qu'il semblait prudent de révoquer dans les circonstances actuelles.

Pour traiter ces affaires avec toute la délicatesse possible, l'évêque de Namur permit à la mère Blin de quitter pour quelque temps la maison de Namur, et de se rendre à Amiens avec la mère Julie. Il pensait qu'une quinzaine de jours suffiraient pour régler cette affaire. Nous verrons plus tard comment et pourquoi ce congé se prolongea bien au delà du temps fixé d'abord.

Les deux fondatrices laissèrent à Namur, comme supérieure, la sœur Xavier, très souffrante, il est vrai, mais pleine de courage. A

Saint-Nicolas, elles trouvèrent la sœur Saint-Jean dans un état de santé très alarmant.

L'humidité du local avait exercé des ravages sur cette organisation délicate. Le cœur de la mère Julie fut vivement ému : prompte comme toujours dans l'action, elle se mit aussitôt à l'œuvre, découvrit une autre maison, la loua, et y fit passer aussitôt les Sœurs et leurs pensionnaires.

Messieurs les administrateurs de la ville étaient en instance à Paris, afin d'obtenir pour les Sœurs une autre demeure; mais leur pétition semblait reposer indéfiniment au fond des bureaux ministériels.

La mère Julie se rendit plus tard dans la capitale de la France, pour presser la conclusion de cette affaire; et quand, ni à Paris, ni à Saint-Nicolas, on ne voulut lui venir en aide, elle se décida à fermer cet établissement, plutôt que de laisser ses filles dans une habitation funeste à leur santé.

Pour le moment, elle ne voulut rester que deux jours dans le pays de Waes : une lettre de monseigneur d'Amiens venait de la rappeler plus tôt qu'elle ne l'eût désiré pour la consolation de ses filles.

Cette lettre, écrite d'un ton sévère, reprochait à la mère Julie de manquer de simplicité et d'obéissance, et l'engageait à revenir à des sentiments d'une vraie humilité, « sans lesquels — ajoutait le prélat — vous ne sauriez faire aucun fruit dans les âmes. »

Quels faits avaient donc pu prêter occasion à cette grave réprimande?

Au moment même où la mère Julie avait quitté Amiens, quelques Sœurs, qui n'avaient guère confiance dans la sœur Victoire, avaient demandé à la fondatrice à qui elles pourraient s'adresser, s'il leur survenait quelque difficulté spirituelle ; et la Mère, sans songer à mal, avait désigné la maîtresse des novices. Monseigneur, inexactement informé, crut que, par une secrète jalousie vis-à-vis de celle qu'il avait nommée assistante, la mère Julie avait *commandé, de son autorité privée, de s'adresser à la maîtresse des novices dans toutes les difficultés qui pourraient se rencontrer*. C'eût été, en effet, comme l'affirmait le prélat, une violation de la règle, qui voulait qu'en cas d'absence de la première supérieure, l'assistante la remplaçât. Mais la fondatrice, tout en permettant à quelques Sœurs de parler de leurs affaires de conscience à la maîtresse des novices, avait recommandé à toutes d'obéir à la sœur Victoire. Telle était la simple vérité.

Cette lettre, que l'évêque lui-même, en l'écrivant, trouvait « un peu dure » était donc le résultat d'un malentendu, basé sur de fausses informations. Des préventions, déjà anciennes, rendaient malheureusement ces informations vraisemblables à ses yeux.

La mère Julie prouva, par la façon dont elle accueillit ces reproches immérités, que son humilité était plus solide et plus profonde qu'on ne le croyait.

Les fondatrices arrivèrent à Amiens le 5 mai. La joie des Sœurs fut d'autant plus grande qu'elles ne s'attendaient pas au retour inopiné de la mère Saint-Joseph.

La mère Julie envoya aussitôt présenter ses respects à Mgr de Mandolx, et lui fit demander une audience. Mais l'évêque devait s'absenter le surlendemain, pour un voyage de deux mois, et il remit l'audience à son retour.

Que faire? retourner à Namur, ou attendre? C'est ce dernier parti qui parut le meilleur. La mère Blin écrivit à l'évêque de Namur pour lui exposer le cas, et lui demander la prolongation de son congé.

Mgr Pisani répondit, le 7 juin 1808, avec beaucoup de bonté « qu'accoutumé aux sacrifices, il se soumettait à celui d'être privé quelque temps encore de sa présence, de l'exemple de ses vertus et du fruit de ses œuvres de charité. »

« Rien de plus sage, de plus raisonnable, ajoutait-il, que les propositions que vous présentez à Mgr l'évêque d'Amiens. Ne doutez pas que ce digne prélat, vraiment père de ses ouailles, n'accorde avec autant de bonté que de justice vos diverses demandes. Je le fais penser comme moi à cet égard : je n'y mettrais aucune opposition.

« Je me félicite, au reste, de ce que le climat de notre ville, le ton religieux qui y règne et dont vous avez été témoin, les marques de dévouement et d'affection pastorale que je vous ai témoignées, vous porteront à revenir auprès

de vos filles de Namur, qui soupirent après votre retour. Elles se conduisent toujours à merveille. Le nombre des pensionnaires augmente, mais la maison ne peut s'agrandir, ce dont je suis bien fâché.

» Ménagez votre santé ; venez nous rejoindre le plus tôt possible ; amenez, s'il vous est loisible, votre bonne Mère commune, que je salue et affectionne dans le Seigneur. »

Cette lettre était une consolation et un encouragement ; elle fut suivie de plusieurs autres, toujours bienveillantes et paternelles.

En attendant le retour de Mgr de Mandolx, la mère Julie ne resta pas inactive. Elle parla à M. Cottu, supérieur de la communauté, du triste état dans lequel se trouvait la sœur Saint-Jean à Saint-Nicolas. Elle demanda et obtint de la remplacer par la sœur Catherine Daullée, qui était à Montdidier. Les deux Mères se rendirent dans cette ville pour la ramener, et installer à sa place la sœur Caroline Cardon.

Dès sa fondation, au commencement de l'année 1807, l'établissement de Montdidier avait vu les enfants accourir en foule dans ses classes. Le local était devenu beaucoup trop étroit : un généreux chrétien leur offrit gratuitement sa propre maison.

La sœur Catherine Daullée, qui avait acquis une grande influence à Montdidier par sa prudence et son dévoûment, avait quitté cette ville, emportant les regrets de tous les habitants.

Elle ne fera pas moins de bien en Flandre.

C'est de Saint-Nicolas, que, le 21 février

1809, au moment où s'opérera le départ définitif d'Amiens, elle écrira à ses anciennes consœurs de Montdidier une missive enflammée, pour les engager à rester fidèles à la fondatrice.

La mère Julie fit part à la sœur Saint-Jean de ces mutations : et, peu après, elle lui écrivit pour lui laisser le choix de revenir à Amiens ou d'aller ailleurs. Elle reçut de la pieuse malade une réponse pleine d'édification et de piété :

« Nous avons reçu votre lettre du 25 mai : elle nous a fait grand plaisir. Le contentement que j'ai eu de voir que vous alliez me remplacer, et que je retournerais à Amiens, m'a fait une telle impression, que, dès ce jour, j'ai commencé à me porter mieux.

» Mais il n'en est pas de même de celle que je reçois aujourd'hui de votre bonté. Jamais une de vos lettres ne m'a causé tant de peines et de pleurs, parce que vous me marquez de *faire ce que je veux*. Il n'y a que les enfants abandonnés à qui l'on dit de faire ce qu'ils veulent. Je l'ai bien mérité, en m'occupant trop de moi, et en vous tourmentant si souvent à mon sujet. Ma bonne Mère, vous ne pouvez me faire plus de peine qu'en me disant *de faire ce que je veux*. »

La sœur Saint-Jean revint à Amiens; puis, sur le conseil des médecins, la mère Julie la conduisit dans son pays natal, où elle mourut bientôt après, le 27 janvier 1809, à l'âge de vingt-cinq ans. Elle avait pris le germe de la maladie qui l'emporta dans ce triste local de

Saint-Nicolas, que l'on tardait toujours d'assainir.

La sœur Saint-Jean — Justine Garçon — et la sœur Anastasie — Victoire Leleu — étaient, on s'en souvient, les deux premières Sœurs qui avaient fait les vœux de religion, avec les fondatrices, entre les mains du P. Varin, le 15 octobre 1805[1].

Sur ces entrefaites, la mère Julie avait obtenu l'autorisation d'aller à Paris, pour appuyer la demande des magistrats de Saint-Nicolas.

Elle écrivait de cette capitale, le 28 juin 1808, à la mère Blin, que madame Leclercq avait prié le grand-vicaire de Mgr l'archevêque de Paris de faire les démarches nécessaires. Et le 29, elle dit « qu'elle doit souvent courir d'un bout de la ville à l'autre : mais qu'après avoir fait tout ce qui dépendra d'elle pour le succès, elle laissera le tout entre les mains de Dieu. »

« Oui, ajoute-t-elle, le bon Dieu a eu des vues de miséricorde en permettant ce petit voyage ; je ne puis, pour le moment, entrer dans les détails ; mais je vous raconterai les bontés de Dieu. Regardons bien avec les yeux de la foi nos épreuves actuelles : c'est le présent le plus excellent, le don le plus précieux que Dieu puisse faire à ses enfants. J'ai vu quelque part que, plus le bon Dieu prépare de croix à une âme, plus il lui prépare de lumières et de grâces. Ainsi, tâchons de nous aider mutuellement à porter les croix qu'il nous destine.... »

(1) Voir plus haut, p. 73.

Et comme la mère Blin lui avait fait part de certains griefs nouveaux, qu'on articulait contre sa conduite, elle répond :

« Tout ce que vous m'avez dit dans votre lettre vous avait devancée et quelque chose de mieux. Voyez si le bon Dieu est assez bon, et s'il ne sait pas me trouver à Paris, comme à Amiens, comme à Saint-Nicolas!... Abondance de biens ne nuit pas, pour la bienheureuse éternité! Rappelez-vous ce que vous me disiez : « Qu'il ne fait pas bon d'être avec moi, parce qu'on n'aura jamais que des croix à attendre.... Nous en avons eu bien notre part : mais, du courage, mon amie. Vous savez où nous devons arriver au bout de tout cela : le ciel, le ciel, sera le prix. »

Après bien des démarches inutiles, la mère Julie dut quitter Paris avec de belles promesses, qui ne se réalisèrent pas. « Tout, dans ce voyage, lui fut contraire » dit la mère Blin dans ses *Mémoires*. Elle ajoute cette judicieuse réflexion que « les changements de visage et de manières, que la fondatrice rencontra tant de fois chez les personnes les plus vertueuses, la détachèrent de tout, en lui apprenant par expérience que Dieu seul est *invariable*. Il ne lui fallait pas moins pour la dégager de tout ce qui est humain — remarque cette sainte amie — parce que son naturel sensible et reconnaissant aurait pu la retarder auprès des personnes qui avaient des bontés pour elle. »

Dieu ne lui épargna pas ces utiles leçons.

A l'époque où Mgr de Mandolx rentra de

voyage, au commencement de juillet, la mère Blin fut reçue d'abord par lui. Comme l'évêque l'interrogeait au sujet de la mère Julie, elle lui répondit avec franchise ; elle ne lui dissimula pas que M. de Sambucy approuvait rarement ce que faisait la fondatrice, et que probablement tout irait mieux, s'il ne se mêlait plus du gouvernement de la communauté. Elle hasarda cette ouverture avec d'autant plus de confiance, qu'elle savait que le prélat voulait sincèrement le bien. La mère Blin ne réussit pas cette fois à lui ôter ses préventions contre la mère Julie.

Un autre jour, s'étant présentées toutes deux à l'évêché, pour signaler à Monseigneur les inconvénients des modifications qu'on voulait apporter aux règles tracées par le P. Varin, elles reçurent un accueil très froid, et l'évêque leur déclara nettement qu'il n'y aurait pas dans l'Institut de Supérieure générale, et que la maison-mère serait toujours celle d'Amiens.

M. Cottu fut chargé de formuler ces dispositions nouvelles : il eut à ce sujet plusieurs conférences avec la mère Blin. Celle-ci, de concert avec la mère Julie, avait essayé divers projets de rédaction ; mais, après de mûres et sérieuses délibérations devant Dieu, elles crurent « qu'il valait mieux ne rien présenter, puisque rien ne paraissait devoir être accepté. »

A cette époque, la fondatrice recevait de fréquentes lettres de Bordeaux. La sœur Vincent lui demandait une supérieure pour une seconde maison, appelée *Le Chartron,* et, de plus, une maîtresse des novices ; elle ajoutait que les Sœurs

désiraient avoir une règle complète, définitive, et qu'on pourrait s'entendre à Bordeaux sur ce sujet, si la Mère voulait bien y venir de sa personne. Celle-ci, croyant voir là un moyen de sortir d'embarras, écrivit à l'archevêque de Bordeaux qui s'adressa directement à Mgr de Mandolx.

La mère Julie fut donc appelée à l'évêché d'Amiens : « Je ne puis me refuser à la demande de Mgr de Bordeaux, lui dit sèchement le prélat. » Et il fixa le jour de son départ. Un contre-ordre vint ensuite : mais il fut bientôt retiré, et, le 1er août 1808, la fondatrice prenait, une seconde fois, le chemin de la Gironde.

Chargée d'un paquet de lettres pour le P. Varin, elle s'arrêta à Paris pour le lui remettre. C'était, sans doute, une série d'accusations bien graves : car le Père, après en avoir pris connaissance, traita durement la pauvre inculpée. Il la renvoya, en disant que tous les évêques lui étaient contraires, et qu'il fallait laisser à M. de Sambucy le soin de faire des règles nouvelles. L'émotion qu'éprouva la mère Julie fut telle, qu'elle en devint très sérieusement malade.

Après cette pénible entrevue avec le P. Varin, la mère Julie, toute désolée, se rendit dans l'église de la Visitation, pour y passer quelques heures avec le vrai Consolateur; elle y trouva un bon prêtre qu'on lui avait indiqué; celui-ci la confessa et lui dit des choses pleines de l'esprit de Dieu : elle sortit de l'église tout encouragée et toute consolée.

Cependant, elle ne se sentait pas assez de force pour pousser jusqu'à Bordeaux : elle résolut donc de retourner à Amiens. Le 3 août 1808, elle annonce sa résolution à son amie par ce billet :

« Le premier jour que je suis arrivée à Paris, je me suis trouvée si malade, qu'il a été décidé que je ne continuerais pas ma route. Je laisse tout à la très sage et adorable volonté de mon Dieu. J'espère revenir à la maison vendredi matin. Priez beaucoup pour moi.... Le bon Dieu est bien bon : aimons-le de tout notre cœur. »

Durant la courte absence de la Mère, un incident fort grave s'était produit dans la maison d'Amiens.

La sœur Victoire avait interprété dans un sens moqueur le rire involontaire de quelques jeunes novices : par un mouvement irréfléchi, qui était dans sa nature, elle était précipitamment sortie du réfectoire, pour aller directement se plaindre chez M. Cottu et chez M. de Sambucy de la conduite des jeunes Sœurs. Le soir, elle ne parut pas au souper. C'était un éclat fâcheux. La mère Blin crut devoir, en peu de mots, expliquer la situation aux Sœurs.

« Vous vous êtes aperçues sans doute, mes chères Sœurs, leur dit-elle à la fin du repas, qu'il y a quelque chose dans l'air, et qu'un orage menaçant gronde autour de nous.

« Nous nous sommes réunies, vous le savez, pour suivre l'esprit primitif dont nous avons fait choix. Monseigneur l'évêque n'entre pas

dans nos vues; il ne veut pas de Mère générale; les voyages l'importunent. Il existe plusieurs autres difficultés entre lui et nous. Nous savons, ma Mère et moi, qui voudra bien nous recevoir. Si nous ne pouvons rester ici, nous irons ailleurs. Qui nous aimera, nous suivra. » Et toutes les Sœurs de s'écrier : « Moi... moi. »

Cette scène et celle qui avait motivé le départ de la sœur Victoire, furent jugées sévèrement en haut lieu. Toute la communauté fut punie et privée, pour quelque temps, de la sainte communion. Mais on ne put s'empêcher de reconnaître combien profond était l'attachement des filles envers leur Mère.

Cependant, les griefs qu'on articulait contre elles n'avaient vraiment aucun fondement sérieux : et quand on faisait croire au P. Varin, qui était loin et peu au courant des affaires depuis son départ d'Amiens, que tous les évêques étaient hostiles aux vues de la fondatrice, on se faisait d'étranges illusions.

Il est vrai que Mgr le prince de Broglie, qui avait succédé à Mgr de Beaumont sur le siège de Gand, partagea durant quelques mois les préventions que lui avait suggérées M. de Sambucy, son ancien condisciple; mais l'archevêque de Bordeaux, en écrivant à la mère Julie, lui donnait des marques d'une véritable estime, et l'évêque de Namur lui ouvrait largement son diocèse. C'est à lui que faisait allusion la mère Blin dans sa harangue par ces paroles : « Nous savons, ma Mère et moi, *qui* voudra bien nous recevoir. »

En effet, Mgr Pisani, en réponse à une lettre de la mère Blin, lui écrivait le 29 juillet 1808.

« J'ai reçu, ma chère fille en Jésus-Christ, votre lettre du 21 juillet : elle m'a comblé de joie en m'apprenant que vous êtes toujours dans l'intention de retourner à Namur, pour y diriger l'œuvre de l'éducation de nos jeunes filles, si heureusement commencée sous votre conduite....

» Je serais fâché que votre établissement d'Amiens ne fût pas conservé, puisqu'il doit être la maison-mère. Votre digne évêque se rendra aux bonnes raisons de votre Supérieure générale : du moins, je l'espère. Quant à mon diocèse, il se félicitera toujours de vous posséder, et vous et la sœur Julie, et toutes les compagnes que vous y amènerez. Je voudrais seulement avoir un local plus vaste. Dieu nous le procurera, si c'est sa volonté, à laquelle nous devons toujours conformer la nôtre. »

Et, le même jour, il écrivait à la mère Julie qui, le 6 juillet, lui avait fait part de ses espérances.

« La mère Blin m'apprend que les espérances favorables, dont vous me parliez, s'affaiblissent de nouveau. Ce sont là des épreuves qui auront leur fin, comme toutes les autres. Vous connaissez Namur : quelque désir que j'aie de voir confirmer votre établissement d'Amiens, comme maison principale, je ne suis pas moins satisfait de la confiance que vous avez en moi et que je mérite. Oui, mon diocèse vous est dévoué : il vous offrira toujours un asile à vous et à vos Sœurs. Le local, il est vrai, est un peu

resserré; mais Dieu saura bien l'agrandir, si sa volonté est que je possède tout l'essaim.

» Je suis très content de vos filles, j'espère qu'elles le sont de moi. »

Ainsi l'évêque de Namur trouvait très *bonnes* les *raisons* de la mère Julie; il regardait les contradictions comme des *épreuves*, et il était prêt à recevoir *tout l'essaim*, si Dieu le lui envoyait.

M. Minsart, le directeur spirituel de la maison de Namur, écrivait de son côté, le 14 août 1808, à la mère Blin :

« Plusieurs raisons qui seraient trop longues à rapporter ici, m'ont empêché de répondre à votre lettre, qui m'annonce les peines que votre Mère a eu à essuyer de la part de ses supérieurs. Je n'en suis pas surpris : cela doit naturellement arriver lorsqu'on veut donner un esprit contraire à celui qui vous a réunies et qui est gravé dans vos cœurs, et lorsqu'on veut soutenir une jeune supérieure, qui est peut-être vertueuse, mais à qui manque l'expérience nécessaire pour diriger les âmes...

» Le rapport que m'en a fait la sœur Anastasie, qui est une digne coopératrice de l'œuvre de Dieu et très capable de remplir la place qu'elle occupe à Jumet, me démontre que vous ne devez pas vous attacher à un lieu plutôt qu'à un autre. Il faudra aviser, si la règle qu'on veut vous donner est contraire à l'esprit de la vôtre et à l'œuvre de Dieu que la mère Julie a si bien commencée, et qui ne peut avoir fait de si rapides progrès, sans une protection particulière du Tout-Puissant.

» Je ne serai jamais contraire à ce que l'on reçoive, en toute humilité, les croix, les tribulations, les peines que Dieu nous envoie : mais si l'œuvre de Dieu et sa gloire en est diminuée, je crois alors qu'il est bon de la procurer *dans le lieu où Dieu vous en montre le chemin.* »

Il y avait dans la déclaration de ce digne prêtre, une invitation assez claire de venir à Namur, au cas où les affaires ne s'arrangeraient pas à Amiens.

Cependant, la mère Julie ne voulut négliger aucune tentative d'accommodement.

Revenue de Paris très fatiguée, elle alla, le jour même, pour obéir aux ordres du P. Varin, trouver M. de Sambucy, et le pria de vouloir se charger de rédiger des règles pour la Congrégation. Cette démarche, faite avec générosité et de bonne grâce, toucha le trop zélé réformateur. Il fit à la fondatrice le meilleur accueil, et promit de venir conférer avec elle et avec la mère Blin sur ce grave sujet. Il venait d'ailleurs de recevoir de Paris une lettre du P. Varin.

Celui-ci, qui eut à diriger des personnes d'une vertu éminente, telles que mesdemoiselles de Cicé et mademoiselle Jugon, depuis comtesse de la Rivière, ainsi que plusieurs fondatrices de Congrégations religieuses, madame Barat, madame Jacoulet, madame d'Houet, et la mère Julie, croyait devoir éprouver de diverses manières ses vertueuses pénitentes. Après les avoir stimulées d'abord, il les retenait ensuite, les contrariait, les rebutait même, traitant parfois

d'illusions leurs vastes désirs et leurs hardis projets. Il se disait que si l'esprit de Dieu les animait véritablement, elles ne reculeraient pas devant une opposition momentanée, et qu'elles poursuivraient leur mission avec un plus grand détachement de toute considération humaine.

Mais s'il n'épargnait pas les épreuves, il s'en faut qu'il approuvât des procédés injustes ou peu charitables.

Aussi, édifié à la fois de l'humilité avec laquelle la mère Julie avait reçu ses vifs reproches, et indigné de la conduite étrange de son ancien subordonné, il écrivit à M. de Sambucy une lettre où se lisaient ces mots : « Quand tout l'univers aurait été contre elle, vous, vous auriez dû prendre sa défense. Je sais cependant que c'est vous qui l'avez desservie auprès des évêques. » Il ajoutait que, « si ses intentions avaient pu être bonnes, les suites, malheureusement, ne l'étaient pas. » M. de Sambucy, sensible à ce blâme que sa conscience confirmait, se décida à écrire aux évêques de Gand et de Tournai, ainsi qu'au grand-vicaire de l'archevêque de Bordeaux, pour effacer les mauvaises impressions qu'il leur avait fait prendre à l'égard de la mère Julie.

A Namur, Mgr l'évêque, M. Minsart et les Sœurs réclamaient la présence de la mère Blin : la sœur Xavier, qui la remplaçait durant son absence, était souffrante, et ne pouvait suffire à sa tâche. Bientôt, son état empira au point que, durant le mois de juin, il fallut fermer sa classe jusqu'à l'arrivée d'une nouvelle

maîtresse, vivement désirée. Le 6 juillet, la sœur Agnès fut envoyée : elle était douée, au témoignage de la mère Julie, d'un bon caractère et d'une robuste santé. Comme le local des Sœurs devenait de plus en plus insuffisant pour le nombre des élèves, M. Minsart, tout dévoué à la Congrégation, cherchait à lui trouver un emplacement plus vaste.

Au mois d'août, il écrit qu'il a en vue trois maisons avec grands jardins. Au mois de septembre, il était sur le point d'en louer une fort spacieuse; mais il avoue que Monseigneur y paraît opposé. Au commencement d'octobre, il supplie la mère Julie de venir au plus tôt pour conclure cette affaire. La maison de Jumet réclamait, de son côté, la présence de la fondatrice.

M. Cottu comprit toutes ces raisons : et quoique, en théorie, il ne voulût ni de Mère générale, ni de voyage; en pratique, il fut forcé d'agir autrement. La mère Julie partit donc le 21 octobre, emmenant avec elle la sœur Eulalie, pour Namur, et la sœur Firmine, pour Jumet. Arrivée à destination, elle fit différents changements dans le personnel, et s'occupa de louer la maison que M. Minsart avait désignée.

Il s'agissait de l'ancien hôtel des comtes de Quarré, rue des Fossés : c'était un emplacement à souhait, pour un établissement d'instruction ; mais il fallait l'autorisation de l'évêque. La mère Julie alla le trouver avec M. Minsart; celui-ci défendit habilement son projet favori et finit par l'emporter, en se chargeant de la question

financière, avec une générosité dont la mère Julie lui fut profondément reconnaissante. Ce n'était pas, nous le verrons plus tard, sans un dessein particulier de la Providence, que ce vaste hôtel se trouvait à la disposition des Sœurs, dans un moment si décisif pour l'Institut.

Dans les premiers jours de novembre, la mère Julie retournait en France, en prenant le chemin de la Flandre et en s'arrêtant à Saint-Nicolas.

La maison que les Sœurs occupaient dans cette ville, était beaucoup trop petite. Julie en loua une autre pour la classe des pauvres, dans l'espoir que le *Mémoire* envoyé à Paris obtiendrait enfin aux Sœurs un local convenable. En passant ensuite par Gand, elle vit M. Le Surre, vicaire-général, et fut reçue par Mgr l'évêque de Broglie, déjà revenu de ses préventions à l'égard de la mère Julie.

A son retour à Amiens, la fondatrice trouva plusieurs Sœurs malades. Le typhus s'était déclaré dans la maison : et, vu l'encombrement, il y avait fait de rapides progrès. Vingt-trois religieuses furent successivement attaquées de cette fièvre épidémique. La mère Blin, qui s'était prodiguée, en avait aussi ressenti les atteintes; et si la mère Julie y échappa, ce ne fut pas faute de dévouement.

Quand une grande calamité tombe sur une maison religieuse, la charité se resserre par les liens des peines endurées et des services rendus : et si les grands courages s'exaltent et s'exposent, forts de leur confiance en Dieu, les

petits caractères et les faibles vertus tremblent, reculent et fuient. C'est ce qui arriva à Amiens : deux ou trois Sœurs quittèrent la communauté, au grand profit des autres. « On eût dit que le bon Dieu était venu vanner son grain » dit la mère Saint-Joseph, dans ses *Mémoires*.

Si occupée que fût la fondatrice dans la maison d'Amiens, elle n'oubliait pas ses autres couvents, surtout celui de Namur, toujours privé de la mère Blin, sa supérieure. En y conduisant la sœur Eulalie, elle lui avait donné l'ordre de l'informer de tout ce qui s'y passerait, et cela, avec d'autant plus d'exactitude que la sœur Xavier, qui avait momentanément l'autorité, était encore malade et ne pouvait écrire elle-même. Or, la sœur Eulalie semblait avoir oublié cette recommandation de la mère Julie.

Celle-ci lui ordonna aussitôt de la renseigner parfaitement au sujet de la sœur Xavier, malade, du P. Minsart, leur supérieur, de la maison nouvelle, etc. Pour le cas où le temps ferait défaut à la Sœur pour écrire, elle la dispense de l'oraison, soit de celle du matin, soit de celle du soir. « Si ma présence est nécessaire, ajoute-t-elle, faites-le-moi mander par Monseigneur...

« Je crois que je ne ferai pas le voyage de Bordeaux cet hiver; j'attends de jour en jour la réponse à une lettre que j'y ai envoyée... Quand je suis absente des maisons, il faut que j'y sois présente par les lettres continuelles que l'on doit m'écrire... Je vous excuse pour le moment, mais vous m'écrirez toutes les semaines, jusqu'à ce que je vous dise le contraire.

» Le bon Dieu vous demandera compte de ce que vous ne me dites pas, de ce qui pourrait être mieux, et dont, par oubli, ou de quelque manière que ce soit, vous ne m'avertiriez pas.

» Il faut que je connaisse tout ce qui se passe chez vous, comme si j'étais dans ma chambre à Namur.

» Cette lettre, dit-elle en finissant, vous servira pour toute votre vie : vous y verrez comment il faut rendre compte à vos supérieures, quand elles l'auront demandé. Comme elles tiennent la place de Dieu, Dieu sera toujours avec vous pour vous aider, quand même elles demanderaient des choses bien difficiles, et celle-ci ne l'est pas... »

On voit, par ces extraits de lettres, comment la mère Julie gouvernait, d'Amiens, toutes les maisons secondaires. C'était là une nécessité, surtout dans les commencements. Oter cette direction à la Supérieure générale, c'était condamner ces maisons aux dangers de l'inexpérience, aux risques des innovations, aux probabilités de la ruine ou de la décadence.

Or, que disaient à ce sujet les Constitutions nouvelles?

M. de Sambucy, à qui la Mère s'était adressée, avait cédé la charge de les rédiger à M. Cottu. Celui-ci s'inspira des Règles qu'avaient suivies d'anciennes religieuses au XVIe siècle, sans y apporter les modifications qu'exigeaient le temps présent et l'esprit de l'Institut nouveau. Il remit son travail aux fondatrices vers la fête de Noël de l'an 1808.

M. Cottu donnait à cette époque la retraite à la communauté. — Pour ne pas distraire les Sœurs des saints exercices, la mère Julie s'était chargée elle-même du service intérieur et faisait la cuisine. Elle n'avait donc guère le temps de s'occuper de l'examen des Règles nouvelles. Il lui avait suffi d'ailleurs d'y voir qu'il n'y aurait désormais ni Mère générale ni visites de maisons, pour se convaincre que jamais on ne se serait entendu. Que faire? Rompre, c'eût été peut-être se mettre dans un tort apparent. Mieux valait gagner du temps : une issue pouvait se présenter. Dieu n'abandonne jamais les siens.

Les Mères répondirent donc à M. Cottu, qui les pressait de s'expliquer, que ces questions demandaient de la maturité, que le moment actuel semblait d'autant plus inopportun, pour les trancher, que le Gouvernement s'occupait de la question des vœux de religion; enfin, qu'à leur avis, certains articles semblaient réclamer quelques modifications. Cette réponse dilatoire ne plut pas au supérieur, qui devinait sans doute la pensée qui l'avait dictée. Il déclara que Monseigneur voulait que les Règles fussent reçues tout de suite, et que, le jour de l'Annonciation, on ferait les vœux. Les Mères ne répliquèrent rien à cette sommation.

La veille de l'Épiphanie, 5 janvier 1809, toute la communauté commença une neuvaine à l'Enfant Jésus[1]. Le cinquième jour, la mère Julie

(1) Un tableau de Jésus-Enfant, qui fut longtemps dans la

se sentit fort consolée : « Je n'ai plus l'ombre d'une inquiétude, dit-elle. L'Enfant Jésus nous a prises sous sa protection ; il nous délivrera. » Le septième jour, M. Cottu se présenta, et dit à la fondatrice : « Il faut en finir. Monseigneur dit qu'il peut prendre envie à madame Blin d'emporter son temporel, et de le laisser seul chargé de pourvoir aux besoins des Sœurs. Pour lui, il n'a pas le moyen de les nourrir. Il vous ôtera donc votre prêtre, et n'établira pas de Règles si, au préalable, madame Blin n'assure son revenu à la maison. »

La mère Julie, sans se déconcerter, répondit que cette question regardait la mère Blin : « Je vais la chercher, dit-elle, et, si vous le voulez bien, mon père, vous lui répéterez ce que vous venez de me dire. »

M. Cottu redit en effet à la mère Blin l'ultimatum de Mgr l'évêque. Une réponse instantanée n'était pas possible. Cette demande, nouvelle, au moins dans les termes, avait un caractère de gravité exceptionnelle.

Fallait-il abandonner toutes les autres maisons qui pourraient avoir besoin de secours, pour favoriser la seule maison d'Amiens, où l'on rendait la vie si difficile aux Mères ? Il est vrai que Monseigneur voulait restreindre l'Institut à son seul diocèse : mais cela aussi n'entrait pas dans les vues plus larges des fondatrices.

chambre de la fondatrice, est religieusement conservé dans la maison-mère de Namur. Dans tout l'Institut, la dévotion à Jésus-Enfant est fort suivie, et le 25 de chaque mois y est spécialement consacré à honorer l'Enfant Jésus.

Elles consultèrent des personnes prudentes et éclairées. M. Duminy, curé de la cathédrale, les engagea à ne pas accepter des propositions que Mgr l'évêque lui-même, disait-il, « ne pourrait leur conseiller, en qualité de père. » M. Chevalier, curé de Rubempré, ajouta « qu'elles n'étaient pas obligées de recevoir des Règles qui ne leur convenaient pas. »

M. de Sambucy lui-même n'était pas pour une réponse affirmative pure et simple; il lui paraissait suffisant qu'une partie des revenus de la mère Blin fût assurée à la maison d'Amiens.

Mais la mère Julie ne goûta pas ce conseil, et s'écria : « Tout ou rien, mon Père. »

M. Cottu, qui était venu porter les ordres de Monseigneur, fut aussi interrogé, mais comme supérieur, par la mère Julie. Convaincu que les fondatrices étaient devenues impossibles dans le diocèse d'Amiens, il suggéra l'idée d'envoyer d'abord à Namur la mère Blin qui, de là, inviterait la mère Julie à venir la rejoindre.

La fondatrice ne crut pas devoir suivre tout à fait ce plan; il lui paraissait que ce n'était pas à elle à prendre les devants.

Toutefois elle écrivait le 11 janvier 1809 : « J'ai parlé à cœur ouvert à M. Cottu. Il m'a donné de très bons avis. J'attends les moments du Seigneur... Nous prions de tout notre cœur, pour qu'il nous fasse un chemin, et pour que j'y passe. »

Ce chemin s'ouvrit dès le lendemain. La mère Blin, après mûre réflexion, avait enfin

décliné formellement les conditions de Monseigneur l'évêque.

En conséquence de ce refus, M. Cottu fut chargé de lire aux fondatrices un billet qu'il avait écrit sous la dictée du chef du diocèse, et dont les *Mémoires* de la mère Blin nous donnent la substance :

« Sa Grandeur déclare à la mère Julie que lui ayant loué la maison du Faubourg-Noyon, pour y former un établissement de Sœurs de Notre-Dame, et voyant qu'elle conduisait ses filles dans un tout autre esprit, — il la laissait libre de se retirer dans tel diocèse qu'elle voudrait; — quant à lui, il allait reprendre la maison pour y former de vraies Sœurs de Notre-Dame. » M. Cottu ajouta verbalement « qu'elle devait emmener toutes ses filles avec elle. »

La mère Julie reçut cet ordre avec le plus grand calme. Elle n'aurait pas voulu quitter le diocèse d'Amiens de son plein gré, et voici qu'on lui en ouvrait la porte. La volonté de Dieu se manifestait donc à elle : et il ne lui restait plus qu'à tout régler pour le départ.

Ce fut le jeudi, 12 janvier, au matin, qu'elle reçut la visite de M. Cottu. A midi, elle informa les Sœurs de ce qui venait de se passer. Elle leur dit en peu de mots : « que Monseigneur l'évêque exigeait l'application de la fortune de la mère Blin à la seule maison d'Amiens; qu'il voulait leur donner des constitutions contraires à celles de leur fondateur; qu'ayant consulté des personnes prudentes et instruites, elle n'avait cru pouvoir accepter ni l'une ni l'autre pro-

position, et qu'en conséquence, Mgr de Mandolx leur donnait congé. » Elle ajouta que « chacune des Sœurs était libre de la suivre ou de rester, qu'elle ne refuserait personne, mais aussi qu'elle n'influencerait personne. Il y eut alors parmi les Sœurs un élan général; la sœur Victoire fut la plus ardente à s'écrier « qu'elle suivrait sa Mère partout, à moins qu'on ne la retînt en prison. »

Il était urgent de mettre l'évêque de Namur au courant de ce qui se passait à Amiens. La mère Julie lui avait écrit, dès le 18 décembre 1808, pour lui exposer l'embarras où la mettait la proposition de Règles nouvelles; elle voulut que la mère Blin écrivît de nouveau à Mgr Pisani dans les circonstances actuelles, et lui annonçât l'arrivée prochaine des Mères et des Sœurs.

Le 14 janvier, M. Minsart répondit : « Je viens de communiquer la lettre que vous m'avez écrite à Monseigneur notre évêque. Il aurait répondu à celle de la mère Julie, si des occupations extraordinaires ne l'avaient empêché, et s'il n'avait pas déjà manifesté ses intentions aux Sœurs, qui n'auront pas manqué de vous en faire le récit.

» Il recevra toute votre communauté à Namur, avec beaucoup de plaisir; il ne désire autre chose, que de procurer le salut des âmes et la gloire de Dieu. Voilà ses intentions : il voudrait procurer ce bien à quelque prix que ce soit. Quant à mes intentions à moi, vous n'en pouvez douter : il y a longtemps que je désire vous revoir dans ce pays. Comme vous le dites

fort bien, il est impossible à des personnes trop jeunes de diriger et de former une maison religieuse de la manière voulue....

» Je désire donc ardemment vous voir arriver avec vos compagnes à Namur, espérant que Dieu y mettra sa bénédiction. »

Cette lettre consolante n'arriva à Amiens qu'après le départ de la mère Julie. En deux jours, celle-ci avait fait tous les préparatifs de cette espèce d'exode : et cela avec une tranquillité telle, qu'on eût dit qu'il ne s'agissait que d'un voyage ordinaire. Elle avait décidé qu'elle prendrait les devants avec cinq Sœurs : la mère Blin devait envoyer successivement les autres, et venir en dernier lieu. quand tout ce qui regardait le temporel aurait été réglé. On était convenu de vendre ce qu'on ne pourrait emporter.

Le samedi 14 janvier, la mère Julie fit le tour des classes, distribua des récompenses et des médailles aux enfants, comme elle le faisait tous les mois. Aucune élève ne soupçonna, à la voir si aimable et si affectueuse, que l'heure des adieux était arrivée.

Madame de Franssu, vieille amie de la mère Blin, et très-attachée à la communauté, dont elle partageait la demeure, s'affligeait vivement de ce départ forcé. La mère Julie la consola de son mieux : et de Namur, elle l'invita à plusieurs reprises à venir se choisir une retraite dans leur maison. Comme bienfaitrice, elle méritait cette faveur, et sa vertu l'en rendait digne. « Ne me parlez plus de reconnaissance, disait cette dame; c'est moi qui suis redevable

au bon Dieu de ce qu'il me permet de lui offrir ce qui me vient de lui. » Mais au moment de la séparation, ne sachant trop si ses dons devaient aller à Namur ou rester à Amiens, elle hésitait : « Pour mon compte, écrivait-elle, je ne veux rien, sinon le bon plaisir de Dieu, comme vous, ma bonne Mère, et comme ma bonne voisine Blin. Nous voilà donc toutes trois d'accord... Quand je verrai plus clair, vous le saurez... »

Le 15 janvier était le jour fixé pour le départ.

Fallait-il faire une visite à Monseigneur? En toute autre circonstance, cette visite eût été de rigueur : cette fois, il parut que l'abstention était une nécessité. D'ailleurs, au nouvel an, les Mères n'avaient pas été reçues, tant était vif le mécontentement de l'évêque. Il valait donc mieux, de part et d'autre, éviter ou un refus désagréable ou une entrevue pénible[1].

Ce ne fut là, heureusement, entre l'évêque et les Mères, qu'un nuage passager. Plus tard, Mgr de Mandolx leur rendit toute son estime et toute son affection.

(1) Cfr. *Histoire de madame Barat*, t. I, p. 223.

CHAPITRE QUATRIÈME.

L'ÉMIGRATION.

1809.

La mère Julie quitte Amiens avec six Sœurs. — Elle tombe dans un coupe-gorge. — Elle arrive à Namur, où elle expose sa conduite à l'évêque. — On fait des efforts à Amiens, pour détacher les Sœurs de la fondatrice. — Lettres de la mère Julie à la mère Blin. — Toutes les Sœurs d'Amiens, à l'exception de deux, tiennent pour la mère Julie. — Elles vont successivement la rejoindre à Namur. — Les Sœurs de Montdidier suivent cet exemple.

Le 15 janvier 1809, la Supérieure générale des Sœurs de Notre-Dame assemblait toute la communauté d'Amiens. Après lui avoir adressé en pleurant quelques mots d'adieu, elle la bénit une dernière fois, et prit ensuite courageusement la route de Namur ; elle n'emportait avec elle que les ornements sacerdotaux et le linge de la chapelle. Le même jour, au soir, elle écrit à la mère Blin :

« Ma bonne et tendre amie, nous voici, grâce à Dieu, arrivées à Doullens, bien froidement, mais bien courageusement, en grande paix et amour de Notre-Seigneur Jésus-Christ. Que la divine charité de notre bon Jésus em-

brase tous nos cœurs!... Les petites voyageuses sont toutes pleines de l'esprit de Dieu... Que l'on est heureux d'avoir froid, quand la charité de Jésus-Christ réchauffe le cœur!... »

Il faisait froid, en effet, car on était au milieu de l'hiver; et le voyage devait durer une semaine entière. Après les premiers jours, le verglas succéda à la gelée; les chevaux ne purent plus guère avancer sans s'abattre. Alors les pauvres religieuses firent route à pied, gaîment et vaillamment, malgré le péril et la fatigue.

La mère Julie donnait à ses filles l'exemple du courage et de la gaîté. Pour charmer les ennuis de la route, elle leur faisait réciter le chapelet ou redire les strophes d'un cantique qui leur était familier :

Allons, courons porter nos pas....
. . . .
Affrontons glaces et frimas....

Un incident plus sérieux se présenta. On n'avait pas encore quitté la Flandre française, quand un soir, le cocher, retardé dans sa marche, s'arrêta brusquement devant une petite auberge isolée. En y entrant, la mère Julie vit attablés avec le maître de la maison, des individus à mine suspecte, qui, après avoir regardé les Sœurs, prirent congé en promettant de revenir. La mère Julie vit aussitôt qu'elle était tombée dans un coupe-gorge. Pour ne pas éveiller de soupçons, elle accepta le frugal souper qu'on lui offrit; puis elle sortit un moment pour prendre langue.

Un passant, que la Providence amenait là, lui dit à l'oreille : « Ne restez pas ici; allez plus loin. » Mais il fallait y faire consentir le cocher; surtout il importait de ne pas donner l'alarme. Prévoyant d'avance qu'on n'aurait pas de quoi les loger décemment, elle demande à l'hôte de voir les chambres et les lits. Il n'y avait qu'une pièce dans la maison, où s'étalaient deux grabats d'une révoltante malpropreté : l'aubergiste les lui montre, disant qu'il les céderait aux Sœurs, et que lui et les siens iraient coucher dans la grange. Julie, alors, lui déclare qu'elle ne peut accepter cette proposition; en même temps, elle interpelle le conducteur, et lui demande de faire encore deux lieues. Celui-ci, qu'elle avait gagné par quelques bonnes paroles et une gratification, après un simulacre de résistance, se met en devoir de partir, malgré l'opposition assez vive de l'hôte. Bientôt il lança ses chevaux, de peur d'être poursuivi et atteint; il s'arrêta environ deux lieues plus loin dans un gîte convenable. Là, on félicita les Sœurs d'avoir échappé aux mains d'une vraie bande de brigands.

Divers autres incidents prouvèrent aux bonnes Sœurs que la divine Providence veillait sur elles.

Enfin, après toute une longue semaine de voyage, on atteignit Namur, le 21 janvier, au soir. « Notre conducteur n'avait pas voulu ferrer ses chevaux à glace » écrivait plus tard Julie ; « nous pensions ne pouvoir jamais arriver à destination. »

La seconde caravane, partie trois jours après la première, mais mieux guidée, arrivait à Namur dès le lendemain, 22 janvier. Grande fut la joie des Sœurs de se trouver, enfin, presque toutes réunies sous la conduite maternelle de la fondatrice.

Depuis le 6 décembre, la communauté avait pris son logement dans l'hôtel Quarré : par une douce attention de la Providence, cette grande maison, avec son vaste jardin, semblait avoir été préparée d'avance pour recevoir le nombreux *essaim* qui avait quitté la France.

La fondatrice avait hâte de se présenter à l'évêché : Monseigneur s'était toujours montré si bienveillant, qu'elle ne pouvait douter de son accueil. Elle lui trouva cependant un abord un peu froid, et qui n'annonçait pas une pleine satisfaction. Des lettres d'Amiens venaient de lui être remises. Il y avait vu le mécontentement de Mgr de Mandolx et il craignait d'avoir froissé un collègue qu'il vénérait.

Cette lettre contenait aussi des accusations contre Julie. Mgr Pisani ne savait ce qu'il devait en croire : il prit heureusement le parti de les lui communiquer aussitôt. Pendant une longue séance de deux heures, on discuta ces prétendues fautes de la fondatrice, dont les plus graves étaient que la mère Julie « voulait scruter la conscience des Sœurs et leur imposait des pénitences excessives. » Or, il n'en était rien.

La mère Julie, évidemment, n'entendait pas se substituer au confesseur ; mais, comme le dit très bien Fénelon : « Une supérieure, bien

morte à elle-même, et d'une expérience consommée, verra de plus près ce qu'il y aura à corriger dans son inférieure; elle étudiera mieux son naturel et ses habitudes; elle lui dira des choses plus convenables à ses besoins, dans ses fonctions journalières, qu'une personne du dehors qui ne la voit point agir et qui ne sait que ce qu'elle lui dit de soi-même, suivant ses prétentions. Cela n'empêche pas qu'on ne demeure toujours inviolablement attaché au ministère des prêtres pour les sacrements, pour la doctrine et pour tous les cas difficiles. » La qualité qu'exige impérieusement Fénelon, « c'est que cette supérieure soit bien vertueuse et très expérimentée. » Or, la mère Julie ne l'était-elle pas? N'avait-elle pas fait ses preuves depuis de longues années?

Quant à sa rigueur prétendue, elle n'avait absolument aucun fondement : s'il y avait eu, par suite de malentendus, quelques légers manques d'obéissance, quelques fautes individuelles, chez les Sœurs, il ne convenait pas de conclure à des abus généraux. Le reproche d'avoir transféré, par un coup de tête, en plein hiver, une nombreuse communauté, lui fut d'autant plus facile à dissiper, qu'il lui suffit pour cela de montrer à Mgr Pisani le billet de M. Cottu.

Bref, quand le bon prélat eut passé en revue tous les griefs formulés à Amiens, édifié de la modestie et de la charité de la Supérieure générale, il l'invita à dîner avec lui. Puis, sans prévenir personne, il voulut lui-même interroger les religieuses.

« Monseigneur, écrit la mère Julie, le 25 janvier, a appelé trois Sœurs à l'improviste : elles lui ont répondu avec franchise et sincérité. Il a été fort satisfait de leurs réponses. Il les veut voir toutes en particulier. » De cette enquête minutieuse résulta la pleine justification de la fondatrice. Tout se réduisait à des malentendus, à des exagérations, à de petites compétitions personnelles. A partir de ce moment, l'évêque de Namur se déclara hautement le protecteur décidé des Sœurs de Notre-Dame, et depuis, ses dignes successeurs ont toujours donné à l'Institut fondé par la mère Julie, des marques éclatantes de leur estime et de leur dévouement.

Tandis que tout s'arrangeait à Namur, la maison d'Amiens était le théâtre de scènes pénibles. Au moment où M. Cottu avait signifié à la fondatrice la volonté de son évêque, il lui avait ordonné d'emmener toutes ses filles. Peu d'heures après, il lui avait demandé d'en conserver trois, qu'il désigna. Enfin, quand la mère Julie eut quitté la ville, on avait cherché à retenir toutes celles qui étaient encore en France.

Des prêtres considérés et vertueux vinrent tour à tour parler à la mère Blin et aux Sœurs pour leur persuader « que la fondatrice était dans l'illusion, qu'elle était rebelle à la volonté de son évêque, qu'elle avait fait porter un joug de fer à ses filles, qu'elle ne réussirait pas à Namur, et que toutes celles qui la suivraient seraient considérées comme des réfractaires. »

La mère Blin, malgré sa timidité naturelle,

soutint bravement le choc : elle répondit « que des autorités très respectables approuvaient la conduite de la Supérieure générale; qu'aucun vœu ne la liait à Mgr l'évêque; que, si son caractère était dur et impérieux, comme on le disait, il semblait étrange que toutes ses filles voulussent la suivre; qu'aucune de celles-ci n'avait pris l'engagement de rester dans le diocèse, qu'il n'y avait donc pour elles aucune faute à le quitter. »

Ces raisons parurent sans doute fort justes à M. Cottu : car il admit les Sœurs à la sainte table, après les avoir entendues en confession, indiquant assez par là que le cas de rébellion n'existait pas en réalité. Peu de jours après, il donna sa démission de supérieur des Sœurs qui étaient restées à Amiens.

D'autres personnes ne voulurent pas se laisser ainsi convaincre : elles venaient parler avec force aux Sœurs contre leur Supérieure générale. Qu'on ne s'étonne pas de ces tristes divergences, dans une question qui semblait obscure alors, surtout pour ceux qui n'en connaissaient pas tous les détails.

A ne considérer les choses que d'une manière superficielle, on voyait une simple religieuse en conflit avec son évêque : comme il arrive dans de semblables circonstances, il était tout naturel de croire que la religieuse n'était pas sans reproche. La mère Blin fait à ce sujet cette judicieuse et charitable observation : « Dans toute cette affaire, on peut le dire, il y avait un tissu d'erreurs et de méprises, provenant de per-

sonnes pleines de zèle et de piété... C'est dans ces rencontres qu'il faut admirer les permissions de Dieu, sans juger les personnes. D'ailleurs, les erreurs, les inconséquences, les précipitations dont Dieu se sert pour parvenir à ses desseins, il les pardonne ensuite facilement, quand elles ne viennent pas d'un méchant fonds, et nous savons qu'elles n'en provenaient pas. »

Ces convictions n'enlevaient rien à ce que ces sortes de contradictions ont de pénible pour la nature.

Aussi la mère Blin écrivait-elle non sans raison à la mère Julie : « Si je ne puis regarder toutes ces tracasseries comme un mal, puisqu'il n'y en a que dans le péché, cependant, malgré soi, l'on ne peut s'empêcher d'y être sensible. »

« Courage, ma bonne amie, lui répondait la fondatrice : votre séjour au Faubourg-Noyon ne sera plus bien long. Je sais que vous avez une grande dévotion aux indulgences : les épreuves que vous subissez en ce moment vous tiendront lieu de bien des années de purgatoire. »

La mère Julie écrivait presque journellement à sa digne coopératrice, soit pour la soutenir dans sa rude besogne, soit pour l'éclairer dans ses doutes et la conseiller dans les mille affaires de détail qui surgissaient à chaque instant.

« Pour parler « d'illusion, » disait-elle, il faut cependant avoir des motifs : si Mgr Pisani trouve que nous ne sommes pas dans l'ordre et dans la volonté de Dieu, il sera le premier à nous le montrer. Je lui ai raconté qu'un bon prêtre avait crié à l'*illusion*. Cela ne lui a pas

fait peur du tout : « Si l'on m'écrit, a-t-il dit, je répondrai. »

Et comme on semblait insinuer que Mgr Pisani subissait son influence : « Un évêque qui a vingt-cinq ans d'épiscopat, s'écrie la fondatrice, ne s'en laisserait pas imposer par la pauvre Julie! Oh! non.... D'ailleurs, je ne cherche en rien à le convaincre : il est instruit par les lettres qu'on lui a écrites. C'est le bon Dieu qui a pris en main notre cause. Oui, ma tendre amie, Dieu nous aurait plutôt envoyé un ange du ciel, que de nous laisser tomber dans l'illusion, disposées, comme vous et moi nous l'étions, à suivre sa sainte volonté. Où serait donc notre confiance? Ne savons-nous pas combien Dieu est fidèle dans ses promesses?... »

« Les personnes les plus vertueuses voient dans tout ce qui est arrivé une conduite adorable du bon Dieu sur nous, écrit-elle encore le 26 janvier... Restons bien dans notre calme... Tous les bruits, quels qu'ils soient, ne vont pas jusqu'à mon cœur. Tout se remue, et je vois le bon Dieu se servir de tout. »

« Mgr de Namur, annonce-t-elle le 28 janvier, continue à nous combler de ses bontés. Il a vu toutes nos Sœurs en particulier. Il a paru très satisfait... Je lui ai dit que vous suiviez la même marche que moi. Il ne trouve rien de mieux que de laisser faire le bon Dieu. »

« Je voudrais pouvoir hâter les choses, disait de son côté la mère Blin, pour être bientôt avec vous. Priez Dieu que je ne fasse pas d'imprudences : j'en suis bien capable. »

- Du courage, du courage, ma bonne amie, répliquait, le 29, la mère Julie; ne nous glorifions que dans les croix, dans les humiliations, à l'exemple de saint Paul...

» Nos cœurs vous désirent, nos bras vous sont ouverts; toutes, nous sentons vos peines, mais aussi, toutes, nous prions pour vous...

» Les bonnes Sœurs qui sont à Namur me disent qu'il leur paraît qu'elles sont là comme dans un autre monde...

» Vous êtes bien désirée à Namur par Monseigneur. Il ne veut pas venir nous voir, que vous ne soyez arrivée. Il nous donnera notre grand trésor, le Très Saint-Sacrement, dès que vous serez parmi nous. Vous jugez combien cela augmente notre désir. De toute éternité, Dieu vous a eue en vue pour terminer tous nos embarras temporels, qui ne nous semblent supportables, que parce que c'est la volonté de Dieu...

» Les Sœurs de Notre-Dame sont plus que jamais en état d'être utiles à la religion, sous un évêque qui veut leur donner toutes les facilités possibles. Il m'a dit, entre autres choses, qu'il ne voudrait pas de notre Congrégation, sans une Supérieure générale...

» Dites à la bonne dame de Franssu que Monseigneur l'invite à venir se fixer à Namur....

» Vous m'écrivez que la sœur Victoire restera à Amiens : je n'en suis pas étonnée du tout; mais ce sera comme le bon Dieu voudra... Dites-lui tout ce qu'elle sait qu'il y a dans mon âme d'affection pour elle. Elle me trouvera tou-

jours la même, mon cœur ne change pas.

» Quant aux Sœurs de Montdidier, je leur ai écrit que je les laissais libres de faire ce que le bon Dieu leur inspirerait.... »

Peu après, la mère Julie écrit à la mère Blin qui lui avait communiqué les difficultés qu'elle rencontrait à Amiens : « Ma bonne chère fille, il me vient une pensée : c'est que nous commençons *à être vraiment des Sœurs de Notre-Dame.* Voilà les croix qui nous arrivent de toutes parts. « C'est en ce moment, disait saint Ignace, martyr, lorsqu'il fut trouvé digne de souffrir pour Jésus-Christ, c'est en ce moment que je commence à être chrétien. » Ah ! ma bonne amie, que nous sommes heureuses ! Quelle joie d'avoir quelque chose à souffrir, pendant le petit moment de cette courte vie ! »

La mère Blin mettait ordre aux affaires temporelles avec un tact et une prudence admirables. Elle avait envoyé, le 18 janvier, six Sœurs qui étaient arrivées à Namur dès le 23, comme nous l'avons vu. Six autres avaient quitté Amiens, le 31, et leur arrivée est signalée avec joie dans une lettre du 5 février. « Voilà donc encore de bonnes Sœurs arrivées. Il leur semble que c'est un rêve d'être ici. On ne pourrait vous donner une idée de la joie, du bonheur qu'elles éprouvent en se trouvant toutes réunies.... Je les ai présentées à Monseigneur, qui les a très bien accueillies.

» Mgr Pisani m'a dit aujourd'hui qu'il écrivait une lettre de huit pages à M. de Sambucy pour réfuter ce qu'il avait hasardé contre moi...

Il nous a donné un digne prêtre pour nous dire la sainte messe tous les jours[1].... Monseigneur d'Amiens annonce que deux Sœurs lui restent fidèles. »

Deux Sœurs, en effet, avaient fini par céder aux sollicitations de M. de Sambucy. Quand leur détermination fut connue, une sorte de séparation se fit à l'intérieur de la maison : elles se tinrent d'un côté, et la mère Blin, avec la sœur Angélique Sachy, de l'autre.

M. de Sambucy leur répétait, à tout propos, que l'on reviendrait bientôt de Namur à Amiens.

La mère Julie l'ayant appris, écrivait le 6 février : « Quand M. de Sambucy vous dit que la Congrégation ne restera pas longtemps à Namur, je voudrais que Mgr Pisani l'entende. On doit adorer la profondeur des desseins du bon Dieu, qui a permis que cet abbé se soit si bien employé, sans le savoir, pour exécuter les desseins de la Providence.

» Monseigneur me disait encore hier : « Oui, oui, c'était la volonté de Dieu que vous vinssiez à Namur. Vous y resterez. »

Malgré le vif désir que la mère Blin éprouvait, on le comprend, de retourner enfin à Namur, plusieurs affaires la retenaient encore à Amiens. Elle avait entre les mains le reçu de la somme qu'elle avait remise à M. de Sambucy. Une partie de cette somme, ainsi que quelques

(1) Il paraît pourtant qu'il n'entra en fonctions que le 23 avril suivant.

meubles de la chapelle, provenaient des libéralités de madame de Franssu. Ces dons revenaient-ils à Amiens ou à Namur? Où étaient les vraies Sœurs de Notre-Dame, qu'elle avait voulu favoriser? Telle était la question sur laquelle cette bonne dame hésitait. Elle annonça à la mère Julie qu'elle voulait consulter là-dessus le P. Varin, leur fondateur.

« Qu'elle le fasse, répond la mère Julie, puisque cela doit la tranquilliser. Le bon Dieu décidera la chose : car ni vous ni moi, ne désirons posséder ce que Dieu ne voudrait pas nous donner. Et puisqu'elle consulte le P. Varin pour la somme d'argent, elle pourrait en faire autant pour le tabernacle. » C'est le 10 février qu'elle écrit cela. Le 19, elle revient sur le même sujet.

« Madame de Franssu a écrit au P. Varin. Il m'est venu aussi à la pensée de lui écrire, pour lui exposer toute l'affaire avec la plus grande simplicité, et avec une entière indifférence quant au résultat....

» Je me suis rappelé que l'on m'a toujours reproché de me laisser juger sans jamais me défendre. C'est ici le cas de faire connaître la vérité avec toute la sincérité possible. Après cela le bon Dieu disposera.... »

Une autre difficulté surgit peu après. « Puisque la Congrégation se divise, disait-on, qu'on partage le fonds commun au *prorata* du nombre des membres de chacune des branches. »

La mère Julie répond avec beaucoup de sens à la mère Blin, le 17 février.

« Quant au *prorata*, à la bonne heure! Cela peut se faire quand une communauté bien établie vient à se dissoudre; mais le cas n'est pas le même ici. Les personnes que vous avez reçues ne vous ont rien apporté du tout; c'est vous qui avez dû les nourrir et les instruire, depuis bien des années. »

Il semble que plus on approchait du dénoûment, plus les sollicitations étaient vives et les efforts multipliés. On ne se lassait pas de blâmer la conduite de la fondatrice.

« J'ai fini par rire, écrit-elle, de tout ce que l'on vous dit.... J'ai la confiance que vous nous arriverez bientôt, malgré toutes les tracasseries qu'on vous suscite. »

Mais Mgr Pisani ne le prenait pas sur ce ton: le 24 février, il fit écrire à la mère Blin de revenir immédiatement.

« J'ai reçu un ordre très exprès de vous dire de partir, aussitôt la présente reçue. Monseigneur est fatigué de toutes les lettres qu'on lui écrit; il faut que cela prenne fin.

» Je sais que vous êtes restée là par un bien grand esprit de sacrifice. Enfin, le bon Dieu est venu à notre secours. Nous sommes pour toujours déchargées de la maison du Faubourg-Noyon. C'est la sainte Vierge qui nous a obtenu notre délivrance.

» Dites bien des choses aux sœurs Victoire et Clotilde.

» Vive Jésus! toujours, toujours! Ainsi soit-il. »

L'ordre était formel. La mère Blin dut précipiter les derniers arrangements. Le 1er mars 1809, elle quitta Amiens avec sa compagne, la sœur Sachy, et une postulante. Le 5 mars, toute l'ancienne communauté d'Amiens se retrouvait à Namur, à l'exception des deux sœurs Victoire et Clotilde, qui s'étaient décidées à rester au Faubourg-Noyon.

On avait essayé également de retenir les Sœurs qui résidaient à Montdidier : leur supérieure fut même appelée à la maison du Faubourg-Noyon, mais sa résolution ne put être ébranlée. L'ancienne supérieure de Montdidier, la sœur Catherine Daullée, avait adressé, le 21 février 1809, aux Sœurs de cette ville, une lettre, écrite avec cette éloquence qui part du cœur, et qui sans doute eût porté coup, si déjà les Sœurs ne s'étaient décidées par elles-mêmes. Nous en donnerons quelques extraits ; ils font comprendre l'attachement profond que la mère Julie savait inspirer à ses filles.

« Mes chères Sœurs, demeurez fermes, et soyez assurées que notre bonne Mère vous porte bien avant dans son cœur, tant que vous resterez attachées à notre esprit primitif. Je ne saurais vous dire le zèle et le courage que j'éprouve dans ce moment. Si j'avais des ailes, je volerais vers vous, pour vous témoigner mes sentiments, et vous engager à vous montrer les dignes filles de notre mère Julie.

» Tenons à honneur de la suivre partout. Si nous partageons ses croix ici-bas, nous aurons

aussi part à la couronne qui lui est réservée dans le ciel. Le bon Dieu ne lui a pas rendu la santé pour rien... Tous les établissements nouveaux ont eu des épreuves : et c'est là une marque certaine que la mère Julie fait l'œuvre de Dieu. Bien loin de nous laisser abattre, ranimons notre courage... On pourra nous enlever toutes choses : mais, pour le bon Dieu, nous le trouverons toujours partout. »

Pour stimuler la timidité de ses Sœurs, elle leur rapporte ce qu'elle a répondu à M. de Sambucy, à propos d'une lettre où celui-ci l'exhortait à rester unie à la maison d'Amiens.

« Monsieur, lui avait-elle écrit, vous me demandez que je vous fasse parvenir de temps à autre de mes nouvelles : la première que j'ai l'honneur de vous adresser, c'est que je ne reconnais plus Amiens comme centre de notre Congrégation, si ma mère Julie n'y est plus à la tête des Sœurs, ainsi que le bon Dieu l'avait disposé... Si l'on demande de moi d'abandonner ma mère Julie, je quitte tout de suite le diocèse de Gand, et Saint-Nicolas. Mon parti est pris : car n'ayant aucun engagement ni avec Mgr de Gand, ni avec Mgr d'Amiens, je suis libre. Tout pour la gloire de Dieu !

» Vous, mes bonnes Sœurs, continuait la sœur Catherine, vous n'avez pas d'autres engagements à Montdidier que moi ici : on ne pourra donc jamais vous y retenir malgré vous... Notre berceau sera toujours là où sera notre esprit primitif, et pas ailleurs... Que rien ne vous trouble, que rien ne vous arrête : la maison de Namur

est grande, et le cœur de nos deux chères fondatrices plus grand encore ! »

Ces exhortations firent leur effet. Les Sœurs demandèrent instamment à être remplacées dans leurs classes, afin de pouvoir aller se réunir à leur Mère.

Elles ne furent déchargées de leurs fonctions qu'au commencement de juin 1809 ; elles se retirèrent alors chez les parents de la supérieure, en attendant le moment favorable pour faire le voyage de Namur.

Par un bonheur providentiel, la mère Julie, qui s'occupait alors, comme nous le verrons plus loin, de la fondation de Gand, était revenue elle-même dans ces parages pour y reconduire chez ses parents une fille sans vocation ; elle poussa jusqu'au Plessis où se trouvaient les sœurs de Montdidier.

On conçoit combien vive dut être la joie de la mère Julie et de ses trois filles de se revoir enfin, après de si cruelles épreuves... Toutes ensemble, elles se hâtèrent de prendre le chemin de Gand, en compagnie d'une postulante, nommée Constance Eloi, et appelée depuis sœur Fidèle.

CHAPITRE CINQUIÈME.

PROGRÈS DE LA CONGRÉGATION EN BELGIQUE.

1809-1815.

Misérable installation des Sœurs à Saint-Nicolas (Waes). — La mère Julie part pour Gand ; son entrevue avec l'évêque. — Elle se rend à Saint-Nicolas en même temps que Mgr de Broglie. — Elle reçoit de ce prélat l'ordre de ramener les Sœurs à Gand. — Séjour de la communauté dans le couvent des Sœurs de Charité. — M. le baron Coppens offre une maison à la mère Julie. — Elle ouvre une école dans la paroisse Saint-Pierre. — Négociations pour l'entrée en possession du *Nouveau-Bois* à Gand. — La mère Julie y installe ses filles. — Épreuves de la pauvreté. — Première messe dans la chapelle du *Nouveau-Bois*. — L'œuvre des *Néophytes*. — Mgr de Broglie conçoit des préventions à l'égard de la mère Julie. — Visite du P. Thomas : la mère Julie prend avec lui le chemin de Namur. — Fondation de Saint-Hubert. — La mère Julie se rend à Jumet : elle est arrêtée par un gendarme. — Voyages de la fondatrice à Binche, à Breda, à Stavelot et à Audenarde.

La période des grandes épreuves est terminée : la Congrégation de Notre-Dame, sous la protection bienveillante de l'évêque de Namur, n'aura plus qu'à s'affermir et à s'étendre.

Libre désormais de toute entrave, la mère Julie pourra songer à ouvrir de nouvelles écoles dans les provinces qui, plus tard, formeront le

royaume de Belgique. Nous la verrons successivement fonder les maisons de Gand, de Saint-Hubert, de Zele, de Gembloux, d'Andenne et de Fleurus : elle montrera partout, dans ces laborieuses entreprises, autant de force et d'activité que de sagesse et de prudence; partout elle fera paraître un entier abandon à la très sainte volonté de Dieu.

Le centre de la Congrégation sera désormais la maison mère de Namur. Là, dorénavant, seront formées les novices; la mère Blin, qui a pris le nom de sœur Saint-Joseph, en devenant supérieure de cette communauté, pourra veiller, pendant les absences de la fondatrice, à conserver l'esprit primitif de l'Institut dans toute sa force et dans toute sa pureté.

Bien que la communauté fût réunie dès le mois de mars 1809, monseigneur Pisani ne vint visiter l'hôtel Quarré que le 21 avril. Ce jour-là, il offrit lui-même, le premier, le saint sacrifice, dans le petit oratoire des Sœurs : depuis lors, un prêtre approuvé par lui, y célébra chaque jour la sainte messe. Le 21 septembre, il permit aux Sœurs d'y conserver le Très Saint-Sacrement, faveur sans prix aux yeux de la mère Julie et de ses ferventes compagnes : faveur qui fut reçue avec d'autant plus de reconnaissance qu'elle avait été, on ne sait pourquoi, plus longtemps différée.

Outre la maison de Namur, il y avait déjà, nous l'avons dit, sur le territoire actuel de la Belgique, l'établissement de Jumet, au diocèse de Tournai.

Après les premières difficultés, le pensionnat de Jumet prospérait sous l'habile direction de la sœur Anastasie, cette digne Victoire Leleu que la mère Julie appelait *son petit conseil*.

Il y avait, de plus, l'établissement de Saint-Nicolas, qui restait toujours en souffrance, par suite de la mauvaise appropriation des locaux.

La mère Julie avait dû faire évacuer, on se le rappelle, la demeure qui avait été mise d'abord à la disposition des Sœurs; elle avait loué une autre maison, dans l'espoir que les administrateurs de la ville auraient fini par remédier aux causes d'insalubrité; nous l'avons vu courir elle-même à Paris pour plaider cette affaire auprès du Gouvernement central.

Des plaintes nouvelles arrivaient de Saint-Nicolas : les parents retiraient leurs enfants, alléguant que la maison provisoire était trop petite et peu saine. Il fallait trouver une issue à cette situation. La fondatrice crut devoir en référer à Mgr de Broglie : elle se mit en route pour Gand, le 22 avril 1809, ne sachant trop quelle réception lui serait réservée.

Ce prélat, en effet, était très lié avec M. de Sambucy, et la mère Julie ignorait comment il appréciait l'évacuation récente de la maison d'Amiens. Une lettre fort détaillée nous met au courant de ce qui se passa alors entre l'évêque de Gand et la fondatrice.

La première visite de la mère Julie, à son arrivée à Gand, fut pour le Saint-Sacrement des autels. Ayant découvert ensuite le domicile du

P. Bruson[1], elle se décida, sur le conseil de cet homme de Dieu, à se présenter immédiatement au palais épiscopal.

L'évêque la reçut avec bonté, et lui dit, de la meilleure grâce du monde : « Contez-moi vos affaires, mère Julie, dites-moi bien tout. »

Elle se rendit à cette bienveillante invitation, en ne touchant néanmoins que les points principaux.

« Qui n'entend qu'une cloche, n'entend qu'un son, reprit l'évêque avec une visible satisfaction. Non, non, votre Institut n'est pas fait pour un seul diocèse : votre vocation est d'aller partout où les évêques réclament vos services. »

Julie était heureuse de trouver chez un prélat aussi distingué, une complète approbation de sa conduite.

Elle indique alors l'objet spécial de sa démarche. « Je vais demain à Saint-Nicolas, dit Monseigneur : je vous y verrai, et nous prendrons ensemble les mesures les plus convenables. »

Le lundi suivant, tandis que l'évêque partait pour Saint-Nicolas, la mère Julie s'y rendit de son côté. Elle alla le trouver chez M. le doyen. Monseigneur voulut voir par lui-même la maison provisoire et l'ancien couvent ; il reconnut que l'on ne pouvait rester ni dans l'un ni dans l'autre local : il fallait donc en chercher

(1) D'abord Père de la Foi, et plus tard, membre de la Compagnie de Jésus. La mère Julie l'avait connu à Amiens. — Voir la biographie du P. Bruson dans les *Notices* du P. Ach. Guidée.

un troisième. Le prélat daigna aussi s'informer des maisons disponibles, mais ce fut sans succès. Avant de quitter la ville, il s'aboucha avec les magistrats pour aviser : ceux-ci, mécontents de ce que la mère Julie avait retiré, sans leur aveu, les Sœurs du premier établissement, donné par eux, montrèrent peu de bonne volonté à son égard.

« N'importe — dit l'évêque, en partant, à la Mère — je veux vous garder dans mon diocèse : et si Saint-Nicolas ne vous traite pas mieux, vous viendrez vous établir dans ma ville épiscopale. »

Après le départ du prince, la fondatrice continua les négociations et multiplia les recherches ; toutes ses démarches furent inutiles. Elle alla rendre compte à l'évêque de ce fâcheux résultat.

Le prélat lui ordonna de repartir immédiatement pour le pays de Waes, et de ramener les Sœurs à Gand, le plus tôt qu'il lui serait possible.

La mère Julie retourna donc à Saint-Nicolas, remit les pensionnaires entre les mains de leurs parents, congédia avec bonté et regret les externes, et se mit en devoir d'opérer le déménagement des religieuses.

En deux jours, tout fut prêt pour le départ des Sœurs, qui eut lieu le 8 mai 1809. La fermeture de l'école était due au peu de zèle qu'on avait montré pour assainir le local offert aux Sœurs. Le petit peuple, comme il arrive d'ordinaire, ignorant la cause, pour ne voir que

le résultat, s'en prit aux Sœurs de ce départ soudain : on leur fit même quelques avanies que leur humilité savoura avec délices.

La fondatrice, elle aussi, leur ménagea une autre épreuve à leur arrivée à Gand. Ne sachant pas si Monseigneur leur avait trouvé un logement convenable, elle alla s'en enquérir à l'évêché : elle donna l'ordre aux Sœurs, en attendant son retour, de déposer à terre, dans la cour d'une auberge, leurs paquets et leurs bagages, et de s'y tenir assises. Elles devinrent naturellement l'objet de la curiosité des passants, et les propos malins se mêlèrent bientôt aux conjectures charitables. Ce ne fut qu'au bout de plusieurs heures que la mère Julie revint les prendre. Sa présence inopinée avait causé quelque émoi à l'évêché.

Mgr de Broglie, en la voyant, fut très surpris de ce prompt déménagement : il était fort contrarié de n'avoir pas de logement préparé. Il envoya son secrétaire, M. Van Schauwenberghe, chez les Sœurs de Charité du chanoine Triest, pour leur demander de donner asile aux Sœurs de Notre-Dame.

La demande fut accueillie avec bonheur : deux chambres et une cuisine, séparées de la communauté, furent aussitôt mises à la disposition de la mère Julie.

« Il y a quatre lits, écrit la fondatrice, et nous sommes sept.... J'ai monté notre cuisine aujourd'hui avec quatorze sous ; cela n'est pas cher ! Nous avons apporté du sel et du beurre, et nous achetons des pommes de terre. Au

demeurant, nous sommes les plus heureuses filles de la ville de Gand.... Voyez, comme le bon Dieu est bon! »

La gaîté et la reconnaissance, telle était la disposition d'esprit de la fondatrice au milieu des plus grandes privations.

On se demandera peut-être comment, dans la demeure même de la Charité, les Sœurs eurent à peine le nécessaire. Aux offres de service, que les bonnes filles du chanoine Triest avaient faites à la mère Julie, celle-ci, pour ne pas leur être à charge, avait répondu : « Mes bonnes Sœurs, soyez tranquilles, nous avons tout ce qu'il nous faut. » Elle se proposait d'ailleurs d'acheter le mobilier et le linge indispensable. « J'ai encore cinq louis, écrit-elle agréablement, des six que j'ai emportés. Je crois que Dieu, comme un bon père, les multiplie dans ma bourse. » Puis la voiture, chargée des meubles de Saint-Nicolas, devait les rejoindre sans retard. Il n'en est pas moins vrai que les Sœurs goûtèrent durant quelques jours les salutaires amertumes de la pauvreté. Deux respectables négociants leur vinrent bientôt en aide : c'étaient M. Lemaire-Malevé, dévoué à toutes les œuvres charitables, et M. Van Schauwenberghe, frère du secrétaire de l'évêché.

En attendant qu'on leur trouvât un local, approprié au but de leur vocation, les Sœurs utilisaient leur temps, soit à faire de la dentelle, soit à se perfectionner dans les diverses matières d'enseignement. Quand la mère Julie les vit provisoirement installées, elle retourna

à Namur, où, contre l'avis de M. Minsart, elle maintint l'externat, assurée de faire ainsi un plus grand bien parmi les enfants du peuple.

C'est alors aussi qu'elle se rendit à Montdidier et au Plessis, d'où nous l'avons vue ramener les religieuses qui n'avaient pas voulu se séparer d'elle. Elles étaient arrivées toutes ensemble à Gand, le 9 juin 1809.

Dès le lendemain, la mère Julie se mit à la recherche d'une demeure. Par l'intermédiaire de l'excellent P. Bruson et de M. le curé de Saint-Pierre, elle fit la connaissance de M. le baron Coppens[1], qui céda gratuitement aux Sœurs, pour quatre ou cinq mois, l'usage d'une assez grande maison avec jardin. Le jour même, la fondatrice y transporta sa petite colonie, après avoir remercié les bonnes Sœurs de Charité de la généreuse hospitalité qu'elles lui avaient accordée.

« Nous couchons toutes ce soir dans notre nouveau local, écrit-elle le 10 juin 1809 à la mère Blin ; il y a un grand jardin et bon air. Après cette maison, ce sera une autre, s'il plaît au bon Dieu. Ainsi, confiance, amour, abandon total entre les mains de notre Père miséricordieux. Nous sommes douze en ce moment : c'est une vraie communauté, et toutes sont bien contentes. Je ne sais pas encore si l'on commencera les classes tout de suite. Au jour le

(1) M. le baron Coppens était le père de MM. Théodore et Prosper Coppens: ce dernier entra depuis dans la Compagnie de Jésus : il fut recteur de divers collèges et provincial de son ordre en Belgique.

jour : le bon Dieu montrera ce qu'il faudra faire. »

Avant de mettre la main à l'œuvre, la mère Julie voulut que ses filles de Gand se préparassent à leur pénible mission par les exercices de la retraite.

Ce fut le P. Bruson qui les leur donna. « Ce bon Père, écrit la mère Julie, nous communique son zèle et sa ferveur ; et la grâce de Dieu agissant en nous, nous sortirons de retraite, pleines de courage et d'espérance. »

Tout en s'occupant avec ardeur de la fondation de Gand, la mère Julie s'était vue forcée de faire plusieurs voyages : à Namur, à Jumet et à Amiens. Elle était de retour à Gand au commencement d'octobre 1809.

Son premier soin fut d'aller remercier M. le baron Coppens de la bonté qu'il avait eue de donner asile aux Sœurs de Notre-Dame. Puis elle rendit visite à M. le curé de Saint-Pierre, qui désirait beaucoup conserver les Sœurs dans sa paroisse. Dans ce but, le généreux pasteur s'offrait à louer lui-même une maison ; il se chargeait en outre de l'entretien des Sœurs ; en un mot, il voulait faire de leur école comme son propre établissement.

Des obstacles survinrent de la part du Gouvernement : le Préfet avait déclaré que le ministre défendait nommément aux Sœurs de Notre-Dame de faire de nouvelles fondations. La mère Julie était sur le point de ramener ses filles à Namur, quand le curé de Saint-Pierre lui proposa d'ouvrir un atelier de dentellières

pour les filles pauvres, auxquelles on donnerait en même temps quelque instruction.

L'évêque de Gand n'était point de cet avis, vu les dispositions du Préfet. Mais il dit à la mère Julie : « Apportez-moi vos statuts, et je ferai une nouvelle tentative à Paris, auprès du ministre. »

Les statuts étaient déposés à la Préfecture : la fondatrice s'y rendit aussitôt pour les réclamer.

« Je m'occupais tout juste de vous, dit le commis : j'allais écrire à Mgr l'évêque à votre sujet. »

« N'est-il pas étrange, s'écria la mère Julie, que, ne demandant rien à personne, on nous refuse la permission de recueillir quelques enfants pauvres pour les instruire? »

A ces paroles, le chef de bureau s'approche et dit : « Que demande cette dame? — Je me plaignais, dit la mère Julie, de ce qu'on nous refuse la permission de faire l'école aux enfants pauvres. — Commencez toujours, dit l'employé. — Mais M. le préfet nous l'a refusé. — Je vous dis de commencer. — Mais si l'on nous suscite des difficultés? — Nous fermerons les yeux; ne craignez rien; commencez toujours. »

La mère Julie s'en retourna sans trop savoir que penser de ces promesses. Le secrétaire de l'évêque, à qui elle dépeignit le fonctionnaire qui lui avait parlé, la rassura, en lui disant qu'en effet cet employé était très influent, et qu'on pouvait avoir toute confiance en lui.

M. le curé de Saint-Pierre et M. Lemaire insistèrent pour que l'on profitât aussitôt de la

tolérance des autorités. La mère Julie, cependant, hésitait à accepter les offres de M. le curé : elle craignait, non sans raison, qu'il n'y eût, dans cet établissement paroissial, quelque chose de précaire ; elle appréhendait que le digne prêtre, créateur et protecteur de l'école, n'en voulût être aussi le directeur, et ne mît ainsi obstacle à la liberté qu'elle devait avoir de disposer de ses filles, et de les conduire selon l'esprit de leur Institut. Néanmoins, comme elle avait de grandes obligations au curé, elle ne voulut rien précipiter ; et, comme toujours, elle abandonna le soin de cette délicate affaire à la divine Providence.

Sur ces entrefaites, on lui avait indiqué, dans un autre quartier de la ville, une ancienne abbaye, dont les religieuses avaient été supprimées par la Révolution.

C'était un vaste monastère de l'ordre de Citeaux, dont la fondation remontait au XIII[e] siècle. Établies d'abord dans le pays de Waes, puis transférées au village de Heusden, les pieuses Cisterciennes, à la suite des troubles du XVI[e] siècle, s'étaient réfugiées à Gand, où elles avaient bâti une nouvelle abbaye, appelée le *Nouveau-Bois*, en flamand *Nonnenbosch*.

Pendant la Révolution française, les filles de Saint-Bernard parvinrent à sauver leur demeure, en la vendant, pour un prix médiocre, à un gentilhomme gantois, M. Pycke de Peteghem, à la condition qu'elles pourraient la racheter, au cas où elles parviendraient à se reconstituer.

A l'époque où nous sommes arrivés, leur rétablissement semblait être impossible. Il ne restait plus, de l'ancienne communauté, que deux religieuses, très-avancées en âge.

Les bâtiments de l'ancienne abbaye étaient dans le plus triste état. L'église, qui était surmontée d'une jolie tour, avait servi de grange et de magasin à poudre. Plus tard, un constructeur de machines y avait élevé une cheminée et placé une forge qui avait beaucoup endommagé la nef. L'autel, en marbre blanc, était assez bien conservé, ainsi que le tabernacle. On admirait dans l'église plusieurs tableaux de Roose[1].

Une partie des bâtiments était louée à des fabricants. Un maître de pension, M. d'Hont, occupait toute une grande aile, et semblait disposé à résilier son bail, en faveur des Sœurs de Notre-Dame. On ne pouvait trouver d'occasion plus favorable.

Pendant une courte absence de la fondatrice, M. le curé de Saint-Pierre, pressé de voir s'ouvrir l'école des Sœurs dans sa paroisse, avait définitivement loué une maison, rue des Femmes.

A son retour à Gand, le 20 novembre 1809, la mère Julie alla se concerter avec M. le curé;

(1) Le tableau qui décore le maître-autel, représente *la Naissance du Sauveur*. Cette composition est traitée avec beaucoup de talent. Roose lui-même donna ce tableau au Nouveau-Bois, à l'occasion de l'entrée en religion de sa fille unique, qui mourut dans ce monastère en 1677. — Nicolas de Liemacker, dit Roose, né à Gand en 1575, mort en 1645, avait été élève d'Otto Venius, le maître de Rubens.

et dès le lendemain, les Sœurs quittèrent la maison du baron Coppens, pour s'installer dans leur nouveau local. La mère Julie pouvait écrire enfin à sa digne coopératrice :

« Que le bon Dieu est bon, ma chère amie! je viens de mettre nos Sœurs dans leur nouvelle maison : nous y avons déjà cent trente enfants pauvres, sans compter les externes qui vont y entrer le mois prochain. Je ne sais comment nos bonnes Sœurs pourront y suffire. »

Ces enfants, qui remplissaient les classes des Sœurs de Notre-Dame, étaient d'une ignorance dont on ne peut se faire d'idée.

« Je me trouve au milieu d'une troupe de petites misérables, écrit la supérieure : il y a bien à gémir sur leur ignorance, et encore plus sur celle de leurs parents. La mère de l'une d'entre elles est mariée depuis trente ans ; elle ne sait pas même ses prières. Comment les aurait-elle apprises à ses enfants?.... »

En même temps, tout semblait s'arranger pour l'établissement d'une école dans l'abbaye du *Nouveau-Bois*. Le jour même où l'on avait pris possession de la maison située dans la paroisse Saint-Pierre, la mère Julie avait fait des démarches auprès de M. d'Hont.

Après quelques jours de négociations, et avec l'approbation de Mgr de Broglie, qui pensait comme elle que l'établissement de Saint-Pierre était fort précaire, et que, d'ailleurs, cette école était trop voisine de celle des Apostolines, la fondatrice reprit le bail du maître d'école. Cela eut lieu à la grande satisfaction des deux

anciennes religieuses du *Nouveau-Bois*, et madame la douairière Pycke fut heureuse de voir l'antique abbaye rendue à sa première destination.

On fit à la mère Julie des conditions très avantageuses : elle pouvait renoncer à la maison tous les ans, et même ne pas tenir compte de l'engagement conclu, si des évènements imprévus empêchaient l'ouverture de l'établissement.

L'évêque de Namur, Mgr Pisani de la Gaude, supérieur de la Congrégation, n'était pas de l'avis de l'évêque de Gand, quant à l'ouverture immédiate des écoles du *Nouveau-Bois*. Les circonstances ne lui semblaient pas assez favorables : on s'attendait à de nouvelles lois restrictives de la liberté d'enseignement ; on craignait même la suppression des communautés religieuses. Il se rangea néanmoins à l'avis du prince de Broglie, et, le 12 février 1810, la mère Julie et sa digne compagne, la mère Blin, arrivèrent à Gand emmenant avec elles les deux Sœurs destinées au *Nouveau-Bois*.

La sœur Catherine Daullée, supérieure de l'école Saint-Pierre, fut nommée en la même qualité au *Nouveau-Bois*, et la sœur Marie Steenhaut la remplaça. On accommoda tant bien que mal les locaux de l'abbaye, et, dès le 15 février 1810, les Sœurs purent entrer dans leur nouvelle habitation.

Dans les premières semaines, elles y éprouvèrent les effets de la plus rigoureuse pauvreté : elles n'avaient pour s'asseoir que deux vieilles chaises, délaissées par l'ancien instituteur ; une

simple paillasse, jetée sur le plancher, leur tenait lieu de lit. Lorsque la fondatrice allait visiter les Sœurs, celles-ci lui cachaient leurs nécessités, et l'on usait de pieuses industries pour faire croire à la Mère qu'on ne manquait de rien.

Au milieu des plus grandes privations, ces saintes filles ressentaient une joie toute spirituelle. Un jour qu'il ne restait qu'un morceau de pain, à peine suffisant pour le déjeuner d'une seule personne, la supérieure le fit servir aux Sœurs, sans les prévenir que c'était le dernier. Par une maternelle et presque miraculeuse attention de la Providence, une personne charitable, qui ne se doutait pas de l'extrême dénûment des religieuses, eut la bonne inspiration de leur envoyer, à l'heure même du repas, un sac de farine et une petite somme d'argent.

La fondatrice ne tarda pas à se mettre en relation avec le respectable pasteur de la paroisse Sainte-Anne, dans laquelle était situé le *Nouveau-Bois*, ainsi qu'avec le curé de la cathédrale de Saint-Bavon. Ces messieurs s'empressèrent d'envoyer aux écoles du *Nouveau-Bois* un grand nombre d'enfants pauvres. La mère Julie établit l'usage de n'admettre ces enfants que sur la présentation d'un billet de leurs curés respectifs. Elle avait, de plus, reconnu par expérience, qu'il est difficile d'accoutumer les enfants au règlement de l'école, quand on les admet en trop grand nombre à la fois.

Elle écrivait, le 10 mars, à la mère Blin, qui était retournée à Namur :

« Plus de quatre-vingt-cinq enfants se sont présensentées au *Nouveau-Bois*, depuis le 8 de ce mois. C'est comme une procession de mères qui viennent nous amener leurs filles, munies du billet de leur curé. J'ai été chez M. le vicaire de Saint-Bavon, pour le prier de ne plus nous en envoyer d'ici à Pâques. Il m'a dit que, si nous le voulions, nous aurions bientôt un millier d'enfants pauvres. Nous n'en pourrons admettre que soixante, jusqu'aux fêtes de Pâques. Nous les acceptons six par six, afin de maintenir le bon ordre dans notre école. La maison de Saint-Pierre va bien aussi, grâce à Dieu. Prions le Seigneur qu'il répande ses bénédictions sur son œuvre. »

Et en effet, Dieu se plaisait à bénir le *Nouveau-Bois*.

Bientôt les Sœurs y eurent une modeste chapelle, en attendant le moment d'entrer en jouissance de l'église. Jusque-là elles avaient été obligées de suivre les offices paroissiaux. Quelques personnes pieuses voulurent bien leur procurer tout ce qui était nécessaire pour le service de la chapelle. Les prêtres attachés à l'évêché fournirent l'autel, et monsieur le supérieur du séminaire se chargea des frais de peinture; le 1er août 1810, fête de saint Pierre-aux-Liens, on y célébra pour la première fois le saint sacrifice de la messe.

En même temps qu'elle élevait ainsi à Notre-Seigneur un humble sanctuaire, la mère Julie n'avait garde d'oublier les pauvres, ces bien-aimés du bon Maître. Mieux que personne,

elle comprenait cette parole du Sauveur : « *Tout ce que vous aurez fait au moindre des miens, vous l'aurez fait à moi-même.* » A sa demande, les dames de la ville se faisaient un plaisir de fournir aux élèves les plus pauvres des vêtements convenables.

« Ma bonne amie, écrivait la fondatrice à la mère Blin, le bon Dieu fait pleuvoir les aumônes sur nos pauvres enfants. Voilà tout près de septante couronnes[1] qu'il verse dans nos mains pour nos enfants, depuis que je suis à Gand. Une dame est venue nous donner une quarantaine de chemises, des bonnets, etc.... On ne peut se faire une idée de la malpropreté de nos enfants. Mais elles sont déjà très bien en classe. Tout le monde voit notre école de bon œil. De bonnes demoiselles viennent ici confectionner des vêtements pour nos filles. »

A l'école Saint-Pierre, les classes d'externes étaient également remplies d'enfants. Les élèves s'efforçaient de répondre aux soins de leurs pieuses institutrices et devenaient pour elles un sujet de consolation.

Comme la maison était très vaste et fort commode, et que d'ailleurs plusieurs chambres restaient inoccupées, monsieur le curé avait eu la pensée d'y loger quelques filles pauvres pour qui des personnes charitables paieraient une petite pension. Mais, au moment où l'on allait ouvrir cette espèce d'orphelinat, on s'aper-

(1) Une couronne de Brabant équivalait à peu près à six francs de notre monnaie actuelle.

çut qu'une partie du premier étage menaçait ruine. En attendant que les travaux de réparation fussent achevés, les Sœurs durent se retirer pendant plusieurs semaines dans une petite maison voisine, où elles étaient fort à l'étroit. Les réparations traînaient en longueur : craignant de ne pouvoir rentrer dans leur première demeure, les Sœurs s'adressèrent au Ciel avec confiance, et commencèrent le pieux exercice des six dimanches en l'honneur de saint Louis de Gonzague. Le 21 juin, jour où l'on célèbre la fête de cet aimable saint, la maison leur fut rendue en bon état.

On y reçut bientôt une dizaine de jeunes filles pauvres, de quatorze à dix-huit ans, dont la vertu était exposée à de grands dangers, et parmi lesquelles quelques-unes avaient grand besoin de conversion. On leur donna le nom de *néophytes*, parce que l'on espérait que la religion et le bon exemple aideraient ces jeunes cœurs à abandonner les sentiers du vice. Une Sœur fut spécialement chargée de cette œuvre. Mais le succès ne répondit pas à ses efforts : plusieurs de ces jeunes filles, méconnaissant les soins qu'on leur prodiguait, ne changèrent pas de conduite, et l'on dut plus tard abandonner cette œuvre de zèle pour de très graves raisons.

Dans le même temps une autre épreuve, plus sensible encore au cœur de la mère Julie, vint l'attrister au milieu de ses fondations de Gand.

Le prince de Broglie avait eu l'occasion de voir, peu auparavant, Mgr de Mandolx en Picardie : l'évêque d'Amiens, qui n'était pas

favorable alors à la mère Julie, lui avait fait partager les préventions qu'il nourrissait contre elle à cette époque et qu'il devait déposer dans la suite. La fondatrice se trouvait un jour à l'évêché de Gand, où elle avait à parler au secrétaire, M. Van Schauwenberghe, qui était en même temps le directeur spirituel du *Nouveau-Bois*. Pendant qu'ils s'entretenaient ensemble, Mgr de Broglie entre tout à coup et dit à son secrétaire : « Ah! voilà qui est beau! M. Van Schauwenberghe, prenez garde à la mère Julie; c'est une vraie intrigante : elle a séduit cette bonne mère Blin, et Mgr de Namur ne la voit pas de bon œil. » Puis il tint à la mère Julie un langage très-dur : il lui reprochait, avec un mélange d'indignation et de raillerie, la conduite qu'elle avait tenue à Amiens.

Le prince de Broglie avait été prévenu contre elle par de faux rapports ; il revint bientôt à d'autres sentiments. Mais il avait donné à Julie une excellente occasion de dégager de plus en plus son âme de la terre, de s'anéantir dans une profonde humilité, et de mettre, pardessus tout, sa confiance en Dieu seul.

A côté de ces rudes épreuves, Dieu ménageait à sa fidèle servante de précieuses consolations.

Le P. Thomas, que nous avons vu si dévoué à la fondatrice, arrivait à Gand, le lendemain même de cette pénible entrevue.

Peu de jours après, le 19 mai 1810, l'ancien chapelain de l'hôtel Blin, à Amiens, prenait, avec la mère Julie et deux postulantes, le che-

min de Namur. Il n'y avait plus à la maison-mère que trois ou quatre Sœurs qui eussent connu le P. Thomas, parti pour le midi depuis plus de cinq ans. Cependant, toute la communauté fut heureuse de son arrivée : la mère Julie avait souvent parlé à ses filles de cet excellent Père, qui avait tant fait autrefois pour la pauvre paralytique.

Le P. Thomas passa dix jours à Namur : il visita toutes les classes et donna aux maîtresses et aux élèves des conseils et des encouragements.

Cette visite confirma dans leur sainte vocation les bonnes religieuses, qui ne se consolèrent du départ du zélé missionnaire que par la promesse qu'il leur fit de revenir, au mois de septembre, leur prêcher les méditations de la retraite annuelle.

A Gand, le P. Bruson rendait aux Sœurs du *Nouveau-Bois* et de Saint-Pierre des services analogues. Il leur donnait des instructions spirituelles ; il était leur conseil et leur guide dans les difficultés inséparables des nouvelles fondations. Au mois d'août, les Sœurs firent sous sa direction les exercices de saint Ignace, et, durant ces jours de grâce, le Seigneur daigna leur donner force, lumière et consolation.

Pendant que la mère Julie s'occupait ainsi de maisons de Namur et de Gand, qui devaient recevoir plus tard de si grands accroissements, son zèle, son incessante activité lui faisaient entreprendre de fréquents voyages dans l'intérêt de son Institut.

Elle devait songer, tout à la fois, à la consolidation des écoles déjà établies, et aux fondations nouvelles qu'on lui proposait à Saint-Hubert, à Binche, à Breda, à Stavelot, enfin, à l'arrangement définitif des affaires encore pendantes dans le diocèse d'Amiens.

Saint-Hubert est une petite ville de 3000 âmes, perdue au fond des Ardennes, à vingt lieues de Namur ; elle est surtout célèbre par l'antique abbaye qui lui a donné naissance et par le pèlerinage qu'on y va faire en l'honneur du grand évêque de Liége dont elle porte le nom et dont les reliques reposent dans sa belle église gothique. Comme toutes les populations du Luxembourg à cette époque, le peuple de Saint-Hubert était bon, simple, intelligent et religieux. L'honorable famille Zoude et l'administration communale s'étaient adressées au Préfet de Sambre-et-Meuse, M. le baron Pérès, ainsi qu'à l'évêque de Namur, à l'effet d'obtenir des Sœurs de Notre-Dame pour diriger les écoles de filles de la localité.

Le 18 juillet 1809, la mère Julie partit de Namur pour Saint-Hubert : elle y vit le curé, le sous-préfet, M. Dewez, et le maire, M. Zoude ; elle plut à tous par l'aimable simplicité qu'elle apportait dans toutes ses relations.

On convint des réparations à faire à la future école des Sœurs. La fondatrice revint à Namur prendre les maîtresses destinées au nouvel établissement, et, dès le 13 août, elle conduisait dans les Ardennes une petite colonie, à la tête de laquelle se trouvait placée sœur Marie-Caro-

line, nommée, depuis son retour de Montdidier, sœur Saint-Jean.

Tout le pays des Ardennes était encore très inculte à cette époque, les routes difficiles et mal tracées : c'était une espèce de désert. Aussi nos voyageuses mirent-elles deux jours et une nuit pour parvenir à leur destination. Arrivées à Saint-Hubert, dans la soirée du 14 août, elles furent parfaitement reçues par les autorités ecclésiastiques et civiles ; le peuple surtout marquait une grande joie de posséder, pour l'éducation de leurs enfants, les Sœurs de Notre-Dame.

« J'ai trouvé la maison tout à fait bien, écrit la mère Julie : il y a deux classes, pouvant contenir chacune cinquante à soixante enfants... On nous a fait toutes sortes d'honneurs. Le jour de l'Assomption, M. Dewez, sous-préfet, était en habit de cérémonie dans la belle église ; il nous a fait entrer dans son banc. On nous témoigne partout de l'amitié. La divine Providence conduira tout : je dépose tout dans son sein adorable. Je bénis le bon Dieu d'avoir amené trois Sœurs avec moi : il était impossible qu'il y en eût moins.

» Aujourd'hui, 17, à dix heures du matin, M. le sous-préfet, M. le maire et les autres autorités viendront faire l'installation des Sœurs avec une grande solennité. »

La mère Julie passa huit jours à Saint-Hubert, pour y établir ses filles dans leurs fonctions. Elle y revint encore au mois de septembre, pour mettre la dernière main à l'œuvre.

Les classes s'ouvrirent le 1er octobre; l'affluence des enfants fut considérable, et la supérieure, la sœur Saint-Jean, s'acquit bien vite la confiance des familles.

Une année auparavant, au mois de mars 1808, la sœur Victoire Leleu, avec deux autres Sœurs, était partie d'Amiens pour la fondation de Jumet, au diocèse de Tournai. Les commencements de cette maison, on l'a vu, avaient été très pénibles. Elle fut longtemps aux prises avec des difficultés de tout genre. De là, les nombreux voyages qu'y fit la mère Julie pendant les années suivantes. Entre autres visites qu'elle y rendit à ses filles, il en est une à laquelle se rattache un petit incident qui mérite d'être rapporté.

Au mois de juillet 1809, s'en retournant de Jumet à Namur, la mère Julie passait par Fleurus. Là, plusieurs enfants s'étaient attroupés autour d'elle : sa grande robe noire, son air de religieuse, tout son costume excitait la curiosité publique. Un gendarme s'avisa de lui faire exhiber son passe-port. Comme elle n'en portait jamais sur elle, — on n'en demandait guère aux femmes, à moins qu'elles ne parussent suspectes, — la mère Julie répondit simplement qu'elle n'en avait pas : « Eh bien, madame, répliqua le gendarme, dans ce cas, vous irez en prison. » Loin de discuter avec ce brave militaire, qui lui semblait quelque peu pris de boisson, elle écouta patiemment et en silence les propos grossiers et malhonnêtes que celui-ci lui tint alors. On la conduisit chez le maire.

Ce magistrat, nommé M. Folie, qui, depuis, se montra toujours très bienveillant pour les Sœurs de Notre-Dame, vit tout d'abord qu'on avait fait à la Mère une mauvaise chicane. Tout s'arrangea bientôt, grâce à l'intervention du curé de Fleurus et à une heureuse inspiration de la mère Julie. Celle-ci avait eu l'idée de fouiller sa poche et d'y chercher quelque pièce authentique qui pût établir son identité. Par bonheur, elle avait sur elle une lettre de l'archevêque de Bordeaux :

« Messieurs, dit alors Julie, vous verrez par cette lettre que je ne suis point une aventurière. »

Le gendarme s'apaisa immédiatement, le maire lui fit des excuses, et elle put continuer son chemin, se réjouissant intérieurement d'avoir été traitée comme une criminelle, sans y avoir donné aucune occasion.

Au mois de novembre de la même année, elle dut se rendre de nouveau à Jumet, où la sœur Anastasie la suppliait avec instance de lui amener du secours, eu égard au nombre croissant d'élèves qu'on y voyait affluer de toutes parts.

« Il y a vingt-deux pensionnaires à Jumet, lui avait écrit la supérieure, beaucoup d'externes et d'enfants pauvres. Nous devons songer à agrandir le pensionnat, où l'on se trouve trop à l'étroit, et nous avons l'occasion de louer une maison voisine ; mais nous attendrons vos avis et votre décision. »

A la réception de cette lettre, Julie, voyant ses filles de Jumet dans la détresse, se décida

à partir sur-le-champ, de Namur, où elle se trouvait alors... Elle court louer un cabriolet, et, pendant qu'on attèle le cheval, elle revient à la maison, fait demander incontinent la sœur Régis (Marie-Anne Fertile) qui était en classe, et lui dit sans plus de façon : « Ma fille, mettez un bonnet plissé et un mouchoir blanc[1] et vous partirez tout de suite avec moi pour une de nos maisons. » La Sœur, véritable enfant d'obéissance, s'apprête aussitôt, fait un léger repas, et, quelques minutes après, se met en route avec sa Mère pour une destination inconnue. « C'est assez souvent comme cela, annote à ce propos la mère Blin dans ses *Mémoires*, que se font chez nous les départs des religieuses. Il est rare qu'on soit prévenu longtemps d'avance. Il faut être toujours prête et obéir avec cette joie intérieure, cette promptitude, cet entier détachement et cet esprit de foi qui nous montrent, dans les commandements de nos supérieurs, les ordres de Jésus-Christ lui-même.

Lors de son séjour à Jumet, la mère Julie fut appelée non loin de là, au château de M. le baron Coppens, qui désirait avoir des Sœurs pour l'éducation de ses filles, et se proposait, en outre, d'aider à la fondation d'une maison des Sœurs de Notre-Dame dans la petite ville de Binche; il habitait en été le voisinage de cette petite ville, qui comptait alors près de cinq mille habitants.

(1) Ce fut là le costume de voyage des Sœurs de Notre-Dame, jusque vers l'année 1830.

De Jumet à Binche, il y avait quatre grandes lieues à faire, par des chemins effroyables, que la mère Julie compare elle-même aux sentiers des Ardennes, et qu'elle dit plus mauvais encore. Elle effectua ce voyage, aller et retour. à pied, en un seul jour, le 13 novembre 1809, « Dieu lui donnant pour cela — ce sont ses paroles — une force et un courage qu'elle ne se connaissait pas. »

La zélée fondatrice ne put réussir à s'arranger ni avec madame la baronne Coppens, qui aurait voulu avoir deux Sœurs, dans son château même, ni avec M. le maire de Binche, qui offrait à la Mère l'ancien couvent des Récollets, mais à des conditions qu'elle ne crut pas devoir accepter. . .

C'est à l'époque de cette infructueuse visite à Binche que se rapporte un événement merveilleux, que nous devons raconter ici, pour montrer comment Dieu se plaisait à récompenser la foi et la confiance de sa dévouée servante.

Pendant que Julie se trouvait chez madame Coppens, deux pauvres petites filles, dont la plus jeune souffrait des yeux, vinrent au château pour demander un remède à la charitable baronne. Celle-ci étant absente, on leur dit d'attendre son retour. La mère Julie, les ayant aperçues, alla vers elles, et s'adressant avec bonté à la plus petite : « Qu'avez-vous donc, mon enfant? Allons, ce ne sera rien; mettons-nous à genoux et disons une prière ensemble. » Julie alors toucha les yeux de l'enfant qui se

trouva aussitôt guérie, et n'attendit pas le retour de la bienfaisante châtelaine.

Le 15 novembre 1809, la mère Julie partit de Binche pour Gand.

Elle devait aller prendre la diligence à Charleroi : faute de place dans l'intérieur de la voiture, elle fut obligée de se placer à côté du conducteur, et eut beaucoup à souffrir de la rigueur du froid. Pendant l'espace de quatre longues heures, de gros flocons de neige ne cessèrent de tomber, et le vent, qui soufflait avec violence, lui coupait littéralement le visage.

Mais la mère Julie supportait avec bonheur toutes ces incommodités ; elle ne reculait devant aucune fatigue; aucune peine ne lui coûtait, quand il s'agissait d'une œuvre de zèle et de la gloire de Dieu. C'est ainsi que, seule, en toute saison, et sans presque aucune ressource, elle entreprenait les plus longs voyages. Elle qui, l'espace de vingt ans, avait dû rester immobile, paralysée, sur un lit de douleur, elle sembla vouloir, pendant les dix dernières années de sa vie, racheter en quelque sorte ce temps en apparence perdu, par une activité sans bornes et par une ardeur de zèle qui ne s'éteindront qu'avec sa vie.

D'ailleurs, son esprit d'oraison et d'intime union avec Dieu, abrégeaient, pour elle, les inévitables ennuis de ces perpétuels voyages.

A Breda, petite ville du Brabant septentrional, on lui offrait de reprendre une école dirigée jusqu'alors par une pieuse demoiselle,

qui manquait des qualités nécessaires pour la faire prospérer. Malgré les rigueurs de l'hiver — on était au mois de décembre — la mère Julie n'hésita pas à se mettre en route. En quelques endroits, elle eut, dit-elle, « à parcourir des chemins affreux : souvent les chevaux avaient de l'eau jusqu'au poitrail. » Arrivée à Breda, la fondatrice jugea, du premier coup d'œil, que l'affaire ne se pourrait conclure : elle fut confirmée dans son appréciation par l'avis conforme du Vicaire Apostolique.

La fondatrice dut s'en revenir sans avoir obtenu de résultat; elle se consolait néanmoins de ces courses inutiles et fatigantes, par la pensée qu'elle ne les avait entreprises que sur le conseil de personnes respectables et dans le seul but d'avancer la plus grande gloire de Dieu.

Elle n'eut pas plus de succès dans ses voyages de Stavelot et d'Audenarde.

A Stavelot, on offrait à la fondatrice un établissement qui semblait avantageux. C'était un ancien couvent, dont les locaux paraissaient convenir parfaitement pour une école de Sœurs.

La mère Julie s'y rendit au mois d'août de l'année 1810. Mais, dès qu'elle eut pris connaissance des lieux, et qu'elle eut appris — ce qu'on lui avait laissé ignorer, — qu'une partie du couvent était occupée par un pensionnat de jeunes gens, elle coupa court aux négociations; elle y voyait les plus grands inconvénients, et elle avait pour principe d'éviter autant que possible de semblables voisinages.

Au commencement de 1811, tandis qu'elle se

trouvait à Gand, Mgr de Broglie, dont les dispositions envers la mère Julie étaient redevenues ce qu'elles avaient été tout d'abord, lui proposa d'établir une école dans la ville d'Audenarde.

Ici encore, un ancien couvent était disponible : cette maison religieuse avait servi naguère de *Loge* aux francs-maçons, et les blasphèmes de l'impiété avaient remplacé, dans le pieux sanctuaire, les saints cantiques dont avaient retenti si longtemps ces voûtes bénies.

La mère Julie, accompagnée de M. Van Schauwenberghe, secrétaire de l'évêché, et de la sœur Marie Steenhaut, visita le monastère. « Nous pûmes y voir, écrit cette dernière, beaucoup d'objets ayant appartenu aux francs-maçons. On nous montra le souterrain, qu'ils avaient creusé au milieu du jardin, les salles obscures, les murs couverts d'emblèmes, etc., etc. »

La zélée fondatrice eût éprouvé une grande consolation en rendant à la religion ce pieux asile, indignement profané par ses ennemis, et le secrétaire de l'évêché l'engageait vivement à en faire l'acquisition.

La bonne Mère hésitait; elle, d'ordinaire si entreprenante, elle semblait reculer aujourd'hui dans la crainte des persécutions qui allaient fondre sur les communautés religieuses. Elle fit part de ses impressions à Mgr de Broglie; celui-ci, d'abord favorable au projet, partagea les appréhensions de la fondatrice et lui dit de n'y plus penser.

Ces craintes n'étaient pas vaines : peu de

temps après, l'évêque de Gand, à la suite du concile national de Paris, était retenu prisonnier à Vincennes : il ne devait revoir son diocèse qu'après la chute de l'empereur Napoléon.

Le triste et long exil d'un généreux protecteur, dans des circonstances si affligeantes pour l'Église, causa une amère douleur à la mère Julie : elle ne cessait de prier le ciel de rendre la paix à la catholicité, le repos au diocèse de Gand, et à sa chère Congrégation un insigne bienfaiteur.

En même temps, les délicates affaires que les Sœurs de Notre-Dame avaient encore à terminer à Amiens, devaient causer à la mère Julie des embarras et des peines que la situation générale de l'Église lui rendaient plus sensibles encore.

Dans le courant des années 1810 à 1811, la fondatrice se vit obligée, malgré son grand âge, — elle avait alors plus de soixante ans — de faire jusqu'à sept fois le pénible et lointain voyage d'Amiens à Namur.

CHAPITRE SIXIÈME.

SUPPRESSION DES MAISONS DE FRANCE ET COMPLÈTE RÉHABILITATION DE LA MÈRE JULIE DANS LE DIOCÈSE D'AMIENS.

1809-1813.

La mère Julie se rend à différentes reprises à Amiens pour régler les affaires de la mère Blin. — Elle reconduit dans sa famille une postulante malade. — Belle mort de Félicité Chary. — Cessation de l'affiliation de Bordeaux. — A Amiens, on demande la réunion. — Mgr de Mandolx reconnaît qu'il a été trompé. — Belle lettre de ce prélat à la fondatrice : réponse de celle-ci. — Mandement de l'évêque d'Amiens, qui reconnaît la mère Julie comme Supérieure générale. — Difficultés matérielles. — Fermeture de la maison d'Amiens. — Suppression des autres maisons de France. — Julie se rend à Paris : elle obtient une audience de Pie VII à Fontainebleau.

Trois mois ne s'étaient pas encore écoulés, depuis que la mère Julie avait ramené à Namur les Sœurs de Montdidier, que déjà elle devait reprendre la route d'Amiens.

Les entrevues qu'elle y eut alors avec la sœur Victoire, avec madame de Franssu et M. l'abbé de Sambucy, durent lui être tout particulièrement désagréables. Il s'agissait, en effet, de débattre des questions d'intérêt matériel, pour lesquelles la pieuse fondatrice eut toujours une

extrême aversion. Le seul intérêt de la gloire de Dieu lui tenait à cœur et la seule pensée du devoir pouvait lui faire surmonter la répugnance qu'elle éprouvait à faire valoir ses droits et ceux de la Congrégation que le Seigneur lui avait confiée. Grâce à son bon sens, à sa loyale fermeté et à sa douceur, la mère Julie, munie de la procuration de la mère Blin, réussit à aplanir toutes les difficultés.

Au mois de février 1810, sur l'avis de M. Van Schauwenberghe, elle alla trouver Mgr de Broglie qui était alors au château d'Hénencourt, à six lieues d'Amiens, chez une de ses parentes, madame la marquise de Lameth. Elle avait besoin des conseils du prélat pour les affaires qu'elle avait à traiter à Amiens. A cette visite au château d'Hénencourt, se rattache un petit épisode qui nous montre comment la mère Julie profitait de toutes les occasions pour porter les âmes à Dieu.

Madame de Lameth fit tout d'abord donner à Julie un appartement, où elle envoya, pour lui tenir compagnie, la petite fille de sa femme de chambre, une enfant de dix à onze ans. Quand la bonne Mère rencontrait dans ses voyages un enfant à qui elle pouvait parler du bon Dieu, elle en était tout heureuse et semblait remise de ses fatigues. Julie se mit à lui expliquer le catéchisme avec sa netteté et son onction habituelles. L'intéressante petite fille prit tant de goût à ces instructions qu'elle en était toute ravie, et qu'elle se mit à prier, comme une autre sainte Scholastique pour que la pluie

et le mauvais temps empêchassent la bonne Mère de quitter le château. Mais l'enfant ne fut pas exaucée, et sa douleur fut extrême, quand il lui fallut se séparer de la sainte catéchiste.

Après le dîner, que Julie dut prendre à la table de Monseigneur et de la marquise, l'évêque de Gand conseilla à la Mère de pousser jusqu'à Amiens pour tâcher de s'entendre avec M. de Sambucy.

La fondatrice se mit aussitôt en devoir d'obéir à Mgr de Broglie, et, le même jour, elle partit pour Amiens ; mais elle ne parvint pas, cette fois, à régler les affaires : M. de Sambucy voulait gagner du temps et remettre à plus tard les arrangements définitifs.

La mère Julie fut plus heureuse trois mois plus tard. Arrivée le 1er juin à Amiens, avec le P. Thomas, elle put s'accorder avec l'abbé de Sambucy, grâce à l'entremise de son compagnon de voyage. Dans sa charité reconnaissante, elle ne manqua pas d'aller voir et consoler madame de Franssu, qui était malade. Elle profita ensuite de son séjour en France, pour s'inspirer des bons avis des Pères de la Foi touchant les intérêts de sa Congrégation : elle se rendit avec le P. Thomas à Montdidier, où elle vit le R. P. Sellier ; celui-ci s'empressa de lui donner les meilleurs conseils sur la conduite qu'elle devait tenir pour la formation spirituelle de ses filles et le développement de

son Institut; à Paris, elle eut le bonheur de s'entretenir avec le P. Leblanc. Elle y rendit aussi visite à madame Leclercq, sa protectrice, et à madame Doria, qui lui avait autrefois donné l'hospitalité à Bettencourt.

Elle eut également l'occasion de voir M. l'abbé Montaigne, supérieur du séminaire de Saint-Sulpice[1]. Ce digne prêtre se réjouit beaucoup des progrès de la Congrégation des Sœurs de Notre-Dame. C'était lui qui communiquait au P. Varin, toujours exilé à Besançon, les nouvelles qui lui en parvenaient. Quoique ce bon Père ne pût alors écrire à la mère Julie, il s'intéressait vivement à la prospérité de son œuvre : les Sœurs de Notre-Dame lui en seront éternellement reconnaissantes.

En revenant de Paris, la fondatrice s'arrêta au Plessis-Saint-Just, où le digne curé, M. Trouvelot, lui présenta trois postulantes, dont il avait lui-même examiné la vocation. Elle les ramena avec elle en Belgique; à Courtrai, elle trouva deux autres jeunes personnes disposées à embrasser son Institut, et toutes les six, elles prirent ensemble la route de Namur.

Pendant cette même année 1810, la mère Julie fit encore trois voyages à Amiens, aux mois d'août, d'octobre et de novembre : les deux premiers se rattachaient encore au règlement

(1) Cet ecclésiastique éminent était un des amis et des conseillers des Pères de la Foi. *Vie du P. Varin*, p. 103. Paris, 1854.

définitif des affaires temporelles de sa Congrégation.

On ne doit pas s'étonner de voir la mère Julie désireuse d'en finir avec ces délicates questions. Ce n'était pas sans peine, nous l'avons dit, que la sainte fondatrice, si détachée des biens de la terre, se voyait dans l'obligation de donner ses soins à des choses qui étaient si viles à ses yeux.

Mais elle élevait ses regards plus haut : elle ne voyait dans les intérêts de l'œuvre fondée par elle, que les intérêts des âmes et de la gloire de Dieu. Rien n'était à elle, tout appartenait au Seigneur. De là cet amour de la sainte pauvreté ; de là, cet esprit d'ordre et d'économie ; de là, cette vigilance et cette activité, et, en même temps, cette généreuse et maternelle libéralité, avec laquelle elle pourvoyait aux besoins de chacune de ses enfants.

C'est par un effet de cette tendre charité, qu'elle voulut elle-même, au mois de novembre 1810, reconduire en France, à Rochy-Condé, près de Beauvais, une de ses filles malades, Félicité Chary. Dans l'espoir d'une plus prompte guérison, les médecins avaient engagé la mère Julie à ramener Félicité dans son pays natal. Cet espoir, hélas ! ne devait pas se réaliser. La jeune Sœur mourut, le 12 décembre suivant, dans les sentiments de la plus tendre dévotion et d'un abandon sans réserve aux vues de la Providence ; elle laissait à la Congrégation naissante des Sœurs de Notre-Dame, avec le souvenir de ses vertus, le touchant exemple

d'une entière résignation à la volonté divine.

Le respectable curé de Rochy-Condé, oncle de mademoiselle Chary, écrivait peu après à la mère Julie :

« Je n'avais qu'à parler pour lui donner occasion de faire un acte d'obéissance; elle cédait en tout, même dans les choses qui lui répugnaient le plus. Dans ses souffrances, elle se rappelait souvent le mystère de la douloureuse Passion de notre bon Sauveur; elle unissait ses douleurs aux siennes, élevant les yeux au ciel et nous priant, ma sœur et moi, de lui faire une pieuse lecture ou de lui adresser quelques paroles d'édification. Elle répétait souvent ces belles paroles : « Mon doux Jésus! ayez pitié de moi! Mon Dieu! je vous fais le sacrifice de ma vie. » Elle nous parlait de vous et de votre communauté avec la plus vive tendresse, regrettant de ne pouvoir rendre le dernier soupir au milieu de celles qu'elle appelait ses Sœurs, et dans les bras de sa bonne mère Julie. » Cette lettre causa à la fondatrice une grande consolation; elle ne pouvait se lasser de remercier Dieu des merveilles qu'il lui avait plu d'opérer dans l'âme de cette humble enfant, et elle garda toujours de cette fille bien-aimée un souvenir plein de tendresse et de céleste espérance.

Nous devons encore nous arrêter un instant, pour n'y plus revenir, aux derniers rapports de la mère Julie avec le diocèse d'Amiens, et avec ses établissements de France, qui allaient bientôt, les uns après les autres, ou disparaître ou se transformer.

La maison de Bordeaux, affiliée, comme nous l'avons vu, en 1807, à la Congrégation des Sœurs de Notre-Dame, devait être une des premières à s'en séparer[1].

Au mois de septembre 1811, Mgr d'Aviau, archevêque de Bordeaux, avait manifesté à Mgr l'évêque de Namur le désir de voir les Sœurs de Notre-Dame de son diocèse affranchies de toute dépendance autre que celle de la maison de Bordeaux; il souhaitait, du reste, que les Sœurs s'écrivissent mutuellement de pieuses lettres, pour conserver entre elles les liens d'une sainte amitié.

Peu de temps après, la mère Julie reçut de la sœur Vincent, supérieure de la maison de Bordeaux, une lettre renfermant la copie d'un billet de Mgr d'Aviau.

Tout en faisant les plus grands éloges de la mère Julie, le prélat manifestait clairement sa volonté de faire cesser l'affiliation. Quels que fussent à cet égard les sentiments de la fondatrice, elle y reconnut les ordres de la Providence : elle ne se dissimulait nullement, du reste, que les circonstances étaient critiques; elle n'eût jamais voulu rompre la première, mais elle s'empressa de déférer au désir de l'archevêque. Elle répondit donc à la sœur Vincent « qu'elle se soumettait aux ordres de Dieu, et lui conserverait toujours, à elle ainsi qu'aux Sœurs de Bordeaux, les sentiments de la plus vive affection en Notre-Seigneur. »

(1) Voir plus haut, p. 90.

A Amiens, loin de demander une séparation, on faisait des efforts pour refaire l'union avec Namur.

M. de Sambucy lui-même en avait déjà parlé à la fondatrice à son dernier voyage : mais celle-ci avait prudemment écarté toute proposition de ce genre.

Mgr l'évêque, de son côté, et les prêtres d'Amiens rendaient maintenant une entière justice à la mère Julie. Ils s'étaient aperçus qu'ils avaient eu une confiance trop aveugle en M. de Sambucy. Celui-ci fut éloigné du diocèse. « On reconnut, dit le P. Sellier, que la mère Julie avait été victime d'une manœuvre odieuse, et l'on chercha, par tous les moyens, à réparer les suites d'une erreur si regrettable. »

C'est ce même P. Sellier qui fut chargé de faire les premières avances auprès de la fondatrice.

Dans une lettre du mois de septembre 1812, il apprend à la Mère générale « qu'il s'est avisé de parler d'elle à M. le grand-vicaire Fournier et de lui dire qu'il lui semblait que le *temps était venu de rappeler la mère Julie à Amiens.* Il avait dit cela, ajoute-t-il, sans grande espérance, et comme pour faire une tentative ; mais il ne fut pas peu surpris de voir M. Fournier, naguère si contraire à la mère Julie, s'écrier : Oh ! il est plus que temps ; nous avons été trompés, oui, trompés. Mais croyez-vous qu'elle veuille revenir? — Je vous en assure, dit M. Sellier. — Eh ! bien, j'en parlerai à Monseigneur, répliqua le grand-vicaire. »

L'affaire fut bientôt décidée : et la mère Julie reçut, à quelques jours de là, une nouvelle lettre du P. Sellier, par laquelle il la pressait très vivement d'arriver au plus tôt à Amiens ; il lui fit passer, en même temps, un billet qu'il avait reçu de M. Fournier, et dont voici la teneur :

« Monsieur,

» Je me fais un vrai plaisir de vous annoncer que notre prélat applaudit de tout son cœur au projet de faire revenir la mère Julie.... Ce rappel sera pour nous un moyen de réparer l'erreur dans laquelle on nous a fait tomber au sujet de cette sainte fille. Ainsi, Monsieur, instruisez-la de nos intentions, et engagez-la à venir ici le plus tôt possible, pour en conférer avec Monseigneur, et prendre les arrangements convenables ; pour moi, je la verrai avec une vraie satisfaction, que partageront mes collègues.

» Fournier, v. g. »

On se tromperait fort, si l'on croyait que la mère Julie reçut ces propositions avec la joie du triomphe : elle se contenta de remercier le Seigneur et répondit humblement à ses ministres. Mais elle ne s'empressa point, parce qu'elle voulait, avant tout, consulter Mgr de Namur, et attendre, pour les résolutions à prendre, des manifestations plus claires de la volonté divine.

Peu de temps après, l'évêque d'Amiens écrivit lui-même à la mère Julie la lettre suivante :

Amiens, 23 octobre 1812.

« Monsieur Sellier s'est chargé, ma chère fille, de vous témoigner le désir que j'ai de vous revoir à Amiens, pour reprendre la Supériorité des Sœurs de Notre-Dame de mon diocèse, dont vous êtes éloignée d'après une erreur que m'a fait commettre un homme à qui j'avais cru pouvoir accorder ma confiance. Mais aujourd'hui, plus éclairé, je ne crains pas d'avouer que j'ai été trompé sur votre compte. Je vous engage donc, ma chère fille, à revenir ici le plus tôt possible, sinon pour y fixer sur-le-champ votre demeure, du moins, pour prendre les arrangements que nécessite un nouvel ordre de choses. Attendez-vous au meilleur accueil de la part de vos Sœurs, qui seront enchantées de se soumettre à votre autorité, comme elles me l'ont unanimement déclaré. Vous ne rencontrerez aucun obstacle pour le bien, que je seconderai de tous mes efforts : je puis vous certifier que tout le monde s'empressera de vous manifester le contentement qu'excitera votre retour. D'ici vous pourrez entreprendre le voyage que vous méditez, après que vous aurez fait les dispositions que vous jugerez convenables.

« Je me flatte, ma chère fille, que vous vous rendrez à mes vœux, et que vous ne douterez pas de ma bienveillance et de mon affection paternelle.

« ✝ J. Fr., évêque d'Amiens. »

« Mes respects à votre saint évêque de Namur, si vous le voyez avant votre départ. »

On ne s'expliquait pas encore, à Amiens, sur le mode de gouvernement qui régirait à l'avenir les communautés des Sœurs : c'est pourquoi la mère Julie crut devoir répondre d'abord en ces termes à Mgr de Mandolx.

« Monseigneur,

« Je suis on ne peut plus reconnaissante de la lettre que j'ai eu l'honneur de recevoir de Votre Grandeur, où vous voulez bien m'honorer de votre confiance, en voulant me faire Supérieure de votre maison des Sœurs de Notre-Dame. Ah! Monseigneur, que n'ai-je la capacité de pouvoir répondre à vos bontés! je retrouverais le précieux avantage que j'ai toujours su apprécier, malgré les nuages qui nous ont traversés, vous et moi, Monseigneur. Je serais bien contente de pouvoir sur-le-champ, me rendre à vos vœux, pour seconder vos vues; mais j'ai cru que je devais vous faire l'exposé qui suit :

« Je me trouve retenue par mes engagements à n'avoir aucun domicile fixe nulle part, devant prendre soin des petites maisons naissantes qui sont établies en Flandre, depuis que nous sommes dans ce pays, sans compter celles qui se présentent et que les circonstances du temps font différer. Il m'est donc impossible de me fixer ni dans un lieu, ni dans un autre : il faut que j'aille et vienne selon que les circonstances

le demandent ; tel est l'esprit de notre Institut. Je retourne, à la vérité, à Namur, après mes visites, parce que cette maison est celle où se trouvent les novices et les postulantes. Monseigneur, je ne sais si cette dépendance de maisons entrerait dans vos vues. Comme toutes les autres sont sur le même pied, je ne peux y déroger ; tels sont, ici, les sentiments de mes supérieurs. Monseigneur, soyez persuadé que ce me serait un extrême plaisir de seconder vos vues, autant qu'il serait en mon pouvoir.

» J'omets de présenter à Votre Grandeur d'autres circonstances locales, dont j'ai fait part à M. Sellier. »

C'était donc bien réellement une Congrégation gouvernée par une Mère générale, que l'évêque d'Amiens voulait admettre en ce moment : dans une deuxième lettre, il s'expliquait de manière à ne plus laisser aucun doute à ce sujet, et disait :

« Ou je me suis mal expliqué, ma très chère fille, ou vous m'avez mal compris. Mon projet n'est pas de vous faire quitter Namur pour vous établir à Amiens ; mais vous regardant comme Supérieure générale de votre Institut, je vous engage simplement à venir pour visiter la maison que vous y avez, et y faire toutes les réformes que vous jugerez convenables, afin qu'il n'y ait plus parmi vous qu'un même esprit. Arrivez donc au plus tôt, afin de consolider, par votre présence, un établissement qui doit vous être d'autant plus cher, que c'est ici que votre Congrégation a pris naissance, et que je dé-

sire être toujours le chef-lieu, sans cependant l'exiger.

» Recevez, ma très chère fille, l'assurance des sentiments que je vous ai voués.

» † J. FR., ÉVÊQUE D'AMIENS.

» Amiens, 1er novembre 1812. »

Enfin, l'évêque d'Amiens adressait à la mère Julie, en date du 16 novembre, une sorte de Mandement où la dépendance de toutes les maisons, sous une Supérieure générale, était clairement établie.

« Jean-François de Mandolx, par la miséricorde divine et la grâce du Saint-Siège apostolique, évêque d'Amiens, Beauvais et Noyon, etc., etc., à la sœur Julie Billiart, Sœur dite de Notre-Dame, salut et Bénédiction en Notre-Seigneur.

» Intimement convaincu des précieux avantages qui doivent résulter de l'unité de règle, de fonctions, d'usages, de costume, et généralement d'une entière uniformité parmi les Sœurs de l'Association, dite de Notre-Dame, et bien informé de votre sagesse, de votre prudence et de toutes vos autres bonnes qualités,

» Nous déclarons vous avoir reconnue, comme par ces présentes nous vous reconnaissons, pour Supérieure générale de toutes les maisons de la dite Association des Sœurs de Notre-Dame, qui sont et seront, à l'avenir, dans l'étendue de notre diocèse ; et à cet effet, nous vous donnons

tous les mêmes pouvoirs, droits et privilèges, qui vous ont été accordés, en la dite qualité ou dénomination, par les évêques des diocèses où les dites Sœurs de Notre-Dame ont des établissements.

» Recommandons en conséquence et néanmoins enjoignons expressément à chacune des Sœurs de l'Association, dite des Sœurs de Notre-Dame, qui sont et seront dans l'avenir dans l'étendue de notre diocèse, de vous porter en tout temps et en toute circonstance, respect, soumission et obéissance due à leur Supérieure générale.

» Seront les présentes lues en présence de toute la communauté du Faubourg-Noyon de la ville d'Amiens, et transcrites sur leur registre. et la Supérieure en informera toutes les Sœurs répandues dans les maisons de notre diocèse, afin qu'aucune n'en puisse prétexter cause d'ignorance.

» Donné à Amiens sous notre seing, notre sceau et le contre-seing de notre secrétaire, le lundi, 16 novembre de l'an de Notre-Seigneur, mil huit cent douze.

» † J. F., ÉVÊQUE D'AMIENS.

» Par mandement,

» Gravet, sec. »

Dix jours après, Mgr de Mandolx écrivait à Mgr de Namur, et lui rendait compte des dernières décisions qu'il avait prises à l'égard

de la mère Julie et de ses maisons de France. Cette lettre de l'évêque d'Amiens est un trop précieux témoignage pour la mémoire de la vénérable fondatrice, elle fait en même temps trop d'honneur au noble caractère de Mgr de Mandolx, pour que nous ne la reproduisions pas ici en entier.

Amiens, 26 novembre 1812.

« Monseigneur.

« Je ne saurais m'empêcher d'avouer que j'ai eu fortement à me repentir d'avoir suivi le pernicieux conseil qu'on m'avait donné en me persuadant d'éloigner de mon diocèse la bonne mère Julie. Le mal que son départ a causé est même devenu si grand, que je me suis vu à la veille de perdre plusieurs établissements précieux, si je ne m'étais hâté de la rappeler, et si, de votre côté, vous ne l'aviez engagée à se rendre à mes pressantes sollicitations. Son retour m'a comblé de joie, et j'ai été aussi satisfait que touché de l'accueil qu'elle a reçu de son ancienne communauté et du saint empressement avec lequel la supérieure que j'avais nommée s'est démise de sa place, protestant à la mère Julie qu'elle y renonçait de tout cœur, trop heureuse désormais de vivre sous sa dépendance et d'être la dernière des Sœurs. Tout n'est pas encore définitivement arrangé. Mais j'ai toujours commencé par reconnaître la mère Julie comme Supérieure générale des maisons de sa Congrégation. Je lui ai fait expédier l'acte

de sa nomination, sans oublier la qualité de fondatrice, et j'ai désormais l'espoir bien fondé que, sous la conduite de cette vertueuse fille, sa Congrégation va reprendre dans mon diocèse une nouvelle vie. Ainsi, Monseigneur, après Dieu, je vous serai redevable des grands biens que la Providence va opérer par son moyen.

Agréez l'assurance de l'attachement sincère et respectueux avec lequel je suis,

Monseigneur,

Votre très humble et très obéissant serviteur.

† J. F., ÉVÊQUE D'AMIENS.

On le voit : toutes les préventions à l'égard de la mère Julie étaient dissipées dans l'esprit de Mgr de Mandolx. Rien ne manquait à l'entière justification de la conduite que la fondatrice avait cru devoir tenir au milieu des plus tristes contradictions, et des persécutions les plus cruelles ; rien ne manquait à la complète réhabilitation de l'humble fondatrice, dans la ville même et dans le diocèse où l'on avait vainement essayé de la mettre en opposition avec ses premiers supérieurs. Grande leçon donnée par Dieu, tout à la fois, à ceux qui doivent commander et à ceux qui doivent obéir !

Julie ne pouvait plus hésiter à se rendre à l'invitation si bienveillante, aux ordres si précis de Mgr de Mandolx : elle se fit accompagner de la sœur Catherine Daullée, supérieure du *Nouveau-Bois* de Gand, dans la pensée de la

laisser pour quelque temps à Amiens; et le 18 novembre, elles arrivaient toutes deux à la maison du Faubourg-Noyon, à la grande satisfaction de tous les membres de cette communauté.

Dans une longue lettre qu'elle écrit, le même jour, à Namur à sa digne coopératrice, elle rend un bon témoignage de l'esprit religieux qui régnait dans la maison : « Quoiqu'il fût un peu différent, dit-elle, de celui qu'elle a imprimé à ses filles, elle espère qu'avec du temps et de la patience, on pourra tout concilier. »

Mgr de Mandolx lui confirma, dans la première entrevue, ce qu'il avait déjà statué par son mandement. Mais de nouvelles difficultés, indépendantes de la bonne volonté de l'évêque, allaient bientôt surgir de toutes parts. Il s'agissait d'abord de payer les dettes contractées par la maison d'Amiens depuis le départ de la fondatrice; il fallait ensuite trouver les ressources nécessaires pour l'entretien de la communauté. La mère Julie avait été informée de l'état de pénurie du Faubourg-Noyon. Elle désirait grandement aider les bonnes Sœurs à sortir d'embarras : mais plus d'un obstacle s'opposait alors à la réalisation de ses désirs.

Madame de Franssu était partie, et la maison comptait quatorze Sœurs, et seulement dix pensionnaires, qui apportaient plutôt un surcroît de dépenses qu'un moyen de couvrir le déficit. M. l'abbé de Sambucy, qui aurait pu

trouver quelque secours, avait entrepris de nouvelles œuvres, et ces nouveaux soucis ne lui permettaient plus de venir en aide aux religieuses d'Amiens.

La première chose dont se préoccupa la mère Julie, ce fut de délivrer la maison du Faubourg-Noyon du paiement d'un loyer fort cher, loyer qui absorbait des revenus tout à fait insuffisants. Mgr l'évêque d'Amiens avait consenti à ce qu'on cherchât une autre demeure : la fondatrice alors s'occupa avec un grand zèle à trouver aux Sœurs une maison convenable. La chose était difficile : car la ville d'Amiens offrait alors très peu de ressources. Elle eut beau chercher et frapper à toutes les portes : on eut dit qu'à Amiens toutes ses démarches étaient frappées de stérilité. Elle finit cependant par découvrir le local tant désiré.

Au milieu des ruines d'une ancienne abbaye cistercienne « *Les Moreaucourt,* » dans laquelle on venait d'établir une filature de coton, il y avait un petit enclos qui se prêtait assez bien au projet que l'on avait en vue. Les administrateurs de l'usine s'offraient à donner gratuitement aux Sœurs un logement à peu près convenable, ainsi qu'un petit traitement, à la condition que les Sœurs prissent soin de l'instruction des pauvres filles, employées dans la fabrique, et des enfants des ouvriers du même établissement.

Vers le même temps, M. le comte de Rainneville présentait à la mère Julie, à Rainneville

même, à deux lieues environ d'Amiens, une maison d'école et des fonds suffisants pour l'entretien de deux ou trois Sœurs. La fondatrice accepta cette proposition, et, dès les premiers jours, on y pouvait compter quarante externes et sept pensionnaires.

Cependant, la mère Julie hésitait à poursuivre et à consommer l'œuvre de la réunion : « J'attends, disait-elle, pour faire ce que le bon Dieu nous indiquera de mieux. Il semble que j'aie devant moi la colonne des Israélites : tantôt je vois clair, comme si tout devait se faire; tantôt je ne vois qu'obscurité. Ma bonne amie, écrivait-elle à Namur, à la mère Saint-Joseph, voici les deux mots que le bon Dieu m'a donnés tout en entrant dans la maison du Faubourg-Noyon : *Regardez-moi et suivez-moi.* Depuis ce moment, je ne fais pas autre chose que regarder où le bon Dieu veut me conduire. »

Aussi, pendant les trois semaines que la fondatrice passa alors à Amiens, elle ne fit que regarder et examiner. Sans trouver parmi les Sœurs de défauts notables, elle se disait presqu'à chaque pas : « Ce n'est pas cela, ce n'est pas cela! »

« Dieu, dit à ce propos la mère Saint-Joseph dans ses *Mémoires*, Dieu donnait souvent à notre Mère des vues claires et fortes qui passaient comme des éclairs : elle ne pouvait pas les négliger, ayant tant de fois reconnu la grâce qui la guidait et la tirait d'embarras; mais elle ne s'y livrait pas sans conseil, quand

la chose pouvait être suspecte ou dangereuse dans ses suites. »

La fondatrice, voyant les affaires provisoirement arrangées en Picardie, s'en retourna à Namur, où elle arriva le 11 décembre 1812. Mais elle n'y fut pas plus tôt rendue, qu'elle reçut de la supérieure d'Amiens lettres sur lettres, qui lui faisaient part de nouveaux embarras.

Dans tous ces incidents, la mère Julie voyait comme les indications de la Providence, lui annonçant la dissolution prochaine de la maison des Sœurs de Notre-Dame d'Amiens.

Au bout de quelques semaines, nous ne savons pour quelle raison, les administrateurs de la filature des « Moreaucourt » ne voulurent plus laisser aux Sœurs institutrices le logement gratuit, à titre de dédommagement pour l'insuffisance de leur traitement; il fallut que la mère Julie abandonnât la petite somme qui leur était allouée comme appointements.

Peu de temps après, le négociant qui avait accepté de reprendre le bail de la maison du Faubourg-Noyon fit dire aux Sœurs qu'il se proposait de résilier le contrat : mais, en homme loyal et généreux, il leur offrit mille francs d'indemnité.

Enfin, la supérieure de la communauté des « Moreaucourt, » découragée par les obstacles sans nombre qu'on lui suscitait, se lassa de continuer une œuvre qui lui paraissait sans avenir :

elle écrivit à la mère Julie « qu'elle avait toujours eu la pensée de retourner à l'Oratoire, et qu'ayant appris qu'elle n'avait été, pour ainsi dire, que prêtée aux Sœurs de Notre-Dame, elle croyait devoir prendre le parti de rentrer dans son premier Institut. »

La fondatrice voyait bien qu'elle se serait inutilement opposée à cette résolution de la Supérieure. Aussi, ne chercha-t-elle pas à la combattre ; elle lui répondit simplement, que « puisque telle était la décision prise, la maison d'Amiens se trouvait dissoute par la force des choses... et que ce n'était pas elle, mère Julie, mais Dieu lui-même qui prononçait cette dissolution. »

Plusieurs des membres de la communauté dissoute furent placées dans les petites maisons secondaires des environs ; d'autres furent réunies aux Sœurs de Namur ; quelques-unes entrèrent chez les Dames « de l'Instruction chrétienne. »

La mère Julie avait annoncé à M. le vicaire-général Fournier le parti qu'elle avait cru devoir prendre dans ces fâcheuses circonstances. Monsieur le grand-vicaire répondit à la fondatrice, en lui donnant pleinement raison, et en entrant complètement dans ses vues. La lettre suivante le prouve à l'évidence :

« Amiens, ce 7 janvier 1813.

» Ma très-chère Sœur,

» Notre prélat, après la lecture de la lettre que vous m'avez adressée, resta persuadé, comme vous, qu'il est impossible que notre maison d'Amiens subsiste longtemps sans contracter de nouvelles dettes, tant qu'elle n'aura pas plus de ressources qu'elle n'en a aujourd'hui ; il ne peut donc qu'approuver le parti que vous proposez. J'espère que vous regarderez toujours comme vos filles les Sœurs de Notre-Dame des autres maisons[1], et que vous userez à leur égard de l'autorité que vous donne votre titre de Supérieure générale, conservant ou éliminant celles qui vous conviennent ou ne vous conviennent pas. Monseigneur s'en rapporte entièrement à votre prudence et à votre charité bien connues. Notre Prélat ignorait les intentions de la sœur Marie, qui n'en a fait part à aucun de nous, non plus que des dettes qu'elle avait contractées : faites pour elle ce que vous jugerez convenable, d'après la juste idée que vous en avez conçue.

» Recevez, ma très chère Sœur, les remercîments de Monseigneur et les miens, pour les vœux que vous adressez pour nous. Recevez les nôtres en échange ; ils tendent tous à votre propre satisfaction et au succès de vos entreprises

(1) C'est-à-dire des maisons secondaires du diocèse d'Amiens.

pour la gloire de Dieu et l'intérêt du prochain. Je conjure le Seigneur de continuer à vous combler de ses grâces et de ses bénédictions. Je me recommande à vos prières, en vous assurant des sentiments aussi sincères que respectueux, avec lesquels je suis, ma très-chère Sœur, votre très-humble et dévoué serviteur.

» FOURNIER, V.-C. »

La suppression de l'école des « Moreaucourt » étant décidée, Mgr d'Amiens arrêta que le mobilier de cette maison serait vendu pour payer les dettes restantes, et que lui-même suppléerait à ce qui manquerait au produit de la vente.

Parmi les pauvres meubles des Sœurs d'Amiens, il y avait un tabernacle, de très-peu de valeur, mais auquel la mère Julie semblait tenir beaucoup. Ce tabernacle lui rappelait toutes les grâces que Jésus-Christ lui avait faites dans la sainte Eucharistie, depuis les premiers jours de sa vie religieuse, et surtout pendant les dernières épreuves.

C'était, au surplus, un don que madame de Franssu lui avait fait autrefois. Cette dame avait quitté Amiens au mois de juin 1812. Malgré les déclarations formelles de madame de Franssu, malgré la promesse qu'on avait faite à la fondatrice, lors d'un précédent séjour à Amiens, de lui laisser emporter le tabernacle à Namur, on fit quelque difficulté de le lui adjuger, quand on procéda à la vente des derniers meubles de

la communauté d'Amiens. Un peu plus tard, cependant, le tabernacle si désiré fut rendu à la maison de Namur, où les Sœurs de Notre-Dame le conservent encore aujourd'hui avec une religieuse vénération, comme un témoin muet des prières ferventes et des pieuses larmes de leur sainte fondatrice.

Au mois de mars 1813, la mère Julie, à la demande de Mgr de Mandolx, dut faire la visite des maisons secondaires, dépendantes du diocèse d'Amiens. Il y en avait encore quatre : Montdidier, Rubempré, Bresles et Rainneville.

Il y avait, de plus, un petit établissement à Ambleville, au diocèse de Paris. De même que la maison de Bresles, celle d'Ambleville avait été établie, après le départ d'Amiens de la fondatrice, et n'eut qu'une très courte existence. Ambleville était une petite localité, très peu importante, et qui ne manquait pas d'écoles. Sur leur demande, les Sœurs d'Ambleville furent réunies aux Sœurs de Namur, et ramenées plus tard dans cette ville par la fondatrice elle-même, qui les alla chercher à Montdidier, au mois de juillet de la même année.

On croit que c'est pendant le voyage de la mère Julie à Ambleville et à Paris, au mois de mars 1813, que, munie de bonnes recommandations, elle obtint une audience du saint pape Pie VII, à Fontainebleau.

Avant son départ pour la France, la fondatrice écrivait à la Supérieure de l'une de ses maisons :

« Je dois aller dans quelques jours à Paris : s'il plaît au bon Dieu, je recevrai la bénédiction du Saint-Père pour toutes mes chères filles. » Par modestie, sans doute, et par humilité, Julie ne rendit pas compte aux Sœurs de l'audience où elle se prosterna aux pieds de l'auguste Pontife et mêla ses larmes aux larmes d'un père malheureux. Mais la Sœur qui l'accompagnait et qui l'attendait, au sortir de l'audience, assura, depuis, que la mère Julie portait sur son visage l'empreinte d'une ineffable tristesse, et que de son cœur oppressé ne s'échappait que cette seule parole : « Oh! ma fille, ma fille,... nous avons pleuré ensemble sur les maux de l'Église!... »

Peu après, elle écrivait à la mère Blin : « Je ne vous dis rien du tout de mon voyage de Paris : il faudrait un volume! Le bon Dieu est bien bon! bien bon! Je voudrais me faire entendre à l'univers entier, pour inviter tous les hommes à bénir avec moi les miséricordes du Seigneur! — Je vous avoue qu'il me tarde de vous voir! »

Que se passa-t-il dans cette mystérieuse entrevue? nous l'ignorons, et peut-être ne le saura-t-on jamais. Qu'a-t-elle dit, à son retour à Namur, à sa plus intime confidente? on ne le sait pas davantage. Mais plus nous réfléchissons aux paroles que l'on vient de lire, et que la fondatrice adressait, de Paris, le 13 avril 1813, à la mère Blin, plus nous sommes convaincus que le Saint-Père fut grandement consolé de ce que lui dit alors Julie, et que celle-ci reçut

de la bouche de l'auguste captif de Fontainebleau, la douce assurance que son Institut sortirait triomphant de toutes les épreuves, et qu'il ferait un jour beaucoup de bien pour le salut des âmes, pour le bonheur des familles, et pour la plus grande gloire de Dieu.

Grâce au Seigneur, ces pressentiments du saint Pontife et de la pieuse fondatrice sont devenus depuis longtemps des réalités : la Belgique, l'Angleterre, l'Amérique, voient aujourd'hui à l'œuvre l'Institut des Sœurs de Notre-Dame, sans se douter des épreuves pénibles qu'il eut à traverser à son origine! Rien ne faisait prévoir alors ce qu'il est devenu depuis, et ce fut, sans doute, éclairé par une lumière surnaturelle, qu'en 1813, Pie VII annonçait cet avenir à l'humble fondatrice, de manière à la faire s'écrier, dans un élan de reconnaissance : « Je voudrais pouvoir me faire entendre à l'univers entier, pour inviter tous les hommes à bénir avec moi les miséricordes du Seigneur!... »

Après l'entrevue de Fontainebleau, la mère Julie alla de nouveau visiter les quatre maisons du diocèse d'Amiens : mais elle ne put rien décider alors quant à leur sort définitif.

« J'ai vu les quatre établissements, écrit-elle ; je n'ai rien décidé ; il me faut, pour cela, d'autres données que celles que j'ai maintenant.... J'ai tout déposé dans le sein de Dieu. »

Enfin, dans un dernier voyage que la fondatrice fit en Picardie, au mois de juillet 1814, elle résolut, d'accord avec Mgr d'Amiens et de

l'avis du P. Varin, qu'elle vit alors, de supprimer les maisons de Rainneville et de Bresles. La supérieure de Bresles se rendit à Namur, avec neuf postulantes d'Amiens, qui s'étaient présentées à la mère Julie.

Il ne restait plus alors, en France, que les trois sœurs de Montdidier. La fondatrice obtint qu'elles fussent mises en possession d'une grande maison qu'une généreuse bienfaitrice des pauvres avait récemment donnée aux Filles de la Charité : à défaut de celles-ci, les Sœurs de Notre-Dame devaient y entrer, au mois de septembre 1814. Elles y séjournèrent en effet, mais ce fut pour peu de temps. En juin 1816, les administrateurs des pauvres obtinrent des Filles de Saint-Vincent de Paul de Paris; et les Sœurs de Notre-Dame, qui, au mois d'août de cette même année, étaient venues passer le temps des vacances à Namur, ne retournèrent plus à Montdidier.

C'est ainsi que se terminèrent, dans une parfaite charité et d'un consentement mutuel, les relations de la fondatrice des Sœurs de Notre-Dame avec le diocèse d'Amiens, berceau de l'Institut, et qui semblait, au début, devoir en demeurer le centre.

Mais Dieu avait d'autres vues sur la Congrégation de Notre-Dame. Il voulait la fixer à Namur, la voir prospérer un jour dans la religieuse Belgique, pour lui faire prendre plus tard de grands développements en Angleterre et jusqu'aux extrémités de l'Amérique. Mais ce temps était encore éloigné : en attendant, la

sage fondatrice voulait donner à son œuvre des fondements solides, par une formation aussi parfaite que possible des novices, par l'établissement d'une maison-mère qui fût vraiment le centre, l'âme et la tête de la Congrégation, et qui pût en conserver toujours l'esprit propre, les vertus essentielles, et les traditions primitives. Ce n'est qu'à ce prix que les sociétés religieuses peuvent, aujourd'hui surtout, dans la multitude des œuvres et la diversité des situations, accomplir avec sécurité la mission que l'Église leur confie. Et nous pouvons le dire, à la louange des Sœurs de Notre-Dame et de leur éminente fondatrice, si leur Institut a conservé partout sa ferveur première; si, partout, Dieu lui donne d'opérer de grands fruits de salut, c'est que l'esprit de la mère Julie est demeuré vivant parmi elles, c'est que les traditions premières établies dans la maison-mère de Namur n'ont jamais été altérées; c'est, enfin, que les fondements de l'édifice ont été posés si solidement et si profondément, que rien, dans la suite, n'a pu l'ébranler.

C'est à cette formation de ses filles ainsi qu'à l'établissement de nouvelles maisons, que la mère Julie, débarrassée des premières difficultés dont nous l'avons vue sortir victorieuse, va désormais se consacrer, de 1809 à 1816, pendant les sept dernières années de sa vie, qui furent aussi les plus fécondes et les plus décisives, pour l'avenir de la Congrégation.

CHAPITRE SEPTIÈME.

ESPRIT DE LA FONDATRICE ET DE L'INSTITUT DES SŒURS DE NOTRE-DAME.

Le zèle du salut des âmes. — L'esprit de foi, trait caractéristique de la mère Julie; — son amour pour Jésus dans la sainte Eucharistie; — sa dévotion au Sacré-Cœur; — son respect pour le Crucifix; — son ardeur pour l'enseignement du catéchisme. — La sagesse de son gouvernement. — Témoignage rendu à ses vertus par le P. Sellier.

Quel est donc cet esprit fondamental, quelle est cette formation première, qui devaient assurer l'existence et les merveilleux développements de l'Institut des Sœurs de Notre-Dame?

Nous avons déjà vu la fondatrice à l'œuvre; nous l'avons vue aux prises avec les épreuves et les contradictions; nous l'avons vue triompher, humblement, modestement, de ceux qui voulaient la détourner de son but, altérer la pensée que Dieu lui avait inspirée.

Par là même, nous avons pu constater l'esprit qui la guidait dans la sainte entreprise que le ciel lui avait confiée, et dont elle poursuivit la réalisation jusqu'à la fin avec une absolue fidélité à la grâce.

Mais avant de montrer l'œuvre de la mère Julie, couronnée, pour ainsi dire, par la fon-

dation définitive de la maison-mère de Namur, par l'accroissement de son Institut, enfin, par la souffrance, dans sa dernière maladie, et par sa bienheureuse mort nous devons tâcher de saisir, d'un seul coup d'œil et dans ses traits essentiels, le caractère distinctif de la fondatrice et de la Congrégation religieuse créée par l'humble fille de Cuvilly.

Guidée tout d'abord par de saints prêtres, aidée ensuite des conseils du P. Varin et des Pères de la Foi, qui rétablirent plus tard la Compagnie de Jésus en France et en Belgique, la mère Julie dut se ressentir de cette formation première. De là, le caractère tout apostolique de sa vertu, et, en même temps, de la Congrégation qu'elle a fondée : — le zèle du salut des âmes, uni au soin de sa propre perfection.

« Chaque Institut, disait-elle souvent à ses filles, chaque Institut a sa fin particulière : et les personnes qui le composent doivent employer les moyens les plus propres à l'atteindre.

» Parmi les ordres religieux, les uns ont pour but d'imiter la prière et l'expiation, la vie contemplative et crucifiée de Jésus-Christ ; leurs membres font usage d'une mortification, d'une pauvreté, d'une austérité extrêmes. D'autres ont pour objet l'imitation de sa divine charité, par le service des malades et des pauvres, par le soulagement des misères, des infirmités et des souffrances de tout genre, dans les hôpitaux, les prisons, les asiles, etc., etc. Pour nous, mes bonnes Sœurs, Dieu nous a inspiré le dessein d'imiter surtout la vie apostolique du divin

Maître, par l'enseignement, par l'éducation chrétienne des enfants de notre sexe, et surtout des petites filles pauvres.

» C'est par l'éducation des jeunes générations que nous devons former des mères chrétiennes, des familles chrétiennes, et sauver ainsi des âmes qui, sans nous peut-être, se perdraient éternellement. Dieu nous a destinées à procurer le salut d'un grand nombre d'âmes ; et quand ce ne serait que d'une seule, Jésus-Christ n'aurait-il pas donné tout son sang pour une seule âme?... »

Elle revenait toujours, dans ses instructions aux Sœurs, sur l'importance et la sublimité de cette vocation : et quand elle en parlait, son langage si vif, si simple, si persuasif, atteignait souvent à la vraie éloquence.

La mère Blin, qui mieux que personne en pouvait juger, apprécie parfaitement, dans ses *Mémoires*, les instructions que la mère Julie faisait à la communauté et l'esprit qui les animait.

« Les fragments des conférences que notre Mère nous faisait, et qui étaient des écoulements de son cœur, sans art et sans étude, confirment ce que je dis : que Julie, avait, dans un degré que Dieu seul connaît, l'esprit, les vertus et les maximes des Saints. — Comment, en effet, se pourrait-il faire, qu'une femme sans science, sans culture, parlât deux heures consécutives, avec une grande force de raison et de sentiment, ne disant que des choses utiles

et bonnes, souvent très spirituelles et très profondes, sans mélange de bassesse ni de vulgarité? — Assurément, cela ne pouvait venir de son esprit naturel. »

En parlant à ses filles, l'humble fondatrice s'étonnait de ce que le bon Dieu voulût bien se servir de pauvres femmes, pour accomplir des choses si grandes aux yeux de la foi :

« Hélas! s'écriait-elle, qui sommes-nous, mes chères Sœurs, pour être employées à une œuvre si sainte comme est celle de mettre les âmes dans la voie du salut? Si nous étions bien pénétrées de la sublimité de cette fonction, quels progrès rapides ne ferions-nous pas dans la vie chrétienne! Nous serions la gloire de l'Église et la joie de ses enfants....

» Quand je vous vois à la tête de cette armée de petits enfants, je dis au bon Dieu : Ah! Seigneur, donnez à mes Sœurs cet esprit intérieur, qui les rende bien unies à vous, pendant qu'elles instruisent les petites filles. Eh! chères Sœurs, à la suite de tant de révolutions et de ruines, il y a si peu de religieux, si peu de prêtres aujourd'hui!... Votre zèle devrait vous faire voler à l'instruction de tant d'enfants qui croupissent dans l'ignorance la plus funeste.

» Quand je vous vois occupées à cet emploi, vous me paraissez plus grandes que tous les potentats de l'univers! Et quelle joie n'aurez-vous pas, au jour du jugement, quand toutes ces petites âmes s'assembleront autour de vous et vous remercieront de leur avoir montré le chemin du ciel. Eh! qui sommes-nous, encore

une fois, mes chères Sœurs, pour être appelées à cette sublime vocation? De pauvres petites femmelettes, de misérables créatures! Ah! oui vraiment, les Anges envient notre bonheur[1]! »

C'est à ce grand but, assigné à leur vie, que la sainte fondatrice ramenait toutes les vertus religieuses qu'elle voulait voir pratiquer à ses filles. Elle savait, d'ailleurs, elle comprenait profondément que le principe unique du zèle des âmes, et la condition essentielle de son efficacité, est l'amour de Dieu, l'amour de Jésus-Christ, puisé dans l'esprit de foi et dans une vie toute de prière, de détachement et de sacrifice, dans une *vie tout intérieure*.

Elle avait saisi la portée de cette grande parole de saint Ignace « que c'est des plus intimes dispositions du cœur que doit découler toute l'efficacité des œuvres extérieures[2]. » Aussi croyait-elle ne pouvoir trop insister sur l'acquisition et le développement des vertus solides, surtout durant le noviciat, et pendant les premières années de la vie religieuse.

Elle-même donnait à ses filles une grande et

(1) Extraits des *Instructions* de la mère Julie. — Dans ce chapitre, surtout, nous avons cru devoir faire de nombreux emprunts à ces précieux manuscrits, religieusement conservés dans la maison-mère de Namur. Rien ne nous fait mieux connaître le fond de l'âme de Julie que sa parole, toujours si simple, si forte et si naïve.

(2) « Illa enim interiora sunt, ex quibus efficaciam ad exteriora permanare, ad finem nobis propositum, oportet. » *Summ. Constit.* reg. 16.

sensible démonstration de cette vérité : sa vie était une vie toute de foi, toute d'amour et de sacrifice. Au milieu de ses occupations, de ses voyages continuels, de ses relations avec toutes sortes de personnes, les principes de la foi étaient sans cesse présents à son esprit : ils semblaient comme identifiés avec toutes ses pensées. Cette lumière divine dirigeait tous ses pas, éclairait toutes ses décisions, accompagnait toutes ses paroles. Dans toutes ses actions, dans toutes ses entreprises, elle se dirigeait *uniquement* par des vues de foi.

Si elle avait quelque chose d'embarrassant à décider ou à faire, elle ne disait pas : « J'y penserai, je verrai, » mais sa réponse habituelle en ces circonstances était : « Dieu me le donnera. »

Elle ne voyait que Dieu en tout : et de cet *esprit de foi*, naissaient en elle la pureté d'intention, la simplicité de vue, un abandon parfait à la volonté divine, un amour ardent pour tout ce qui touchait aux intérêts de la religion, et en même temps un courage surhumain dans les plus grandes difficultés. On peut le dire, toutes ces vertus étaient, en quelque sorte, des vertus *caractéristiques* de la mère Julie.

De là, encore, cette grande liberté d'esprit qui formait aussi un des traits distinctifs de la fondatrice, et que la bonne mère Saint-Joseph n'a pas manqué de retracer dans ses *Mémoires*.

« Notre Mère, dit-elle, était d'un naturel très vif, pleine d'activité et de feu ; elle souffrait aussi de maux de nerfs, qui produisent, d'ordinaire, beaucoup de rêveries et d'imaginations. Et,

cependant, elle était absolument à l'abri de ces influences; son esprit était net et dégagé; il faisait fort peu de travail d'imagination et, s'il en faisait, c'était avec une entière liberté. Jamais préoccupée, jamais enfoncée dans ses pensées. A quelque moment qu'on l'abordât, on lui trouvait l'esprit libre : l'affaire qui se présentait était toujours bien venue si, toutefois, elle était relative à Dieu. »

« La foi vive qui animait notre Mère, continue sa fidèle compagne, lui donnait un très grand respect pour les prêtres, et un très profond sentiment de vénération pour les évêques. Mais la simplicité de son âme ne lui permettait pas de s'empresser ou de se préoccuper, lorsqu'elle avait à traiter avec les prélats ou avec les grands de la terre.

» Que de fois je l'ai vue, dans ces circonstances se tenant entièrement appliquée à Dieu, attendant le moment favorable, aussi paisible dans la contradiction que si la chose avait tourné à souhait! Et quand elle devait s'expliquer, on reconnaissait, à sa parole claire et facile et à sa manière de s'exprimer, qu'elle ne poursuivait qu'un seul objet : la gloire de Dieu par le salut des âmes. »

Dans ses entretiens, dans ses conférences particulières ou publiques, la fondatrice revenait sans cesse sur la nécessité de se laisser conduire en tout par *l'esprit de foi*.

« Si vous vous laissez prendre, disait-elle à

une de ses filles, à ce premier mouvement de la nature, qui est trop prompt en vous, cela vous tirera par moments de la paix des enfants de Dieu, qui est un bien si désirable. Je vous engage au saint exercice de la présence de Dieu, qui est la porte de la vie intérieure. Cet esprit intérieur est l'âme, et fait la force et le caractère du vrai chrétien. La paix est un de ses fruits : puis, l'amour marche à sa suite; et tout cet ensemble fait le bonheur du chrétien dans cette vie. Une *âme de foi,* qui met toute sa confiance en Dieu, de quelle tranquillité ne jouit-elle pas, même à travers les orages et les tempêtes?.... »

A une personne du monde, qui se laissait encore conduire par quelques vues humaines, la mère Julie donnait cet *esprit de foi* comme remède.

« Avec une seule vue de foi, dit-elle, le respect humain aura bientôt disparu. Qu'est-ce qu'une poignée d'hommes, en présence de Dieu? Lui seul est grand, et ce monde n'est qu'un souffle. »

Mais c'est surtout dans ses lettres à ses filles qu'à chaque page, je dirais presque, à chaque ligne, éclatent les grands sentiments de la fondatrice sur l'esprit de foi :

« Je recommande bien à toutes mes bonnes filles de *vivre de la foi*, de vivre de l'esprit de notre saint Institut : j'espère qu'elles travaillent de tout leur cœur à l'acquérir ; je ne cesse de le demander à Dieu de tout mon cœur ; elles ne pourront jamais assez apprécier le bonheur de leur vocation. »

Aux Sœurs de la maison-mère de Namur, elle écrivait, pendant l'un de ses voyages : « J'espère que toutes vont bien : *que le bon Dieu est l'âme de leurs âmes.* Mes chères filles, dépêchons-nous de faire un bon fonds de vertus dans la maison-mère. Quand je serai de retour, je vous parlerai très au long de cette nécessité. »

Une autre fois, elle encourageait l'une de ses filles, soumise à de pénibles épreuves, par ces simples paroles :

« Dans tous les événements de la vie, ma fille, Dieu seul, Dieu tout seul ! Voilà ce que nous devons chercher, voilà ce que nous ne devons jamais perdre de vue. Il tient tous les événements dans sa main : il saura tirer sa plus grande gloire de ceux qui sont les plus fâcheux, selon notre manière de voir. Je crois que vous pensez comme moi, ma chère fille... Demandez que je fasse toujours ce qui plaît au Seigneur, — et rien de plus. — Car il n'y a de bon que sa très juste volonté en toutes choses. »

A une supérieure, qui avait quelques inquiétudes sur l'avenir de son école, elle disait : « Laissons toutes ces vues humaines, pour prendre celles d'une foi vive, de la foi en Dieu. Combien n'est-il pas consolant de pouvoir apprendre aux petites filles à aimer Dieu ! et nous craindrions quelque chose, en n'ayant que ce seul désir ?.... Faisons, faisons toujours ce que le bon Dieu nous montre, moment par moment, sans rien vouloir que ce qu'il semble indiquer par sa Providence adorable. Ma bonne amie, *tenez bien la main du bon Dieu*, pour le suivre

et faire tout ce qu'il demande de vous. Laissez-vous de côté vous-même : croyez que, par vous même, vous ne ferez, comme moi, que de la mauvaise besogne. Si nous pouvions, une bonne fois, laisser faire le bon Dieu, tout irait bien mieux. Travaillons-y, et demandez ardemment cette grâce au Seigneur pour moi, qui, depuis le matin jusqu'au soir, ne sais ce que je fais. »

Dans une âme aussi droite, aussi humble, aussi détachée d'elle-même, la confiance en Dieu semblait comme toute spontanée : une forte, une inébranlable espérance s'élevait, tout naturellement, à tout instant, de chacune de ses pensées, de chacune de ses actions.

La mère Blin, qui avait pu étudier de si près sa sainte compagne, à toutes les époques de sa vie, dans les circonstances les plus diverses et dans les conjonctures les plus critiques, ne craint pas d'affirmer que l'humble confiance en Dieu et l'entier abandon au bon plaisir divin étaient vraiment extraordinaires dans la mère Julie.

« Elle a excellé, dit-elle, dans cette vertu, par-dessus toutes les autres : je crois que sa confiance en la divine providence était parvenue à un degré rare. Quand les difficultés, les embarras, les affaires multipliées semblaient devoir l'accabler, elle espérait, comme Abraham, contre toute espérance, et déchargeait toutes ses inquiétudes dans le cœur de son Dieu. »

« Je puis dire, continue la mère Blin, que je l'ai vue prendre, au milieu de très fâcheux événements, un air plus agréable et plus riant

que d'ordinaire. « Tout cela n'est pas mon affaire, disait-elle, c'est celle du bon Dieu. » — Sa ressource, dans les cas les plus épineux, était non pas de se livrer à beaucoup de réflexions, mais de prier le Seigneur qu'il lui fît connaître sa volonté. Quoiqu'elle s'occupât avec soin des affaires, et qu'elle en parlât à ceux qui pouvaient l'aider, c'était Dieu seul qui était tout son espoir. Combien de fois ne m'a-t-elle pas dit : « Je dois bien mettre toute ma confiance en Dieu ! Je vois visiblement l'action de sa providence, dans une foule de circonstances perplexes, dont je n'aurais jamais pu me tirer par moi-même. Toutes les fois que je suis embarrassée, le bon Dieu vient à mon secours. Aussi, je ne m'inquiète de rien. Vous savez que je n'ai pas d'esprit : il faut que le bon Dieu fasse tout. »

Dans ses lettres intimes et familières, elle tenait à ses filles le même langage : elle voulait que *Dieu seul* fût leur espérance, leur force et leur appui : *Deus, refugium nostrum et spes nostra.*

« Dites à ma bonne sœur Rosalie, écrivait-elle, que le bon Dieu veut, dans son saint service, des âmes toutes simples, qui aillent à lui comme des enfants à leur mère : le bon Dieu veut des âmes pleines de confiance en lui.... Oh ! mes chères filles, fondez-vous sur Celui qui est la force des faibles. »

« Pour celles qui ont tout de bon notre vocation, leur disait-elle encore, il faut qu'elles aient un courage mâle ; qu'elles soient, avec la grâce du bon Dieu, intrépides contre les assauts

du démon, du monde et d'elles-mêmes. Du courage, mes bonnes chères filles, du courage! Celui en qui réside notre appui est tout-puissant. Il sera notre force, notre soutien; il nous aidera, et nous vaincrons; nous surmonterons tous les pièges que le mauvais esprit nous tendra, si notre confiance est grande. Oh! qu'il fait bon se confier en lui seul! Mettons tout entre les mains de Dieu, par un total abandon de tout nous-mêmes; ne cherchons, ne désirons que son seul bon plaisir et sa plus grande gloire. Tout le reste n'est que néant!... »

Est-il étonnant, après cela, qu'une âme ainsi préoccupée de Dieu, vide d'elle-même et des créatures, se trouvât attirée vers le Seigneur par un irrésistible amour, dans un absolu dévouement?

Tous ceux qui avaient des rapports avec la mère Julie, reconnaissaient bientôt en elle une âme uniquement embrasée de l'amour de Dieu. Elle ne pouvait rien dire, rien écrire, sans laisser échapper quelque parole, quelque étincelle, indice évident du feu caché qui consumait son cœur. Elle s'écriait à chaque instant, et presqu'à tout propos : « Ah! combien il est bon, le bon Dieu! Oh! oui, le bon Dieu est bien bon! »

Ce pléonasme, si naïf et si tendre, se retrouve sur ses lèvres, dans l'adversité comme dans la prospérité; elle le répète aux Sœurs et à leurs élèves. Ces mots reviennent sans cesse sous sa plume : il n'est guère de lettre où elle ne les redise plusieurs fois. C'est que son cœur débordait d'amour envers ce Dieu si bon, qui s'était

manifesté à elle avec tant de force et d'attrait.

Aussi, quand on voulait la caractériser, on se servait de cette expression qui lui était devenue comme personnelle : « Le bon Dieu est bon! » Le P. Varin, écrivant de Belley, le 5 août 1803, à la mère Barat, fondatrice des Dames du Sacré-Cœur, lui disait : « Dites à la bonne Julie que je pense sans cesse à elle; car j'aime à me rappeler souvent *que le bon Dieu est bon!*[1] »

Cet amour, aussi dévoué que profond, prenait chaque jour de nouveaux accroissements dans l'âme de la pieuse fondatrice : elle le nourrissait et le perfectionnait par une tendre dévotion envers Notre-Seigneur Jésus-Christ, qui est l'amour divin incarné, par une continuelle méditation des mystères de sa vie et de sa mort, par une constante attention à sa divine présence, par la participation aux saints sacrements, par l'adoration fervente de la sainte Eucharistie et du Sacré-Cœur, par une immolation entière d'elle-même au Dieu crucifié par amour.

La mère Julie avait une dévotion si tendre et un respect si profond pour le Très Saint Sacrement, que ces sentiments de piété se manifestaient dans tout son extérieur, et remplissaient d'admiration et de ferveur ceux qui la voyaient à l'église, plongée dans l'adoration et la prière; son visage alors s'enflammait : elle

(1) *Histoire de madame Barat*, t. I, p. 80.

était comme anéantie devant la mystérieuse majesté du tabernacle. Pour dérober à tout le monde ce qui se passait en elle dans ces moments d'union si intime avec son Dieu, elle avait gardé un voile très long sur le devant, voile qu'elle avait soin d'abaisser lorsqu'elle entrait à la chapelle.

La sainte communion faisait ses délices. Depuis l'âge de vingt-deux ans, elle avait été admise, nous l'avons dit, à la communion quotidienne. Plusieurs années après, elle avoua, un jour, qu'à cette occasion, son âme avait été saisie d'un sentiment si vif et si profond de bonheur et tout à la fois de surprise, que jamais elle ne pourrait exprimer ce qu'elle avait alors éprouvé.

« Pendant les vingt-deux années que j'ai eu le bonheur de passer avec elle, nous apprend sa digne compagne, je puis dire qu'elle n'a pas manqué une seule fois à la communion quotidienne par tiédeur ou par embarras de conscience. Ce n'était qu'en voyage qu'elle se voyait quelquefois privée de ce bonheur : encore cela arrivait-il fort rarement. En passant, même par les lieux les plus inconnus, elle avait un zèle, une adresse, une activité rares pour se procurer le bienfait de la sainte communion ; elle trouvait des facilités, là même où d'autres n'eussent vu que des difficultés, et n'auraient pas cru devoir se donner la peine de chercher les moyens de s'approcher de la table sainte. Il est évident pour moi que la bonne Providence l'aidait merveilleusement à trouver l'objet de son amour.

« Ah! si tout le monde connaissait, s'écriait-elle souvent, qui est Celui qui se donne à nous avec tant d'amour! Si le monde connaissait le *don de Dieu*, combien il envierait notre bonheur! »

C'était dans la sainte communion que la fondatrice allait chercher les forces spirituelles et les remèdes corporels dont elle avait besoin : et Notre-Seigneur répondait avec largesse à la confiante ardeur de sa pieuse servante : « Je ne sais, disait-elle, comment je puis attendre le moment de communier, tant je souffre et dans l'âme et dans le corps; mais aussitôt que je possède mon Jésus, je me sens toute soulagée!... »

La bonne Mère ne séparait pas le culte du Sacré-Cœur de la dévotion au Très Saint Sacrement.

Le Cœur de Jésus lui avait donné des preuves visibles de son amour privilégié : aussi l'humble servante de Dieu s'était-elle consacrée au divin Cœur, dès qu'elle avait eu le bonheur de connaître cette féconde dévotion, si chère aux âmes intérieures. Elle avait fait vœu de la propager par tous les moyens qui seraient en son pouvoir, et de ne passer aucun jour sans parler du Cœur de Jésus, sans faire quelque chose qui pût exciter ou nourrir l'amour de Jésus-Christ dans les âmes. Il est permis de croire que c'est de ce divin Cœur qu'elle recevait toutes ses inspirations, pour agir selon Dieu, ainsi que toutes les grâces qui lui étaient nécessaires, pour la formation de ses filles.

L'amende honorable tous les jours, les invocations, la sanctification du premier vendredi de chaque mois, le rendez-vous spirituel des associés, sont des pratiques que la mère Julie a laissées à son Institut, et qui ont existé dès sa première origine : elles sont une preuve irrécusable de la tendre dévotion de la fondatrice au Sacré Cœur de Jésus, dévotion qu'elle a fait passer dans le cœur de toutes ses filles.

La vue de Jésus attaché à la croix lui inspirait aussi de grands et profonds sentiments : elle baisait souvent les plaies des pieds, des mains et du sacré côté de Jésus avec beaucoup de tendresse; elle avait un crucifix au chevet de son lit, elle en portait toujours un sur elle; quand elle entrait dans sa chambre, souvent elle prenait dans ses mains l'image de Jésus crucifié et la serrait contre sa poitrine. La nuit, lorsqu'elle était accablée de douleur ou qu'elle ne pouvait fermer l'œil, c'était encore son crucifix qui était sa consolation; elle le pressait avec amour sur son cœur. Cette bonne Mère disait « qu'il était bien mal de porter le crucifix avec indifférence, et sans lui rendre un vrai culte. » Elle recommandait à ses filles de le baiser toutes les fois qu'elles récitent le chapelet: elle le leur faisait encore tenir à la main, lorsqu'elles disaient en commun les cinq *Pater* et *Ave* pour gagner les indulgences. A la vue de l'image du divin crucifié, les pleurs lui venaient soudainement aux yeux; elle devait détourner ses regards de la sainte effigie, ne pouvant supporter la poignante impression que produi-

saient en elle les traits sanglants et défigurés du Sauveur.

Elle ne pouvait méditer la Passion du Sauveur, sans fondre en larmes. « Quoi! s'écriait-elle, un Dieu en être réduit à cet état, pour nous, misérables pécheurs! » Cette sensibilité profonde, ce vif amour de Jésus souffrant, se montraient en toute circonstance.

« J'avais dans ma chambre, dit la mère Saint-Joseph, un assez beau tableau, représentant la *Descente de Croix*. Quand notre bonne Mère tomba malade, on lui donna mon lit et ma chambre, parce que sa petite cellule était sans cheminée. Comme la scène du Calvaire se présentait souvent à ses regards, pressée par la douleur, elle me dit un jour : « Ma fille, je vous en prie, ôtez, ôtez le tableau : il m'est trop pénible de contempler ce sujet, et d'un autre côté, je ne puis en détacher mes yeux. »

Mais, comme on l'a dû comprendre, la tendre dévotion de Julie pour Notre-Seigneur Jésus-Christ n'était pas une de ces dévotions stériles, qui négligent l'action et le devoir. Bien au contraire, la douce piété de la fondatrice, qui faisait sa consolation et sa force, était l'aiguillon de son ardeur et de son zèle pour le salut des âmes et pour la gloire de Dieu.

Nous avons vu comment, dès ses plus jeunes années, Julie Billiart aimait à enseigner aux enfants de son âge les vérités de la religion. Le *catéchisme*, ce petit manuel qui les renferme toutes, était son livre de prédilection ; elle éprou-

vait un vif plaisir à le méditer elle-même et à le faire apprendre aux autres ; elle le leur expliquait avec une clarté, une simplicité et une foi pénétrantes, qui opéraient des miracles. Dieu donnait aux paroles de sa pauvre servante une onction persuasive qui éclairait l'esprit et échauffait le cœur de son petit auditoire.

C'est grâce aux leçons de Julie que les habitants de Cuvilly, privés de leur pasteur légitime, furent préservés du schisme constitutionnel, pendant les mauvais jours de la Révolution.

M. l'abbé de Lamarche, qui l'avait vue de près à Compiègne et à Bettencourt, nous a laissé, sur le zèle de Julie à enseigner la doctrine chrétienne, un témoignage aussi élogieux qu'irrécusable : « Son occupation ordinaire, nous dit-il, était d'instruire les petits enfants ; elle parlait librement, et expliquait le catéchisme avec une grande onction et une grande facilité. Elle produisit un grand bien dans notre pays ; puis, elle retourna à Amiens, où elle forma à la piété plusieurs jeunes demoiselles. J'ai eu l'occasion de la voir plusieurs fois, et, toujours, j'étais étonné en l'entendant parler des choses de Dieu. »

Pendant les Missions qu'ils donnaient dans le nord de la France, les Pères de la Foi étaient heureux d'envoyer à Julie Billiart les pauvres gens que l'ignorance empêchait de recevoir les saints sacrements : Julie les instruisait avec un zèle que rien ne rebutait, avec des succès qu'auraient enviés plus d'un prêtre vieilli dans le saint ministère.

Appréciant les bons fruits qui résultaient des

travaux et des leçons de Julie, ses supérieurs voulurent qu'elle donnât régulièrement à Amiens deux leçons de catéchisme par jour; les jeunes filles pauvres y étaient indistinctement admises, et, souvent même, les élèves de plusieurs établissements d'éducation de demoiselles, demandaient comme une grâce d'y pouvoir assister.

C'est ce que nous apprend la lettre suivante d'une pieuse carmélite, qui, dans son enfance, avait reçu des leçons de Julie Billiart : — « Quoique votre fondatrice, écrivait-elle longtemps après aux Sœurs de Notre-Dame, ne fût alors qu'une humble fille, sans grande instruction, pauvre et infirme, elle était remplie de l'esprit de Dieu, et elle avait un cœur d'apôtre. Cette bonne mère Julie contribua beaucoup par son zèle au rétablissement du culte religieux dans notre ville d'Amiens : elle réunissait deux fois par jour des jeunes filles, auxquelles elle faisait l'instruction chrétienne. Depuis sa guérison, elle donnait toujours ses leçons en se promenant dans l'appartement, tenant en main le *Catéchisme de Montpellier*, qu'elle expliquait avec une clarté et une onction peu communes. »

Quand sa Congrégation fut formée, Julie redoubla de zèle pour faire passer dans le cœur de ses filles, la foi vive, le respect et l'amour qui étaient dans le sien, pour les vérités de la religion, ainsi que le zèle ardent qui l'animait pour les faire connaître, aimer et pratiquer des autres. Tous les jours, autant que possible, elle faisait le catéchisme aux Sœurs, afin de leur apprendre à toutes la méthode pour le

bien enseigner aux enfants de leurs classes.

Pendant cet exercice, les maîtresses devenaient élèves : la mère Julie leur adressait des demandes et les excitait à donner de bonnes réponses ; elle mettait à ces leçons pédagogiques un soin, une sollicitude qui faisait pratiquement comprendre à ses filles l'importance souveraine qu'elle attachait à cette science, en définitive la seule nécessaire à l'homme. Elle recommandait aux maîtresses de méditer ce qu'elles devaient dire à leurs élèves, parce que, disait-elle, « c'est *la chose du monde la plus nécessaire* que de bien instruire de la doctrine chrétienne les enfants qui vous sont confiées. »

De leur côté, les Sœurs trouvaient un grand charme dans les leçons de leur fondatrice : c'étaient pour elles des moments délicieux, après toute une longue journée de pénible labeur. La mère Julie animait les plus jeunes à chercher les solutions, à expliquer clairement les principes ou les développements ; elle leur offrait, pour cela, l'appât des récompenses les plus chères au cœur des vraies religieuses, c'est-à-dire l'espoir d'une communion extraordinaire ou la promesse de quelque prière ou pratique que leur sainte institutrice ferait pour celle qui étudierait le mieux telle ou telle question.

Ainsi électrisées par les chaleureuses exhortations de leur Mère, on voyait les Sœurs s'exercer avec le plus grand zèle à cet apprentissage modeste du plus sublime apostolat : les unes s'efforçaient d'apprendre le patois de la ville, pour avoir à leur disposition des termes

de comparaison, mieux compris de leurs élèves, en attendant que celles-ci eussent appris assez de français pour comprendre le langage de la bonne compagnie. On en voyait d'autres, qu'une difficulté de prononciation ou leur timidité naturelle aurait pu arrêter, s'évertuer à parler clairement, distinctement, cherchant, pour prix de leurs efforts, un tout autre triomphe que celui qu'ambitionnait Démosthène, lorsqu'il s'exerçait à parler à haute voix, sur le rivage de la mer, dans le but d'apprendre à dominer les flots tumultueux de la multitude, au milieu de l'agora d'Athènes.

La mère Julie encourageait les maîtresses de son Institut à se livrer aux importantes fonctions de catéchiste par de nobles motifs :

« Vos classes sont remplies de pauvres, écrivait-elle à la supérieure de la maison d'Andenne. Oh ! combien cela me fait plaisir ! Tâchez de faire ce qui dépend de vous, pour que ces chères enfants prient bien, qu'elles apprennent leur catéchisme, et les principaux mystères de la religion. Voilà à quoi on doit particulièrement s'appliquer : car voilà ce qui doit les sauver pour le temps et pour l'éternité ; voilà ce qui doit sauver les familles et la société entière. »

La foi vive et forte et le zèle de la foi, c'est là, on peut le dire, le caractère propre de la mère Julie et de la Congrégation fondée par elle.

On comprend que la pratique fervente, ferme et sage, de toutes les vertus solides qui font les saints et sont la force des sociétés religieuses,

donnait à l'éminente fondatrice une autorité et un prestige dont elle se servait uniquement pour le bien de ses filles et pour le progrès de son Institut.

Comme le P. Varin le lui avait dit à elle-même : « *Elle avait eu grâce pour cela.* » Dieu l'avait douée de toutes les qualités qui font la parfaite supérieure : un certain mélange de douceur et de force, le bon sens pratique, l'égalité d'humeur, l'humilité sincère, le parfait détachement de soi-même, une intention toujours pure et désintéressée, en un mot une sorte de reflet de l'autorité divine qui rend la loi légère, le commandement aimable, l'obéissance facile, et inspire tout à la fois aux inférieurs l'estime et la confiance, le respect et l'amour.

Aussi, les lettres des Sœurs sont-elles remplies des témoignages de leur sincère admiration pour le gouvernement de leur bonne Mère.

« Le solide contentement que j'ai éprouvé, écrit une Sœur, qui avait longtemps vécu avec la sainte fondatrice, en me laissant gouverner aveuglément par notre Mère, pendant plus de dix ans, me prouve fortement qu'elle se conduisait par l'esprit de Dieu : je puis dire, sans ombre d'exagération, que lorsqu'elle me parlait, je me sentais touchée intérieurement jusqu'au fond de l'âme.

» Un jour, que je la rencontrais passant par le réfectoire, elle s'arrêta, me regarda quelques instants sans proférer une parole. Puis elle me dit avec douceur : « Continuez, ma fille, à vous

entretenir dans les sentiments qui vous pénètrent en ce moment; méditez ces vérités, allant et venant, dans vos occupations; c'est là un moyen très efficace pour vous affermir dans votre vocation. » — Elle me répéta ensuite les paroles de l'Évangile, que précisément je méditais ce jour-là, et qui m'avaient frappée d'une manière spéciale. »

« Une chose qui m'a toujours inspiré la plus grande confiance en elle, continue la même Sœur, c'était sa vive pénétration pour nos besoins spirituels particuliers. Elle nous permettait rarement de lui en parler, voulant nous inspirer par cette conduite un entier oubli de nous-mêmes; mais nous nous apercevions facilement qu'un seul regard de ses yeux suffisait pour pénétrer les dispositions les plus secrètes de notre âme.

» Un autre jour, qu'après avoir médité, devant le Très Saint Sacrement, sur ces paroles de l'apôtre saint Jacques : — Celui qui ne pèche point par la langue, est un homme parfait, — j'allai trouver notre Mère dans sa chambre; à mon grand étonnement, dès qu'elle me vit entrer, elle me dit : « Ma fille, croyez-moi, il y a un temps pour se taire et un temps pour parler. » Là-dessus, elle me renvoya sans me permettre de l'informer de l'objet de ma visite. »

« Prenant une autre fois pour sujet de ma méditation : — Jésus-Christ méprisé et renvoyé de Pilate à Hérode, — et sentant en moi beaucoup de répugnance à supporter les humiliations, je pris la résolution de m'y exposer dans mille

petites rencontres journalières, pour gêner un peu mon amour-propre. Je ne fus pas sitôt sortie de l'oraison, que le bon Dieu permit qu'une affaire pressante m'appelât auprès de ma chère Mère : elle eut à peine ouvert la porte de sa chambre, qu'elle la referma aussitôt sans vouloir écouter mes raisons, ayant sans doute, comme tant d'autres fois, connaissance de ce qui se passait au fond de mon cœur. Cette direction spirituelle de notre Mère à mon égard, m'a été bien salutaire. »

« Je me sentais fortement portée à mettre par écrit les conférences et les instructions particulières qu'elle nous faisait journellement, mais je n'osais l'entreprendre, sans conseil, ni permission. Différant donc de quelques semaines, avec beaucoup de combats intérieurs, d'exposer à quelqu'un ce désir, je pris la résolution de le soumettre à notre mère Saint-Joseph : mais le Seigneur avait déjà fait connaître à ma mère Julie ce désir ardent, quoique caché. Comme j'étais au saint sacrifice de la messe, tout occupée de ma résolution, elle se lève de sa place, vient me donner un petit coup sur l'épaule gauche, et me dit : « Ma fille, ne manquez pas d'écrire les conférences journalières ; le bon Dieu demande cela de vous. »

Mais c'est dans la correspondance même de la mère Julie, que nous avons si souvent citée, et qui compose, pour ainsi dire, à elle seule, toute la trame de cette biographie, c'est là que l'on voit à l'œuvre son incessante sollicitude

pour tout ce qui touche à l'esprit religieux et à la pratique des vertus propres à l'Institut des Sœurs de Notre-Dame.

Les lettres de ses filles nous ont montré, à leur tour, non-seulement quelle sincère affection, quel absolu dévouement les Sœurs avaient pour leur Mère, mais encore en quelle haute estime elles tenaient ses avis et ses leçons, combien elles appréciaient la sage et ferme direction de leur sainte fondatrice.

Les *Annales* manuscrites de l'Institut et les *Mémoires* de la mère Saint-Joseph renferment aussi, çà et là, quelques traits, que nous réunissons ici, pour compléter l'idée que l'on doit se faire du caractère de la fondatrice, de son gouvernement, et des mâles vertus qu'elle voulait voir pratiquer à ses généreuses filles.

« Quand une Sœur commettait quelque infraction à nos saintes règles, disent les *Annales*, et qu'une punition devait servir d'exemple aux autres, notre mère Julie mandait la coupable en sa présence, pour lui exposer et lui faire comprendre avec franchise et netteté, toute la gravité de sa faute. C'était alors surtout qu'on pouvait apprécier son amour pour tout ce qui constitue l'esprit de notre saint Institut et pour la pratique de toutes les vertus religieuses. D'un autre côté, jamais on ne vit une Sœur, quittant notre Mère après une réprimande, qui fût mécontente de la fondatrice ; on n'était mécontent que de soi-même. D'ailleurs, le caractère si franc, si généreux de la mère Julie, ne permettait pas

qu'on la soupçonnât capable de garder la moindre rancune, ni même le souvenir d'une faute passée. Jamais, à ce sujet, on n'avait à craindre d'elle, dans la suite, le moindre reproche, même tacite. On était convaincu que son intention était parfaitement pure et qu'elle n'agissait que sous l'inspiration de la grâce. Toute l'attention des Sœurs se portait uniquement sur la faute; car, pour les personnes, chacun savait que la Mère les chérissait toutes également : ses filles disaient d'elle, qu'elle savait toujours guérir les blessures, mais qu'en fait d'obéissance et de pauvreté surtout, ce n'était qu'après qu'elle leur avait exposé la grièveté de la faute commise, qu'elle répandait un baume sur la plaie : alors, ajoutaient les Sœurs, la plaie était guérie si complètement et si délicatement, qu'elle ne laissait pas même de cicatrice...

Lui arrivait-il de se tromper, elle s'empressait de reconnaître son erreur et de la réparer.

« Un jour, dit la mère Saint-Joseph dans ses *Mémoires*, elle s'était laissé quelque peu surprendre par des rapports qui lui avaient exagéré les choses, et l'avaient portée, par suite de son grand amour pour le bien, à imposer à une Sœur une pénitence un peu forte. Comme dans les cœurs droits le Saint-Esprit ne laisse rien d'imparfait sans le leur faire bientôt connaître, cette vertueuse Mère fut éclairée intérieurement sur la vérité; et comme elle ne marchandait jamais avec Dieu, elle s'en fut aussitôt trouver la Sœur dans sa chambre, et lui dit : « Ma fille, vous avez bien à vous plaindre

de moi, n'est-ce pas? J'ai été surprise par des rapports exagérés... » Puis, se mettant à genoux, elle demanda pardon à la Sœur qui se mit aussi à genoux de son côté, et elles prièrent quelque temps ensemble. Notre Mère lui dit ensuite : « Vous verrez bien dans la suite, ma chère fille, que je n'ai absolument rien contre vous. » — Ceci se passait, ajoute la mère Saint-Joseph, la veille du jour où la bonne Mère commença sa dernière maladie. »

D'ailleurs, il arrivait bien rarement à la fondatrice de tomber dans de semblables erreurs : sa parfaite droiture, sa grande finesse d'esprit, son bon sens et son expérience consommée la mettaient généralement à l'abri de ces fâcheuses surprises. Elle avait, au surplus, à un très haut degré, le discernement des esprits : elle savait quand il faut patienter ou punir, attendre le moment de la grâce ou pousser vigoureusement les âmes en avant, dans la guerre contre leurs vices et leurs passions.

« Notre Mère, disent encore les *Mémoires*, se gardait bien de frapper à droite et à gauche sans science et sans conseil : elle laissait parfois assez longtemps languir des religieuses un peu tièdes sans s'en occuper autrement que pour les préparer, par des marques d'amitié et des façons douces et engageantes, à recevoir de plus efficaces avertissements. Elle me disait quelquefois : « Il n'est pas encore temps de toucher à celle-ci; nous attendrons pour celle-là. » — J'en sais à qui elle disait : « Pour vous, ma chère fille, c'est Dieu qui doit agir dans votre

âme : il est inutile de rien demander avant le temps, cela ne servirait qu'à vous troubler... Je ne suis pas très inquiète à votre sujet, puisque c'est Dieu lui-même qui veut bien se charger de vous avertir, quand le moment sera venu ; il vous fera connaître et accomplir sa très sainte volonté. » — Elle me disait encore : « Il y a des âmes que Dieu conduit, pour ainsi dire, par lui-même et qui ont peu besoin du secours des hommes, sauf l'obéissance générale à la règle et l'observation des choses qui relèvent de l'obéissance, du droit et de la prudence. »

Un fait, entre mille autres, nous prouvera la sagesse et la douceur de sa direction, ainsi que la justesse des remarques de la bonne mère Saint-Joseph : il a rapport à la sœur Fidèle (Constance Eloi, du Plessier-Saint-Just), reçue en 1811 au nombre des postulantes.

« Notre digne fondatrice, disent les *Annales* déjà citées, qui était si expérimentée dans l'appréciation des sujets, vit en Constance Eloi une âme d'élite : elle la fit entrer, dès le début, dans la voie d'une mortification complète de la vie naturelle. Elle lui répétait souvent cette parole de saint Bernard : « Si vous commencez, commencez parfaitement. » — Avant de quitter Gand, où elle avait amené la jeune postulante, notre chère Mère voulut donner à Constance son nom de religion, elle lui dit : « Ma fille, on vous appellera *sœur Fidèle* ; rendez-vous digne de vous entendre dire un jour : Venez, épouse de Jésus-Christ : parce que vous avez été *fidèle* dans vos moindres devoirs, entrez

dans la joie du Seigneur. » Ces paroles furent toujours depuis, pour la sœur Fidèle, un puissant aiguillon pour l'animer à la plus haute perfection. Après sa mort, en 1835, sa Supérieure, (notre chère mère Ignace) dit qu'elle ne balancerait pas pour attester qu'elle n'avait jamais vu sœur Fidèle transgresser la moindre règle; cette bonne Sœur rapportait souvent les paroles que notre mère Julie lui avait dites en lui donnant son nom. »

A côté d'une extrême fermeté à maintenir la règle dans toute sa rigueur, la mère Julie se montrait à l'égard de ses filles d'une bonté charmante, d'une amabilité qui achevait de lui gagner tous les cœurs. Elle savait toujours trouver moyen de faire plaisir aux Sœurs, quand le devoir le lui permettait.

« En septembre 1815, disent les *Annales*, la sœur Bernardine, maîtresse des pensionnaires à Gembloux, ne put se rendre à Namur pour y passer les vacances selon la coutume, à cause d'une petite pensionnaire qu'elle devait garder au couvent, pendant une absence prolongée de ses parents. La fervente religieuse ressentit vivement ce sacrifice; elle écrivit à notre bonne Mère en lui disant sa pensée. « Mon esprit et mon cœur seront à Namur, ajoutait-elle, il n'y aura que mon corps à Gembloux... » Et notre bonne mère Julie de lui répondre aussitôt : « Mon petit Bernard, amenez aussi votre corps, afin que rien ne manque... Quant à votre petite baronne, que vous devez amuser pendant les vacances, qu'elle vous accompagne ici : nous

tâcherons de l'amuser à la maison-mère.

Mais ce qui distinguait surtout la sainte fondatrice, c'était une force d'âme, un courage, qui ne craignait aucun danger, aucune difficulté, dès qu'il s'agissait du service de Dieu et des intérêts de son Institut.

La mère Saint-Joseph insiste, dans ses *Mémoires*, « sur l'invincible constance dont elle était douée pour surmonter tous les obstacles qu'elle rencontrait et qui, loin de la décourager, excitaient ses espérances et son courage. » Les motifs, continue la mère Saint-Joseph, qui la rendaient ainsi inébranlable dans ses résolutions, étaient : « 1° Qu'avant de les prendre, elle les considérait en se dégageant de toute passion : jamais une inclination particulière ne la déterminait, ni une répugnance ne l'arrêtait. 2° Elle examinait, à la lumière du Saint-Esprit, ce dont il était question, elle priait avec ferveur ; elle avait même l'humilité de soumettre l'affaire à mon jugement.... Alors rien ne pouvait plus la faire changer. Si, après avoir employé tous les moyens, l'affaire ne réussissait pas, notre Mère savait conserver l'entière paix de son âme. »

Comme on l'a pu constater, dans tout le cours de notre récit, ce à quoi la mère Julie s'attachait par-dessus tout, dans le gouvernement de son Institut, c'était au choix prudent et judicieux et à la solide formation de ses filles. Aussi, remarque la mère Saint-Joseph, « quand elle ne trouvait pas, dans les jeunes Sœurs, des dispositions à acquérir l'esprit de leur vocation, elle ne

balançait pas à les éloigner ; elle savait que, pour établir la *force réelle* d'une Congrégation, il ne fallait que des sujets d'élite. C'était surtout pendant les vacances qu'elle considérait attentivement le caractère de ses filles, comme un habile architecte examine les matériaux d'un édifice : et quand elle ne les trouvait pas propres à composer le sanctuaire, destiné à devenir la maison de Dieu et le séjour de l'esprit apostolique, elle ne les gardait pas. Les avantages de la naissance, non plus que ceux de la science, n'avaient sur la mère Julie aucune influence pour la disposer à retenir des personnes qui ne se montraient pas propres à prendre l'esprit de l'Institut. »

Sans aucun doute, ce sont là pour nous, dans leur naïve simplicité, de précieux témoignages : ils nous prouvent à l'évidence que la mère Julie était guidée d'en haut dans le gouvernement de son Institut.

L'autorité d'un homme de Dieu, qui l'avait beaucoup connue, vient confirmer pleinement les dépositions des Sœurs de Notre-Dame.

Nous croyons devoir citer ici, tout au long, l'appréciation du P. Sellier, qui fut un des directeurs de Julie, et qui a laissé la réputation d'un saint et d'un homme vraiment apostolique[1]. Ce témoignage a une haute portée :

(1) Voir *Vie du P. Sellier*, de la Compagnie de Jésus, par le

c'est un court abrégé de toutes les vertus de la fondatrice ; il achèvera de nous faire comprendre quel devait être le gouvernement de la mère Julie, et quelle entière confiance il devait inspirer aux pieuses filles que le Seigneur lui avait données[1].

« Ce qui m'a frappé le plus dans la mère Julie, dit le P. Sellier, c'est un don d'oraison tout à fait extraordinaire : je crois qu'elle était parvenue à un très haut degré de contemplation. Avant la messe que le P. Thomas célébrait chaque jour dans sa chambre, et pendant laquelle elle communiait, elle passait d'ordinaire trois heures dans ce saint exercice ; son recueillement était si profond, qu'elle semblait comme aliénée de ses sens ; elle ne sortait qu'avec effort de ce mystérieux état et après une espèce de secousse qu'on lui imprimait. Je parle ici du temps où elle était retenue par la paralysie sur sa couche de douleur : car il est probable que lorsqu'elle se livra aux œuvres extérieures de zèle, ce don d'oraison et de quiétude lui aura été communiqué avec moins d'abondance, comme il arrive d'ordinaire aux personnes qui s'emploient dans les ministères de charité. Mais je ne doute pas que le même esprit d'oraison n'ait subsisté en

P. Achille Guidée. Paris, Poussielgue 1858. — Le P. Sellier mourut à Saint-Acheul, le 14 mars 1854, à l'âge de quatre-vingt-deux ans : il survécut quatre ans au P. Varin.

(1) Les Sœurs de Notre-Dame de Namur possèdent encore la pièce authentique, écrite, en 1852, sous la dictée du P. Sellier et signée par lui : on sait que le P. Sellier devint aveugle dans les dernières années de sa vie.

elle, et qu'au milieu des occupations les plus distrayantes, elle ne se soit bâti, pour parler avec le prophète, « une solitude intérieure » où elle habitait sans cesse avec son Dieu. Ce don d'oraison, porté à un si haut degré, suffit pour prouver à quel point de perfection la révérende mère Julie était arrivée... »

« A l'esprit d'oraison, poursuit le P. Sellier, la mère Julie joignait la pureté du cœur dans un degré non moins excellent. Pouvait-il en être autrement, puisque ce don d'oraison extraordinaire suppose une union parfaite avec Dieu et que la pureté du cœur en est le principe et en même temps la mesure? Cette vertu consiste essentiellement, comme l'on sait, dans le détachement de tout ce qui n'est pas Dieu, c'est-à-dire, dans le détachement d'abord de soi-même, puis de toutes les créatures. On l'entendait souvent s'écrier avec un sentiment que la plume ne saurait reproduire : « Oh! pureté du cœur! pureté du cœur... mon Dieu! pureté du cœur! » Elle aurait désiré recevoir le bienfait de l'absolution plusieurs fois le jour : mais, ne pouvant préciser, dans ses confessions, aucune faute volontaire, elle ne trouvait pas de confesseurs qui consentissent à l'entendre aussi souvent. Et quand on lui demandait pourquoi elle était si empressée de s'approcher du tribunal de la pénitence : « Ah! disait-elle, c'est qu'il y a une grâce spéciale de purification attachée au sacrement, grâce qui augmente de plus en plus la pureté du cœur... »

« Une troisième vertu, continue le P. Sellier, non moins admirable dans la mère Julie, était sa patience. Elle supportait, sans se plaindre, toutes les privations attachées à son état de souffrance habituelle. Quelquefois elle était assaillie subitement par des crises plus ou moins violentes, qui se manifestaient par des spasmes nerveux, suivis d'une grande prostration morale. Mais à peine ces assauts douloureux avaient-ils cessé, que son calme extérieur reparaissait dans toute sa sérénité. D'où l'on comprenait assez, tout en la plaignant, qu'elle prenait son bonheur à vivre ainsi sur la croix. Cette vie si pénible à la nature, dura près de vingt-cinq ans. Dieu l'a éprouvée, à la lettre, — *comme l'or qui passe par le creuset.* »

« Enfin, une quatrième vertu de la mère Julie, que l'on doit regarder comme la source et la sauvegarde de toutes les autres, était une humilité profonde. Julie aimait à rappeler la bassesse de son extraction ; elle paraissait toujours confuse des soins qu'on prenait d'elle, se croyant indigne des moindres égards ; à ses propres yeux, elle n'était qu'une pauvre ignorante, incapable d'être utile à personne, et devenue à charge à tout le monde… »

« Cependant, grâce à son bon sens naturel et aux lumières qu'elle avait puisées dans ses communications avec Dieu, elle était douée d'une rare pénétration dans les voies intérieures et dans le discernement des esprits. J'ai connu

plusieurs de nos Pères qui ne dédaignaient pas de la consulter, et de lui soumettre les difficultés qu'ils rencontraient relativement à la conduite des âmes et même pour leur propre direction. »

« Je me rappelle, entre autres, une dévote renchérie et à prétentions, sans trop s'en douter, qui désirait beaucoup acquérir la simplicité, qu'elle avait entendu vanter comme un puissant moyen de perfection. Interrogée sur le compte de cette personne, la mère Julie répondit nettement : — « Contentez-vous de sa bonne volonté ; vous pourriez bien la rendre folle ; vous ne la rendrez jamais simple. » — Elle avait raison, ajoute le P. Sellier. »

Ces belles paroles d'un homme consommé dans les voies de Dieu et dans la direction des âmes, viennent, nous semble-t-il, admirablement compléter tout ce que nous savons déjà des vertus et travaux de la mère Julie. Mieux que tout autre commentaire, elles nous disent quel fut tout d'abord l'esprit qui dirigea la fondatrice des Sœurs de Notre-Dame, et quel est, par conséquent, l'esprit propre de l'Institut qu'elle a fondé.

CHAPITRE HUITIÈME.

LA MAISON-MÈRE DE NAMUR.
NOUVELLES FONDATIONS EN BELGIQUE.

1811-1815.

Nécessité d'une maison-mère. — Acquisition de l'hôtel des comtes de Quarré, à Namur. — Les retraites annuelles à la *maison-mère* et au *Nouveau-Bois*. — Exil de Mgr de Broglie. — Lettre du prélat aux Sœurs du *Nouveau-Bois*. — Conduite prudente de la mère Julie à l'égard d'un ecclésiastique trop zélé. — Mort de la sœur Catherine Daullée, supérieure du *Nouveau-Bois*. — Une jeune religieuse de Jumet abandonne sa vocation. — Tristesse que cette sortie cause à la mère Julie; — sa lettre à ce sujet. — Accroissements de la maison de Saint-Hubert. — Fondation de Zele, en Flandre. — Fondations de Gembloux, d'Andenne et de Fleurus. — La mère Julie à Liége. — Elle prédit à une enfant son entrée dans l'Institut.

En l'année 1811, la mère Julie Billiart était parvenue à la soixantième année de son âge.

Il y avait huit ans, à peine, que Dieu lui avait inspiré l'idée de fonder, au lendemain de la Révolution, l'Institut des Sœurs de Notre-Dame, pour l'instruction des jeunes filles. Il n'y avait pas sept ans accomplis que, grâce à une guérison merveilleuse, la pauvre paralytique avait pu consacrer toute l'activité de son âme

à l'exécution de projets que Dieu avait manifestement bénis.

Les cinq dernières années de la vie de la fondatrice devaient être les plus remplies et les plus fécondes, au point de vue de la formation et de l'extension de l'Institut.

A son départ d'Amiens, en 1809, le P. Varin, qui avait été auprès de Julie Billiart comme le premier révélateur des grands desseins que le Seigneur avait sur elle, le P. Varin lui avait dit : « Mère, c'est le bon Dieu qui vous a placée où vous êtes : donnez à vos bonnes filles l'*esprit qu'elles doivent avoir; vous avez grâce pour cela désormais.* » Cette parole s'était pleinement réalisée.

Nous l'avons pu constater, dans le cours de ce livre : la mère Julie avait pleinement communiqué à ses filles cet *esprit qu'elles devaient avoir*. C'est grâce à *cet esprit*, qu'elles ont pu fonder, dans la suite, des œuvres qui non-seulement ont duré, mais qui, nous le verrons, se sont développées d'une manière véritablement merveilleuse.

Pour établir solidement « cet esprit » dont parlait le P. Varin, il fallait surtout en pénétrer les postulantes, les novices et les jeunes Sœurs, qui devaient, plus tard, perpétuer la Congrégation et la maintenir dans sa première vigueur. Il importait, pour cela, d'avoir une *maison-mère*, vraiment digne de ce beau nom, c'est-à-dire, qui fût une véritable *mère,* le foyer

perpétuellement lumineux et fécond de la famille religieuse.

Telle était l'idée que la fondatrice se faisait d'une maison-mère : nous empruntons aux *Annales* manuscrites des Sœurs de Notre-Dame quelques détails que nous transcrivons littéralement, et qui montrent, mieux que nous ne pourrions le faire, comment la fondatrice envisageait la formation de ses filles :

« Elle regardait notre maison-mère de Namur, comme la pépinière et le centre d'où devait partir l'esprit qui devait se répandre dans les maisons secondaires; elle en parlait aux Sœurs dans chaque instruction; elle les aiguillonnait chaque jour à ne pas se contenter d'une vie qui n'aurait pas répondu à la sublimité de leur vocation et aux moyens qui leur étaient donnés pour arriver à la perfection : « Il faut, leur disait-elle, que vous deveniez des RÈGLES VIVANTES. Car les Sœurs qui viendront après vous, se formeront sur vos exemples. »

» Elle recommandait particulièrement à nos premières Sœurs, les points suivants :

» 1° Efforcez-vous, disait-elle, d'avoir toujours le cœur occupé et rempli de Dieu : faites de sa volonté le centre et le mobile de vos actes.

» 2° Voyez dans vos supérieures l'image de Dieu; tenez-vous bien assurées que l'obéissance est un guide qui ne peut errer, un interprète des volontés divines qui ne saurait vous tromper.

» 3° Faites usage de l'oraison et de la mortification pour vaincre vos penchants désordonnés et devenir des instruments dignes de

travailler au salut des âmes, but réel de notre Institut.

» 4° Travaillez sans cesse à vous avancer dans les voies de la perfection intérieure, sans laquelle notre Institut ne se soutiendra pas.

» Pour cela, considérez bien votre vocation, et vous comprendrez qu'en fait de perfection, ce qui ne serait pas peu pour d'autres, serait infiniment peu pour vous. Ah! mes enfants, — ajoutait-elle, — en rendant grâces à Dieu de l'estimable don de votre vocation, demandez-lui instamment pour vous, le courage et la force d'accomplir une si haute destinée. — Je vous conjure — disait souvent cette bonne Mère — par l'amour que vous devez à Notre-Seigneur Jésus-Christ, perfectionnez-vous dans la vertu et dans les sciences : comprenez la nécessité où vous êtes de tendre au but d'un Institut qui ne vous conduit pas seulement dans la voie du salut, mais qui vous oblige à conduire toutes les enfants qui vous sont confiées, à la connaissance et à l'amour de Dieu!

» Ah! qu'elle serait indigne de sa vocation, celle d'entre vous, que de tels motifs ne porteraient pas à s'oublier elle-même et ses petits intérêts propres, pour se sacrifier tout entière à la gloire de son Sauveur...

» Si j'avais ici, pour soutenir l'Institut, une douzaine d'âmes intérieures qui me comprissent parfaitement, que je serais heureuse!...

» Pour vous animer au travail, mes chères filles, voyez, après la terrible révolution que nous venons de traverser, dans quelles pro-

fondes ténèbres d'ignorance croupit la jeunesse.

» Sachez donc, ô mes chères filles, sachez vous vaincre vous-mêmes, pour obtenir, dès vos débuts, ce *véritable esprit* qui doit guider celles qui viendront après nous....

» Surtout, n'oubliez pas de vous maintenir et de grandir toujours dans la pratique de ce beau précepte : « Aimez-vous les uns les autres. » Travaillez sans cesse à devenir des saintes : car, plus vous le serez, plus celles qui vous suivront le seront aussi. Je vous le répète, disait souvent notre Mère, vous devez être, par vos bons exemples, *les colonnes de l'Institut.* »

« Vers la fin de la vie de notre digne Mère, disent les *Mémoires* de la mère Saint-Joseph, il arrivait souvent que le feu d'un saint zèle l'emportait, et qu'avant la prière du soir, après nous avoir bénies, elle nous faisait de solides instructions. Avec cette grandeur d'âme et ce courage invincible qui faisaient son caractère distinctif, elle désirait continuellement voir ses filles remplies du même zèle. « Oh! mes bonnes chères filles, — nous dit-elle un soir jusqu'à trois fois avec un air de majesté et une voix inspirée qui nous pénétraient — « mes chères filles, il nous faut des âmes magnanimes pour notre sublime vocation! Rien de petit parmi nous; il nous faut des cœurs d'apôtres... Vous êtes les *gonds* sur lesquels toute la vie spirituelle de notre saint Institut doit rouler; vous êtes les premières... vous avez les premières grâces... il nous faut des saintes, oui des saintes... pour faire l'œuvre de Dieu.... »

Telles étaient les solides instructions que la fondatrice donnait aux novices et aux premières Sœurs de l'Institut naissant; et l'on comprend par là combien la fondation d'une maison-mère devait lui tenir à cœur.

Aussi, dès qu'elle eut définitivement quitté le diocèse d'Amiens, la mère Julie, conseillée en cela et soutenue par le pieux évêque de Namur, saisit-elle la première occasion favorable pour acquérir une demeure qui fût propre à l'établissement d'un noviciat, et pût devenir, avec le temps, ce que nous la voyons aujourd'hui.

D'ailleurs, nous l'avons dit, les Sœurs et les élèves étaient beaucoup trop à l'étroit dans leur maison de la rue de l'Évêché, attenante au Séminaire; au surplus, dans ce quartier, souvent inondé alors par les crues de la Sambre, les conditions hygiéniques n'étaient pas des plus favorables.

La bonne Providence se chargea d'aller elle-même au devant des désirs de la zélée fondatrice.

Dans les premiers jours de décembre de l'année 1809, la mère Julie se trouvait de passage à Bruxelles : elle revenait de Breda et s'en retournait à Namur. Comme elle devait attendre le départ de la diligence, il lui vint à l'esprit d'aller faire visite à madame la comtesse de Ribeaucourt, qui lui témoignait toujours beaucoup d'affection.

Cette dame était la fille et l'une des héritières

de Jean-Pierre-François-Joseph, comte de Quarré[1], qui avait possédé le grand hôtel sis à Namur, rue des Fossés : c'était l'habitation que M. Minsart louait depuis la fin de 1808, et que, d'après le conseil de personnes amies, la mère Julie désirait acquérir pour y établir définitivement la maison-mère de son Institut. La fondatrice ne savait pas que la propriété tant désirée était actuellement à vendre.

Aussi, grandes furent sa surprise et sa joie, lorsqu'après les premières civilités, la comtesse de Ribeaucourt lui dit : « Ma Mère, nos partages sont finis d'hier, et la maison que vous louez est dans mon lot. » Madame de Ribeaucourt proposa elle-même à la fondatrice de la lui vendre, et de s'entendre à cet effet avec Mgr Pisani et avec la mère Saint-Joseph.

De retour à Namur, la mère Julie en conféra d'abord avec la mère Blin : les deux fondatrices admirèrent ensemble les secrets ressorts de la divine Providence, qui avait permis l'inutile voyage de Breda, pour amener ainsi l'acquisition du siège principal de l'Institut des Sœurs de Notre-Dame.

Mgr Pisani conseilla aux Mères de partir incontinent pour Bruxelles, afin de terminer au plus tôt cette importante affaire.

L'acte de vente fut passé à Bruxelles, le 13 décembre 1809, à la grande satisfaction des deux parties. Dès le lendemain, les fon-

(1) Voir *Annuaire de la Noblesse de Belgique*. Année 1871, p. 241.

datrices revinrent à Namur; elles y chantèrent un *Te Deum* d'action de grâces, pour remercier le Seigneur de leur avoir enfin donné une demeure qui pût être comme la pierre angulaire du nouvel Institut.

Cette maison s'est successivement accrue, partie par partie, à mesure que s'est agrandie la famille de Notre-Dame. Peu de temps avant sa mort, Julie avait dit à une Sœur : — « Oh ! bientôt le bon Dieu reculera lui-même nos murailles. » — Cette prédiction s'est vérifiée depuis à la lettre.

Mais pour fonder une famille religieuse, il ne suffit pas de lui donner un abri sûr et durable : il faut surtout songer à ce qui en fait la base la plus solide : l'esprit de prière et d'obéissance, l'esprit d'entière abnégation et de zèle ardent pour le salut des âmes.

Les Pères de la Foi, qui avaient été les premiers directeurs de l'Institut, vinrent souvent visiter la maison-mère de Namur, pour y entretenir « cet esprit essentiel » qui avait présidé à la première formation des Sœurs de Notre-Dame.

Dès l'an 1810, nous avons vu le P. Thomas s'y rendre à différentes reprises. Le 1er septembre de cette année, il y prêchait la *retraite annuelle*, qui est devenue une des institutions fondamentales de la Congrégation.

Depuis lors, chaque année, les Sœurs des maisons secondaires se réunissent, à leur tour, dans la maison-mère, pour s'y appliquer toutes

ensemble aux Exercices de saint Ignace : c'est là qu'elles viennent ranimer leur ferveur première; c'est ainsi qu'elles maintiennent l'esprit de charité entre leurs nombreuses maisons : c'est également par le moyen de ces retraites, qu'elles entretiennent avec la Supérieure générale ces liens d'intime union et de confiance mutuelle, qui sont la sauvegarde et la force la plus réelle des Instituts religieux.

Pendant la retraite de 1810, le P. Thomas avait produit des fruits merveilleux de sanctification : il parlait cinq fois le jour avec une éloquence aussi simple qu'efficace et persuasive. La fondatrice sacrifia le plaisir qu'elle eût éprouvé à suivre les saints Exercices, au bien qui devait résulter pour ses filles de l'absence de toutes préoccupations temporelles. Aidée de deux ou trois Sœurs flamandes, elle voulut s'occuper elle-même de tous les soins du ménage. Dans sa généreuse humilité, la mère Julie remplissait l'office de Marthe, afin que toute sa communauté pût jouir, aux pieds du Sauveur, comme la fervente Marie, des inappréciables bienfaits de la méditation et de la prière.

A la fin de cette retraite, quinze Sœurs eurent le bonheur de prononcer leurs vœux entre les mains de M. Minsart, curé de Saint-Jean-l'Évangéliste, délégué de monseigneur l'Evêque. Le P. Thomas demeura encore quelques jours à Namur : il était heureux de pouvoir donner à la mère Julie et à la mère Saint-Joseph les conseils de son expérience, sur les plans des bâtiments qu'on se proposait d'élever.

Il s'agissait de bâtir une chapelle et une infirmerie; il fallait aussi ajouter des classes et les mettre en rapport avec le nombre toujours croissant des pensionnaires et des élèves externes.

Tout en s'occupant principalement de la direction des Sœurs, la mère Julie aimait à s'entretenir avec les jeunes élèves et à les encourager : elle laissa un jour une vive impression dans le cœur d'une toute jeune fille.

Le 18 mai 1811, on célébrait la grande fête de la première communion : la mère Julie, rencontrant la petite Clémentine Hubin, qui venait de recevoir Jésus-Christ pour la première fois, dit à la petite : « Ma fille, le bon Dieu est bien content de vous; il vous accordera ce que vous lui avez demandé ce matin : vous serez un jour religieuse. » Clémentine fut tout heureuse de cette parole : car, ce jour-là même, en se présentant à la Table sainte, elle avait demandé à Notre-Seigneur la grâce de devenir une de ses fidèles épouses, chez les Sœurs de Notre-Dame. Elle n'avait parlé à personne de cette demande. Clémentine devint plus tard une fervente religieuse : elle prit le nom de Sœur Léocadie, et mourut en 1831, supérieure de la maison de Thuin.

Au commencement de 1813, Mgr Pisani de la Gaude accorda à la mère Julie une permission longtemps désirée. Les Sœurs furent dispensées de conduire, le dimanche, les pensionnaires aux offices de l'église paroissiale, et la piété des élèves reçut de cette sage mesure un nouvel accroissement.

Pendant que la fondatrice s'occupait ainsi à consolider la grande œuvre de la maison-mère, elle n'oubliait pas ses autres communautés : pour raffermir ces maisons récentes, elle crut ne pouvoir mieux faire que de les visiter plusieurs fois chaque année.

Elle disait souvent : « Il y a toujours à refaire chez les créatures ; il faut sans cesse soutenir, redresser, réparer ; il faut, de la part des supérieures, une vigilance continuelle, pleine de bonté et de force, si l'on veut que les maisons religieuses conservent leur ferveur et leur régularité premières. »

D'ailleurs, à cette époque, tout était à créer : les supérieures elles-mêmes étaient jeunes, et quelquefois sans grande expérience ; il fallait pourvoir à tout, voir les choses de près, porter remède au découragement ou à la présomption.

Malgré son âge déjà avancé, malgré la difficulté des communications, la mère Julie n'hésita jamais à franchir de grandes distances pour venir en aide à celles de ses filles qui réclamaient sa présence et ses conseils. Nous la voyons se rendre fréquemment, pendant les cinq dernières années de sa vie, à Gand, à Jumet, à Saint-Hubert[1].

Au *Nouveau-Bois,* elle avait l'habitude d'as-

(1) Pour se faire une idée de l'incroyable activité de la mère Julie, il suffit de savoir que, de 1806 à 1816, elle a fait plus de cent vingt voyages dont quelques-uns fort longs, comme ceux de Bordeaux, de Poitiers, de Paris, de Breda, etc. ; elle voyageait par tous les temps, en toute saison, faisant quelquefois plus de trente lieues à pied. De plus, elle entretenait avec ses filles une immense correspondance. Les Sœurs de Notre-Dame

sister à la retraite annuelle qui s'y faisait, comme à la maison-mère, pour les Sœurs trop éloignées de Namur. Le R. P. Bruson la leur donna pendant plusieurs années, avec un zèle et un succès qui consolaient la mère Julie des difficultés particulières qu'éprouvaient alors ses filles de Gand.

Le prince de Broglie, ce grand protecteur des Sœurs de Notre-Dame, allait leur être ravi à l'heure où sa présence semblait plus nécessaire que jamais.

Il ne peut entrer dans notre plan de retracer ici l'histoire du triste Concile national de Paris. Qu'il nous suffise de rappeler que, sur l'ordre de Napoléon, dans la nuit du 11 au 12 juillet 1811, l'évêque de Gand fut arrêté et emprisonné au donjon de Vincennes, à cause de sa fermeté et de son attachement au Saint-Siége. Une rigoureuse détention de quatre mois, suivie d'un exil d'environ trois ans, priva le diocèse de Gand d'un pasteur vigilant, et les Sœurs de Notre-Dame d'un père dévoué.

« Notre Mère, disent les *Annales* manuscrites des Sœurs de Notre-Dame, prescrivit alors des prières et des pénitences pour Mgr de Broglie et pour son clergé persécutés ; elle nous recommanda, plus tard, que ces pratiques continuassent à être observées, chaque fois que les mêmes nécessités subsisteraient.

de Namur possèdent au delà de quatre cents lettres de leur fondatrice, dont quelques-unes fort longues et très-circonstanciées.

» Dans les temps de calamités publiques, elle voulait que l'Institut entier offrît au Seigneur de continuelles supplications pour fléchir sa colère et attirer ses miséricordes. Mais quand les malheurs attaquaient directement la sainte Eglise et son auguste Chef, le zèle de la fondatrice ne pouvait se contenir : on la voyait elle-même, jour et nuit, prosternée devant le Tabernacle, et s'offrant à Dieu comme une victime d'expiation pour les péchés du peuple. »

Le *Nouveau-Bois* surtout se ressentit des persécutions de cette époque néfaste.

Les odieuses tracasseries du gouvernement entravaient le développement de toutes les maisons religieuses. En voyant l'état de gêne dans lequel se trouvaient ses établissements de Gand, la fondatrice se demandait parfois si le bon Dieu n'en voulait pas la suppression.

Un jour même, elle fut sur le point de ramener les Sœurs du *Nouveau-Bois* à Namur ; la zélée supérieure de cette maison, sœur Catherine Daullée, la pria avec larmes de se rappeler ce qu'elle leur avait dit tant de fois : « Qu'il fallait, dans les circonstances les plus fâcheuses, mettre toute sa confiance en Dieu et attendre des jours meilleurs. » Cette espérance, en effet, ne devait pas être confondue.

Au mois de mars 1814, Mgr de Broglie put rentrer dans son diocèse : il ne cessa de témoigner aux Sœurs de Notre-Dame la plus paternelle affection ; il les visitait souvent et présidait aux exercices religieux et littéraires de leurs élèves.

Mais cette paix ne fut pas de longue durée : le grand évêque fut bientôt persécuté par le Gouvernement des Pays-Bas; il dut quitter une seconde fois son diocèse, le 17 mars 1817, onze mois après la mort de la mère Julie. Il fut condamné plus tard, par contumace, à un poteau, sur la grand'place de Gand, entre deux criminels, le 19 novembre 1817[1].

Cependant, du fond de son exil, l'évêque de Gand s'intéressait aux écoles dirigées par les Sœurs de Notre-Dame : il se réjouissait de leurs succès, et leur écrivait, en janvier 1818, les lignes suivantes, bien dignes d'un évêque persécuté pour la cause de l'Eglise.

« Oui, mes chères filles en Jésus-Christ, je conserve l'espérance de venir encore à la distribution de vos prix et de jouir des progrès de votre établissement.

» L'augmentation du nombre des pensionnaires me fait plaisir, et je ne doute pas que vous ne fassiez tous vos efforts pour augmenter toujours en vertu.

» Il a plu à Notre-Seigneur de m'associer à l'une de ses ignominies, par l'affiche de ma sentence par la main du bourreau, au milieu de

(1) Voir sur ces événements J. J. Desmet : *Coup d'œil sur la religion en Belgique au commencement du XIX[e] siècle*. — Gand, 1831 ; — le comte d'Haussonville. *L'Église Romaine et le Premier Empire*, t. IV, p. 360 ; — *Notice* sur le prince de Broglie, écrite par son successeur sur le siège de Gand, Mgr Bracq, et placée en tête du recueil des *Mandements, lettres*, etc. *de S. G. Maurice de Broglie*. Gand, Poelman, 1843.

deux voleurs ; j'en ai éprouvé une sainte fierté et une grande joie chrétienne.

» Croyez que vous m'êtes toutes chères en Jésus-Christ. Je me recommande à vos prières et ne vous oublie pas dans les miennes.

» † MAURICE, *évêque de Gand.* »

Pendant que les Sœurs de Gand étaient plongées dans la douleur, par suite des persécutions infligées à leur saint évêque, Dieu leur envoyait d'autres épreuves, qui les attachaient de plus en plus à la croix du Sauveur.

La mère Julie en bénissait la Providence : car elle savait que c'est au milieu des contradictions et des souffrances que l'œuvre de Dieu doit grandir et se développer : c'est ce que, dans toutes ses lettres, elle ne cessait de répéter aux Sœurs de Notre-Dame.

En même temps, et le plus souvent qu'elle pouvait, elle allait elle-même visiter et consoler ses filles et en particulier les Sœurs du *Nouveau-Bois*.

Nous croyons devoir rapporter ici un fait, assez peu important en lui-même, mais qui montre bien l'esprit qui dirigeait la mère Julie dans un genre de difficultés que rencontrent quelquefois les maisons religieuses, de la part même des personnes qui sont animées à leur égard des meilleures intentions.

Un ecclésiastique de Gand, riche, pieux et très zélé, s'était montré en toute occasion un généreux bienfaiteur du *Nouveau-Bois* : il com-

mençait à exercer dans cette maison une influence et une autorité incompatibles avec le bon ordre d'une communauté; il voulait, par lui-même, décider et trancher toutes les affaires, sans demander conseil à personne, sans se concerter ni avec la supérieure, ni avec la fondatrice.

Cette manière d'agir déplut tout d'abord à la mère Julie. Elle voyait, sans doute, dans ce digne ecclésiastique un prêtre vertueux et plein de bonnes intentions; mais elle comprenait en même temps que de pareilles interventions amènent, d'ordinaire, dans les communautés religieuses, une foule d'inconvénients très graves, et, quelquefois, des abus irrémédiables : elle se rappelait M. l'abbé de Sambucy.

La fondatrice avait de grandes obligations à ce bon prêtre, qui lui avait envoyé à Namur plusieurs postulantes, dont l'une, mademoiselle Thérèse Van de Putte, devait être la quatrième Supérieure générale de la Congrégation. Sans manquer au devoir de la reconnaissance, la mère Julie se crut obligée d'agir avec vigueur et décision.

Jugeant qu'il y allait des fondements mêmes et de l'esprit de son Institut, la fondatrice pria d'abord avec ferveur, et fit beaucoup prier pour que Dieu daignât l'éclairer dans cette pénible conjoncture; puis elle résolut d'adresser immédiatement au trop zélé bienfaiteur, une lettre pleine de mesure et de délicatesse.

« Monsieur, lui écrivit-elle, je vous prie d'avoir la bonté de suspendre les différents projets que

vous voulez bien avoir pour l'établissement du *Nouveau-Bois*. J'ai plusieurs considérations d'une grande importance à vous exposer. Comme vous ne voulez, Monsieur, que ce qui peut contribuer à la gloire de Dieu, je dois vous dire que si nous allons trop vite, nous briserons tout. J'ai ici un premier supérieur (Mgr l'évêque de Namur), qui me dirige en tout, et dont je me suis toujours bien trouvée de suivre les avis. Il est donc de la dernière conséquence de suspendre l'exécution de vos projets.

» Je suis toujours, avec de vifs sentiments de reconnaissance pour toute la bonté que vous nous avez montrée, et en vous priant d'agréer l'assurance de mon profond respect,

» Votre très humble servante,

» JULIE BILLIART. »

Cette lettre fit une grande impression sur le vertueux ecclésiastique : et depuis ce moment, tout en conservant pour les Sœurs de Notre-Dame une grande estime et un véritable dévouement, il se montra plus réservé dans ses démarches et se conforma en tout aux désirs de la Supérieure générale. Devenu plus tard curé de Saint-Pierre, il ne cessa de lui témoigner une profonde vénération et de lui envoyer, comme autrefois, de bonnes et dignes postulantes. Il avait compris toute la portée de la lettre de la mère Julie ; et celle-ci, en la lui écrivant, n'avait fait autre chose que de mettre en pratique la solennelle recommandation que lui avait faite plusieurs fois, et avec une grande force, le

P. Varin : « Mère, Mère, disait-il souvent à Julie Billiart, ne laissez pas prendre d'autorité aux prêtres dans l'intérieur de vos maisons ; le confesseur même ne doit y gouverner que les consciences, et pas autre chose. »

Mais une épreuve bien autrement douloureuse allait frapper la maison du *Nouveau-Bois* : la pieuse Supérieure, Catherine Daullée, une des premières et des plus fidèles compagnes de la mère Julie, allait lui être ravie au moment où celle-ci semblait avoir le plus besoin de son dévoué concours : car on se trouvait à la veille de la grande lutte entre la France et les Alliés, dont la Belgique allait être le principal théâtre.

Vers la fin de novembre 1813, à la première nouvelle que la sœur Catherine était tombée gravement malade, la bonne mère Julie se hâta d'accourir à Gand. Quelle ne fut pas sa douleur de la trouver dans un état presque désespéré!

Pendant le carême de l'année 1814, la fervente religieuse avait trop compté sur la force de son tempérament, elle avait trop présumé de son courage et de sa jeunesse : elle avait voulu observer rigoureusement le grand jeûne de l'Eglise, et s'était, par suite, fort affaiblie.

Une fluxion de poitrine vint s'ajouter à cette faiblesse générale, et dégénéra bientôt en phthisie. La bonne Mère eut le cœur brisé en voyant sa chère fille en cet état : elle demanda partout des prières pour la guérison de la digne Supérieure. Mais celle-ci était mûre pour le ciel ; le rude hiver de 1814 ne fit qu'aggraver la maladie, et, le 2 juillet de la même année, la sœur

Catherine alla recevoir au ciel la récompense de ses vertus et de son dévouement.

La mère Julie se trouvait à Amiens, quand elle apprit cette triste nouvelle : c'était un grand sacrifice que le Seigneur exigeait d'elle. Puisant sa résignation et son espoir dans un abandon plein d'amour à la volonté divine, elle consolait par cette pensée ses filles du *Nouveau-Bois*. « La sœur Catherine, leur écrivait-elle le 6 juillet, sera votre protectrice auprès de Dieu ; elle vous obtiendra de Marie, notre bonne Mère, toutes les grâces, tous les secours dont nous avons besoin. »

La mère Julie ne se trompait pas. Dans les derniers jours de sa vie, la bonne supérieure de Gand, voyant toutes les difficultés dans lesquelles se trouvait alors sa maison, et comme pour consoler ses Sœurs de son départ, leur avait dit en souriant : « Quand je serai près du bon Dieu, tout cela ira bien mieux. » Dieu, en effet, exauça la prière de sa fidèle servante. A peine la sœur Catherine eut-elle quitté la terre, que, malgré les terribles événements politiques des années 1814 et 1815, la maison du *Nouveau-Bois,* jusqu'alors presque ignorée, prit tout à coup un grand essor ; le nombre des pensionnaires et des externes s'accrut de jour en jour ; et aujourd'hui, ce grand établissement d'instruction est arrivé à un haut degré de prospérité[1].

(1) Le *Nouveau-Bois* donne aujourd'hui une éducation solidement chrétienne à plus de cent pensionnaires, à des centaines d'élèves externes, à un millier de jeunes filles pauvres.

A Jumet, dans le voisinage de Charleroi, dont le bassin industriel n'avait pas encore pris les immenses développements que nous lui voyons aujourd'hui, — le pensionnat des Sœurs de Notre-Dame avait acquis en peu de temps une grande importance.

Comme Jumet n'est pas très éloigné de Namur, la mère Julie s'y rendait plusieurs fois chaque année. Déjà en 1812, elle y pouvait compter jusqu'à cinquante pensionnaires : tant l'enseignement des Sœurs inspirait de confiance aux familles des environs! Il fallut bientôt agrandir les bâtiments et ajouter de nouvelles classes.

L'activité de la Mère générale suffisait à tout : au milieu de tous les embarras des affaires temporelles, la fondatrice prenait un soin spécial de l'esprit intérieur et de la formation spirituelle de ses filles ; elle savait les éprouver, les instruire, les encourager, les consoler avec une tendresse toute maternelle : et rien ne lui causait un plus vif chagrin que de voir quelquefois son dévouement mal récompensé par des Sœurs infidèles à la grâce de leur vocation.

Il y avait, à Jumet, une jeune Sœur, appelée Firmine : elle était native de Picardie, et n'avait pas encore atteint sa vingtième année. La fondatrice avait toujours eu pour elle une charité, une patience, des égards, qui n'étaient malheureusement pas payés de retour. L'amour-propre, les sentiments humains, le goût des choses du monde, n'avaient pas été suffisamment déracinés dans cette âme plus légère que

méchante : la bonne mère Julie espérait que l'âge, l'expérience, la prière, quelques généreuses victoires remportées sur soi-même, ainsi que de charitables avertissements, fixeraient enfin ce caractère volage et inconstant : malheureusement, tout fut inutile. La sœur Firmine devint de plus en plus lâche dans ses exercices de piété ; elle enfreignait sans scrupule de petites règles; aucune vertu ne paraissait vigoureuse en elle; les tentations redoublèrent : ainsi désarmée, elle finit par succomber.

Un jour, à l'insu de sa supérieure, la sœur Anastasie, elle écrivit une lettre à un de ses frères, qui avait un petit emploi à Cassel, à la cour du roi de Westphalie, Jérôme Napoléon. Elle mandait à ce frère, qui lui semblait être sur le chemin de la fortune, qu'elle était bien malheureuse au couvent ; elle le suppliait de ne pas l'abandonner et de lui servir de père. Son frère lui répondit qu'elle serait la bienvenue chez lui, et qu'il pourvoirait à son avenir. Dès que la mère Julie eut connaissance de ces graves infidélités, elle accourut à Jumet, pour essayer de ramener sa pauvre enfant à de meilleurs sentiments : mais le mal était sans remède et l'on avait lieu de craindre un éclat. De l'avis du digne curé de Jumet, la bonne Mère jugea à propos de ne pas attendre l'arrivée du frère de la malheureuse Firmine; elle la fit immédiatement accompagner à Mons par un honnête voisin. Là, Firmine dut prendre la diligence pour Amiens, où elle avait encore sa mère et une dame protectrice qui l'avait pré-

sentée autrefois à la mère Julie ; celle-ci avait eu soin de prévenir cette bonne dame du retour de sa protégée : elle la priait en même temps de vouloir bien continuer de veiller sur la pauvre Firmine, et la recommandait à ses soins bienveillants.

La mère Julie, qui avait aimé cette enfant prodigue avec une tendresse toute maternelle, éprouva une affliction extrême de son infidélité à la grâce : elle craignait pour le salut de cette pauvre fille, et la perte d'une âme était à ses yeux le plus grand des malheurs.

Quelques jours après, elle écrivait à une supérieure, à propos de la sœur Firmine :

« J'ai bien de la peine à me remettre de la secousse que ce départ m'a causée, non parce que nous perdons une habile maîtresse, mais par la pensée du danger que court le salut de cette pauvre âme. Quel malheur ! quel malheur ! avoir été si longtemps inondée des grâces du bon Dieu, et ne pas lui être demeurée fidèle ! Je ne puis revenir d'une telle conduite, ni la mère Saint-Joseph non plus. Reconnaissons que le bon Dieu n'a besoin d'aucune de nous pour faire son œuvre. »

Et la mère Saint-Joseph ajoutait : « Dieu, de temps en temps, prend en main son van pour séparer la paille du bon grain, ce qui n'est pas une petite grâce pour nous. Mais c'est une plus grande faveur encore d'obtenir de la miséricorde du Seigneur, d'être ce froment de Dieu, qui se laisse moudre par les mortifications et les épreuves de la vie religieuse, afin de

devenir le pain tout pur de Jésus-Christ. »

Les prières et les larmes de la bonne mère Julie arrêtèrent sans doute cette âme infidèle sur le bord de l'abîme. Si elle ne put rentrer dans l'heureux état d'où sa tiédeur l'avait bannie, du moins elle reconnut plus tard ses illusions et ses erreurs, et tâcha de les réparer par une vie chrétienne et édifiante dans le monde.

La communauté de Jumet avait, elle aussi, beaucoup souffert de cette triste sortie : « elle en avait comme une plaie au cœur, et une grande plaie, » dit la mère Saint-Joseph. Les fondatrices crurent devoir faire ensemble une visite à la maison qui avait eu à endurer cette pénible épreuve ; elles eurent la consolation de trouver tout en très bon état : les classes étaient en progrès, et les bonnes Sœurs jouissaient, dans la paix de Dieu, de cette union parfaite, qui est comme le paradis anticipé des âmes religieuses. Les deux Mères retournèrent à Namur, remerciant le Seigneur de ce qu'il avait, dans cette rencontre, tout ménagé pour le plus grand bien de l'Institut.

A Saint-Hubert, comme à Jumet, à côté des inévitables difficultés des commencements, on pouvait aussi constater des progrès marqués chez les élèves, et une estime toujours croissante des habitants pour les Sœurs. Dès que sa présence était jugée nécessaire ou utile, la mère Julie n'hésitait pas à se rendre elle-même au fond des Ardennes. Pour donner une idée des fatigues que la fondatrice s'imposait dans l'éta-

blissement de ses maisons, nous reproduisons ici, sans y rien changer, une page des *Mémoires* de la mère Saint-Joseph, qui nous retrace à merveille, dans son langage naïf et familier, le courage et le dévouement de la généreuse mère Julie :

« Lorsqu'il fut question de quitter Saint-Hubert, la mère Julie ne trouva aucune voiture, aucune occasion, à moins qu'il ne lui en eût coûté fort cher ; cette bonne Mère visait toujours à la sainte pauvreté et à la plus stricte économie. Elle prit donc le parti de faire la route à pied. On sait qu'il y a vingt fortes lieues de Saint-Hubert à Namur, et l'on connaît les chemins des Ardennes : ce sont, sans interruption, des pentes escarpées à gravir et à descendre. Elle partit vers le midi pour aller coucher à Grupont : elle comptait faire le reste en deux jours : mais elle fit en route la rencontre de jeunes militaires, qui allaient aussi à Namur ; elle les trouva si honnêtes, si complaisants, qu'elle préféra les suivre en se réglant à leur pas, plutôt que de risquer d'être seule dans le chemin. Il faisait très chaud, et elle était, selon sa coutume, très chaudement vêtue ; elle n'avait pas d'habits d'été ; elle avait, au surplus, son manteau roulé sur un bras, et son sac de voyage, assez lourd, sous l'autre. Elle suivait donc ces deux braves militaires qui étaient pleins d'ambition et de zèle pour leur état ; l'un deux venait d'être fait capitaine : il en était dans un transport qu'il exprimait par des paroles pleines d'ardeur. Quand la mère

Julie l'entendait, elle s'excitait aussi pour la divine milice à laquelle elle était appelée : « Je donnerais jusqu'à la dernière goutte de mon sang pour mon empereur, disait le capitaine. » — Et moi, se disait Julie, ne donnerais-je pas au moins pour mon Dieu tout ce qu'il voudra de moi? — Elle nous assurait que les paroles de ces braves militaires lui firent faire, pendant la route, de nombreux actes d'amour de Dieu : tout sert aux bonnes âmes.... — Ses compagnons de voyage la quittèrent à la porte de la ville, et lorsqu'elle eut gagné celle de notre maison, elle sonna fort pour qu'on ne la fit pas attendre : car elle allait tomber dans la rue, sa course précipitée l'ayant mise à bout de forces. Les Sœurs étant rassemblées au son de la cloche, qu'on sonnait toujours lorsqu'elle arrivait, notre Mère traversa les rangs, disant : Je ne puis parler à personne; vite une chambre, une chaise... Elle était ruisselante de sueur; elle n'avait pris, pendant cette longue course de douze grosses lieues, qu'un œuf et un morceau de pain. Elle passa une nuit fort agitée; on craignit de la trouver malade le lendemain : mais il n'y parut pas davantage, et dès le matin, elle reprit toutes ses fonctions accoutumées. »

La sœur Saint-Jean, que la fondatrice avait établie supérieure à Saint-Hubert en 1809, réussit à y développer l'œuvre des classes pauvres, avec un succès et une édification qui lui valurent la reconnaissance de cette petite capitale de l'Ardenne. Cette bonne Sœur passa quarante années consécutives à Saint-Hubert;

elle eut le bonheur d'y instruire plusieurs générations d'enfants; enfin, accablée d'infirmités, elle fut rappelée, en 1849, à la maison-mère de Namur, où elle vécut encore six ans. L'ancienne supérieure de Montdidier et de Saint-Hubert parlait souvent de sa bonne mère Julie aux jeunes Sœurs qui n'avaient pas connu la fondatrice, et leur racontait les petits épisodes de ses fréquents voyages à Saint-Hubert. Elle mourut à Namur, en 1855, pleine de jours et de mérites : elle avait été témoin des humbles commencements d'Amiens et de Namur, et elle put voir, avant sa mort, la Congrégation des Sœurs de Notre-Dame établie dans toutes les provinces de la Belgique et projetant au loin ses rameaux dans plusieurs villes d'Angleterre et jusqu'aux extrémités de l'Amérique.

La mère Julie avait comme le pressentiment de cette merveilleuse extension de son Institut. Les trois dernières années de sa vie, elle ne se donna pour ainsi dire aucun repos, soit pour recruter des novices, soit pour fonder de nouvelles maisons.

On aurait dit que, plus elle avançait vers le terme de sa carrière, moins elle s'épargnait elle-même, plus elle se hâtait de consolider et de propager partout l'œuvre féconde que le Ciel avait confiée à sa piété et à son dévouement.

Les fondations de Zele, en Flandre, de Gembloux, d'Andenne, de Fleurus, de Dinant et de Liége, seront les derniers témoins de sa dévorante activité et de son zèle infatigable.

Ces maisons subsistent encore aujourd'hui, et forment, avec celles de Saint-Hubert, de Gand et de Namur, cette glorieuse couronne d'établissements, dont la fondatrice eût pu dire, comme saint Paul des fidèles qu'il avait enfantés à Jésus-Christ : « Vous êtes ma joie et ma couronne, *gaudium meum et corona mea*[1]. »

Il nous faut dire, en peu de mots, les humbles débuts de chacune de ces maisons.

Au mois d'octobre 1813, pendant que la mère Julie se trouvait à Gand, on l'avait mandée à l'évêché, pour lui proposer d'établir une nouvelle école à Zele, gros bourg situé à deux lieues de Termonde.

Le charitable curé de Zele voulait assurer aux enfants de sa populeuse paroisse[2] les bienfaits d'une éducation chrétienne : il offrait gratuitement aux Sœurs une maison entourée d'un beau jardin, et il se chargeait en outre de tous les frais de premier établissement. La mère Julie voulut examiner par elle-même les locaux offerts à ses filles : elle se rendit donc à Zele, et revint enchantée de l'heureuse situation de l'école, ainsi que de la charité du bon pasteur.

Le 11 novembre 1813, elle emmena de Namur, pour commencer la fondation, deux sœurs flamandes, auxquelles elle donna pour supérieure la sœur Jeanne Godelle.

Les institutrices furent reçues à Zele aux

(1) Epître aux Philippiens, chap. IV, v. I.
(2) Ce village comptait dès lors plus de huit mille habitants.

acclamations de la population. Dans sa joie naïve, ce bon peuple alla jusqu'à célébrer leur arrivée par des détonations d'artillerie, non sans causer quelque frayeur aux bonnes Sœurs, peu habituées à ce genre de démonstrations.

La mère Julie resta plusieurs jours au milieu de ses filles de Zele, et quand elle les quitta, leurs classes comptaient déjà plus de soixante petites filles. Ce nombre devait s'augmenter considérablement dans la suite. La maison de Zele devait procurer un jour à des milliers d'enfants l'inappréciable avantage d'une éducation religieuse : elle est, avec l'école de Saint-Nicolas, transférée bientôt après au *Nouveau-Bois*, le seul établissement que la mère Julie ait fondé dans la Flandre.

Dans la province de Namur, au contraire, et dans le voisinage de la maison-mère, les fondations allaient bientôt se multiplier.

Vers la fin de 1813, nous voyons s'ouvrir les deux établissements de Gembloux et d'Andenne.

Le maire de Gembloux, M. Gislain, avait prié l'évêque de Namur de lui envoyer des Sœurs qui pussent se charger de l'instruction des petites filles de la commune, confiées jusque-là aux soins d'une ancienne religieuse, fort avancée en âge. Mgr Pisani fit part à la mère Julie du désir manifesté par l'administration de cette ville, célèbre par l'antique abbaye qui lui donna naissance.

La fondatrice alla visiter Gembloux le 14 juin

1813; elle trouva la maison qu'on lui offrait, si peu convenable pour une communauté religieuse, qu'elle ne voulut pas s'engager définitivement. Elle signala les améliorations qu'elle regardait comme indispensables, disant que, dans le cas où l'administration consentirait à s'en charger, elle s'empresserait de lui envoyer des Sœurs pour commencer immédiatement les classes.

Au commencement du mois d'août, étant revenue à Gembloux, elle vit avec plaisir que M. le maire avait déployé la plus grande activité, et que rien n'avait été épargné pour mettre la maison en état de recevoir ses filles; elle prit alors les derniers arrangements, et résolut d'ouvrir les classes au commencement du mois d'octobre.

Le 11 de ce mois, la mère Julie arrivait à Gembloux avec sa petite colonie, composée de la supérieure, d'une maîtresse des pensionnaires, d'une Sœur pour l'externat, et d'une Sœur chargée de la classe des pauvres. Ce fut une grande joie pour les habitants de voir enfin au milieu d'eux les pieuses institutrices si longtemps désirées. Une messe solennelle du Saint-Esprit fut chantée dans la basilique abbatiale, qui sert aujourd'hui d'église paroissiale, et les autorités civiles se firent un devoir d'y assister.

Au sortir de l'église, et quand on fut arrivé dans la maison des Sœurs, M. le maire donna lecture, devant une nombreuse assemblée, de l'acte qui stipulait les conditions convenues entre les deux parties, et les classes purent

commencer aussitôt, à la satisfaction générale.

Ce jour-là même, les Sœurs, rentrées chez elles, n'avaient absolument rien pour le repas du midi : la divine Providence songea à ses enfants, et mit fin à leur jeûne forcé en inspirant, une heure plus tard, à la charitable dame De Lathuy, la pensée d'envoyer un dîner tout préparé à la nouvelle communauté.

Dès le mois de décembre suivant, il y avait déjà plusieurs pensionnaires, cent externes, qui payaient le minerval, et quatre-vingts filles pauvres, gratuitement admises aux classes.

Toutefois, ce premier établissement ne devait être que provisoire. Au mois d'avril 1814, on s'aperçut que, malgré tous les travaux exécutés, la maison était trop étroite pour le nombre toujours croissant des élèves. C'est alors que la fondatrice se rendit à Douai, chez un M. Paulet, qui était devenu propriétaire de l'antique abbaye de Gembloux : celui-ci consentit à céder aux Sœurs une partie des bâtiments claustraux pour un loyer fort modique.

La communauté et le pensionnat s'y installèrent le 18 octobre 1814; la sœur Gertrude (Çiska Steenhaut) fut nommée supérieure. Dans la suite, les Sœurs quittèrent l'abbaye, et s'établirent dans la maison qu'elles occupent encore aujourd'hui.

Presque en même temps et dans des circonstances semblables, s'ouvrit la maison d'Andenne.

La cité de sainte Begge est une petite ville située sur la rive droite de la Meuse, à quatre lieues de Namur; elle doit son origine à la

pieuse famille d'un de nos anciens princes carlovingiens, le bienheureux Pepin de Landen.

Arrivée à Andenne le 29 août 1813, la mère Julie fut parfaitement accueillie par le maire, M. le baron de Loen, avec qui elle prit tous les arrangements nécessaires. Quatre Sœurs, sous la conduite de leur fondatrice, ouvrirent les classes, le 6 octobre de cette même année. Elles furent puissamment aidées dans cette entreprise par le généreux concours de M. le baron de Wal, commandeur de l'Ordre Teutonique, et surtout par l'activité d'un zélé vicaire de l'église d'Andenne, le révérend M. Kinet, à qui les Sœurs de Notre-Dame ont toujours conservé la plus vive reconnaissance[1].

A peine ces fondations étaient-elles terminées, que M. le baron Frédéric de Zualart, maire de Fleurus, autre petite ville, à cinq lieues de Namur, pria instamment la fondatrice d'aviser aux moyens d'y former un établissement de sa Congrégation.

On lui offrait en même temps une maison à Rochefort : le 6 novembre 1813, elle écrivait les lignes suivantes à la supérieure de Jumet :

« Je suis allée visiter Rochefort, il y a quelques jours : j'ai trouvé la maison assez mal entourée pour des Sœurs de Notre-Dame ; mais

(1) Le Rév. M. Kinet devint depuis curé de Saint-Jean-Baptiste à Namur : il contribua à la fondation des *Sœurs de la Providence,* dont la maison-mère est située à *Champion.* C'est là que sont déposés les restes vénérés de l'ancien vicaire d'Andenne.

le pis de tout, c'est qu'elle est située à l'extrémité de la ville, au bout de la grande rue qui est d'une étendue si longue, que le dimanche et les fêtes, les Sœurs seraient du matin au soir en route pour aller à l'église. Il y a des maisons plus convenables près de l'église : si le bon Dieu veut que nous allions à Rochefort, il nous donnera une de ces maisons. Voilà donc encore un voyage accompli : pour le bon Dieu, j'espère!...

» Mais parlons de Fleurus : M. le Curé est venu cette semaine : il tient absolument à notre établissement. Cette fondation me paraît être dans la volonté de Dieu : la petite ville de Fleurus est si dénuée d'instruction!... Je ne sais si le bon Dieu ne demandera pas quelques sacrifices de notre part pour sa plus grande gloire.... O mon Dieu! suscitez, dans votre miséricorde, des sujets capables de remplir vos vues!... Tout ira bien, ma fille, parce que je mets mon espérance dans le Seigneur. Toute ma confiance est en mon Dieu : c'est son œuvre et non pas la mienne. »

La fondation de Rochefort n'eut pas lieu : la mère Julie était allée à Fleurus, dès le 18 octobre 1813, pour se concerter avec les autorités.

Elle avait trouvé M. le Curé, M. le maire et tous ceux qui s'intéressaient à l'œuvre des écoles, si bien disposés à cet égard, qu'elle ne tarda pas à s'entendre avec eux sur les conditions du nouvel établissement; elle demanda cependant quelques jours de réflexion. Bien lui

en prit : car, d'après l'article cinq du Décret impérial d'approbation des Sœurs de Notre-Dame, il fallait, pour chaque nouvelle fondation, adresser une pétition au Préfet du département, lui présenter les statuts, approuvés par le gouvernement et *certifiés conformes par l'évêque du diocèse*.

Tout d'abord, on n'avait pas réfléchi que cette dernière formalité ne pouvait alors être remplie pour Fleurus, qui était du diocèse de Tournai. En effet, l'évêque légitime de ce siége, Mgr Hirn, avait été jeté en prison et sacrilègement déposé par Napoléon Ier, qui avait nommé à sa place un évêque intrus, M. de Saint-Médard, ancien grand-vicaire de la Rochelle.

La mère Julie, qui, pour rien au monde, n'aurait voulu communiquer avec un évêque schismatique, prit le parti d'attendre, d'accord avec les autorités de Fleurus, qu'un changement dans la situation politique pût rendre possible l'établissement projeté.

Ce n'était pas sans raison que l'on nourrissait alors cet espoir. Déjà l'Europe s'était levée en armes contre Napoléon, et l'arrivée en Belgique des troupes étrangères était un motif de plus pour faire regarder l'ajournement de la fondation de Fleurus comme un bienfait de la Providence.

Au mois de mars 1814, Mgr Hirn, l'évêque légitime de Tournai, étant remonté sur son siège, la mère Julie put achever l'œuvre commencée. Le 21 juin, fête de saint Louis de Gonzague, elle conduisit elle-même à Fleurus la sœur

Julienne Messiaen, supérieure, avec cinq autres Sœurs.

Au mois d'août suivant, il y avait déjà seize pensionnaires à Fleurus, et un grand nombre d'externes; malheureusement l'exiguité du local ne permettait pas d'y recevoir les enfants pauvres. Or, cette absence d'enfants pauvres, dans les classes des Sœurs, était tout particulièrement pénible à la mère Julie.

« Notre fondatrice ne pouvait souffrir cette exclusion — dit la mère Saint-Joseph dans ses *Mémoires* — elle ne voulut s'établir à Fleurus, qu'à la conditionqu'on nous mettrait, sous peu, en état d'en recevoir. *Nous devons avoir des pauvres partout, disait-elle : les pauvres, c'est la première et la principale pierre de notre édifice.* Aussi, notre Mère fit tant et si bien à Fleurus, que, deux mois après notre installation, elle trouva une maison plus grande à louer; elle ne fit aucune attention au prix qu'on lui en demandait, et qui était proportionnellement assez élevé; et cela, uniquement, parce qu'elle songeait à la possibilité d'y recevoir désormais des enfants pauvres. »

La mère Julie elle-même écrivait à cette occasion : « Les classes de pauvres doivent être la première et laprincipale pierre de notre édifice : nous pouvons avoir des établissements sans pensionnat; mais nous n'en pouvons pas avoir sans classes gratuites pour les indigentes. »

Le 22 juin, la fondatrice écrit de Fleurus à la sœur Anastasie à Jumet : « Nous sommes arrivées ici hier, 21. Je vous attends pour la

Messe de cérémonie qui se dira demain à 9 heures : je salue toutes mes chères filles. Conduisez avec vous ma bonne fille Agnès. Je fais comme vous : je me jette à corps perdu dans le sein du bon Dieu. »

Ce fut à peu près vers la même époque (14 mars 1814) que, toujours désireuse de promouvoir la gloire de Dieu et le bien des âmes, la mère Julie se rendit à Liège où l'appelaient les vœux de deux respectables prêtres : M. Neujean, curé de Saint-Nicolas, et son vicaire, M. Nicolas Dehesselle, que la Providence destinait à occuper un jour le siège épiscopal de Namur, et à devenir, en cette qualité, le premier supérieur de l'Institut des Sœurs de Notre-Dame.

Des difficultés de tout genre survinrent bientôt après et empêchèrent la réalisation du pieux désir de ces prêtres zélés; elles ne furent levées que plus tard, peu de mois après la mort, et grâce sans doute, à l'intercession de la servante de Dieu. La maison de Liège, située *Outre-Meuse,* put s'ouvrir le 15 octobre 1816.

La mère Julie avait dit à M. Neujean : « M. le curé, faites aimer et connaître le Sacré-Cœur; et moi je vous donnerai des Sœurs de Notre-Dame pour votre paroisse. » Peu de temps avant sa mort, M. Neujean disait encore : « C'est la mère Julie qui a été la première promotrice de la dévotion au Sacré-Cœur dans ma paroisse. Je lui en dois bien de la reconnaissance. »

Nous aimons à signaler cet ardent amour de la mère Julie pour le Sacré-Cœur, et ses pieuses

industries pour propager cette dévotion en toute circonstance.

Le voyage de la fondatrice à Liège donna lieu à un autre incident que nous n'avons garde de passer sous silence.

Quand la mère Julie se présenta au presbytère de Saint-Nicolas, ce fut, par hasard, la petite fille du sacristain de la paroisse qui lui ouvrit la porte. L'enfant fut frappée de l'empressement avec lequel le digne pasteur accueillit la mère Julie : elle semblait ne pouvoir détacher ses yeux de la personne de la fondatrice. Lorsque M. le curé fit sortir la jeune enfant de l'appartement où l'on se tenait, la mère Julie la suivit quelque temps du regard, puis se retournant vers son hôte, elle lui dit : « Cette enfant sera un jour des nôtres. » La prédiction se vérifia : et la Sœur qui en fut l'objet édifie encore aujourd'hui, au moment où nous écrivons ces lignes, la communauté de Gembloux, sous le nom de sœur Théodore.

La fondation de Dinant, qui, comme celle de Liège, ne put s'accomplir qu'après que la mère Julie eut déjà quitté ce monde, fut néanmoins préparée par elle, avec le zèle et l'esprit de foi que nous lui avons vu déployer dans les entreprises de toute sa vie. On eût dit qu'à peine entrée dans le ciel, elle y voulait procurer l'heureux achèvement de ce qu'elle avait si bien commencé sur la terre. La maison de Dinant fut le

premier établissement ouvert, en 1816, par la mère Saint-Joseph, la fidèle compagne et la digne coopératrice de la vénérable mère Julie.

A la fin de l'année 1814, la mère Julie voulut profiter d'un intervalle de paix pour visiter toutes les maisons secondaires de son Institut. Elle attachait la plus grande importance à ces visites : la mère Saint-Joseph nous expose dans ses *Mémoires* la manière dont se faisaient ces visites et les fruits de salut que toutes les communautés en retiraient.

« A l'arrivée de la fondatrice dans un établissement, la Supérieure lui remettait aussitôt les clefs de la maison. Puis, elle se faisait rendre compte du temporel et du spirituel de la communauté, et comment les divers points du règlement s'observaient. Après avoir entendu la Supérieure et chaque Sœur en particulier, elle examinait en détail tous les objets de la lingerie, de l'ameublement, des provisions, afin d'en connaître la quantité ou la qualité. Trouvait-elle une chose qui avait été reçue en cadeau, et qui était quelque peu contraire à l'esprit de simplicité ou de pauvreté, elle la faisait disparaître, ne voulant, sous aucun prétexte, qu'on l'employât. Faisait-on présent à une maîtresse d'un canif un peu plus beau, elle ne voulait pas qu'on s'en servît. Elle entrait dans de grands détails pour voir sous quelle forme étaient établies les relations avec Messieurs les curés, avec les autres ecclésiastiques et avec les personnes du dehors. Elle voulait savoir aussi comment ses filles se comportaient pour la confession,

sans cependant gêner les consciences, ni s'ingérer dans ce qui n'était que du ressort du confesseur : mais elle n'aimait pas une habitude de longue direction. »

« Ces visites des maisons secondaires, ajoute la mère Saint-Joseph, étaient indispensables pour l'affermissement de l'esprit de l'Institut, son uniformité d'action, et pour la parfaite union des cœurs dans tous les établissements. »

Dans une de ses lettres, la fondatrice nous révèle elle-même le but de ces visites : elle écrit à la Supérieure de Jumet :

« J'éprouve une vraie satisfaction d'avoir passé quelques jours avec mes bonnes filles de Jumet, et de nous être vues, vous et moi, encore une fois dans le Seigneur. Ce sont là de ces visites en Dieu, mes bonnes filles ; les unes et les autres nous en avons besoin. Dieu veut que l'on se rende utile l'une à l'autre. Quand on va tout droit au bon Dieu, de cette droiture, de cette simplicité de cœur, qui est le caractère des Sœurs de Notre-Dame, — car c'est à cela qu'on les reconnaît — et quand, dans une entière ouverture de cœur à l'égard des Supérieures, cette même simplicité se trouve de part et d'autre, — tout va bien et le bon Dieu est content.... Dites à mes bonnes chères filles que j'ai passé avec elles des moments bien agréables, en la sainte présence de Dieu. C'est ainsi que se visitaient les anciens Pères du désert, les Paul et les Antoine. Une visite était pour eux un renouvellement dans la foi, dans la sainte amitié qu'ils avaient les uns pour les autres ; elle

était fondée sur la divine charité ; rien d'humain dans tout ce qu'ils faisaient : la cause du bon Dieu, les intérêts de sa plus grande gloire, voilà ce qui était leur soutien, leur nourriture.... »

CHAPITRE NEUVIÈME.

LES SŒURS PENDANT LA GUERRE.

1814-1815.

Invasion de la Belgique par les Alliés. — Inquiétudes de la mère Julie. — La maison des Sœurs de Fleurus est envahie par les Français. — Les écoles des Sœurs de Gembloux et de Jumet sont pillées par les soldats. — Marques spéciales de la protection divine à l'égard des Sœurs et de leurs élèves. — Entrée des Russes à Namur en 1814, — des Français et des Alliés en 1815. — Courage et soucis de la mère Julie, au milieu de ces alarmes continuelles ; — sa santé en est fortement ébranlée. — Elle tombe malade : — malgré la maladie, elle est plus active que jamais ; — visite des maisons ; — lettres aux Sœurs ; — retraite de 1815 à la maison-mère.

L'ardente activité que nous avons vu déployer par la mère Julie, dans ses dernières années, avait fini par épuiser une santé affaiblie depuis longtemps par trente années de souffrances et de travaux. Les graves événements survenus en 1814 et en 1815, ainsi que les mortelles inquiétudes qu'ils allaient causer à la fondatrice, devaient porter le dernier coup à cette frêle existence : la mère Julie semblait ne plus se soutenir que par une sorte de miracle.

Le 1[er] mars 1815, Napoléon I[er], quittant sa prison de l'île d'Elbe, avait abordé inopinément aux côtes de France : la lutte contre l'Europe coalisée allait recommencer plus sanglante que jamais.

Pendant les Cent Jours, on le sait, le théâtre de la guerre fut porté en Belgique et plus spécialement dans le Brabant Wallon, où les Sœurs de Notre-Dame possédaient les trois établissements de Jumet, de Gembloux, et de Fleurus.

Tous les environs de ces petites localités, devenues fameuses par la courte mais terrible campagne de 1815, étaient couverts ou plutôt inondés de soldats ; les forces de l'Europe entière s'y trouvaient pour ainsi dire rassemblées.

De Namur à Charleroi, la rivière de Sambre constituait la principale ligne de séparation des armées ennemies, occupées à opérer leur concentration : les Prussiens étaient massés à Fleurus et à Sombreffe; les Anglais s'étendaient à Braine-l'Alleud. Les Français, sous le général Reille, ayant passé la Sambre sur divers points, étaient en marche sur Gosselies et Jumet. Napoléon, pour séparer les Prussiens des Anglais, voulut pénétrer de ce côté, et, le 16 juin 1815, il remportait sur les Prussiens, à Fleurus, un avantage momentané.

Deux jours après, la grande victoire de Wellington à Waterloo devait mettre l'armée française en déroute.

On comprend les cruelles anxiétés que firent éprouver aux Sœurs de Notre-Dame, à la veille

de ces fatales journées, les marches et les contre-marches des troupes ennemies, les logements forcés de militaires, et tous les inconvénients d'un pays découvert, occupé par des milliers de soldats.

La promptitude des mouvements de l'armée française avait été telle, qu'il était trop tard pour la mère Julie de rappeler ses filles à Namur en les faisant voyager à pied — car toutes les voitures étaient mises en réquisition — au milieu des compagnies de soldats dispersées dans les villages, ou échelonnées le long des routes.

On peut se faire une idée de ce que dut souffrir, dans cette horrible situation, le cœur si tendre et si aimant de la mère Julie.

Mais sa confiance en la bonté divine la soutint dans ces affreuses perplexités : elle priait et faisait prier jour et nuit pour ses pauvres filles et leurs enfants, exposées à tous les dangers. Ces prières furent exaucées : et les Sœurs de Notre-Dame éprouvèrent, pendant les terribles semaines du mois de juin 1815, les effets visibles de la protection du Ciel.

Les Supérieures des maisons de Fleurus, de Gembloux et de Jumet, environnées de tous côtés par les soldats des deux armées, tâchaient de faire parvenir le plus souvent possible de leurs nouvelles à leur bonne Mère : elles lui demandaient son aide et son conseil dans ces pénibles circonstances. La fondatrice, la première, aurait volé à leur secours ; mais les routes étaient infestées de maraudeurs et de

brigands; tout voyage devenait impossible et, de plus, la mère Julie se sentait déjà atteinte de la maladie qui devait se déclarer dans toute sa gravité, au mois de janvier de l'année suivante. Elle avait visité les Sœurs de Gembloux, le 12 mai, quelques semaines avant les sanglantes journées de juin 1815; et dès le 6 juillet suivant, elle allait consoler ses filles de Jumet et de Fleurus.

Mais laissons raconter aux bonnes Sœurs elles-mêmes ce qu'elles eurent à souffrir pendant ces jours néfastes. Rien ne fera mieux comprendre les douleurs de la Mère que les naïfs et touchants récits de ses filles, si cruellement éprouvées.

« Les malheureux fuyards de l'armée française, écrivait, le 17 juin, la Supérieure de Fleurus, ne savaient où trouver de la nourriture : ils maraudaient par groupes dans les environs. Les soldats d'un de ces détachements arrivent tout à coup chez nous : ils brisent les portes de notre maison, et vont droit à la cuisine, à la cave; ils y prennent de quoi apaiser leur faim.

» A l'entrée des Français à Fleurus, le 16 juin, les Sœurs, à demi mortes de frayeur, s'étaient retirées avec les pensionnaires au haut de la maison. Elles s'étaient mises en prières et n'espéraient leur salut que de la divine Providence; leurs craintes redoublèrent, quand elles entendirent monter les soldats à l'étage. Or, ce fut précisément au moment du danger, que la très sainte Vierge Marie vint au secours de ses

enfants. La statue de cette bonne Mère était exposée dans une chambre ouverte; dès que les gens de guerre arrivèrent en cet endroit, ils s'arrêtent soudain et semblent changer d'idée. La vue de la statue de Marie leur rappelle sans doute les souvenirs de leur enfance, et, sans faire un pas de plus, ils descendent l'escalier et sortent de la maison. Nos Sœurs, les ayant entendus partir, s'enfuient aussitôt par les jardins, escaladent les murs, qui étaient assez hauts, et se jettent de l'autre côté, au risque de se tuer ou de se blesser; il faisait nuit, et il y avait une grande mare d'eau au pied de la muraille. Les fugitives courent de jardin en jardin, et se rendent chez un vénérable ami, le digne M. Oudart, qui les accueille paternellement et tâche de les rassurer; mais, hélas! aucun lieu n'était sûr en pareil moment. Une troupe de militaires entre aussitôt dans la maison de ce Monsieur : les Sœurs veulent fuir au grenier, les gens de guerre les poursuivent. Qui dira leurs angoisses? Un soldat saisit même une des religieuses par le bras, et la menace de lui faire un mauvais parti.

» La Sœur invoque Marie, embrasse son scapulaire, et parvient à s'échapper, pendant qu'une autre Sœur se précipite hors de la maison, en appelant au secours.

» Ces cris d'alarme sont entendus : d'autres gendarmes arrivent et montent au grenier : c'étaient des défenseurs que la Providence envoyait pour protéger les Sœurs qui y étaient restées. Celles-ci s'étaient blotties dans un coin

et avaient ôté leurs guimpes, de sorte qu'on n'y voyait que du noir. Un de ceux qui arrivaient, dit aux autres en les regardant : « Laissons, laissons ces diables-là! »

» En cette circonstance, ce compliment, fait à nos Sœurs, en style de caserne, leur parut d'une délicieuse harmonie. Grâce à l'infinie bonté de Dieu, elles ne reçurent pas d'autre insulte.

» Je n'ai pas besoin de dire que tout fut pillé dans notre maison. A l'exception du linge, que nous avions pu cacher aux premières alarmes, on nous prit tout ce que nous avions.

» Il n'en pouvait guère être autrement, puisqu'on y avait établi une ambulance ; aussi, lorsque nous y retournâmes, après quatre semaines de pénible attente, nous trouvâmes encore les traces sanglantes des amputations faites aux malheureux blessés. »

On vit éclater chez les Sœurs de Jumet, plus encore que chez celles de Fleurus, les soins maternels de la bonne Providence.

Mais laissons parler les Sœurs :

« La bataille de Ligny (16 juin) fut livrée à peu de distance de notre demeure ; nous avions caché dans la cave les enfants qui nous étaient restées, afin de les dérober à tout danger. On vint frapper à coups redoublés contre la porte principale, que nous avions essayé de tenir bien fermée. A la fin, la porte cède aux efforts des soldats.

» Un brave ouvrier de la maison, homme

extrêmement simple, va au-devant de ceux qui étaient entrés avec tant de fracas, et leur dit :

» Ce sont des enfants ici : il ne faut pas faire du bruit, parce qu'elles ont peur. — « Nous ne leur ferons rien, » répondent ces lions transformés en agneaux : — « nous venons seulement manger un morceau et partir. » Nous nous hâtâmes de les satisfaire.

» Bientôt après, M. le maire envoya une sauvegarde que M. le receveur de Jumet amena lui-même et avec laquelle il prit le souper, afin de nous tranquilliser. Un général poussa l'obligeance jusqu'à commander à quelques soldats, dont il était sûr, de rester chez les Sœurs, tant qu'il y aurait pour elles quelque danger de la part des troupes.

» Dans la journée du 18 juin, nous envoyâmes demander une sauvegarde. Un des chefs vint nous dire : « Ne craignez rien, je connais la maison. » Effectivement, nous ne fûmes nullement inquiétées.

» Notre reconnaissance envers Dieu doit être éternelle, lisons-nous dans la lettre de la supérieure ; le Seigneur nous a accordé une grande confiance en lui, et du courage, pour sa plus grande gloire. »

Les bonnes Sœurs donnèrent, aussi longtemps qu'il leur fut possible, des vivres de tout genre aux pauvres soldats, amis ou ennemis.

La communauté de Gembloux fut d'abord un peu plus éprouvée.

« On s'est battu durant trois jours près de Fleurus, raconte la sœur Gertrude (Çiska Steen-

haut); nous vîmes au loin des fermes brûler et des boulets de canon fendre les airs. Cela a duré jusqu'au dimanche 19 juin, jour où nous espérions quelque repos. Mais, dès le dimanche matin, les Français sont entrés en si grand nombre dans la ville, qu'il était impossible de les loger. Tout à coup, nous entendons un bruit effroyable : plus de soixante soldats s'étaient mis en devoir d'enfoncer les portes et les fenêtres de notre maison; ils s'apprêtent à tout saccager. Les pensionnaires jettent des cris lamentables : nous les faisons monter au haut de la maison : pendant ce temps, tout est pillé au rez-de-chaussée. On courut aussitôt demander une sauvegarde au commandant. Un officier nous arriva bientôt avec plusieurs braves soldats. Les envahisseurs avaient tout cassé et brisé; dans la cave, ils avaient défoncé les tonneaux. Toutes nos provisions, et même nos cuillères et fourchettes, ont été emportées. On a brisé les serrures des armoires, et l'on a pris les couverts d'argent, les nappes et les serviettes des pensionnaires.

« Après ces exploits, les Français partirent : mais ce fut pour faire place aux Prussiens; ceux-ci, poussés à bout par trois jours de combats, et manquant de tout, ont voulu nous piller à leur tour. Heureusement, M. le vicaire nous a procuré une sauvegarde. C'était un brave officier prussien, accompagné de trois hommes. Le chef parlait fort bien français : il était rempli de religion; en le voyant parmi nous, on aurait dit un bon père au milieu de ses enfants;

il ne parlait que de Dieu : je l'ai regardé comme un envoyé du ciel. Avec ce secours, nous avons pu reposer un peu cette nuit-là.

» Maintenant, les troupes ont quitté Gembloux : mais les maraudeurs ne laissent personne tranquille. M. le maire nous a donné un gendarme de confiance, pour nous garder pendant la nuit. Le maire, lui aussi, ne possède plus rien ; on a tout pillé chez lui, ainsi que chez notre bon curé et nos deux vicaires, qui, malgré leur propre détresse, ont bien voulu nous recevoir chez eux. »

A Namur, on le comprend, les Sœurs étaient dans des alarmes perpétuelles durant ces funestes journées. La mère Julie se rappelait les passages de troupes dont elle avait elle-même été témoin, une année auparavant, lors de l'arrivée des Alliés en Belgique et en France. Ils lui avaient occasionné alors de mortelles frayeurs et des embarras sans nombre. Nous empruntons quelques détails aux *Annales* de l'Institut :

« Le préfet de Sambre-et-Meuse avait publié, dès le 1er janvier 1814, une proclamation par laquelle il engageait les populations de ce département à suivre son exemple en se réfugiant plus au cœur de l'Empire; il leur commandait de détruire les habitations qu'elles laisseraient derrière elles, ainsi que les ponts, et autres ouvrages qui pourraient servir à l'ennemi; enfin, à ne laisser sur le sol abandonné par elles, nul abri, nul moyen de s'y maintenir. »

Mais le préfet n'avait pas tardé à s'éclipser

lui-même, suivi seulement des employés *fiscaux, d'origine française.*

« Le 24 janvier 1814, l'avant-garde des Russes était entrée dans Namur et leur corps d'armée tout entier y avait fait son entrée le lendemain, précédant les Prussiens, les Saxons et autres alliés qui faisaient partie de la grande armée d'invasion, les Autrichiens exceptés. Les calamités qui accompagnent les temps de guerres, ne purent être épargnées à la ville. Namur était plein de soldats ; le grain était déjà rare et menaçait de le devenir encore plus. »

Il n'en venait presque pas au marché; à la date du 5 février 1814, la mère Julie écrivait à une de ses filles :

« Nous sommes plus de soixante-dix personnes à nourrir ; j'ai fait chercher du froment samedi et on n'a pas pu en trouver. Il n'en vient plus que si peu pour les pauvres petites gens qui tendent leurs sacs, et en ont tant besoin pour nourrir leurs militaires ! Cela fait grand pitié à voir. On pleure dans notre ville ; car il faut nourrir toutes ces troupes avec de l'eau de vie, du pain et de la viande. »

« Je ne puis passer sous silence, dit la mère Saint-Joseph, les frayeurs que nous eûmes, lors du passage des troupes étrangères. Le bon Dieu, dans sa grande miséricorde, a bien voulu nous préserver d'en avoir à loger chez nous ; mais nous ne fûmes pas exemptes de la crainte d'en voir entrer à chaque instant ; car, quoiqu'on ne leur assignât point de logement dans notre maison, par la raison que nous instruisions

toutes les filles pauvres de la ville, nous n'étions pas hors de danger, puisqu'ils avaient l'habitude de changer de logis à leur gré, d'entrer et de rester où ils croyaient se trouver mieux : c'est ce qui nous donna une sollicitude que je ne puis exprimer, pour garder la porte et pour épier les moments favorables à l'entrée et à la sortie des enfants. »

« Notre Mère fit renforcer la porte de la rue, et il en était grand temps; car on vint bien des fois, le jour et la nuit, frapper chez nous à tour de bras. Nous évitions de sonner aucune cloche et de donner le moindre signe de vie.

» Les excès et les violences qui se commirent ici et ailleurs par les gens de guerre, étaient bien propres à nous alarmer. »

« Nous avions mis l'image de la très sainte Vierge Immaculée, sur les principales portes de la maison, avec une prière que chacune récitait tous les jours. Notre Mère nous rassemblait aussi cinq fois par jour pour réciter ensemble cinq *Pater* et cinq *Ave,* les bras en croix. Après les grâces, on disait le *Miserere* et le *Sub tuum præsidium.* Les pensionnaires mêmes, sans y être aucunement sollicitées, allaient se joindre aux religieuses qui demandaient le retour de la paix.

» Enfin, nous nous sommes unies, du mieux que nous avons pu, aux prières de toute l'Eglise. Heureusement, il s'est encore trouvé assez de justes pour fléchir la colère de Dieu, lui arracher la verge des mains, et faire naître l'espoir d'un meilleur avenir. »

En effet, le Souverain Pontife avait fait, le 24 mai 1814, sa rentrée solennelle dans la ville de Rome. En Belgique, un Gouvernement provisoire avait été installé : il avait rendu la liberté à la Religion et l'indépendance à la Patrie.

« Pendant que toute la surface du pays était ainsi couverte de soldats, continue la mère Saint-Joseph, la nécessité et la prudence retinrent notre Mère à la maison : elle fut près de cinq mois sans mettre le pied dehors.

» Mais le gros des troupes étant écoulé, elle se hasarda, le 12 avril, à aller voir ses filles d'Andenne ; le 22, elle partit pour Gembloux ; le 3 mai, elle alla à Fleurus et à Jumet ; le 11 du même mois, elle partit pour Gand et pour Zele.

» Au mois de juin 1815, les mêmes inquiétudes et de plus grandes encore allaient nous assaillir. Qui dira les anxiétés de la fondatrice pendant les jours qui précédèrent et suivirent les grandes luttes des 16, 17 et 18 juin ; elle tremblait à la fois pour ses filles de Namur et pour les Sœurs de nos maisons secondaires ; la ville de Namur fut traversée par les troupes des deux armées.

» Le 19 juin, lendemain de la bataille de Waterloo, les Français, au nombre de plusieurs milliers, entrèrent à Namur ; le 20, de grand matin, les Prussiens, qui les poursuivaient, arrivèrent aux portes de la ville ; ils y entrèrent vers six heures du soir, et les Français opérèrent leur retraite par la porte opposée. Ce fut par

une protection spéciale de la très sainte Vierge, que notre ville de Namur fut préservée de grands malheurs ; les catholiques namurois en furent si bien persuadés, qu'aussitôt après le départ des troupes, ils élevèrent un autel au milieu de la cathédrale, pour y chanter une messe solennelle d'action de grâces en l'honneur de Marie Immaculée, qui avait, une fois de plus, protégé sa bonne ville de Namur[1]. »

« Notre digne fondatrice, dit encore la mère Saint-Joseph, était dans une sollicitude continuelle pour écarter les dangers qui nous menaçaient. C'était surtout au Tout-Puissant qu'elle avait recours : souvent elle veillait tard et priait dans la chapelle, tandis que les soldats frappaient à la porte à tour de bras. Cependant cette bonne Mère était trop affectionnée aux filles que le Seigneur avait confiées à ses soins, pour ne pas ressentir de fortes secousses dans le corps et dans l'âme, en considérant le péril auquel elles étaient exposées, surtout dans les maisons secondaires voisines ; elle entendait faire des récits affreux de ces terribles journées, et ne pouvait, dans les derniers temps surtout, recevoir de leurs nouvelles ; elle soutint ces alarmes avec une grande force d'âme, nous encourageant et nous excitant continuellement à la confiance. »

(1) Aucune ville de Belgique, depuis deux siècles, n'a montré plus de dévotion à la Vierge Immaculée, que la bonne ville de Namur. La chapelle de *Notre-Dame du Rempart* est sans cesse remplie de fidèles qui viennent s'adresser à elle et lui demander son secours.

Mais plus l'âme de la fondatrice s'élevait vers le ciel, plus son corps s'affaiblissait : à la fin de l'année 1815, elle se sentit fort incommodée ; le système nerveux, fort sensible chez elle, avait été fortement ébranlé par les derniers événements, et elle ne fit plus que languir jusqu'au moment où la maladie prit un caractère des plus graves.

Cependant, au mois de septembre 1815, pour consoler et retremper dans la ferveur les Sœurs qui avaient eu tant à souffrir pendant les semaines qui venaient de s'écouler, la fondatrice réunit à Namur le plus grand nombre possible de Sœurs de Notre-Dame.

La mère Julie ne voulut imposer à aucune de ses filles le sacrifice de ne pas faire la retraite à la maison-mère. Vers la fin des vacances, une deuxième retraite fut donnée pour les Sœurs qui n'avaient pu jouir du bienfait de la première. La mère Julie y déploya le même zèle. Toutes les Sœurs de l'Institut eurent donc la consolation de revoir encore une fois leur bonne Mère, et de recueillir de sa bouche ses dernières recommandations. Ce fut vraiment, de part et d'autre, comme un dernier adieu.

Surmontant sa faiblesse et les premières atteintes de la maladie qui la minait lentement, elle voulut elle-même présider aux exercices de ces retraites et donner à ses filles ses suprêmes exhortations, *novissima verba*.

On peut dire que la sainte fondatrice se surpassa dans ces ferventes retraites de 1815.

Quand on parcourt les pieuses pages dans lesquelles les anciennes Sœurs ont résumé les instructions de leur Mère, on ne peut s'empêcher de s'écrier à chaque instant : « Oui, l'esprit de Dieu est là ! »

Elle paraît s'ingénier de mille manières pour faire pénétrer de plus en plus l'esprit de la perfection évangélique dans l'âme de ses généreuses filles, pour les porter à s'oublier elles-mêmes et leurs intérêts propres dans le service du Seigneur. Pour les prémunir contre les vaines craintes et les prévisions humaines, elle leur disait souvent : « Notre Institut n'a pas été établi par des moyens humains ; il ne doit donc ni croître, ni se soutenir par ces moyens, et moins encore être renversé par une cause humaine. »

Cette retraite semblait donc couronner toutes les précédentes, tant la mère Julie y multiplia ses conseils, soit pour imprégner ses filles de l'esprit de leur sainte vocation, soit pour établir entre elles cette union qui fait la force, la beauté et la consolation des familles religieuses.

On eût dit que la fondatrice, au moment de se séparer de ses filles, voulait faire un effort suprême pour raffermir et consolider l'Institut. Elle désirait surtout qu'aucun moyen ne fût négligé pour unir entre elles toutes les Sœurs par une vraie charité, pour que la distance des lieux, la différence des emplois, la diversité naturelle des esprits ne pussent porter la moindre atteinte à cette vertu distinctive de l'Institut.

La fondatrice définissait un jour cette parfaite union et cette formation caractéristique de ses filles : « Il faut, disait-elle, qu'en voyant une Sœur de Notre-Dame, on puisse croire qu'on les voit toutes. »

A cette fin, elle prescrivit : 1° *L'égalité en tout.* « Dans notre Institut, disait-elle, on ne doit pas distinguer les Sœurs employées dans les charges, de celles qui sont occupées aux ouvrages domestiques. — 2° *La démonstration d'une cordiale bienveillance,* lorsque les Sœurs se quittent et que l'obéissance les sépare; puis un joyeux accueil au retour. — 3° *Le dépouillement de toute affection particulière* pour celles d'un même pays, d'une même nation, afin de ne plus faire qu'*une* toutes ensemble, comme ces eaux qui, ayant quitté leur source, semblent courir après des eaux étrangères jusqu'à ce que, les ayant atteintes, elles s'identifient et se confondent les unes avec les autres. — 4° *Une douce et mutuelle communication dans les récréations* où les Sœurs, quoique de nations différentes, parlent la même langue, afin qu'aucune ne soit comme étrangère, là où toutes n'ont qu'un cœur et qu'une âme. — 5° *Se garder avec soin de toute discussion*, et, quand il y a diversité d'avis, ne pas se laisser aller au désir de voir triompher le sien, mais en faire le sacrifice en faveur de la charité... »

« Mes chères filles, leur disait encore la mère Julie en leur donnant ces instructions détaillées, mes chères filles, renouvelez-vous dans l'esprit

de l'Institut : le Saint-Esprit vous en apprendra plus que je ne saurais vous en dire... Priez-le. Il faut dans notre Institut des âmes magnanimes, des âmes qui ne s'effraient de rien, qui n'aient pas plus peur d'une tentation que d'une mouche qui vole : elle nous importune, mais ne nous fait pas de mal...

» Ah ! ne rendons pas nulle notre vocation : une foule d'âmes s'élèveraient contre nous au jugement dernier et nous diraient : « C'est vous qui êtes la cause de ma perte éternelle; si vous aviez été plus unie à Dieu, vous auriez gagné mon cœur ; vous deviez être une personne consacrée à Dieu, mais vous n'en aviez que l'apparence. »

« ... Croyez-vous, mes bonnes Sœurs, que je me justifie devant Dieu ? Si vous n'avez pas fait plus de progrès dans la vie intérieure, à qui la faute ? A moi la toute première... »

« Et ici — ajoute la Sœur qui résume cette instruction de la fondatrice, — notre Mère s'humilia jusqu'à terre et y resta longtemps prosternée. »

« Mes chères Sœurs, disait-elle une autre fois, ayez toujours une parfaite soumission : vous ne me devez rien à moi ; mais vous me devez respect et soumission, comme à celle qui tient la place de Dieu à votre égard ; vous lui devez, en cette qualité, l'honneur, l'amour, l'obéissance, toute misérable qu'elle soit. Si vous vous permettez de juger sa conduite, vous serez rigoureusement punies au jugement de

Dieu ; si vous raisonnez sur les choses qu'elle vous commande ou qu'elle vous défend, vous n'êtes plus dans la voie... »

« Dieu opère dans une âme qui lui remet les rênes entre les mains ; il l'ennoblit, il la divinise en quelque sorte..... Quand on s'y met de tout cœur, cela est bientôt fait ; ne marchandez pas avec le bon Dieu ; donnez-lui à couper en plein drap. Dites : Tenez, mon Dieu, coupez, tranchez, ne m'épargnez pas.... Puis faites la guerre au propre esprit.. .. Faites l'heureuse expérience de ce que je dis, par la grâce de Dieu.....

» Je ne prétends pas faire des miracles par mes paroles ; mais c'est vous qui pouvez en faire, en conformant votre conduite à cette science divine que le bon Dieu m'inspire de vous faire connaître. »

« Notre chère Mère — dit une autre Sœur — nous parla de la charité en ces termes : « Mes bonnes Sœurs, nous devons être bien unies ensemble par la charité, comme le ciment lie les pierres d'un édifice. La charité doit être la vertu dominante de notre saint Institut : que les fortes soutiennent les faibles... Nous avons bien des moyens d'exercer cette vertu : il est dit dans l'Evangile que nous devons aimer notre prochain comme nous-même : nous, mes chères Sœurs, nous aimons notre prochain en l'instruisant et en mettant son âme dans la voie du salut. C'est la partie la plus noble de la charité.

» Oui, mes chères filles, soyez remplies de l'esprit de Jésus qui est un esprit de charité, un esprit de support des défauts les unes des autres. O mes chères enfants, que je désire voir parmi vous cet esprit de prévenance, cette bonne intelligence les unes envers les autres, cette conformité qui fait qu'en en voyant une, on puisse dire : Elles sont toutes les unes comme les autres. »

Elle disait encore : « Sans un solide fondement d'humilité, mes bien chères filles, tout l'Institut croulera... allez souvent au fond de votre cœur, creusez-le : voyez ce qui s'y passe... il faut des âmes humbles; les âmes humbles sont des âmes courageuses, des âmes apostoliques, ce sont des âmes qui sortent d'elles-mêmes, et ce sont de telles âmes qu'il faut à notre Institut.... »

« Mes chères filles, la modestie est une vertu essentielle à notre vocation, afin d'édifier le prochain et de nous prémunir contre les dangers de la dissipation... mais une modestie sans contrainte, qui ne gêne pas la liberté des enfants de Dieu... Demandez cette vertu à Dieu avec confiance... il vous accordera toutes les vertus, si vous êtes fidèles.... »

« ..... Sans l'esprit de Dieu, point de Sœurs de Notre-Dame; bâtissez sur un bon et solide fondement de mortification, et je vous assure,

de la part de Dieu, que vous persévérerez dans la pratique de toutes les autres vertus.... »

« O mes bonnes filles, aimez la croix. Dieu ne laisse jamais ses élus sans croix, et surtout ses épouses; au contraire, il en donne davantage à celles qui sont les plus fidèles; défiez-vous des croix qu'on se forge à soi-même, elles sont fort pesantes et sans aucun mérite : mais celles qui viennent de Dieu, il les allége par l'onction intérieure de sa grâce; c'est alors que l'âme qui lui est fidèle ne trouve rien de difficile; au contraire, il lui semble qu'elle n'a pas de croix, parce qu'elle est généreuse envers Dieu, et Dieu de son côté la comble de ses grâces.... Une âme intérieure n'est jamais un seul moment sans croix, soit intérieure, soit extérieure, car le bon Dieu voit bien que telle peine, telle humiliation, telle souffrance de l'esprit ou du corps doit lui procurer de salutaires effets.... O mes chères Sœurs, commencez d'abord par souffrir la croix, ensuite vous monterez plus haut, et en y travaillant chaque jour, vous parviendrez enfin à la désirer!... »

C'est ainsi que la fondatrice parcourait, dans ses conférences, toutes les vertus solides qui sont le fondement de la vie religieuse.

Telle fut cette retraite de 1815, où la Mère et les filles, où toutes les Sœurs de Notre-Dame ne faisaient, pour ainsi dire, *qu'un cœur et qu'une âme*. Réunies comme les Apôtres dans le céna-

cle, avec Marie, la Mère de Jésus, elles s'apprêtaient à recevoir la force d'en haut et tous les dons de l'Esprit sanctificateur.

Aussi la mère Julie éprouva-t-elle une vive consolation quand, après la retraite, elle put voir ses filles si parfaitement unies se concerter entre elles sur les moyens à employer pour perfectionner l'enseignement; se communiquer non-seulement leur science, les expériences qu'elles avaient faites, mais se montrer tous les genres d'ouvrages à l'aiguille, afin de contribuer au salut du prochain. La pureté de leur zèle doublait en quelque sorte leurs capacités naturelles, en même temps qu'elle resserrait les nœuds d'une mutuelle charité. L'assistance de Dieu était manifeste.

La mère Julie, qui constatait avec plaisir le bien qui résultait de ces réunions annuelles, en prolongea cette fois le temps le plus qu'il fut possible. Alors aussi elle ordonna aux Supérieures des maisons secondaires, de faire tous les sacrifices pour laisser les Sœurs de leurs maisons respectives se rendre chaque année au berceau de l'Institut.

Mais la mère Julie ne se contenta pas de ces recommandations verbales aux Sœurs réunies. Plus que jamais, pendant les derniers mois de l'année 1815, la fondatrice, malgré des infirmités et des fatigues de tout genre, sut encore trouver le temps d'écrire à ses filles cruellement éprouvées, de nombreuses lettres où elle relevait leur courage et leur donnait les derniers conseils de sa vieille expérience. Sa correspon-

dance de cette époque est empreinte d'un ineffable accent de sainte tendresse, d'humilité profonde, d'un ardent amour de la croix, d'une inébranlable confiance en Dieu.

Toutes les vertus religieuses, requises par l'Institut, y sont traitées avec une nouvelle vigueur; on dirait que la fondatrice, sentant sa fin prochaine, veut asseoir son œuvre, ou plutôt l'œuvre dont Dieu l'a chargée, sur des bases indestructibles, et faire pénétrer dans l'âme de ses filles la séve féconde d'une mâle doctrine et d'une inébranlable confiance en Dieu.

A la date du 6 mai 1815, elle écrivait à la Supérieure de Fleurus.... « Il faut, dans les malheureuses circonstances que nous traversons, il faut nous attacher au bon Dieu d'une manière si forte, que rien ne puisse nous troubler. Mon cœur voudrait se fondre de reconnaissance envers le bon Dieu, de ce que, au milieu de tout ce tumulte de guerre, avec tant de troupes autour de nous, il semble nous mettre à l'abri de ses ailes. Mon Dieu, mon Dieu, de quelles actions de grâces payer tant de bienfaits? Il n'y a que Notre-Seigneur Jésus-Christ, votre divin Fils, par lequel nous puissions vous rendre de dignes actions de grâces. Oh! oui, c'est sur ses mérites infinis que nous devons compter. Mes bonnes filles, je vole tous les jours vers vous à Fleurus, à Gembloux, à Jumet! Mais tous les jours surgissent de nouveaux obstacles. *Fiat!* Au moment où je vous écris, il sort des nuées de troupes de Namur,

et il en rentre autant. Il faut une vigilance continuelle à notre porte : les militaires viennent y frapper sans cesse ; et les Sœurs, comme vous le savez, ne se reposent que sur moi. Ah ! mes bonnes filles, il n'est pas temps de penser à autre chose, sinon à beaucoup prier. Puis, de la confiance, de la confiance toujours : nous n'avons nul motif de craindre et nous en avons mille d'espérer... »

Dans le courant du mois d'août 1815, la vénérée fondatrice est affligée par la nouvelle de certains articles de la Constitution du royaume des Pays-Bas concernant les cultes ; elle écrit à la supérieure de Zele : « Il faut adorer les desseins du bon Dieu, parmi toutes les vicissitudes de la vie. C'est une triste chose, quand on veut amalgamer toutes sortes de cultes. Nous prierons de tout notre cœur, pour que le bon Dieu ait pitié de nous ! A Namur, l'on tient bon. Dans une assemblée, il n'y en a eu qu'un seul qui a donné sa voix pour cette constitution ; mais notre ville seule ne suffit pas ; il faut que toutes tiennent ferme. Redoublons nos prières, ma bonne fille : nous vivons dans des temps bien malheureux. Enfin, que le bon Dieu nous préserve, s'il lui plaît, du plus grand de tous les malheurs : celui de perdre notre sainte foi catholique. Ce serait le plus terrible de tous les fléaux, celui qui toucherait à la religion de nos enfants et au salut de nos âmes. »

Une autre fois, elle écrit aux Sœurs de Fleurus :

« Je vous en prie, mes bonnes filles, ne rendez plus compte à personne de ce que vous avez souffert pendant la guerre, excepté à ma sœur Saint-Joseph et à moi... Vous avez pour confident Notre-Seigneur Jésus-Christ au Très Saint Sacrement de l'autel, et votre jardin, pour votre récréation entre vous. Cela suffit pour une bonne Sœur de Notre-Dame... »

A la supérieure de Jumet, sœur Anastasie Leleu, la fondatrice écrit vers la fin d'août :

« Oh! oui, ma bonne fille, que notre bon Jésus règne bien dans tous nos cœurs, à jamais! Je suis occupée à donner les prix aux deux classes des externes; il ne reste que les trois classes des indigentes pour l'après-midi. Nous avons commencé hier par les pensionnaires; pas une personne étrangère n'y a assisté. Je rends mille actions de grâces au bon Dieu de ce que nous ayons pu, dans ces temps de guerre, faire notre distribution des prix. »

Deux mois plus tard, elle lui écrit de nouveau :

... « Vous me dites que vous possédez quelques parcelles de la Sainte-Croix, ma bonne amie; honorez-la bien, la croix de notre divin Sauveur, car elle est le fondement de notre saint Institut. Demandez la grâce de faire bon usage d'une si précieuse relique; que sa vue serve à vous affermir solennellement en Dieu... »

Elle écrit à la même, le 8 novembre :

« Vous ne doutez pas combien je désire aller vous voir, ma bonne fille; mais à cause du retour des troupes, toutes les routes sont encombrées... Il y a bien des petites misères qui nous suivent

dans notre route du temps à l'éternité. Mais le bon Dieu aura pitié de nous! Voyez quelle Providence! le bon Dieu permet que personne ne gagne la maladie qui règne autour de vous. Sentons bien cette grâce spéciale du Seigneur; s'il vous visite d'un côté, il vous console de l'autre. Courage donc! Soumettons-nous bien toutes au bon plaisir de Dieu. Il nous faut des croix, ne les choisissons pas; laissons-nous les donner par la main divine du bon Dieu: il sait si bien la juste mesure de nos forces, et il y proportionne nos peines. Prions avec confiance en son infinie bonté : que ce soit là notre seul et unique appui.

» Ma bonne fille, je vous dirai que, depuis mon retour, l'on veut des établissements partout. Notre directeur, M. Minsart, veut absolument que celui de Dinant ait lieu; quant à moi, je ne me sens pas si pressée. J'ai mis nos Sœurs jusqu'au cou dans les études de pédagogie et de littérature française. J'étudie avec elles. Il nous faut des grâces fortes et efficaces pour en venir à bout. Confions-nous dans le bon Dieu, c'est son œuvre. Avec cette confiance, je vais au travers des difficultés, et il ne m'en manque pas, comme vous voyez: il faut se confier dans le Seigneur et n'avoir peur de rien.

» Je pense souvent à la primitive Eglise. Mon Dieu, que sommes-nous, pour penser seulement à l'œuvre que vous nous mettez entre les mains? Pauvres et misérables que nous sommes, à commencer par celle qui barbouille cette lettre! N'importe, il faut aller toujours son chemin dans

la route où le bon Dieu nous a mises. Pourvu que nous ne manquions pas de croix, tout ira bien ; si nous les portons comme il faut, ce sera un bon fondement pour notre saint Institut ; notre édifice sera ainsi solidement établi en Dieu. C'est la croix qui a fait marcher la maison de Gand : persécutions, maladies, morts, autres croix bien conditionnées ; voilà ce qui a fait prospérer la maison. Oh ! que les vues du bon Dieu sont différentes des nôtres !... Oh ! oui, c'est avec rien, rien.... qu'il a commencé cette œuvre.... il la continuera.... et, par sa sainte grâce, il l'achèvera. Ma chère fille, si nous discourions jusqu'à demain, nous n'aurions pas tout dit des bontés du Seigneur sur notre petit Institut. C'est le grain de sénevé de l'Évangile : puisse-t-il devenir un grand arbre et abriter bien des oiseaux du ciel !

» Demandez, ma chère fille, pour vous, pour toutes vos Sœurs, pour moi surtout, la vraie science qui consiste à *savoir bien porter la croix*. Demandez que je suive mon bon Jésus jusqu'à la totale mort de moi-même... »

Le 15 novembre 1815, Julie écrit encore : « J'ai été hier à Dinant. Ah ! ma chère fille, que la moisson est grande partout, et qu'il y a peu d'ouvriers propres à la faire ! Remercions le Seigneur d'avoir été appelées à une si belle mission ! »

La mère Julie avait dû se défaire d'une novice qui ne prenait pas l'esprit de l'Institut : comprenant le désagrément qui en résulterait pour

la sœur Anastasie, supérieure de Jumet, où se trouvait cette novice, elle lui écrit charitablement, sous la date du 16 décembre 1815 :

« Je ne saurais vous dire combien je partage votre croix, d'autant plus que c'est moi qui vous l'ai procurée. On aura jugé de moi d'une manière désavantageuse : ah ! que cela est bon pour me faire mourir à mon misérable amour-propre, à l'estime des créatures, que je dois fouler aux pieds. Pourvu que je fasse ce que le bon Dieu demande de moi pour sa plus grande gloire, pour ses intérêts, lui qui est mon bon Père, qu'importent les jugements des hommes? — Mais ma chère fille Anastasie.... oh ! elle est sans bornes la charité qu'elle porte à sa pauvre Mère ! à ses yeux, personne au monde n'est parfait comme sa Mère; quand on lui dit : cela vient de ma Mère, c'est ma Mère... c'est tout dire. Allez voir après cela ce que le bon Dieu en pense.... Il ne pense pas toujours comme ma fille Anastasie de Jumet !... Si je devais être jugée par vous, ma fille, je pourrais m'attendre à un jugement très favorable ! Voyez comme je badine; un petit badinage fait quelquefois du bien. »

Le 21 décembre 1815, la fondatrice écrit encore à sa fille Anastasie :

« Je vous souhaite de très bonnes et très saintes fêtes de Noël. Dites bien à toutes mes chères filles, surtout à celles qui suivent de plus près notre bon Jésus dans le saint dénûment de sa pauvreté et dans le détachement d'elles-mêmes, que je leur souhaite un accroisse-

ment de grâces pour arriver à la pauvreté du Sauveur, couché dans une misérable crèche. Tâchons, ma bonne amie, de nous mettre dans cette voie et de conduire les autres par ce chemin, qui est celui que notre divin modèle est venu nous montrer. J'irai vous voir au premier moment. Si votre cœur est plein, le mien l'est aussi. Mais voici la sainte crèche de notre bon Jésus; j'y déposerai tout, tout... tout. Je crois bien que, sous peu, nous verrons des choses que nous n'aurions jamais pensées. Patience, le bon Dieu a ses desseins; adorons-le de tout notre cœur... Dites à toutes mes chères filles que je compte les trouver toutes aux pieds de notre doux Jésus dans l'étable de Bethléem avec les bons bergers. Unissons-nous pour faire une sainte violence au Ciel, afin d'obtenir que le divin Enfant vienne prendre une naissance toute spirituelle dans nos âmes! Surtout demandez-le pour moi, ma fille : j'en ai tant besoin. Oh! oui... plus que vous toutes ensemble. Je vous porterai toutes, mes filles, au saint berceau de notre bon Sauveur. C'est dans son Sacré Cœur que je veux vous mettre toutes... toutes... Qui arrivera la première au pied du saint berceau? Allons-y de bonne heure, ma chère fille, afin d'y retenir notre place... Tenons-nous dans le Cœur adorable de notre bon Jésus où nous nous trouverons toujours, toujours, malgré la fureur de l'enfer qui s'arme contre nous. Mais je ne crains rien, comme dit le cantique; mon bon Jésus est avec moi! Tâchons de gagner notre bienheureuse éternité comme nous pour-

rons, tout de notre mieux : la chose en vaut la peine, n'est-ce pas?... »

La maison de Fleurus était éprouvée par des croix de diverse nature : la fondatrice compatit à l'épreuve; mais, dans sa foi magnanime, elle s'écrie : « Ma chère fille, le bon Dieu sera toujours votre soutien et votre force au milieu des petites tempêtes qu'il permet... Sachez, ma bonne amie, que si votre petite maison de Fleurus n'était pas visitée par la croix et les épreuves, je tremblerais, et je croirais qu'elle n'est pas l'œuvre du bon Dieu. Voici la vraie marque à laquelle on peut reconnaître l'œuvre du bon Dieu : les contradictions, les humiliations, les persécutions. Oh! oui, ma bonne chère fille, il faut que l'œuvre divine soit marquée du sceau de la croix : croix en vous, croix dans les autres, croix dans les enfants; c'est à cette marque que le bon Maître vous reconnaîtra pour sienne : mais il faut que cette croix soit portée avec fidélité et amour. Courage! le bon Dieu ne permet pas que ses serviteurs et ses servantes soient éprouvés au delà de leurs forces : il nous l'a dit, sa parole est infaillible. Il dit aussi : « Je serai avec vous dans la tribulation pour vous soutenir. » Etablissez bien toute votre espérance en Dieu, sans restriction. Total abandon à Dieu, qui ne vous manquera jamais... J'ai bien la confiance que vous comprenez cette morale et que vous la mettrez en pratique. Je prie tant le bon Dieu pour vous! Ce que vous éprouvez à présent n'est encore qu'un petit échantillon. Rappelez-vous ce que Notre-Seigneur

Jésus-Christ a dit de saint Paul : « Je lui montrerai ce qu'il devra souffrir pour ma gloire. » Ainsi, pas de crainte de trop souffrir ; plutôt la crainte de n'être pas trouvée digne de souffrir pour les saints intérêts et la plus grande gloire du bon Dieu... Abandon total, soumission, conformité entière aux saintes et adorables volontés du Seigneur, parmi toutes les épreuves qu'il plaira à la divine bonté de notre divin Maître de nous envoyer ; qu'elles soient une permission de sa part ou qu'elles soient voulues par sa sainte volonté, tout doit nous être également bon, puisqu'il ne tombe pas une seule feuille d'un seul arbre sans sa permission ; tout ce qui nous arrive d'agréable ou de désagréable nous vient de sa part... Ne savons-nous pas qu'un bon père châtie quelquefois ses enfants ? qu'il fait cela pour leur avantage, et qu'il ne cesse pas d'être père parce qu'il châtie ?... Adieu, ma bonne chère fille... vivons de croix et nous mourrons d'amour. »

Cette lettre fut accueillie avec reconnaissance par la sœur Julienne ; la bonne mère Julie lui en exprima sa satisfaction au mois de février 1815 : « ... Il m'a fait plaisir de voir par votre lettre que vous vous remettez totalement entre les mains du bon Dieu ; oh ! oui, oui, ma bonne chère fille, ne comptez jamais sur aucun secours humain, à moins qu'il ne soit conforme aux saintes et adorables volontés du bon Dieu. Tout appui, hors Dieu seul, n'est qu'un bras de chair ; toutes les craintes humaines ne tendent qu'à nous rendre pusillanimes. Il ne faut jamais

laisser tourner votre âme de ce côté, ma chère fille ; jetez-vous continuellement entre les mains du bon Dieu; confiez-vous bien en lui ; notre petit Institut est béni par notre bon Jésus et protégé par notre bonne Mère, la sainte Vierge. Jetons toutes nos inquiétudes dans le sein maternel de notre tendre Mère. »

Julie a toujours le secret de relever les âmes et de convertir en baume salutaire les humiliations et les avertissements. Elle écrit à la même peu de temps après :

« Du courage, ma bonne fille, du courage. La vertu se perfectionne dans la faiblesse, comme le dit l'apôtre saint Paul. Portez avec courage vos infirmités : qu'elles servent à vous humilier devant le bon Dieu, et à vous faire connaître ce que nous sommes par nous-mêmes. Travaillons tout de bon au mépris de nous-mêmes, pour acquérir la vertu d'humilité. Basons-la sur la connaissance de nos profondes misères ; jamais nous ne les connaîtrons assez à fond... mais patience, confiance en notre bon Jésus, qui a pitié de nous et nous aidera, si nous travaillons à nous corriger...

» Courage! courage! il n'y a que ceux qui auront bien combattu, qui recevront la couronne de gloire. »

On le voit, jamais la fondatrice n'avait été plus active, plus pressante, plus courageuse. Dans les dernières lignes que nous venons de citer, elle semble avoir le pressentiment que bientôt le bon combat va finir pour elle, et que la couronne de gloire ne tardera pas à ceindre son front.

CHAPITRE DIXIÈME.

DERNIÈRE MALADIE ET SAINTE MORT DE LA FONDATRICE.

1816.

Les derniers mois de la mère Julie. — Accident survenu en décembre 1815. — En janvier 1816, la fondatrice répond aux lettres de bonne année qui lui sont adressées; — elle tombe gravement malade; — la maladie prend un caractère alarmant; — ses derniers jours et sa mort; — ses funérailles. — Lettre de Mgr l'évêque de Namur. — Recommandation de l'âme de la mère Julie, lue dans l'église de Montdidier. — Lettre de Mgr l'évêque d'Amiens. — Lettres des PP. Varin et Thomas. — Conclusion.

Nous sommes enfin arrivés aux derniers jours, à la dernière maladie de la fondatrice des Sœurs de Notre-Dame : cette maladie dura près de quatre mois; elle fut extrêmement douloureuse et pénible. Depuis longtemps déjà, elle avait perdu tout appétit, et la faiblesse jointe aux fatigues et aux émotions extraordinaires dont nous avons parlé, avait mis ses nerfs dans un état qui semblait rendre inutiles tous les remèdes. Disons mieux : le moment marqué par le Seigneur pour la faire jouir de l'éternelle récompense, était arrivé.

Dès le commencement de décembre 1815, elle s'était trouvée plus mal que d'habitude.

Le 7 de ce même mois, la veille de l'Immaculée Conception, il lui arriva un accident qui vint encore aggraver la maladie nerveuse dont elle souffrait : elle fit une lourde chute sur les escaliers, et, depuis lors, toutes ses infirmités habituelles prirent tout à coup un caractère des plus graves.

Voici comment elle raconte elle-même à sa chère fille Anastasie l'événement du 7 décembre, qui semble avoir fait sur elle une vive impression.

« Ma bonne fille... j'ai été un peu souffrante ces jours-ci, à cause d'une chute que j'ai faite, en tombant à la renverse sur le grand escalier que l'on était occupé à laver. Deux Sœurs m'ont dû relever, et porter à ma chambre ; j'ai encore la tête un peu lourde, mais j'ai la confiance que cela ne sera rien, s'il plaît au bon Dieu.

» Ma bonne fille, jetons-nous de plus en plus, à corps perdu, entre les bras du bon Dieu, dans tous les événements qui nous arrivent. Le Seigneur, de sa main adorable, les conduit tous. Je remercie le divin Maître de ce que je n'ai pas eu la tête brisée lors de ma chute. Le bon Dieu, si bon, me donne le temps de faire pénitence de la multitude de mes péchés. Je vous laisse, avec vos bonnes Sœurs, dans le doux Cœur de notre bon Jésus ; c'est bien là que vous devez venir me trouver. Dites mille choses à toutes vos bonnes Sœurs : patience, charité, profonde humilité, oui, mépris de nous-mêmes jusqu'au plus profond anéantissement de toute

volonté propre, mortification, abandon total entre les mains du bon Dieu, en toutes choses, par-dessus toutes choses. »

Peu après, elle lui écrit encore : « ... Ma pauvre fille, que voulez-vous? il faut parler un peu de notre enveloppe mortelle. Le corps est notre monture : c'est notre esquif pour arriver au port de la sainte et bienheureuse éternité, où doivent tendre tous nos désirs et nos soupirs; ne visons qu'à cela dans toutes nos actions. J'espère que vous demandez bien cette grâce pour moi, qui deviens si vieille. Je travaille comme à vingt ans, mais le travail passera avec le reste. Travaillons donc de tout notre cœur, ma bonne amie, et surtout purifions bien nos intentions afin que le bon Dieu soit glorifié de nos petites œuvres. Dans tout ce que nous faisons, ne perdons jamais de vue cet œil qui voit tout, cette oreille qui entend tout, cette main qui écrit tout. Encore quelques moments, nous ne serons plus.... Travaillons à porter des fruits dignes de la vie éternelle. »

Un peu plus tard, vers la fin de décembre, elle écrit à la même.

.... « Ma bonne fille, surtout, ne vous faites pas trop de peine lorsque vous apprenez que les remèdes ne me profitent pas; le bon Dieu connaît, lui seul, le pourquoi.... Laissons-le bien faire... tout cela n'est rien en comparaison du poids immense de gloire promis à ceux qui combattent jusqu'à la fin... Mon Dieu, nous voulons bien sentir que nous sommes encore dans la terre d'exil, afin de ne pas nous y attacher. Oh!

non, non, notre demeure n'est pas ici-bas. Ma bonne fille, soupirons après notre chère patrie : le Ciel! le Ciel!... »

Malgré ses souffrances, la mère Julie continuait son active correspondance avec ses filles. Vers la nouvelle année 1816, elle eut à répondre à tous les bons souhaits, si ardents, si sincères de ses enfants. Elle le fait avec ce sentiment vrai, avec cette parole simple que nous lui connaissons.

Le 30 décembre 1815, la Mère écrit avec une grâce charmante à la Supérieure de Fleurus : « Ma bonne chère fille, j'ai reçu tous vos bons souhaits de bonne année, avec vos petits présents, dont je vous remercie bien. J'aime cette union d'intimité entre vous et la maison-mère, même dans les choses temporelles, pour autant que l'on peut. Ma bonne sœur Angèle, d'Andenne, et ma bonne sœur Anastasie, de Jumet, ont fait la même chose. Ah! ma bonne fille, prions bien afin que cette sainte union, qui fait l'âme d'une société religieuse, *ne se rompe jamais*. Malheur à nous, si cela nous arrivait! J'ai bien la confiance du contraire : travaillons de tout notre cœur à y contribuer, coûte que coûte à la nature.

« Ma fille, il paraît que le bon Dieu vous visite ; restez bien sous sa main adorable ; baisez-la, cette main, toute terrible qu'elle pourrait vous paraître ; c'est toujours dans des vues de miséricorde qu'elle vous conduit par le chemin des épreuves. Bienheureuses sommes-nous, si nous sommes fidèles à profiter de cette conduite ;

nous verrons un jour, au port de l'éternité, quels biens la croix nous aura procurés ! Mon Dieu, que vos voies sur les âmes sont incompréhensibles ! Ah ! ma bonne chère fille, *offrez-vous bien comme une victime toujours prête à être immolée au seul bon plaisir de Dieu.* Soyez généreuse, bien généreuse ; ne vous retournez pas sur vous-même, ma fille, voilà un grand moyen ; le bon Dieu ne se laissera pas vaincre en générosité ; du courage, ma bonne chère fille ! Je fais bien réciproquement pour votre bonheur tous les bons souhaits que vous m'exprimez. Adieu, je vous laisse devant la sainte crèche du Sauveur, aux pieds de notre bon et adorable Jésus, pour y écouter les leçons qu'il nous donne de son pauvre berceau. Tout à vous ! »

En janvier 1816, — après la mi-janvier, la fondatrice dut interrompre sa correspondance — elle écrit à la sœur Anastasie :

« Je n'ai pas encore eu un petit moment pour vous écrire, ma bonne chère fille ; voici plus de quinze jours que je suis extrêmement accablée, sans le moindre appétit.... Depuis le matin jusqu'au soir j'ai à écrire de tous côtés ; je désirerais bien vous voir, mais *fiat!* Que le saint Nom du Seigneur soit glorifié à jamais, loué et béni de tout ! Toutes nos bonnes Sœurs vous souhaitent à vous et à toutes, une sainte année dans le Seigneur. Prions, car le démon nous guette : mais le Seigneur est le plus fort. Oh ! oui, oui, ma bonne fille, fondons bien sur lui toute notre confiance ! — Qu'il est donc vrai, ma chère fille, que nous vivons dans un bien

pauvre siècle, où nous avons beaucoup d'ennemis à combattre de toutes parts, à droite et à gauche! Tenons toujours les armes à la main; combattons pour l'amour du bon Dieu; vous voyez qu'il nous aide évidemment; ce n'est que par son secours que nous sortirons victorieuses du combat. Ce n'est pas la dernière persécution que nous aurons à soutenir de la part de notre ennemi; renforçons-nous donc, dans le Cœur de notre bon Jésus, contre les attaques du démon que nous aurons à soutenir de tous côtés... Allons, ma fille, du courage! La récompense est au bout du travail; il faut passer par le creuset de toutes sortes d'afflictions, être raffinée sept fois, comme vous savez qu'il est dit dans Rodriguez. Dites mille bonnes choses à toutes mes chères filles... je leur souhaite beaucoup de courage et de force pour combattre les ennemis de leur salut et de leur perfection; il y en a de toutes les couleurs. Mettons bien notre confiance dans le bon Dieu : nous sortirons victorieuses du combat, et le Seigneur en tirera sa plus grande gloire. »

A une autre Supérieure, la bonne Mère écrit encore sous la date du 7 janvier 1816 :

« Ma chère fille, j'ai reçu votre lettre de bonne année et celles de vos bonnes Sœurs; je n'ai pas eu jusqu'ici le temps de vous écrire, ni à mes autres filles, à qui je souhaite tant de bonnes choses en Dieu, surtout pour leur avancement spirituel. J'espère qu'elles ont bien promis au bon Dieu de se renouveler dans la ferveur, quoi qu'il en coûte.... Ah! mes bonnes

filles, il faut que nous soyons à l'école de la perfection toute notre vie, et, arrivées au bout, nous verrons encore que nous n'avons rien fait. Quelle besogne, quelle besogne, ma fille, que de conduire les autres! Il faut que le bon Dieu nous assiste d'une manière toute particulière. »

Le 10 janvier 1816, la Supérieure de Saint-Hubert, sœur Saint-Jean, reçoit la dernière lettre de la mère Julie.

« Ne soyez pas inquiète : j'ai tout reçu, ma chère bonne fille, vos lettres de nouvelle année et vos paquets.... Ce que je vous souhaite pour votre bonne année, c'est une grande paix, union entre vous trois, qui faites le si beau nombre qui représente les personnes divines.

» Courage; vous voyez que le bon Dieu vous accorde un peu de santé : je l'en remercie de tout mon cœur avec vous. Prenez un soin raisonnable de votre santé, selon l'esprit de notre Institut : nous devons nous conserver pour faire l'œuvre du bon Dieu; vous savez que cela est dit dans nos saintes Règles....

» Adieu, je vous souhaite une bonne et heureuse année remplie de toutes sortes de bénédictions du Ciel... Recevons bien toutes les âmes que le Seigneur nous présente, pour tâcher de les gagner au bon Dieu et de leur donner de solides principes de religion; tenez, voilà mon unique ambition sur la terre. Ne gagnerions-nous pas plus que tout l'univers, si nous pouvions gagner une seule âme?..... »

Mais la santé de la fondatrice baissait chaque jour à vue d'œil. Elle avait reçu, nous

l'avons dit, une trop forte secousse pendant les jours désastreux de 1815. La bonne Mère, pleine de sollicitude pour ses enfants, avait refoulé dans le fond de son cœur les angoisses qui le déchiraient; le front toujours serein, le visage riant, elle rassurait ses filles, tandis que son âme, livrée aux plus poignantes inquiétudes, n'exhalait que devant Dieu ses alarmes et ses craintes. Pendant que cette volonté énergique et forte se raidissait contre la douleur et semblait la maîtriser, la nature succombait dans une lutte dernière, le corps s'affaiblissait, et la vénérée Mère devint bientôt d'une pâleur extrême.

Peu de jours avant qu'elle ne tombât malade, la mère Saint-Joseph, s'entretenant avec elle, fut frappée de l'expression de ses yeux qu'elle avait levés vers le ciel en disant : « Mon Dieu, que je crois qu'une âme est contente quand elle laisse là son misérable corps! » Entrevoyait-elle déjà la suprême délivrance? ou n'était-ce que le cri de détresse du corps luttant contre le mal qui l'envahissait? On ne sait : car la mère Julie ne laissa jamais paraître, même à sa digne compagne, le moindre désir ni le moindre regret touchant la vie ou la mort.

La faiblesse, jointe aux émotions extraordinaires qu'elle avait éprouvées, occasionna une contraction des organes de la nutrition, qui défia tous les secours de l'art. L'estomac se rétrécit de telle sorte qu'il ne put supporter la nourriture la plus légère; à peine parvenait-

on, dans les moments favorables, à lui faire avaler goutte à goutte un peu de boisson. Les nerfs du cou se raidirent aussi avec tant de force, qu'on put craindre parfois que la malade ne fût près d'étouffer.

Le 14 janvier 1816, la mère Julie se mit au lit. On eût dit qu'elle avait le pressentiment que c'était pour ne plus se relever; elle embrassa tendrement les Sœurs qui se trouvaient près d'elle, et demanda le sacrement de l'Extrême-Onction, qu'elle reçut avec ferveur, en présence de la communauté désolée.

Calme et sereine, la vénérable malade consolait et encourageait ses filles, au milieu de ses plus grandes souffrances.

« C'était elle qui nous consolait, dit la mère Saint-Joseph. « Courage, mes enfants! nous répétait-elle; n'ayez pas peur! le Ciel vous protégera. »

» Le moindre bruit lui était un tourment, continue sa fidèle compagne, et on ne pouvait lui dire que bien peu de paroles. Je lui lisais souvent quelques lignes de l'*Imitation*.

» Un jour, elle tendit la main vers le livre, sans même le regarder, et mit le doigt sur un verset, en disant : « C'est là qu'il faut lire. » C'était ce passage plein d'à-propos : « Si vous portez de bon cœur la croix du Seigneur, elle vous portera aussi, et vous fera arriver à ce terme désiré, où vous trouverez la fin des peines qui ne cessent point en cette vie. »

» Elle avait toujours été très soigneuse de cacher les faveurs qu'elle recevait du Ciel : elle en a reçu sans doute de bien particulières dans sa dernière maladie. Toutefois, n'y eût-il que sa patience inaltérable, sa profonde humilité et le calme inébranlable de son âme, cela suffit pour notre édification. »

Les Sœurs, craignant de la fatiguer, se privaient de la légitime consolation qu'elles eussent éprouvée en la visitant aussi souvent que leurs cœurs le désiraient. Elles se dédommageaient de ce sacrifice en priant, afin que le Ciel daignât conserver à l'Institut celle qui en était la fondatrice et le soutien. Pendant quelque temps, les Sœurs de Notre-Dame nourrirent l'espoir d'être exaucées.

La mère Saint-Joseph rendait presque journellement compte de l'état de la malade aux Sœurs des maisons secondaires; elle écrivait à la sœur Anastasie à Jumet :

6 février.

« Je pense que vous soupirez après des nouvelles de notre bonne Mère. Pour répondre à votre désir, je vous dirai qu'elle est tous les jours un peu mieux; cela n'est pas aussi rapide que nous le souhaiterions; mais la fièvre est moins forte, l'estomac moins malade; elle prend un peu de bouillon et se lève un peu. Enfin, nous avons tout à espérer de la bonté de Dieu : puisse-t-il nous la conserver!... »

15 février.

« Il est vrai que nous avons eu une rechute qui n'a pas été sans danger, quoique moindre que la première maladie. Notre Mère se trouve un peu mieux, et je vous assure que tout danger est passé, quoiqu'elle ne soit pas encore aussi bien que lorsque je vous écrivis. Que notre petite sœur Angèle se calme ; nous sauverons notre bonne Mère : mais ce sera, selon les apparences, un peu plus long que l'on ne croyait...

» Ma Mère vous donne à toutes sa bénédiction, et moi je vous donne toute mon affection dans le Cœur de Jésus. »

23 février.

« Je vous aurais donné plus tôt des nouvelles de notre bonne Mère, si j'avais eu quelque chose de marquant à vous dire, mais elle est toujours à peu près de même ; le rétablissement est fort lent... Ne pouvant pas prendre la nourriture comme on voudrait, elle ne se fortifie pas : mais j'espère que cela reviendra petit à petit. Elle a souvent encore la fièvre. Ayons patience et courage : la sainte volonté de Dieu jusqu'au bout! Il y a beaucoup de malades dans la maison : la sœur Thérèse, qui soignait ma Mère et qui dirigeait la cuisine, est elle-même à l'infirmerie avec une grosse fièvre : on ne sait pas encore ce que c'est. La sœur Marie y est pareillement ; deux ou trois autres sont malades et gardent le lit. C'est une visite du bon Dieu!.....

» Adieu; ma Mère vous dit bien des choses affectueuses, etc... »

2 mars.

« Je crois que vous êtes tristes de ne pas recevoir de nouvelles de notre très chère Mère. J'ai voulu en avoir de très bonnes à vous donner, mais j'ai attendu en vain. Nous n'en sommes pas encore là. Le temps froid retarde sa convalescence et la fait beaucoup souffrir!... J'écarte de mon esprit toute idée de danger et tout le monde dit qu'il n'y en a pas... Mais il y a au moins des souffrances!... L'on espère un bon effet du changement de temps. Le bon Dieu nous assistera, et nous fera sortir de cette triste crise.... La sœur Auguste est aussi à l'infirmerie et bien malade; elle a reçu les derniers Sacrements; je crois cependant qu'elle en reviendra. »

9 mars.

« Vous soupirez après une lettre... Quand on a toujours la même chose à dire, on n'est pas très pressée d'écrire. Notre chère Mère souffre toujours, cependant elle se promène un peu à mon bras dans la chambre; il y a tout lieu de croire qu'elle ne se rétablira qu'avec le beau temps.

» Le bon Dieu nous visite de tous côtés : la sœur Euphrasie va aujourd'hui à l'infirmerie avec les autres; la sœur Joséphine y est aussi; la sœur Thérèse est encore clouée au lit, quoiqu'avec un peu moins de douleurs. Je crois à présent que la sœur Auguste ne sortira plus de

l'infirmerie. Le grand appartement ainsi que le chapitre sont occupés par les malades. Notre bonne Mère vous dit mille choses affectueuses et vous donne à toutes sa bénédiction.... Adieu, je vous remercie de l'intérêt que vous portez à nos petits embarras ; priez Dieu pour moi, c'est le moyen de me soulager. Soyez persuadée que Dieu ne nous accable pas au-dessus de nos forces ; vous l'avez éprouvé bien des fois. Il y a néanmoins des moments bien pénibles !.... »

12 mars.

« Je vous aurais donné plus tôt des nouvelles de notre chère Mère, si j'en avais eu de bien satisfaisantes. Mais les choses ne vont pas selon nos désirs ; il y a eu une troisième rechute ! Il n'est plus question de promenade dans la chambre ; elle est tourmentée, le matin, de maux de cœur, le soir, d'étouffements. Mais ne vous inquiétez pas, ne vous affligez pas trop : il n'y a pas de danger prochain. Mettons toute notre confiance en Celui qui l'a guérie déjà une fois par un miracle, et qui le peut encore faire. Nous faisons toutes, Sœurs et enfants, une neuvaine à saint Joseph, pour obtenir, par son intercession, du Cœur de Jésus, la guérison de notre chère Mère. Comme vous le savez, ce divin Cœur l'a guérie pour commencer une œuvre qui n'est encore qu'ébauchée : ne peut-il pas nous la conserver pour consolider cette œuvre ? Espérons tout de sa bonté ; agissons avec courage, ne lâchons pas pied et le secours

du Ciel descendra sur nous : le Seigneur nous éprouve. Je voudrais vous dire bien des choses, mais je suis si occupée de notre bonne Mère, de la maison, que je n'ai que le temps de vous embrasser dans le Cœur de Jésus. Adieu..... »

La mère Saint-Joseph dut bientôt interrompre sa correspondance avec les maisons secondaires : elle fut elle-même atteinte de la fièvre, ainsi que plusieurs autres Sœurs, au moment même où la fondatrice allait au plus mal, et qu'on n'avait plus guère espoir de la conserver.

Partout, cependant, on faisait des neuvaines, on offrait le saint sacrifice de la Messe, on répandait d'abondantes aumônes, pour obtenir la prolongation d'une vie si précieuse.

La mère Julie, qui le savait, dit un jour à la sœur Saint-Joseph, qui mentionne ce fait dans ses *Mémoires :* « Il faut promettre d'habiller trois petites filles pauvres en l'honneur de saint Joseph. » — « Oui, dis-je ma Mère, nous le ferons, si saint Joseph nous obtient ce que nous lui demandons. » — « Oh! dit-elle, il fera toujours quelque chose; allez vite près de la Vierge lui promettre que vous ferez cela. » Je le promis et saint Joseph fit en effet quelque chose, mais non ce que nous lui demandions; cette chère Mère ne témoigna, jusqu'au dernier moment, ni inquiétude, ni désir, ni crainte; ce fut là sans doute un merveilleux effet de la grâce et de sa vertu. »

Bientôt la malade fut réduite à la dernière extrémité. Elle parlait peu, très peu, mais son cœur s'entretenait avec Dieu dans une sainte et sublime union. Son âme, embrasée de zèle, acceptait avec amour l'état d'impuissance et d'anéantissement où la plaçait la volonté de son Dieu ! Elle s'offrait sans doute une dernière fois comme victime au Cœur de Jésus, heureuse de s'immoler au bon plaisir de Celui qu'elle allait bientôt contempler face à face, qu'elle allait posséder à jamais.

Le calme parfait, la filiale et inébranlable confiance qui avaient fait le caractère distintif de la carrière si laborieuse de la mère Julie, ne l'abandonnèrent pas un instant. L'œil fixé sur le bon Maître qui l'avait soutenue et consolée dans les épreuves de la vie, elle voyait la mort s'approcher, et ne perdit pas un instant son aimable et douce sérénité.

La vie de la mère Julie avait été une vie de croix, d'abnégation, de détachement : le Seigneur voulut que sa mort en fût le parfait écho : il ne lui fut pas donné de voir à son chevet la chère mère Saint-Joseph, la confidente fidèle de ses plus intimes pensées.

Cette bonne mère Blin, — la bienfaitrice, l'amie qui avait soigné avec tant de sollicitude et de dévouement la pauvre paralytique d'Amiens et de Gézaincourt, alors que celle-ci ne lui était encore unie par aucun lien, — maintenant que

Julie était devenue sa Mère, ne pouvait lui prodiguer les mêmes soins à son lit de mort. Depuis trois mois que durait la maladie de la mère Julie, sa digne compagne ne l'avait plus quittée, ne cédant à personne la triste et toutefois consolante prérogative de veiller jour et nuit sur la chère et vénérée malade. Mais bientôt, chez elle aussi, la nature succomba ; la mère Saint-Joseph fut attaquée d'un point de pleurésie qui, en peu de jours, la réduisit à l'extrémité. Les progrès du mal furent si violents et si rapides, que l'on fut obligé de lui administrer les derniers sacrements.

Le Seigneur eut pitié des larmes et des supplications de cette famille religieuse si cruellement éprouvée : il ne la rendit pas deux fois orpheline ; le danger imminent de mort disparut chez la mère Saint-Joseph, mais le mal ne sembla céder que lentement.

Quelquefois alors, à de très rares intervalles, la sœur Saint-Joseph se faisait péniblement traîner dans un fauteuil près du lit où gisait la mère Julie : mais l'abattement de l'une, la douleur de l'autre, les empêchaient de se communiquer ce qu'elles avaient à se dire. Quelle privation pour deux âmes si saintement, si étroitement unies !... Que de recommandations, que de lumières, que d'avis salutaires ne vinrent pas à l'esprit de la sage fondatrice !... Il semblait qu'elle dût les déposer dans le cœur de sa noble compagne, afin que celle-ci les transmît, comme un testament sacré, aux enfants que Julie laissait sur

la terre. Il n'en fut rien, et son humilité sans doute donne l'explication de ce silence ; intimement persuadée qu'elle n'était qu'un instrument inutile entre les mains de son Dieu, elle avait dit plus d'une fois à la sœur Saint-Joseph : « Je suis convaincue, ma fille, que le bon Dieu me retire, parce que je ne suis pas digne de conduire son œuvre. »

La décomposition des traits de la chère malade fit bientôt comprendre aux Sœurs que le fatal dénouement approchait. Le 6 avril, la sœur Saint-Joseph se fit encore traîner près du lit de la Mère mourante. L'expression douloureuse de cette figure aimée, que la mort marquait déjà de son mystérieux cachet, ne laissait plus place à l'espoir... Le lendemain, la fièvre accablait la sœur Saint-Joseph, mais l'amour filial l'emportant sur les souffrances et l'épuisement, elle voulut revoir encore sa Mère ; la visiteuse se fit approcher du lit de la mère Julie, et après quelques moments, comme elle se retirait, la malade lui dit : « Reviendrez-vous ce soir ? » — « Non, » reprit la fille aînée de la mourante, « j'ai trop de fièvre. » La mère Julie ne fit aucune instance : elle embrassa la sœur Saint-Joseph qui se retira, ignorant que, huit heures plus tard, elle n'aurait plus de Mère !...

Rien ne fut plus simple, ni plus paisible que la mort de cette vénérée Mère. Bien peu de religieuses eurent le triste bonheur d'assister à ses derniers instants. Quoique le pouls baissât sen-

siblement, on espérait que la chère malade irait encore jusqu'au lendemain matin. Monsieur le chanoine Renson, confesseur de la communauté, et les Sœurs infirmières restèrent dans la chambre; la communauté se retira, non sans verser d'abondantes larmes. La mourante ne parlait plus : mais on voyait à l'expression de sa physionomie, qu'elle comprenait et savourait les pieuses invocations que lui suggérait le ministre du Seigneur. Vers deux heures du matin, le 8 avril 1816, elle expirait si doucement que les Sœurs doutèrent de sa mort... Hélas! leur malheur n'était que trop réel!... Bientôt toutes les Sœurs, appelées à la hâte, vinrent prier et pleurer auprès de cette couche funèbre, où reposait celle qui les avait toutes enfantées dans le Seigneur.

Ce fut le lundi de la Semaine Sainte — de cette grande semaine consacrée par les souffrances et les humiliations de l'Homme-Dieu, — que le Seigneur appela à lui la fidèle épouse qui l'avait si généreusement suivi sur la route du Calvaire.

Ce fut avec toutes les précautions de la prudence et de l'affection, que l'on annonça la douloureuse nouvelle à la digne compagne de Julie : néanmoins le coup était terrible! Quoique prévu, il ne laissa pas de faire au cœur de la sœur Saint-Joseph une plaie que la main seule de Dieu pouvait cicatriser, d'y créer un vide que lui seul pouvait remplir! Elle voulut, malgré son état de souffrance, aller, une fois encore, contempler les restes de sa Mère vénérée! On ne la vit

point pleurer avec amertume et découragement : s'élevant au-dessus des tristesses et des regrets de la nature, elle se plut à considérer cette Mère bien-aimée, comme une protectrice toute-puissante dans le Ciel, « *là, où elle verrait mieux,* disait-elle, *les besoins de ses enfants, et leur procurerait plus de secours.* »

La défunte, revêtue de ses habits religieux, fut exposée sur son lit, simple et pauvre, comme avait toujours été celle qui y reposait de son dernier repos. Un Christ posé sur une petite table, entre deux cierges allumés, servait de chapelle ardente. C'était l'époux qui veillait sur la couche de son épouse fidèle. Au pied du crucifix, et tout autour du lit, les Sœurs agenouillées invoquaient, avec une confiance toute filiale, celle qui, tant de fois, les avait consolées dans leurs peines, fortifiées dans leurs faiblesses, toujours soutenues et encouragées.

On eût dit que la bonne Mère se reposait au milieu de ses enfants : ses membres demeurèrent flexibles, et son visage, dont les traits avaient été altérés par de longues et cruelles souffrances, reprit sa douce et bienveillante sérénité. Elle semblait sourire encore à tous ceux qui l'approchaient.

La mère Julie avait bien recommandé qu'on l'enterrât simplement comme les autres Sœurs ; mais Mgr l'évêque de Namur ne permit pas qu'on accédât à cette prière de l'humilité. On lui fit des funérailles solennelles, dont la pompe

la plus touchante était la longue file d'enfants de toutes les classes, des externes, pauvres et autres, des pensionnaires et des Sœurs, qui suivirent leur Mère et leur fondatrice jusqu'à son dernier asile.

La mort de la mère Julie fit une impression profonde sur l'esprit des habitants de Namur, qui avaient conçu une haute idée de ses vertus et de ses mérites.

Voici la belle lettre que Mgr Pisani de la Gaude adressa aussitôt à la sœur Eulalie, en réponse à la notification que celle-ci lui avait faite de la sainte mort de la mère Julie.

« J'apprends avec la plus vive douleur, ma chère fille en Jésus-Christ, le coup fatal qui vient de vous séparer, pour un temps, de votre respectable et vertueuse Mère, la sœur Julie. C'est en ce moment qu'il faut montrer un courage et une résignation héroïques, une soumission pleine et entière aux desseins de Dieu, toujours justes dans leur rigueur même. Témoignez à toutes vos Sœurs et à vos élèves, combien je prends une véritable part à leur affliction; ce qui ajoute à la mienne, c'est que je ne puis encore aller vous voir, ayant à ménager une faible santé, fort épuisée par un long catarrhe non fini, afin de pouvoir faire jeudi la bénédiction des saintes huiles, et me conserver, si je puis, pour l'office du saint jour de Pâques; mais M. Médard, mon grand-vicaire, se sera sans doute porté auprès de vous, pour vous consoler et vous soutenir dans cette crise bien

forte. Dieu veuille nous conserver la mère Saint-Joseph : je crains qu'elle ne succombe à ce terrible coup ; mais le Seigneur aura pitié de votre communauté si utile et si fervente, et cette bonne Mère nous restera, j'en ai la confiance. Je ne doute pas que M. le chanoine Renson n'ait assisté la mère Julie dans ses derniers moments ; il m'est bien douloureux de n'avoir pu la voir et m'édifier auprès d'elle dans l'exercice de sa haute vertu durant le cours de sa maladie. J'avais offert plusieurs fois le saint sacrifice de la messe pour la guérison de cette digne Mère, si nécessaire à votre œuvre ; Dieu n'a pas exaucé mes prières. Que son saint nom soit béni en tout temps, et sa volonté, toujours paternelle, accomplie! Je suis, ma chère fille, tout à vous et à vos Sœurs, dans l'union avec Notre-Seigneur Jésus-Christ.

» † C. F. J. Ev. de Namur. »

A Montdidier, où la mère Julie était si connue et avait opéré tant de bien, on prit une vive part à la douleur de ses filles.

Le 21 avril 1816, M. l'abbé Pillon de la Tour, curé de l'église paroissiale du Saint-Sépulcre, fit, au prône du dimanche, la recommandation suivante qui montre la haute estime que les habitants de Montdidier professaient pour la sainte fondatrice :

« Nous recommandons à vos prières la mère Julie, Supérieure générale des Sœurs de Notre-Dame, décédée à Namur, le 8 de ce mois, en odeur de sainteté, après une vie consacrée à la

gloire de Dieu et à l'utilité du prochain. Elle laisse ses Sœurs inconsolables de sa perte ; leurs larmes font son plus magnifique éloge. Quoique saint Augustin ait dit que « prier pour les Saints, c'est leur faire injure, » fidèles aux décrets des Souverains Pontifes, qui veulent qu'on prie pour ceux qui meurent dans le sein de l'Eglise et qu'on ne cesse de prier pour eux, quelque fondé qu'on soit à croire à leur bonheur dans le Ciel, jusqu'à ce que l'Eglise ait prononcé sur leur compte et ait inséré leurs noms dans le catalogue des Saints, fidèles, dis-je, à cette règle, nous chanterons après la messe un *Libera* et nous dirons vendredi la messe, à notre heure accoutumée, pour cette respectable défunte, dont nous ne doutons pas que la mort n'ait été précieuse devant Dieu. »

Mgr de Mandolx témoigna aussi ses vifs regrets et son estime pour la fondatrice ; il écrivit à sa digne compagne :

« Je ne saurais vous rendre, ma révérende Mère, combien j'ai été affecté de la perte infiniment sensible que vous venez de faire par la mort de votre bonne mère Julie. Vous connaissiez le bien tendre attachement que j'avais pour elle et le cas que je faisais de ses vertus. Le Ciel a voulu la récompenser de sa fidélité, et je serais désespéré de me permettre de regretter un seul instant l'état de bonheur dont elle jouit dans le ciel. La patience, la résignation qu'elle a fait éclater dans sa dernière maladie, sont le dernier acte de son sacrifice. Ayons tou-

jours devant les yeux les exemples qu'elle nous a donnés, et qu'ils nous servent d'encouragement dans les épreuves que nous sommes destinés à éprouver. Je sais que je parle à la sœur Blin, à la sœur Saint-Joseph, à la véritable amie de la sœur Julie. Ne doutez pas que vous ne succédiez aux sentiments que je lui avais voués, et que je ne conserve à votre Congrégation le même attachement que je lui témoignais. Quoique forcée d'interrompre les voyages qui pouvaient nous rapprocher, je ne les regarde pas comme finis, et j'espère qu'il nous sera encore permis de vous voir de temps en temps à Montdidier, et que les relations que j'avais avec votre maison continueront d'avoir lieu ; les Supérieurs ecclésiastiques ne s'y opposeront pas. Or, de mon côté, j'espère que les relations avec votre vénérable Evêque persévèreront ; je le désire trop sincèrement pour que je sois jamais privé de cette consolation. Présentez-lui mes respectueux hommages et ne doutez jamais de tous les sentiments que je vous ai voués.

» † J. F. Evêque d'Amiens.

» Amiens, 3 mai 1816. »

A peine les PP. Varin et Thomas, tous deux entrés en 1815 dans la Compagnie de Jésus, eurent-ils appris la perte que les pauvres et l'Institut des Sœurs de Notre-Dame avaient faite, qu'ils s'empressèrent d'envoyer à la mère Saint-

Joseph la touchante expression de leurs regrets et de leurs espérances. Ces deux éminents religieux avaient parfaitement connu la sainte fondatrice et l'avaient eux-mêmes dirigée en qualité de supérieurs, de confesseurs et d'amis. Voici le précieux témoignage qu'ils nous ont laissé sur la mère Julie, encore sous l'impression de ses vertus et de ses exemples.

Le P. Varin écrivait de Paris, le 8 mai 1816, à la mère Saint-Joseph.

« Quel coup, ma chère Mère, le Seigneur a frappé, en nous enlevant notre bonne mère Julie! mais combien ses desseins sont adorables! Il l'avait donnée à votre petite Société d'une manière qui faisait éclater autant sa puissance que sa bonté, et il ne l'appelle à lui que lorsqu'elle a rempli les desseins qu'il s'était proposés. Je suis bien persuadé que l'œuvre dont elle a été l'instrument dans les mains de Dieu, bien loin de souffrir de son éloignement, recevra par son intercession une nouvelle prospérité; car qui pourrait se défendre de recourir maintenant à ses prières? Si elles ont été si puissantes sur le cœur de Dieu, lorsqu'elle était dans le lieu de son exil, combien ne le seront-elles pas davantage, maintenant qu'elle est dans la céleste Patrie, dans le sein de son Dieu? Pourrions-nous, en effet, avoir sur cette bonne Mère un autre sentiment, et celle qui sur la terre n'a vécu que d'amour, n'est-elle pas destinée à aimer pendant toute l'éternité?

» Voilà pour vous, qui la remplacez, ma

chère Mère, un grand sujet de consolation et de confiance. Oui, elle vous sera plus utile dans le ciel que sur la terre; elle vous fera éprouver sensiblement les effets de son crédit auprès de Dieu; elle attirera sur vous les lumières et les grâces dont vous avez besoin pour affermir et étendre l'œuvre du Seigneur; et toutes vos filles reconnaîtront avec vous qu'elles ont dans leur bonne Mère une puissante protectrice. Soyez mon interprète auprès de toute votre famille, et agréez l'assurance du respectueux et inviolable attachement de votre tout dévoué serviteur. »

Le P. Thomas écrivait, de son côté, le 6 mai 1816 :

« J'ai appris en même temps la mort de notre bonne mère Julie et votre maladie; je crois bien que la perte que vous avez faite, vous affecte plus que le danger que vous avez couru; on a beau avoir dans une maison d'excellents sujets, il est bien difficile de remplir le vide que laisse une Supérieure de son mérite, quand Dieu la retire à lui. J'unis bien volontiers mes prières aux vôtres pour le repos de l'âme de notre bonne Mère, quoique ses rares qualités nous donnent lieu d'espérer qu'elle est avec son Dieu. Je m'en voudrais d'oublier les services importants qu'elle m'a rendus pendant les années orageuses que nous avons passées ensemble. Je l'ai toujours considérée comme une personne de bon conseil, et jamais je ne me suis repenti d'avoir suivi ceux qu'elle a bien voulu me donner. Je ne connais personne à qui je crois avoir plus d'obli-

gation : aussi je demande de tout mon cœur au bon Dieu qu'il la récompense, pour moi et pour tant d'autres qui ont trouvé auprès d'elle des avis salutaires....

Ces deux témoignages — de la part de deux personnes qui connaissaient à fond la mère Julie, et qui, après l'expérience de beaucoup d'années et une longue absence, devaient être à son égard sans aucune prévention — sont la plus belle et la moins suspecte des oraisons funèbres.

Le Ciel lui-même sembla se prononcer en faveur de la sainteté de la fondatrice : plusieurs grâces extraordinaires ont été obtenues par les prières de la servante de Dieu. Nous ne rapporterons ici que l'un ou l'autre trait en le soumettant, comme de juste, aux décisions de la Sainte Eglise.

« La foi et la confiance de la sœur N... en notre digne Mère, — ce sont les *Mémoires* de la mère Saint-Joseph qui parlent — lui méritèrent d'être délivrée, par l'intercession de la fondatrice, d'extrêmes peines d'esprit, accompagnées d'angoisses et de découragement. Dans cette triste situation, elle en écrivit à la Supérieure de Namur ; celle-ci porta la lettre sur le tombeau de notre vénérée Mère, et là lui lut cette missive plaintive, accompagnant cette lecture de prières ferventes : peu de jours après, une autre lettre annonça que toutes les peines si cuisantes auxquelles on ne pouvait plus tenir, avaient disparu comme par miracle, pour faire

place à une douce paix; cependant les causes extérieures de ces peines existaient encore. »

Un autre fait est rapporté dans les *Annales* de l'Institut : il eut lieu, comme le suivant, du vivant de la fondatrice.

« La sœur Eloi, malade depuis longtemps d'une maladie de poitrine, souffrait avec une résignation entière à la volonté de Dieu. Elle était administrée, quand notre chère mère Julie arriva à Jumet, où se trouvait cette Sœur.

» Notre Mère alla trouver la sœur Eloi à l'infirmerie; elle lui commanda de se lever et d'aller servir les Sœurs au réfectoire. En véritable enfant d'obéissance, elle se leva sans la moindre objection, et se mit en devoir de remplir avec générosité la charge qui venait de lui être imposée. Notre Seigneur, qui s'était plu à récompenser son obéissance en lui donnant des forces que, naturellement, elle ne pouvait avoir, la laissa parmi nous jusqu'en janvier 1817.

» La sœur Gertrude avait beaucoup d'attachement en Dieu pour notre Mère; elle fut très tourmentée d'un mal au genou; il y était venu une espèce d'excroissance, comme une loupe plus grosse que le poing; elle en souffrait extrêmement, surtout quand il était question de se mettre à genoux. Etant un jour poussée à bout, elle s'en alla chercher un peu de consolation auprès de notre Mère, et lui raconta sa peine; cette digne Mère lui dit : « Ce n'est rien, ma fille, ce n'est rien : allez vite dans la chapelle vous mettre à genoux, faites une prière, et cela passera. » Comme un enfant d'obéis-

sance, cette Sœur fut se mettre à genoux avec grande peine et grande douleur ; elle fait sa prière, se relève, regarde son genou : tout avait disparu, et la tumeur et la douleur. »

Nous pourrions rapporter une foule de faits semblables : mais nous croyons plus prudent de ne pas nous y arrêter. Un jour, peut-être, Dieu glorifiera sa fidèle servante par des merveilles signalées ; ce sera alors le moment de parler.

En attendant, il doit nous suffire de mentionner ici les témoignages rendus aux vertus de la fondatrice par des hommes d'un mérite éminent.

Deux ans après la mort de la mère Julie, le 2 mars 1818, le P. Varin revenait encore sur les grands et précieux souvenirs que lui avait laissés la fondatrice des Sœurs de Notre-Dame.

Il écrivait à la mère Saint-Joseph, devenue supérieure générale de l'Institut :

« C'est pour moi une vraie consolation d'apprendre de vos nouvelles et de celles de votre nombreuse famille. Le souvenir de son berceau me l'a rendue si chère, qu'elle est toujours dans mon cœur et dans mon esprit ; tous les jours je la présente au Père céleste en union avec son divin Fils, pendant le saint sacrifice de la messe.

» Il faut, ma bonne Mère, que je vous communique une pensée qui me revient toujours. Est-ce que vous n'avez pas recueilli les traits de la vie de notre bonne mère Julie ? Je l'avais

obligée, dans les premières années de votre Société, d'écrire quelques mémoires de sa vie; elle avait commencé, malgré ses répugnances : mais aura-t-elle continué ou conservé ce qu'elle avait écrit? j'en doute fort. Quoi qu'il en soit, il me semble bien à désirer qu'on fasse un recueil de ce qu'il y a eu dans sa vie de plus remarquable et de plus propre à faire admirer les miséricordes du Seigneur sur cette sainte âme. On pourrait, en recourant aux personnes qui l'ont connue dans sa vie privée, recueillir bien des traits; mais personne ne serait plus en état que vous et le R. P. Thomas, de donner de précieuses notices.

» Vous me ferez plaisir de me communiquer là-dessus vos idées; je crois que, pour la gloire de Dieu et et l'édification de votre Société, il est à propos de conserver la mémoire de cette bonne Mère, et des grâces particulières dont elle a été favorisée. Adieu, ma bonne Mère. Quoique je ne sois pas connu de la plupart des membres de votre famille, ils ne m'en sont pas moins chers; assurez donc vos bonnes filles de mon sincère dévouement, et comptez toujours sur le parfait et respectueux attachement de

» J. VARIN, S. J. »

C'est pour satisfaire aux vues si sages et aux désirs si justes du P. Varin, que la mère Saint Joseph écrivit les *Mémoires* dont cette biographie a été tirée en grande partie.

Aujourd'hui, que Dieu a daigné bénir, multiplier et répandre au loin la Congrégation fon-

dée par la mère Julie, on a cru que le moment était venu enfin de faire connaître aux gens du monde et aux pieux fidèles, les grandes choses que Dieu a daigné opérer par une humble fille du peuple, instrument bien peu propre, aux yeux des sages et des habiles, à l'établissement d'une Congrégation ayant pour but l'éducation et l'instruction chrétienne des jeunes filles.

Une des preuves les plus manifestes que l'esprit du Seigneur était avec la mère Julie, et que l'œuvre fondée par elle entrait dans les desseins de Dieu et répondait aux pressants besoins de l'Eglise dans notre siècle, c'est la merveilleuse extension que la Congrégation a prise, depuis trente ans surtout, en Belgique, en Angleterre et dans les Etats-Unis d'Amérique.

Après que sa première fondation en Belgique eût été lente et solide, et ses premiers accroissements difficiles et laborieux, l'Institut des Sœurs de Notre-Dame s'est trouvé assez fort, assez vigoureux, pour qu'il pût oser s'étendre au loin, sans préjudice aucun pour la vie régulière ni pour le maintien de son esprit primitif.

La Congrégation fondée par la mère Julie montre assez aujourd'hui ce qu'a été pour elle l'éminente fondatrice : l'humble servante de Dieu est devenue la mère d'innombrables filles, la bienfaitrice perpétuelle de milliers de jeunes personnes de toutes les classes de la société. On peut redire d'elle ce que l'auteur inspiré du

livre de l'*Ecclésiastique* semble avoir écrit à la louange de ces hommes qui furent les pères des grandes familles religieuses[1] :

« Pleines de charité et de miséricorde, les œuvres de leur piété leur survivront à jamais, et les biens qu'ils ont laissés à leur postérité lui demeurent pour toujours. »

« Les enfants de leurs enfants sont un peuple saint, et leur famille se conserve dans l'alliance de Dieu. »

« C'est en leur considération que leurs enfants subsistent éternellement, et leur race, non plus que leur gloire, ne finira point : leurs corps ont été ensevelis en paix, et leur nom vivra dans la succession de tous les siècles. »

(1) *Ecclésiastique*, ch. XLIV, v. 10-14.

APPENDICE

Nous croyons devoir donner ici, en appendice, quelques documents qui n'ont pu trouver place dans la vie de la mère Julie Billiart : ils aideront à mieux faire connaître l'œuvre qu'elle a fondée.

I

TABLEAU CHRONOLOGIQUE

de la fondation des établissements dirigés par les Sœurs de Notre-Dame.

Nos lecteurs seront curieux sans doute de voir, en un court tableau, ce qu'est devenue aujourd'hui, soixante-cinq ans après la bienheureuse mort de la fondatrice, la Congrégation des Sœurs de Notre-Dame, dont nous avons contemplé les humbles commencements et les longues épreuves.

La Congrégation des Sœurs de Notre-Dame, si utile à la religion et à la société, compte actuellement (1881) : 103 maisons, dont 55 en

Belgique, 18 en Angleterre, et 30 dans l'Amérique septentrionale. Le nombre d'enfants et d'adultes confiés à son apostolat, s'élève à 134,000, dont près de 38,000 en Angleterre, et plus de 59,000 en Amérique. Dans le seul centre de Liverpool, les Sœurs, en dirigeant l'Ecole normale composée de 120 sujets, élèvent et instruisent gratuitement près de 14,000 enfants de la classe ouvrière, et réunissent chaque jour, pour les Cours supérieurs, près de 750 jeunes personnes des familles les plus distinguées; de ce même établissement dépend un orphelinat, qui comprend une centaine de jeunes filles.

A Cincinnati, plus de 4,000 enfants indigentes reçoivent le bienfait de l'instruction; plusieurs classes de petits nègres et de petites négresses sont très nombreuses et très suivies; plus de 5,000 adultes fréquentent les classes du dimanche et les différentes sodalités.

Voici, dans l'ordre chronologique de leur fondation, la liste de toutes les maisons d'éducation dirigées par les Sœurs de Notre-Dame:

PENDANT LE GÉNÉRALAT DE LA R. MÈRE JULIE BILLIART, FONDATRICE.

1807-1816.

Namur, 1807. — Jumet, 1808. — Saint-Hubert et Gand, 1809, — Zele, 1811. — Gembloux, 1813. — Fleurus, 1814. — Andenne, 1814.

PENDANT LE GÉNÉRALAT DE LA R. MÈRE SAINT-JOSEPH.
(Mlle BLIN DE BOURDON.)

1816-1838.

Dinant et Liège, 1816. — Thuin, 1817. — Orphelinat de Namur, 1823. — Verviers, 1827. — Bastogne, 1836. — Philippeville, 1837.

PENDANT LE GÉNÉRALAT DE LA R. MÈRE IGNACE.
(Mlle THÉRÈSE GOETHALS.)

1838-1842.

Anvers et Visé, 1838. — Bruxelles et Chimay, 1839. — Deuxième établissement à Liège, 1840. — Jemmapes, Braine-le-Comte et l'Orphelinat d'Anvers, 1841.

La R. Mère Ignace fonda les missions d'Amérique : elle envoya les premières Sœurs à Cincinnati (Etats-Unis), en 1840.

PENDANT LE GÉNÉRALAT DE LA R. MÈRE MARIE-THÉRÈSE.
(Mlle THÉRÈSE VAN DE PUTTE)

qui abdiqua pour cause de santé, après quelques mois de gouvernement, 1842.

Ixelles-lez-Bruxelles, 1842. — Wallamette, dans l'Orégon : cet établissement a été transféré plus tard en Californie.

PENDANT LE GÉNÉRALAT DE LA R. MÈRE CONSTANTINE.
(Mlle JEANNE COLLIN.)

1843-1875.

En Belgique. Hornu, Tirlemont et Marche, 1843. — Orphelinat de Tirlemont, et Arlon, 1844. — Anderlecht et Oudenbourg, 1847. — Ecaussines, 1848. — Flobecq, 1851. — Deuxième établissement à Bruxelles, et Quaregnon, 1852. — Beernem (Ecole de réforme), 1853. — Charleroi, 1854. — Walcourt, 1856. — Moresnet, 1857. — Dison, 1858. — Marchienne-au-Pont, Molenbeek-lez-Bruxelles, 1861. — Troisième établissement à Bruxelles. — Saint-Gilles-Waes et Andenne, 1866. — Herstal, 1868. — Pecq, 1869. — Rousbrugge, 1872.

En Angleterre. Penryn, 1845, transféré à Clapham en 1848. — Blackburn, 1850. — Liverpool, orphelinat de Liverpool. — Manchester, 1851. — Northampton, 1852. — Wigan, 1854. — Sheffield et Londres (Southwaark), 1855. — Saint-Helen's, 1857. — Plymouth, 1860. — Norwich, 1861. — Camberwell, 1867. — Birkdale, 1868. — Troisième établissement à Liverpool, 1869. — Battersea et Islington, 1870.

En Amérique. Dayton et Boston, 1849. — San-José, 1851. — Lowell, 1852. — Roxbury, 1854. — Colombus et Salem, 1855. — Philadelphie et Marysville, 1856. — Lawrence, 1859. — Sud-Boston. — East Boston et Reading, 1860. — San Francisco, 1866. — Chicopée et deuxième établissement à Cincinnati, 1867. — Hamilton et Holyoke, 1869. — Worcester et Santa-Clara, 1872. — Washington, 1873. — Chelsea, 1874.

La révérende mère Constantine envoya, en 1859, une colonie de Sœurs au Guatémala, Amérique centrale. Cette mission produisit les plus heureux résultats : en 1874, les Sœurs de Notre-Dame y comptaient 1,200 élèves; mais en 1875, elles furent expulsées de la République par suite de la révolution et de la persécution religieuse.

PENDANT LE GÉNÉRALAT DE LA R. MÈRE ALOYSIE.
(Mlle THÉRÈSE MAINY)

qui gouverne l'Institut depuis le 2 décembre 1875.

En Belgique. Gohissart, 1876. — Charleroy, faubourg, 1877. Borgerhout-lez-Anvers, 1878. — Salzinnes-lez-Namur, 1879. — Basècles, 1879. — Merxem, près d'Anvers, 1880. — Lodelinsart, 1880. — Ensival, 1880.

En Amérique. Cambrigde-port, 1876. — Springfield, 1877. — Deuxième établissement à Salem, 1878. — Milford, 1880. — Alameda, Somerville et Lynn, 1881.

En Angleterre. Waterloo, près Liverpool, 1881.

II

ACTE D'UNION (1795)

de prières et de bonnes œuvres entre trois personnes, pour honorer l'union ineffable des trois personnes divines. C'est au divin Cœur de Jésus, parfait adorateur de la Sainte Trinité, que s'adresse cet acte, et c'est dans ce Cœur sacré que se recueillent les contractants pour former cette alliance spirituelle.

Cœur Sacré de Jésus, sanctuaire de la divinité, nos âmes s'unissent à vous pour jamais. C'est en vous, Cœur adorable, que nous désirons mourir à nous-mêmes, pour ne plus vivre que pour vous et par vous. Faites triompher en nous votre amour, ô le Dieu de nos cœurs et notre partage pour l'éternité. Accordez-nous une fidélité inviolable à vos saints commandements; que nos esprits ne pensent qu'à vous, que nos cœurs n'aiment que vous, et que les forces de notre corps soient toutes consacrées à votre service, et uniquement pour vous plaire. O Dieu, seul digne d'être aimé, que nous fassions désormais tout en commun, jusqu'au dernier soupir de notre vie, et même au delà, puisque l'âme qui aura le bonheur d'entrer au ciel la première, vous priera pour celles qui resteront

dans ce malheureux exil, et que celles qui demeureront encore sur la terre n'omettront aucune bonne œuvre pour rendre l'autre participante de votre gloire, si elle en était privée!

C'est pour seconder les pieuses intentions de l'Eglise et les vôtres, que nous formons entre nous cette Union sainte, dont vous nous donnez l'exemple, ô Trinité suradorable, laquelle doit persévérer malgré la distance des lieux qui peut-être un jour nous séparera. Nous voulons, aidées de votre grâce, travailler de concert à notre sanctification, nous consoler dans nos peines, nous donner des avis avec charité, en recevoir avec humilité, offrir ensemble nos prières et nos bonnes œuvres, et nous exciter mutuellement à vous aimer. Nous unissons toutes nos actions aux vôtres : vous serez vous-même, ô mon Dieu, le lien de cette alliance spirituelle que nous ne formons que pour votre gloire. Protégez-nous, ô le Dieu de nos cœurs, tout indignes que nous sommes de vos soins paternels; faites que nous ayons sans cesse les yeux fixés sur vous pour étudier vos perfections divines et les retracer en nous; pour guérir notre inconstance, attachez-nous irrévocablement à vous; nous sommes pauvres et dénuées de tout, daignez nous enrichir de vos dons; vous connaissez notre faiblesse, revêtez-nous de votre force; enfin, que, parfaitement soumises à votre volonté sainte, nous ne cherchions qu'à vous plaire jusque dans les moindres choses, et que nous méritions par là d'arriver au terme heureux que vous nous destinez.

Que cet acte, par votre grâce, nous soit un secours dans les tentations, un refuge dans les dangers, un retour vers vous dans nos égarements; que, dès ce moment, il n'y ait plus d'infidélité volontaire, même dans les moindres choses; que toutes les respirations et palpitations de notre cœur soient un renouvellement continuel de tous ces sentiments, et une invocation vers vous, ô Jésus, Marie, Joseph. « O mon âme, bénis le Seigneur ton Dieu, et que tout ce qui est en moi bénisse son saint Nom! N'oublie jamais toutes les grâces qu'il t'a faites. »

III

CONSÉCRATION FAITE PAR LA MÈRE JULIE.

2 Février 1804.

« Vive notre bon et aimable Jésus! Vive Marie!

» Jésus, mon Roi et mon Dieu, je me voue, je me consacre et j'abandonne mon être à votre Sacré Cœur pour le temps et pour l'éternité. Je voue et consacre au divin Cœur tout ce que je suis, tout ce que j'ai, tout ce que j'espère : ma liberté, mon âme avec toutes ses puissances, ma mémoire, mon entendement, ma volonté, mon imagination; mon corps avec toutes ses facultés; tous mes desseins, toutes mes affections, tous mes désirs, toutes mes paroles, toutes mes actions, toutes mes peines spirituelles et corporelles, tous mes mérites présents et à venir, tous les moments de ma vie, spécialement mon dernier soupir. Je m'engage aussi par vœu, ô mon Jésus, à entretenir et à étendre parmi les fidèles la dévotion à votre Sacré Cœur.

» O Marie, Vierge Immaculée, ma Reine et ma Mère, je me voue et me consacre de la même manière, dans les mêmes termes et avec la

même étendue, à votre saint Cœur, vous conjurant, par l'amour ardent dont ce Cœur est embrasé pour tous les hommes, d'agréer mon vœu de consécration et de le présenter vous-même au Sacré Cœur de Jésus votre Fils. Je m'engage aussi par vœu à propager la dévotion à votre saint Cœur et à votre Immaculée Conception. »

« Je fais vœu de renouveler deux fois par an cette Consécration : le jour de la fête du Sacré-Cœur de Jésus et de l'Immaculée Conception de la sainte Vierge, ou un des jours de l'octave de de ces mêmes fêtes; de faire la sainte communion en ces deux jours ou fêtes où je renouvellerai mon vœu; la première, en l'honneur du Sacré-Cœur de Jésus; la seconde, en l'honneur du saint Cœur de Marie et de son Immaculée Conception. Enfin, de faire, chacun de ces deux jours, une heure d'oraison à la même intention, c'est-à-dire, pour honorer le Sacré Cœur de Jésus et le Cœur Immaculé de la bienheureuse Vierge, sa sainte Mère. »

« Il suffira, pour remplir littéralement ce double vœu et pour être exempte de péché, que je fasse dans le courant de l'année, soit dans les conversations ou dans les entretiens particuliers, deux ou trois fois l'acte extérieur qui tend à maintenir et à propager la dévotion au Sacré Cœur de Jésus, au saint Cœur de Marie et à son Immaculée Conception. Si je ne pouvais commodément renouveler mon vœu, aux jours ci-dessus indiqués, je le ferais sans scrupule d'autres jours à mon choix. Je me propose

de renouveler ce vœu deux fois par jour : le matin, dans mon action de grâces après la sainte Communion, et le soir, avant de me coucher : je le ferai en peu de mots. « Faites, mon bon Jésus, que je rende mon dernier soupir dans votre adorable Cœur ! Que ce soit un acte de pur amour ! »

APPROBATIONS

APPROBATION ÉPISCOPALE DE L'INSTITUT ET DES RÈGLES DES SŒURS DE NOTRE-DAME DONNÉE PAR MGR C.-F.-J. PISANI DE LA GAUDE.

Vu les susdites règles, et mûrement examiné les Constitutions des Sœurs de Notre-Dame, écrites dans ce manuscrit, et considéré les bons fruits qui en sont déjà résultés par leur pratique suivie sous nos yeux depuis quelques années, nous les agréons et confirmons, et ordonnons qu'elles soient exactement gardées dans la maison principale de ces Sœurs, existant à Namur, et dans celles déjà établies dans plusieurs lieux de notre diocèse.

Fait à Namur, sous notre signature et cachet, ce 8 septembre 1800 dix-huit.

Était signé :

† CHARLES-FRANÇOIS-JOSEPH,
ÉVÊQUE DE NAMUR.

Lieu du cachet.

PAR ORDRE DE MGR LE RÉVÉRENDISSIME ÉVÊQUE,

Était signé :

G.-J. BOUCHER, Chanoine-Secrétaire.

APPROBATION PONTIFICALE DE L'INSTITUT ET DES RÈGLES DES SŒURS DE NOTRE-DAME.

DECRETUM.

Sanctissimus Dominus Noster Gregorius PP. XVI, inspectis litteris, quibus Institutum Sanctimonialium Virginum nuncupatarum *Sorores Nostræ Dominæ* ab Eminentissimo Archiepiscopo Mechliniensi, et a Reverendissimis Episcopis Namurcensi, Leodiensi, Brugensi, Tornacensi et Gandavensi summopere commendatur, attentaque illius propagatione, ac erectione Domorum in pluribus Diœcesibus, et notabili Sororum numero, et certa spe fretus ut uberes fructus, qui jam ex eo præsertim in christiana institutione puellarum promanarunt, in dies benedicente Domino magis magisque augeantur, Institutum ipsum, uti Congregationem Votorum simplicium sub Ordinariorum jurisdictione, de consilio Eminentissimorum et Reverendissimorum S. R. E. Cardinalium hujus sacræ Congregationis negotiis et consultationibus Episcoporum et Regularium præpositæ, summis laudibus commendat, et Apostolica auctoritate approbat; nec non ejusdem Constitutiones, prout in suprascripto exemplari continentur, ratas habet, atque confirmat. Contrariis quibuscumque non obstantibus.

Datum Romæ ex S. Congregatione Episcoporum et Regularium die 28 junii 1844.

P. CARDINALIS OSTINI,
S. CONGR. PRÆF.

FABIUS,
PATRIARCHA CONSTANTINOPOLITANUS,
S. CONGREGATIONIS SECRETARIUS.

Traduction du Décret de confirmation de l'Institut et d'approbation des règles, donné par la Congrégation des Evêques et des Réguliers.

APPROBATION PONTIFICALE DE L'INSTITUT ET DES RÈGLES DES SŒURS DE NOTRE-DAME.

DÉCRET.

Notre Très Saint Père et Seigneur le pape GRÉGOIRE XVI,

Vu la lettre par laquelle l'Eminentissime Archevêque de Malines, et les Révérendissimes Evêques de Namur, de Liège, de Bruges, de Tournai et de Gand, recommandent puissamment l'Institut des Filles religieuses dites les *Sœurs de Notre-Dame*.

Considérant que le dit Institut s'est heureusement propagé, qu'il en existe des maisons en plusieurs diocèses, et que le nombre des Sœurs en est considérable;

Se fondant sur l'espérance certaine que les fruits abondants qu'il a déjà produits, particulièrement dans l'instruction chrétienne des filles, s'augmenteront de plus en plus dans la suite, avec la bénédiction du Seigneur.

De l'avis des Eminentissimes et Révérendissimes Cardinaux de la Sainte Église Romaine qui composent cette sacrée Congrégation, établie pour les consultations des Evêques et des Réguliers;

(Sa Sainteté) juge que le dit Institut mérite les plus grands éloges, et, en vertu de l'autorité Apostolique, elle l'approuve comme Congrégation de vœux simples sous la juridiction des Ordinaires : elle approuve également et confirme ses constitutions, telles qu'elles sont contenues dans l'exemplaire manuscrit qui précède. Nonobstant toutes choses à ce contraires.

Donné à Rome, de la Sacrée Congrégation des Évêques et des Réguliers le 28e jour de juin 1844.

PIERRE CARDINAL OSTINI,
PRÉF. DE LA SACRÉE CONGRÉG.

FABIUS.
PATRIARCHE DE CONSTANTINOPLE,
SECRÉTAIRE DE LA SACRÉE CONGRÉGATION.

Lieu du cachet.

BREF DE SA SAINTETÉ GRÉGOIRE XVI A MGR N.-J. DEHESSELLE.

GREGORIUS PP. XVI.

Venerabilis Frater salutem et Apostolicam benedictionem. Libenti plane animo excepimus Litteras, quibus significasti Tibi, aliisque Venerabilibus Fratribus Belgii Episcopis gratissimum fuisse Decretum a Nostra Congregatione negotiis et consultationibus Episcoporum et Regularium præposita die 28 Junii hujus anni editum, quo Institutum sororum Nostræ Dominæ appellatum summis laudibus commendandum, atque auctoritate Nostra Apostolica approbandum esse censuimus. Nos quidem, Venerabilis Frater, cum maxime optemus, ut in hac præsertim tanta temporum asperitate juventus sanctissimæ fidei nostræ præceptionibus imbuta, atque ad omnem virtutem et pietatem mature instituta vel a teneris annis addiscat Deum timere, divinisque jussis obtemperare, tum in eam profecto spem erigimur fore ut divina adspirante gratia ex ipso Instituto, quod christianæ puellarum educationi operam navat, uberes in dies fructus eveniant. Jam vero hac occasione perlibenter utimur, ut præcipuam, qua Te prosequimur caritatem, iterum testemur et confirmemus, cujus pignus Apostolicam Benedictionem, ex intimo corde depromptam, Tibi ipsi, Venerabilis Frater, atque ejusdem Instituti sororibus, et omnibus istius Ecclesiæ clericis, laicisque fidelibus, peramanter impertimur.

Datum Romæ apud S. Petrum, die 7 Decembris anni 1844, Pontificatus Nostri anno decimo quarto.

GREGORIUS PP. XVI.

GRÉGOIRE XVI PAPE.

VÉNÉRABLE FRÈRE, SALUT ET BÉNÉDICTION APOSTOLIQUE,

Nous avons reçu avec un très grand plaisir la lettre par laquelle vous Nous avez fait connaître la satisfaction que vous a causée, aussi bien qu'à Nos Vénérables Frères, les Évêques de Belgique, le décret émané de Notre Congrégation préposée aux affaires et aux consultations des Évêques et des Réguliers, en date du 28 juin de la présente année, et par lequel Nous avons jugé bon de donner les plus grands éloges, et d'accorder, en vertu de l'autorité apostolique, Notre approbation à l'Institut des *Sœurs de Notre-Dame*. Car si Nous souhaitons ardemment, Vénérable Frère, surtout dans les temps difficiles où nous vivons, que l'on inculque à la jeunesse les principes de notre sainte Religion, et qu'on la forme de bonne heure à la vertu et à la piété, afin qu'elle apprenne, dès ses premières années, à craindre Dieu et à garder ses commandements, Nous avons aussi la plus douce espérance, qu'avec le secours de la grâce divine, ce même Institut, si dévoué à l'éducation chrétienne des jeunes filles, portera des fruits toujours plus abondants à l'avenir. Du reste, Nous saisissons très-volontiers cette occasion de vous renouveler le témoignage et la ferme assurance de la parfaite affection que Nous vous portons ; et pour gage de ces sentiments, Nous vous donnons, en toute bienveillance et du fond même de notre cœur, la bénédiction apostolique, pour vous-même, Notre Vénérable Frère, pour toutes les Sœurs de cet Institut et pour tous vos diocésains, tant ecclésiastiques que laïques.

Donné à Rome, près de Saint-Pierre, le 7 décembre 1844, la quatorzième année de notre pontificat.

Signé : GRÉGOIRE PP. XVI.

TABLE DES MATIÈRES

CHAPITRE PREMIER

PRÉPARATION DE L'ŒUVRE (1751-1803.)

CHAPITRE DEUXIÈME.

L'INSTITUT DES SŒURS DE NOTRE-DAME. (1803-1807.)

CHAPITRE TROISIÈME

LES ÉPREUVES DE L'INSTITUT. (1807-1809.)

CHAPITRE QUATRIÈME.

L'ÉMIGRATION. (1809.)

CHAPITRE CINQUIÈME.

PROGRÈS DE LA CONGRÉGATION. (1809-1813.)

CHAPITRE SIXIÈME.

SUPPRESSION DES MAISONS DE FRANCE ET COMPLÈTE RÉHABILITATION DE LA MÈRE JULIE.

CHAPITRE SEPTIÈME.

ESPRIT DE LA FONDATRICE ET DE L'INSTITUT DES SŒURS DE NOTRE-DAME.

CHAPITRE HUITIÈME.

LA MAISON-MÈRE DE NAMUR. — NOUVELLES FONDATIONS EN BELGIQUE. (1811-1815.)

CHAPITRE NEUVIÈME.

LES SŒURS PENDANT LA GUERRE. (1815-1816.)

CHAPITRE DIXIÈME.

DERNIÈRE MALADIE ET SAINTE MORT DE LA FONDATRICE.
(1815-1816.)

APPENDICE.

Tournai typ. Casterman.

